

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°22 - 05 - 03**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

**n°CD_22_1035 à CD_22_1039
du 30 mai 2022**

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réunie le 30 mai 2022, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 h 00.

Présents à l'ouverture de la séance : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER, Valérie VIGNAL-CHEMIN.

Pouvoirs : Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Gilbert FONTUGNE, Séverine CORNUT ayant donné pouvoir à Patrice SAINT-LEGER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Laurent SUAU ayant donné pouvoir à Régine BOURGADE.

Assistaient également à la réunion :

| | | |
|-----------|-------------|---|
| Yael | TRANIER | Directeur général des services |
| Yvan | NAYA-DUBOIS | Directeur de Cabinet |
| David | BIANCHI | Directeur adjoint de Cabinet |
| Frédéric | BOUET | Directeur Général Adjoint des Infrastructures |
| Patrick | BOYER | Directeur des mobilités, des aménagements numériques et des transports |
| Jérôme | LEGRAND | Directeur Général Adjoint de la Solidarité Territoriale |
| Guillaume | DELORME | Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement |
| Isabelle | DARNAS | Directrice du Développement Éducatif et Culturel |
| Anne | TARDIEU | Directrice adjointe du Développement et du Tourisme |
| Nadège | FAYOL | Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique |
| Denis | LANDRIVON | Directeur des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances |

Au cours de la séance, une minute de silence à été observée en hommage à Monsieur Alain LAFONT.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS CONSEIL DÉPARTEMENTAL Séance du Lundi 30 mai 2022 - 14h00 -

COMMISSION : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES

N° CD_22_1035 : Règlement fixant les règles de prise en charge du transport scolaire p. 2
des élèves en situation de handicap

COMMISSION : TOURISME DURABLE

N° CD_22_1036 : Tourisme : Approbation de la stratégie Touristique départementale p. 21
"Vers un tourisme durable 2022-2028"

COMMISSION : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

N° CD_22_1037 : Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires p. 166
départementaux et mesures d'adaptation

N° CD_22_1038 : Budget : Modification des autorisations de programmes. p. 174

N° CD_22_1039 : Budget : Vote de la décision modificative n° 1 du budget primitif p. 182
2022



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 30 mai 2022

Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES

Objet : Règlement fixant les règles de prise en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap

Dossier suivi par Mobilité, numérique et transports -

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER, Valérie VIGNAL-CHEMIN.

Pouvoirs : Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Gilbert FONTUGNE, Séverine CORNUT ayant donné pouvoir à Patrice SAINT-LEGER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Laurent SUAU ayant donné pouvoir à Régine BOURGADE.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU l'article R 213-3 du Code de l'Education ;

VU les articles L 31111-7, R 3111-5 et articles R. 3111-15 à R. 3111-29, R. 3111-31, R. 3111-32 et D.3111-33 à D. 3111-36 du code des transports ;

VU la délibération n°CP_19_275 du 8 novembre 2019 fixant les modalités de prise en charge du transport régulier des élèves en situation de handicap ;

VU la délibération n°CD_22_1019 du 14 février 2022 approuvant la politique départementale et le budget 2022 "Infrastructures numériques" et "Mobilités";

CONSIDÉRANT le rapport n°700 intitulé "Règlement fixant les règles de prise en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des infrastructures du 24 mai 2022 ;

ARTICLE 1

Rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article R.3111-24 du code des transports, le Département a l'obligation de prendre en charge les frais de déplacement exposés par les élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat lorsqu'ils ne peuvent pas utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie.

ARTICLE 2

Approuve le règlement départemental des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap accompagné de ses annexes, tel que joint, qui définit notamment :

- les conditions d'éligibilité
- les modalités de prise en charge
- la définition des trajets éligibles et non éligibles
- la durée d'un trajet, l'adaptation des horaires et la modification des trajets
- les modalités d'accompagnement des élèves aux points d'arrêts
- la gestion des absences et retards
- la gestion de la relation entre les familles et les conducteurs.

ARTICLE 3

Précise que les modalités de ce dispositif s'appliqueront pour instruire les demandes de la rentrée scolaire 2022-2023.

ARTICLE 4

Autorise la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement.

La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Annexe à la délibération n°CD_22_1035 du Conseil Départemental du 30 mai 2022.

Rapport n°700 "Règlement fixant les règles de prise en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap"

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a confié à la Région, depuis le 1er septembre 2017, l'organisation et le fonctionnement des services non urbains de transport **à l'exclusion du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap (TESH)**, comme en dispose l'article R.3111-24 du code des transports : *« Les frais de déplacement exposés par les élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat, en application des articles L. 442-5 et L. 442-12 du code de l'éducation, ou reconnu aux termes du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile des intéressés. »*

L'article R.3111-24 ne donne pas de définition précise de la notion de bénéficiaires par exemple, ou pas de délimitation du cadre de prise en charge (nombre d'aller/retour, horaires de service ..).

Aussi, le fait d'organiser le service impose d'avoir un cadre réglementaire, c'est pourquoi afin d'éviter des situations sources de conflits la mise en place d'un règlement intérieur est nécessaire.

Les principaux points sur ce règlement joint en annexe sont les suivants :

1) BENEFICIAIRES (page 4)

Pour bénéficier de la prise en charge des frais de transport scolaire l'élève ou l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Être domicilié en Lozère, pour une personne mineure, le domicile légal est le domicile de celui qui exerce l'autorité parentale.
- Avoir une notification transport de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) avec la mention *« Accord pour la prise en charge des frais de transport scolaire, la situation de handicap ne permettant pas l'usage des transports de droit commun »*

De plus, afin de ne pas pénaliser l'élève qui ne peut bénéficier d'une ligne de transport scolaire de la Région du fait de son projet personnalisé de scolarisation, le Département prend aussi en charge le transport des élèves dont la notification CDAPH indique cette mention : *« Accord pour la prise en charge des frais de transport scolaire pour permettre la mise en œuvre de l'orientation scolaire »*.

2) REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES AUX FAMILLES (Page 4)

Le Département rembourse à hauteur de **0,50 €/km, dans la limite de 10 000,00€** par année scolaire les frais de déplacement engagés par la famille lorsqu'elle effectue le transport avec un véhicule personnel.

Cas particulier remboursement des frais de taxi aux familles_ (page 5)

Après accord formel du Département et en l'absence de marché public, la famille peut être indemnisée pour des transports effectués par des professionnels (taxi, ambulance, VTC, organismes de service à la personne) sur présentation de 2 devis et d'une facture acquittée.

3) DEFINITION DES TRAJETS PRIS EN CHARGE (page 5)

- Trajets effectués entre la résidence habituelle de l'élève et son établissement scolaire
- Les étudiants apprentis ayant le statut de salarié seront transportés vers leurs centres de formation d'apprentis (CFA).
- Pour les élèves internes et les étudiants, le Département prend en charge un aller-retour par semaine, sauf demande particulière, d'une distance de **250 km maximum par trajet**
- Stage dans le cadre du cursus scolaire : uniquement sur un circuit existant sinon remboursement frais kilométrique aux parents

Trajets non éligibles :

- Le transport de l'apprenti vers ou à partir de l'entreprise où l'étudiant apprenti est en formation rémunérée.
- Le transport vers des activités extra-scolaires
- Les trajets vers ou à partir d'un établissement spécialisé ou d'un professionnel de santé

Durée d'un trajet : une heure maximum environ

- Adaptation des horaires : possible si l'horaire d'entrée/de sortie de l'élève est à plus de 2 heures des horaires d'ouverture ou de fermeture de l'établissement scolaire concerné.
- Accompagnement des élèves aux points d'arrêts :

Le transporteur devient dépositaire de l'autorité parentale dès que l'élève lui est confié en mains propres et ce, jusqu'au moment où il le dépose à son établissement scolaire.

4) ANNEXE 1 Règles de sécurité et sanctions

Si vous êtes d'accord avec ces différents points, je vous demande d'adopter ce règlement fixant les règles de prise en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap, tel que joint en annexe, dont les modalités s'appliqueront pour instruire les demandes de la rentrée scolaire 2022-2023.

La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Approuvé par délibération du

2022 du Conseil Départemental de la Lozère

Département de la Lozère

Direction Générale Adjointe des Infrastructures Départementales
Direction des Mobilités, des Aménagements Numériques et des Transports
Mission Mobilité – Transport

4 rue de la Rovère – 48 000 MENDE

04 66 49 60 85 – tesh@lozere.fr

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Préambule | 3 |
| 1. Bénéficiaire | 4 |
| 2. Modalités de prise en charge | 4 |
| 2.1 Remboursement des frais kilométriques aux familles | 4/5 |
| 2.2 Mise en place d'un réseau de transport adapté par le département .. | 5 |
| - Les trajets éligibles | 5/6 |
| - Les trajets non éligibles | 6 |
| - Durée d'un trajet | 6 |
| - Adaptation des horaires | 6 |
| - Accompagnement des élèves aux points d'arrêts | 7 |
| - Absences | 7 |
| - Retards | 7 |
| - Modification des trajets | 7 |
| - Relation entre les familles et les conducteurs | 8 |
| 3. Constitution d'un dossier | 8 |
| 4. Dérogations et réclamations | 8 |
| 5. Règlement général sur la protection des données (RGPD) | 9 |

ANNEXES

| | |
|---|--------------|
| Annexe 1 : Règles de sécurité et sanctions à destination des élèves pris en charge sur les circuits scolaires organisés par le département | 10/11 |
| Annexe 2 : Certificat de fréquentation scolaire pour le remboursement des frais kilométriques | 12 |
| Annexe 3 : Fiche de renseignements | 13/14 |
| Annexe 4 : Décharge de responsabilité | 15 |

PRÉAMBULE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a confié à la Région, depuis le 1er septembre 2017, l'organisation et le fonctionnement des services non urbains de transport à l'exclusion du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap (TESH), comme en dispose l'article R.3111-24 du code des transports :

« Les frais de déplacement exposés par les élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat, en application des articles L. 442-5 et L. 442-12 du code de l'éducation, ou reconnu aux termes du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile des intéressés. »

La prise en charge des frais de transport des élèves en situation de handicap n'interdit pas au Département d'organiser lui-même le transport de ces élèves vers les établissements scolaires sans pour autant en faire une autorité organisatrice de transport.

Le présent règlement décrit le dispositif mis en place par le Département pour exercer sa compétence en matière de transport scolaire des élèves en situation de handicap, et énonce les droits et obligations des familles, des élèves et des transporteurs.

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES

- *Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République*
 - *Code des Transports, articles R. 3111-24 à R3111-27*
 - *Code de l'Éducation, articles R 213-13 à R 213-16*
 - *Code de l'Action Sociale et des Familles, article L.114*
 - *Code Général des Collectivités Territoriales*

1 – LES BÉNÉFICIAIRES

Pour bénéficier de la prise en charge des frais de transport scolaire, l'élève ou l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Être domicilié en Lozère. Pour une personne mineure, le domicile légal est le domicile de celui qui exerce l'autorité parentale.
- Être âgé de 3 ans au moins et de 30 ans au maximum, au 31 décembre de l'année civile en cours.
- Fréquenter un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale ou le Ministère de l'agriculture.
- Détenir une notification délivrée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) avec la mention « *Accord pour la prise en charge des frais de transport scolaire, la situation de handicap ne permettant pas l'usage des transports de droit commun* ».

Par ailleurs, bien que ce soit au titre de sa compétence transport scolaire que le Département intervient en la matière et non au titre de sa compétence en matière sociale, et afin de ne pas pénaliser l'élève qui ne peut bénéficier d'une ligne de transport scolaire de la Région Occitanie du fait de son projet personnalisé de scolarisation, le Département a fait le choix de prendre en charge les frais de transport scolaire de l'élève dont la notification CDAPH indique « *Accord pour la prise en charge des frais de transport scolaire pour permettre la mise en œuvre de l'orientation scolaire* ».

2 – MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Le Département de la Lozère a mis en œuvre deux modalités de prise en charge des frais de transport, lesquelles peuvent être combinées.

2-1 REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES AUX FAMILLES

Le Département rembourse une partie des frais de déplacement engagés par la famille lorsqu'elle effectue le transport avec un véhicule personnel. L'indemnité kilométrique versée à la famille s'élève à 0,50 €/km, dans la limite de 10 000,00€ par année scolaire.

Le remboursement intervient une fois par trimestre après réception d'un relevé des trajets effectués et une attestation de présence de l'élève visée par le responsable de l'établissement scolaire (un exemple de ce certificat se trouve en annexe 2 du présent règlement).

Pour les trajets de courte distance entre le domicile et l'établissement scolaire, l'indemnisation kilométrique sera privilégiée.

Le remboursement est calculé, sauf cas particulier, sur la base de 2 allers-retours par jour ou 1 aller-retour par jour lorsque le conducteur réalise le transport de l'élève en se rendant sur son lieu de travail, et 2 allers-retours par semaine pour les internes.

Le remboursement est calculé en fonction du kilométrage le plus court entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève.

Dans le cas où plusieurs enfants d'une même famille seraient transportés par leurs parents vers un même secteur scolaire, un seul remboursement sera effectué, correspondant à un trajet entre le domicile et l'établissement scolaire le plus éloigné.

Dans le cas d'une double domiciliation de l'élève (pour une garde alternée par exemple), les deux parents seront remboursés à hauteur des kilomètres effectués par chacun, sous réserve des justificatifs dûment complétés.

Si un enfant est pris en charge par le réseau de transport organisé par le Département et que la famille fait le choix, ponctuellement, de le transporter elle-même, elle ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Cas particulier du remboursement des frais de taxi aux familles :

Après accord formel du Département, et en l'absence de marché public ou convention de transport adapté, la famille peut être indemnisée pour des transports effectués par des professionnels (taxi, ambulance, VTC, organismes de service à la personne) sur présentation de 2 devis et d'une facture acquittée.

2-2 MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT ADAPTÉ PAR LE DÉPARTEMENT

Lorsque le handicap de l'ayant droit engendre des contraintes techniques et/ou organisationnelles ne permettant pas son transport en véhicule personnel, l'ayant droit peut bénéficier d'un transport public collectif organisé et financé par le Département.

Les circuits sont alors exécutés par des prestataires titulaires d'un marché public passé avec le Département, et ce, dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de coût pour la collectivité, avec regroupement d'élèves dans un même véhicule. Cette mesure répond à des préoccupations économiques et si possible environnementales.

Les trajets éligibles :

◆ **Trajets effectués entre la résidence habituelle de l'élève et son établissement scolaire** à raison d'un aller-retour par jour du lundi au vendredi, sauf demande particulière du fait du handicap de l'élève.

Cas particulier : les étudiants apprentis ayant le statut de salarié seront transportés vers leurs centres de formation d'apprentis (CFA).

◆ **Toute demande de prise en charge régulière à une adresse différente** (ex. assistante maternelle, grands-parents...) n'est possible que dans un rayon de 5 km maximum autour de l'adresse habituelle et doit faire l'objet d'une demande par écrit en indiquant les coordonnées de la personne qui sera alors responsable de l'élève.

◆ **Dans le cas d'une garde alternée** nécessitant une prise en charge à deux adresses différentes, le calendrier de garde devra être établi dès la rentrée et pour toute l'année scolaire.

◆ **Pour les élèves internes et les étudiants**, le Département prend en charge un aller-retour par semaine, sauf demande particulière, d'une distance de 250 km maximum par trajet.

◆ **Trajets vers les lieux de stage ou d'examen** à raison d'un aller/retour par jour, sur un circuit existant et sous réserve que ce changement n'entraîne pas une dégradation notable de la qualité de service pour les autres élèves pris en charge (notamment allongement du temps de transport).

Si l'intégration à un circuit existant ne peut se faire, le Département pourra procéder, à la demande de la famille ou de l'étudiant, et après validation préalable formelle du Département, à un remboursement des frais kilométriques engagés, à raison de 2 trajets quotidiens.

Le dossier de demande de prise en charge doit être reçu complet dans un délai de 15 jours minimum avant le début du stage ou de l'examen, accompagné de la copie de la convention tripartite signée ou de la convocation à l'examen.

Les trajets non éligibles :

- ◆ Le transport vers ou à partir de l'entreprise où l'étudiant apprenti est en formation rémunérée.
- ◆ Le transport vers des activités extra-scolaires
- ◆ Les trajets vers ou à partir d'un établissement spécialisé (Instituts Médico-éducatifs – IME, Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques – ITEP, Instituts d'Éducation Motrice – IEM, Centres pour Polyhandicapés...) ou d'un professionnel de santé.

Durée d'un trajet :

Lors d'un transport collectif, le Département mettra tout en œuvre pour que le temps de trajet total pour un élève ne puisse excéder 1 heure environ, dans des conditions normales de circulation. Cependant, ce délai peut être allongé au regard de la distance à parcourir, en particulier pour un élève interne.

Adaptation des horaires :

Le regroupement des élèves induit que le transport doit s'adapter aux horaires des établissements scolaires et non à l'emploi du temps de chaque élève.

Néanmoins, des services intermédiaires supplémentaires peuvent être mis en place si l'horaire d'entrée/de sortie de l'élève est à plus de 2 heures des horaires d'ouverture ou de fermeture de l'établissement scolaire concerné.

Dans le cas où un élève au primaire serait transporté avec des élèves du secondaire, les horaires du transport s'adapteront à l'élève qui commence le plus tôt et fini le plus tard. Ainsi, concernant le trajet du matin, l'élève du primaire sera amené à attendre 30 minutes environ au maximum dans l'enceinte de son école.

Si ce délai devait être allongé, il pourrait être mis en place un service supplémentaire sur justification médicale.

Si l'élève est malade, il restera au sein de l'établissement scolaire jusqu'à l'horaire de retour ou sera ramené à son domicile par ses parents qui préviendront les transporteurs.

Accompagnement des élèves aux points d'arrêts

Le transporteur devient dépositaire de l'autorité parentale dès que l'élève lui est confié en mains propres et ce, jusqu'au moment où il le dépose à son établissement scolaire.

A ce titre le chauffeur doit obligatoirement s'assurer que l'enfant qu'il dépose rentre bien dans l'enceinte de l'établissement. C'est à ce moment là uniquement qu'il est déchargé de cette responsabilité.

De même au retour le chauffeur redevient titulaire de l'autorité parentale à partir du moment où il récupère l'enfant jusqu'au moment où il le confie à nouveau aux responsables légaux, sauf accord écrit de ces derniers (document en annexe 4 de ce règlement).

Absences

Les représentants légaux ou les élèves majeurs eux-mêmes doivent avertir en priorité l'entreprise de transport de leur absence ou de celle de l'élève transporté afin d'éviter tout déplacement inutile.

Au retour, en cas d'absence au point d'arrêt des représentants légaux, ou toute autre situation exceptionnelle, le transporteur est tenu de déposer l'enfant, par ordre de priorité et après avoir contacté la famille : - à la Mairie, si Monsieur ou Madame le Maire est présent(e) - au Commissariat de police ou à la Gendarmerie de la commune ou d'une commune voisine.

Retards

La ponctualité est une règle essentielle pour le bon déroulement du transport. Les élèves doivent être présents, au lieu de prise en charge, à l'heure indiquée par le transporteur.

En cas de retard de l'élève supérieur à 5 minutes, le conducteur est autorisé à poursuivre sa desserte pour ne pas porter préjudice aux autres élèves présents sur le circuit.

Le conducteur informe ses responsables qui devront aviser, sans délai, les services du Département.

En cas de retards répétés du conducteur, les familles avertissent les services du Département.

Modification des trajets

Les représentants légaux d'un élève doivent avertir les services du Département de tous changements significatifs impactant l'organisation du transport (par exemple, un déménagement ou un changement d'établissement scolaire). Le Département doit avoir connaissance de cette modification au minimum 15 jours avant son effectivité.

L'organisation d'un circuit peut être modifiée uniquement par le Département, et ce, tout au long de l'année scolaire en fonction de l'intégration de nouveaux élèves dans le véhicule ou de modifications d'horaires.

Toutefois, en cas d'intempéries venant perturber les services (inondation, neige, verglas ...) le transporteur a pour premier devoir d'assurer la sécurité des élèves et en second d'en informer la Mission Transports et Mobilités du Département.

Le transporteur, ou son représentant, est seul habilité à prendre la décision d'effectuer ou de ne pas effectuer un service en fonction de l'état des routes, sauf en cas de mesures prévues par la préfecture ou le Département.

Relation entre les familles et les conducteurs

Les relations famille/chauffeur sont un élément clé de la qualité du service rendu. À cet effet, l'échange d'informations doit être régulier et facilité.

Les chauffeurs ont un téléphone mobile dont le numéro est diffusé à la famille par la société de transport dont il dépend. La famille communique également ses coordonnées téléphoniques au chauffeur pour être joignable en cas d'aléas.

Dans la mesure du possible, le transporteur veille à affecter le circuit aux mêmes conducteurs, et en cas de changement, il en informe au préalable la famille.

A bord du véhicule, le chauffeur peut faire preuve d'initiative et réagir en temps réel face à des situations d'urgence dans l'intérêt de l'enfant.

3 – CONSTITUTION D'UN DOSSIER

À chaque rentrée scolaire, ou lors d'une 1ère inscription, pour bénéficier de la prise en charge des frais de transport scolaire, les familles doivent compléter un dossier comportant les pièces suivantes :

- La fiche de renseignement dûment complétée, en annexe 3 de ce présent règlement
- Un certificat de scolarité ou un justificatif d'inscription dans un établissement scolaire. Ce justificatif doit indiquer si l'enfant est inscrit dans un dispositif spécial d'enseignement (ULIS, SEGPA,...)
- La notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) avec la mention « *Accord pour la prise en charge des frais de transport scolaire, la situation de handicap ne permettant pas l'usage des transports de droit commun* » ou « *Accord pour la prise en charge des frais de transport scolaire pour permettre la mise en œuvre de l'orientation scolaire* »
- Un Relevé d'Identité Bancaire pour les familles qui bénéficient du remboursement des frais kilométriques.

4 - DÉROGATION ET RÉCLAMATION

Toute demande de dérogation devra être adressée à la Présidence du Conseil Départemental qui par arrêté peut déroger au présent règlement sur demande justifiée de la famille. Elle fera l'objet d'une instruction au sein des services du Département et la décision définitive sera notifiée au représentant légal de l'élève.

Toute réclamation concernant le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap devra être adressée à la Mission Transports et Mobilités de la Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports du Département de la Lozère.

5 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

En application du cadre juridique en vigueur (règlement européen sur la protection des données (UE) 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018 et loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée) le Département de la Lozère, responsable du traitement, prend toutes les mesures nécessaires afin de préserver la confidentialité des informations et documents du représentant légal de l'élève ou de l'élève majeur, afin d'éviter qu'ils ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à les connaître.

Pour la gestion des inscriptions annuelles, des informations personnelles sont collectées de manière classique sur support papier. Les données du formulaire permettent la validation de la demande, l'envoi du dossier de réinscription l'année suivante, la mise en place du mode de transport adapté.

Les données ne seront pas utilisées pour d'autres finalités sauf si le représentant légal de l'élève ou l'élève majeur donne son consentement explicite pour un nouveau traitement. Si ce dernier communique son adresse de messagerie, des échanges liés à l'inscription, son renouvellement ou des renseignements sur les transports adaptés pourront lui être adressés par voie électronique.

Les données sont traitées par informatique et ne font pas l'objet d'une décision automatisée ou de profilage. Elles seront conservées pendant l'année courante. S'il existe un recours, le dossier sera conservé durant le délai d'instruction.

Les informations personnelles seront communiquées de façon partielle et adaptées pour ce que chacun doit en connaître : aux services internes du Département, aux transporteurs, à la Maison départementale des personnes handicapées pour avis. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union européenne.

Le représentant légal de l'élève ou l'élève majeur dispose d'un droit d'accès aux données le concernant personnellement, ou à celles de l'enfant dont il est le responsable légal, de rectification, de limitation, de suppression et d'opposition pour des motifs légitimes sauf si l'un de ces droits a été écarté par une disposition législative.

Les demandes d'accès doivent être adressées par voie postale en justifiant de l'identité du représentant légal de l'élève ou de l'élève majeur, à l'adresse suivante : Département de la Lozère, Mission Mobilité Transport, 4 rue de la Rovère 48000 MENDE.

En cas de réclamation, le représentant légal de l'élève ou l'élève majeur doit contacter en premier lieu le Délégué à la Protection des Données :

Direction Adjointe des Systèmes d'Information et Télécommunications, 12-14 Boulevard Britexte, 48000 Mende ou par mail protectiondonnees@lozere.fr

Le représentant légal de l'élève ou l'élève majeur a la possibilité également de s'adresser à la CNIL (3, Place de Fontenoy, 75007 PARIS, www.cnil.fr)

ANNEXE 1: Règles de sécurité et sanctions à destination des élèves pris en charge sur les circuits scolaires organisés par le département

Ces règles de sécurité ont pour but de prévenir des accidents et d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés à des transports scolaires organisés par le Département.

Article 1 : Comportement des élèves et étudiants

La montée comme la descente des élèves doit s'effectuer avec ordre, à l'arrêt complet du véhicule. Chaque élève doit obligatoirement rester assis et attaché à sa place pendant tout le trajet et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

Il est notamment interdit :

- de jouer, de chahuter, de crier, de parler au conducteur
- de toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes
- de se pencher au-dehors

Article 2 : Procédure de signalements des incidents

Le non-respect des obligations issues du présent règlement peut être constaté sur signalement d'un autre usager, des conducteurs des véhicules, des responsables d'établissement, des familles ou toute autre personne témoin de faits d'indiscipline.

Ces actes sont signalés au responsable de l'entreprise de transport qui saisit, par écrit, le Conseil Départemental de Lozère - Mission Transports et Mobilités - 4 rue de la Rovère - 48000 MENDE

Article 3 : Sanctions selon la gravité des faits

Ces sanctions seront notifiées par écrit et adressées par lettre recommandée avec accusé de réception aux représentants légaux par l'autorité organisatrice, dans les cas suivants :

- Avertissement :
 - Non-respect des consignes édictées dans le présent règlement
 - Insultes ou menaces verbales
 - Absence répétée d'un représentant légal au point d'arrêt et de dépose des élèves
 - Utilisation d'allumettes, de briquet ou équivalent
 - Porter sur soi : bouteilles ou objets contondants, coupants ou pointus, ...
- Exclusion temporaire d'une semaine :
 - Jet de projectile dans le véhicule
 - Consommation d'alcool, de tabac ou de stupéfiants
 - État d'ivresse
 - Vol dans le véhicule
 - Dégradation dans le véhicule
 - Récidive suite à un avertissement émis

- Exclusion définitive :

- Agression physique ou sexuelle
- Exhibition sexuelle
- Comportement mettant en péril la sécurité des autres usagers et du conducteur
- Récidive suite à exclusion temporaire

Ces trois sanctions pourront être prononcées indépendamment les unes des autres, selon la gravité des faits et pourront faire l'objet de circonstances atténuantes au cas par cas.

Les parents, ou l'élève s'il est majeur, ont 15 jours à compter de la notification de la sanction pour faire appel de la décision auprès de la Présidence du Conseil départemental.

En cas de prononcé d'une sanction, comme une exclusion par exemple, les familles ne pourront prétendre à aucune autre prise en charge des frais de transport scolaire de leur enfant. L'exclusion ne dispense pas l'élève de sa scolarité.

Article 4 : Responsabilité en cas de détérioration

Toute détérioration commise par un élève, à l'intérieur d'un véhicule affecté aux transports scolaires, engage la responsabilité de ses représentants légaux ou sa propre responsabilité s'il est majeur.

ANNEXE 2: CERTIFICAT DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Département de la Lozère
Direction des mobilités, des aménagements
numériques et des transports
Mission transports et mobilités

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Établissement scolaire :

CERTIFICAT DE FREQUENTATION SCOLAIRE
1^{er} trimestre/2^{ème} trimestre/3^{ème} trimestre (*rayez la mention inutile*)

Le chef d'établissement soussigné

certifie que

L'élève :

Noms, Prénoms des parents :

demeurant à :

n'a pas fréquenté l'établissement scolaire les jours suivants :

Dates d'absence : inscrire uniquement les journées complètes d'absence et les mercredis matins.

/!\ Attention : le certificat devra être daté impérativement du dernier jour du trimestre concerné, sous peine de non remboursement des frais kilométriques.

Fait le

à

Le Chef d'établissement

Annexe 3 : TRANSPORT SCOLAIRE – ANNÉE 2021/2022
Fiche de renseignements – Elève en situation de handicap

- Première inscription**
- Réinscription**

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : Prénom :
 Date et lieu de naissance :
 L'élève bénéficie-t-il d'une notification MDPH en cours ? Oui (*Veillez joindre une copie*)
 Non

IDENTITE DES PARENTS / REPRESENTANTS LEGAUX

Résidence de l'élève : Parents Père Mère Autre (précisez)

| | | | |
|--|--|--|--|
| <u>Coordonnées</u> : Père – Mère – Autre si concerné | | | |
| <u>Nom</u> | | | |
| <u>Prénom</u> | | | |
| <u>Adresse</u> | | | |
| <u>Téléphone portable</u> | | | |
| <u>Téléphone fixe</u> | | | |
| <u>Adresse mail</u> | | | |
| <u>Profession</u> | | | |

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Nom de l'établissement:
 Adresse :
 Classe : ULIS SEGPA Autre (précisez):
 Référent scolaire (si connu) :

PRISE EN CHARGE SOUHAITÉE PAR LA FAMILLE

Les 2 modes de transport peuvent être combinés

1) TRANSPORT EFFECTUÉ AVEC UN VÉHICULE PERSONNEL

Vous êtes en capacité d'assurer la totalité des trajets : **oui** **non**

Si non, cochez les jours où vous pouvez effectuer le transport

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | | | | | |
| Soir | | | | | |

2) TRANSPORT COLLECTIF ADAPTÉ ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT

Régime de l'élève : **Externe** **Demi-pensionnaire** **Interne**

Jours et horaires (si connus) ou l'élève **aura besoin d'un transport** :

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | | | | | |
| Soir | | | | | |

**!/ ** Veuillez inscrire l'heure de début et de fin des cours et non l'heure d'arrivée et de départ de l'établissement

Le transport de l'élève nécessite un véhicule adapté pour fauteuil roulant :

Oui **Non**

Observations éventuelles :

Fait à :

Le

Signature : Mère

Père

Autre responsable légal

Dossier à compléter et à retourner au :
Conseil Départemental de la Lozère
DGAI - Mission Transports et Mobilités
4 rue de la Rovère – B.P 24
48001 MENDE Cedex

 ou à l'adresse email Tesh@lozere.fr

Annexe 4 : Décharge de responsabilité

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS
EN SITUATION DE HANDICAP

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Cette décharge parentale est une autorisation transmise au chauffeur afin de laisser SEUL(E), devant le domicile de dépose, votre enfant qui doit être impérativement en possession des clés du logement.

ÉLÈVE :

Nom et prénom :
Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté :
.....

RESPONSABLE(S) LÉGAL (AUX) :

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :

Je soussigné(e), responsable légal de :

- reconnais que mon enfant a toutes les capacités pour rentrer et rester seul à mon domicile,
- dégage le Département de la Lozère de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait avant la montée ou après la descente du véhicule,
- renonce à tout recours éventuel à l'encontre du Département

Fait à

Le

Signature du ou des représentants légaux,

**À retourner au
Conseil Départemental de Lozère
DGAI - Mission Transports et Mobilités
4 rue de la Rovère – B.P 24
48001 MENDE Cedex
ou à l'adresse email Tesh@lozere.fr**



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 30 mai 2022

Commission : TOURISME DURABLE

Objet : Tourisme : Approbation de la stratégie Touristique départementale "Vers un tourisme durable 2022-2028"

Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Développement et Tourisme

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER, Valérie VIGNAL-CHEMIN.

Pouvoirs : Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Gilbert FONTUGNE, Séverine CORNUT ayant donné pouvoir à Patrice SAINT-LEGER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Laurent SUAU ayant donné pouvoir à Régine BOURGADE.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU les articles L 1111-4, L 1511-3, L 1611-4, L 3212-3, L 3311-1, L 3312-4 et R 3312-3 et L 4251-20-V du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 132-1 à 136-6 du Code du Tourisme ;

VU la délibération n°CD_17_1024 du 24 mars 2017 approuvant la "Stratégie Touristique Lozère 2021" pour la période 2017 à 2021 et la délibération n°CD_21_1040 du 25 octobre 2021 approuvant le lancement de la future stratégie touristique départementale ;

VU la délibération n°CD_22_1023 du 14 février 2022 approuvant la politique départementale 2022 «Tourisme» ;

VU la délibération n°CD_22_1032 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°800 intitulé "Tourisme : Approbation de la stratégie Touristique départementale "Vers un tourisme durable 2022-2028"" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission tourisme durable du 24 mai 2022 et la demande de modification de la liste des membres du comité de pilotage ;

ARTICLE 1

Rappelle que la précédente stratégie touristique s'est déployée entre 2017 et 2021 et s'articulait autour de 3 axes, 9 enjeux et 37 actions pour :

- Développer l'attractivité du territoire en développant les outils numériques, en améliorant la culture de l'accueil, en étendant la saisonnalité et en assurant une promotion touristique de la Lozère.
- Développer l'innovation et l'ingénierie touristique, en mettant en place un observatoire et en accompagnant les socio-professionnels du secteur.
- Améliorer les partenariats et l'organisation touristique en rendant lisible l'organisation des acteurs du tourisme, en s'appuyant sur les filières et les offices de tourisme et en développant l'accessibilité du territoire et le tourisme autour des 4 saisons et du bien-être.

ARTICLE 2

Indique que la nouvelle stratégie s'oriente vers un tourisme durable qui s'inscrit à la fois dans la réalité du territoire et dans les tendances sociétales à l'œuvre et que pour répondre à cette ambition, 4 axes ont été retenus :

- Fabriquer les outils de pilotage du tourisme durable avec notamment la création d'un point 0 de mesure et d'indicateurs de suivi tout au long des six prochaines années.
- Embarquer les acteurs privés et publics dans la stratégie « Vers un tourisme durable » avec la mise en place de la fabrique du tourisme durable.
- Lancer les chantiers opérationnels du tourisme durable en Lozère en proposant des actions en faveur des lieux, de la préservation et de la valorisation, de la dimension sociale du tourisme et sur le champ de l'innovation.
- Définir une nouvelle prise de parole sur la base d'un nouveau récit du territoire en adéquation avec le positionnement retenu qui servira d'appui à toutes les actions de promotion et de communication de la Lozère mais aussi en adaptant l'information touristique opérationnelle présente sur le territoire.

ARTICLE 3

Valide la stratégie touristique départementale « Vers un tourisme durable 2022-2028 », telle que présentée dans le document joint en annexe, ainsi que son plan d'actions.

ARTICLE 4

Approuve la gouvernance retenue à travers la création :

- d'un comité technique composé de membres du Comité Départemental du Tourisme et du Département qui se réunira une fois/an en fin d'année afin de définir conjointement les actions dites prioritaires pour l'année suivante.
- d'un comité de pilotage qui assurera le suivi annuel de la mise en œuvre de cette stratégie et la définition des orientations stratégiques sur la base des propositions du comité technique, composé :
 - de 10 conseillers départementaux, dont la Présidente du Conseil départemental, membre de droit et de la Présidente de la commission tourisme durable du Département qui présidera ce comité de pilotage,
 - d'un représentant du Conseil régional Occitanie,
 - d'un représentant du Comité départemental du Tourisme,
 - d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - d'un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
 - un représentant de la Chambre d'Agriculture,
 - d'un représentant du Parc National des Cévennes,
 - d'un représentant du Parc Naturel Régional de l'Aubrac,
 - d'un représentant de chaque communauté de communes.

ARTICLE 5

Désigne, sans recourir au vote à bulletin secret, les conseillers départementaux suivants pour siéger au sein du comité de pilotage :

- La Présidente du Conseil départemental, membre de droit ;
- Robert AIGOIN, président de la commission de l'économie circulaire, de l'agriculture et de l'accompagnement des filières ;
- Denis BERTRAND, président de la commission de délégation du service public local ;
- Jean-Louis BRUN, président de la commission territoires et attractivité ;
- Patricia BREMOND, présidente de la commission Jeunesse, Education et Citoyenneté ;
- Dominique DELMAS, déléguée en charge de l'environnement ;
- Christine HUGON, Conseillère départementale de St Chély d'Apcher ;
- Michèle MANOA, présidente de la commission tourisme ;
- François ROBIN, délégué en charge du sport et de la CDESI ;
- Johanne TRIOULIER, présidente de la commission sports, culture et patrimoine.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Annexe à la délibération n°CD_22_1036 du Conseil Départemental du 30 mai 2022.**Rapport n°800 "Tourisme : Approbation de la stratégie Touristique départementale "Vers un tourisme durable 2022-2028""****I. Rappel réglementaire et historique**

Le tourisme est une compétence partagée entre divers échelons. Pour autant, le code du tourisme indique dans son article L132-1 que « Dans chaque département, le conseil départemental établit, en tant que de besoin, un schéma d'aménagement touristique départemental. Ce schéma prend en compte les orientations définies par le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs ».

Une stratégie touristique a été co-construite avec les différents acteurs du tourisme, dont le comité départemental du tourisme. Elle s'est déployée entre 2017 et 2021. La mise en œuvre, le pilotage et la coordination de cette stratégie a été assurée par les services du Département. Cette stratégie s'articulait autour de 3 axes, 9 enjeux et 37 actions, dont voici les grandes lignes :

- Développer l'attractivité de notre territoire en développant les outils numériques, en améliorant la culture de l'accueil, en étendant la saisonnalité et en assurant une promotion touristique de la Lozère.
- Développer l'innovation et l'ingénierie touristique, en mettant en place un observatoire et en accompagnant les socio-professionnels du secteur.
- Améliorer les partenariats et l'organisation touristique en rendant lisible l'organisation des acteurs du tourisme, en s'appuyant sur les filières et les offices de tourisme, en développant l'accessibilité de notre territoire et le tourisme autour des 4 saisons et du bien-être.

De nombreuses actions ont pu être réalisées, certaines engagées et d'autres non réalisées en raison notamment de la crise sanitaire qui a bouleversé ce secteur d'activité. Par ailleurs, d'autres projets ont vu le jour sans qu'ils soient pour autant inscrits dans cette stratégie (ex : bornes touristiques). Cette stratégie arrivant à son terme en fin d'année 2021, il convient donc d'engager une réflexion sur les enjeux lozériens pour les années à venir.

II. Contexte

En Lozère, le tourisme tient une place importante dans l'activité économique de notre territoire avec 4100 emplois en haute saison, soit 13 % des offres existantes dans l'économie lozérienne (INSEE, 2015). Les dernières données de l'observation touristique lozérien 2021 font état de 3,112 millions de nuitées touristiques sur les 3 mois d'été, soit une évolution de +15 % par rapport à 2020 et de +2,2 % par rapport à 2019 (année de référence hors COVID). Notre destination attire de nouveaux touristes dont les aspirations sont en adéquation avec notre territoire : grands espaces, tranquillité, qualité de vie.

Malgré son poids économique indéniable, le tourisme représente 11% des émissions de gaz à effet de serre en France. Des émissions en hausse constante avec l'explosion du nombre de touristes dans le monde : +130% en 20 ans.

Suite à la crise sanitaire, les attentes des voyageurs ont évolué. Selon une enquête IFOP de mars 2021 sur les Français et le tourisme durable, 61 % des personnes interrogées indiquent que la préservation de la nature lors d'un voyage constitue une préoccupation plus forte qu'avant le début de la crise sanitaire. Toujours dans le cadre de cette enquête, 55 % des répondants sont prêts à choisir leurs destinations de voyage en fonction des émissions et des impacts carbone qu'elles génèrent. La demande des vacanciers est donc de tendre vers un tourisme plus durable, à l'instar de leur souhait d'avoir un mode de vie et de consommation plus responsables et moins polluants.

Ainsi, le Département de la Lozère souhaite pleinement s'engager « vers un tourisme durable ».

III. La méthodologie retenue pour la construction de stratégie touristique départementale « Vers un tourisme durable 2022-2028 »

L'élaboration de cette stratégie a commencé en novembre 2021 et s'est déroulée en plusieurs temps.

La phase 1 de cette réflexion a été consacrée à l'organisation des Rencontres Territoriales des Acteurs du Tourisme qui se sont déroulées du 6 au 10 décembre 2021 à Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleymard et Florac. L'objectif de ces rencontres était d'aller à la rencontre des acteurs du tourisme pour échanger sur les enjeux, idées et pistes d'actions possibles pour un tourisme durable en Lozère. Près de 150 participants ont répondu présents lors de ces rencontres et ont permis d'alimenter les premières bases de la réflexion départementale.

Un second temps a été consacré à la mise en place d'une plateforme collaborative sur laquelle l'ensemble des acteurs du tourisme lozérien ont pu découvrir les synthèses des réunions territoriales et contribuer en déposant leurs idées, propositions pour enrichir cette base de réflexion.

En parallèle, une vingtaine d'entretiens ciblés avec les structures intervenant dans le champ du tourisme ont été organisés.

L'ensemble de ces réflexions ont permis d'aboutir à un diagnostic du territoire sur sa dimension touristique et de définir le positionnement et l'ambition que la Lozère doit porter.

IV. L'ambition et le positionnement de la Lozère « Vers un tourisme durable 2022-2028 »

La politique de tourisme durable que le Conseil Départemental appelle de ses vœux, s'inscrit naturellement à la fois dans la réalité du territoire et dans les tendances sociétales à l'œuvre. Il convient dès lors d'en calibrer l'ambition.

Celle-ci doit être à la fois forte et engagée mais sans être perçue comme une politique de la contrainte pour les acteurs du territoire qui ont besoin de consolider et développer leurs activités. Elle doit refléter l'importance de l'ancrage dans le temps des lozériens et celle d'un territoire qui fait lien par la force de sa nature et de ses paysages.

Dans ce contexte, le développement soutenable que peut revendiquer la Lozère est d'abord celui de maintenir la qualité environnementale de celui-ci pour les générations à venir, et évidemment, si possible de l'améliorer.

En second lieu, il s'agit de faire éclore les concepts de développement durable non seulement dans la dimension environnementale, très importante, mais aussi dans celles de l'économie et du social. En effet, la compétition entre les territoires, sur une proposition de valeur « durable » va largement s'intensifier, particulièrement pour les territoires ruraux. La maîtrise de l'ensemble de la problématique devient nécessité pour être crédible auprès des cibles du territoire.

L'ambition proposée pour le Département de la Lozère est donc :

Transmettre à la prochaine génération (de lozériens et de visiteurs) une destination bonifiée dans les 3 dimensions du développement durable : environnementale, économique et sociale.

La force d'attraction de la Lozère, est celle de proposer de grands espaces préservés fait de nature et de patrimoine en ajoutant le sentiment positif de ne pas être dans une destination sur-fréquentée. Ne nous situons plus dans le tourisme, mais plutôt, revisitons la notion de voyage.

Éviter la foule, sortir des destinations convenues, choisir des destinations qui invitent au voyage, à la découverte, à l'expérience singulière, font l'objet de nombreuses offres en France et à l'étranger.

En prenant cet angle, la Lozère qualifie son offre et se distingue de ses concurrents proches qui disposent aussi d'une offre outdoor de moyenne montagne, mais qui souffrent d'une fréquentation très forte durant la saison estivale. Dès lors, le positionnement pourrait s'exprimer de manière synthétique comme :

Cultiver l'imaginaire des grands espaces.

Ce n'est pas une signature mais le condensé de l'expression stratégique. Il permet d'exprimer en quoi la Lozère se distingue de ses concurrents. Ce positionnement consolide l'ambition en matière de développement durable, nécessite de traiter le sujet déjà évoqué des perceptions de sur fréquentation estivales et encourage le développement d'un tourisme à l'année. Il ouvre aussi des perspectives sur de nouveaux marchés comme le ciel étoilé ou les lacs.

Pour autant, il ne faut pas considérer qu'il se substitue à la nécessité de la transversalité et du jeu collectif qui sont des conditions fondamentales pour la réussite de la stratégie touristique lozérienne.

V. Les axes stratégiques

Pour répondre à cette ambition et ce positionnement, 4 axes stratégiques ont été retenus :

- Fabriquer les **outils de pilotage du tourisme durable** avec notamment la création d'un point 0 de mesure et d'indicateurs de suivi tout au long des six prochaines années.
- **Embarquer les acteurs privés et publics** dans la stratégie « Vers un tourisme durable » avec la mise en place de la fabrique du tourisme durable.
- Lancer les **chantiers opérationnels du tourisme durable** en Lozère en proposant des actions en faveur des lieux, de la préservation et de la valorisation, de la dimension sociale du tourisme et sur le champ de l'innovation.
- Définir une **nouvelle prise de parole** en définissant un nouveau récit du territoire en adéquation avec notre positionnement qui servira d'appui à toutes les actions de promotion et de communication de la Lozère mais aussi en adaptant l'information touristique opérationnelle présente sur le territoire.

Le document complet est présenté en annexe de ce rapport.

VI. La gouvernance

Cette stratégie est un document d'orientation de la politique départementale en matière de tourisme. Il sera possible de l'adapter et de la faire évoluer dans le temps.

Un **comité technique** composé du Comité Départemental du Tourisme et du Département se réunira une fois/an en fin d'année afin de définir conjointement les actions dites prioritaires pour l'année suivante.

Un **comité de pilotage** assurera quant à lui, le suivi annuel de la mise en œuvre de cette stratégie et la définition des orientations stratégiques sur la base des propositions du comité technique. Sous la direction de Michèle MANOA, il sera composé des structures suivantes :

- de conseillers départementaux dont :
 - Sophie PANTEL, membre de droit ;
 - Robert AIGOIN, président de la commission de l'économie circulaire, de l'agriculture et de l'accompagnement des filières
 - Johanne TRIOULIER, présidente de la commission sports, culture et patrimoine,
 - Denis BERTRAND, président de la commission de délégation du service public local,

- Jean-Louis BRUN, président de la commission territoires et attractivité,
- Dominique DELMAS, déléguée en charge de l'environnement,
- François ROBIN, délégué en charge du sport et de la CDESI,
- un représentant du Conseil régional Occitanie,
- un représentant du Comité départemental du Tourisme,
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- un représentant de la Chambre d'Agriculture,
- un représentant du Parc National des Cévennes,
- un représentant du Parc Naturel Régional de l'Aubrac,
- un représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,
- un représentant de chaque communauté de communes et/ou office de tourisme.

Cette stratégie départementale ne précise pas à ce stade les modalités d'interventions financières des actions inscrites. En effet, il conviendra de réunir les partenaires concernés par la mise en œuvre des actions.

Je vous propose donc de délibérer pour :

- approuver la stratégie touristique départementale « Vers un tourisme durable 2022-2028 », dont le document complet est joint à ce rapport,
- approuver la gouvernance retenue et désigner les élus départementaux siégeant au comité de pilotage.

La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL



Accompagnement à l'élaboration de la
stratégie touristique départementale
« Vers un tourisme durable 2022-2028 »
Animation des Rencontres territoriales
des acteurs du tourisme

Synthèse méthodologique

SOMMAIRE

01 Contexte et enjeux de la mission

02 Les enjeux

03 La méthodologie

04 La plateforme stratégique

05 Les axes stratégiques

06 Les annexes

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

1

Contexte et enjeux de la mission



1- Le contexte

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

En moins d'un siècle, le tourisme s'est hissé parmi les activités les plus importantes mais aussi les plus indispensables à l'Humanité. Personne n'imaginait réellement le coup d'arrêt provoqué par la crise sanitaire mondiale. Pourtant « *après le Covid, le tourisme repartira* » ; à la fois pour ceux qui en vivent et pour ceux qui le pratiquent, évoque Le géographe Rémy Knafou dans une tribune du journal le Monde de mai 2021. Il ajoute qu'il faut « *le refonder selon de nouvelles formes pour éviter les travers de ces dernières décennies* ».

Jean Viard dans son dernier livre « *La Révolution que l'on attendait est arrivée* » parle du retour en force du territoire et des lieux.

Ces nouvelles réflexions nous disent de changer de paradigme, de réinventer un tourisme qui cette fois respectera les aspirations des individus, les besoins des sociétés, les exigences de la planète.

C'est à partir de ce triptyque post-moderne que les territoires touristique doivent envisager des changements ou d'amplifier ce qu'ils ont déjà engagé sans pour autant se détourner de ce qui a fait l'essentiel de leur développement. Une gageure ? Non, un défi à la hauteur de ceux que les acteurs du tourisme contemporain ont déjà réussi à relever.



1- Le contexte

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Les enjeux environnementaux contemporains posent la question de la place de la nature dans chaque espace : urbain et bien évidemment rural. La biodiversité, la qualité de l'air mais aussi la gestion des risques naturels, la santé ou l'approvisionnement de produits en circuits courts concernent tous les territoires.

Les aménités des territoires ruraux à forte densité naturelle sont plus que jamais au cœur des problématiques de l'anthropocène. Les enquêtes d'opinions se multiplient et confirment une nouvelle aspiration d'un part grandissante des « consom'acteurs » devenus « consom'responsables ».

Dans ce « re-questionnement », la prise en considération des signaux faibles relevés depuis plusieurs années est une étape fondamentale. La surexploitation de la ressource « touristes » que l'on pourrait qualifier aussi « d'économie extractive » à l'instar des économies industrielles modernes fondées sur l'exploitation des énergies carbonées, a fini par engendrer de nouvelles difficultés : pressions sur les services publics et les espaces sensibles, cohabitation habitants-touristes, marché immobilier et accès au logement, saturation de la circulation et du stationnement dans les portes d'entrées touristiques...

Toutefois, rappelons ici qu'environ un tiers des Français restent encore éloignés des pratiques touristiques.



1- Le contexte

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Le **tourisme est l'un des premiers secteurs économiques vecteur des émissions de gaz à effet de serre**, en hausse constante depuis 20 ans fort de l'explosion du nombre de touristes dans le monde. La France et ses territoires en sont aussi les responsables lorsqu'ils s'engagent de façon effrénée dans une course au toujours plus. Ainsi, comme le souligne là encore Jean Viard, la crise traversée peut être l'occasion d'une rupture positive, mais il s'agit de se garder de « *dénigrer les vacances telles qu'elles étaient pensées auparavant.* »

A ses yeux, le tourisme est bel et bien devenu « *un commun* », entre les habitants d'un même territoire, d'un même pays, d'une même planète. Et c'est à ce « *commun* » que les parties prenantes d'une destination touristique doivent bien veiller à sa protection, à sa durabilité, à son équitable accès.

Au cours de ces quatre dernières années (2017/2021), la feuille de route touristique mise en œuvre par le **Conseil Départemental de la Lozère** a permis de mettre en mouvement les parties prenantes autour d'une stratégie fondée essentiellement sur une nouvelle « ingénierie touristique » : digitalisation, promotion, innovation, formation, coordination. Au delà de ces nouvelles fondations systémiques, il s'agissait aussi de jouer sur le volume (les 4 saisons) et la valeur (le bien-être). Les chiffres de la fréquentation touristique en saison haute ont enregistré des résultats très positifs, malgré - et grâce - le(au) contexte pandémique. La Lozère a su aussi jouer de son image de territoire préservée lors de la crise sanitaire, grâce à une campagne d'images très inspirée dans le métro parisien.



1- Le contexte

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Ce faisant, la démarche engagée marque la volonté du Département de consolider les premiers efforts initiés depuis le renouvellement électoral et majoritaire de 2015 et de lancer pour ce second mandat de la majorité départementale sortante une démarche d'intelligence collective qui puisse fédérer les énergies et les actions autour d'un nouveau cap : **le tourisme durable**.

L'acte fondateur est important : c'est l'Assemblée départementale qui, en conscience, a mis en place une commission organique *ad hoc*. On note que la Présidente de la commission Tourisme Durable du CD 48 est placée en 2^{de} position dans l'ordre du tableau.

Il s'agit donc aujourd'hui de relier ces objectifs et actions dans un récit global, qui donne de l'ampleur et du sens, autour d'un positionnement choisi, crédible et affirmé. Mais également de connecter l'opérationnel à une stratégie globale et partagée.

Gagner en lisibilité, en cohérence mais aussi se donner plus de force par la mutualisation des énergies. Le défi est donc de passer de la préoccupation au projet, du projet aux objectifs, des objectifs aux plans d'actions partagés. En s'appuyant sur l'intelligence collective des parties prenantes, le territoire sera en mesure d'écrire sa nouvelle feuille de route touristique pour les six prochaines années. **Une feuille de route dont la boussole s'inspirera des principes du développement et du tourisme durable.**



Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

2

Les enjeux



2- Enjeux et objectifs

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Les enjeux pour le Conseil départemental de Lozère sont multiples :

- Etablir et partager le bilan de la stratégie touristique départementale de 2017/2021.
- Définir les grands axes de la nouvelle stratégie touristique autour du Tourisme durable pour la mandature (2021/2028)
- Impliquer les parties prenantes lors des Rencontres Territoriales des Acteurs du Tourisme, un événement décentralisé dans 5 lieux du Département pour mieux co-construire la nouvelle stratégie 2022/2028.
- Définir le cadre conceptuel du tourisme durable et l'adapter aux problématiques de la Lozère.
- Engager les parties prenantes à contribuer à l'élaboration de la stratégie de tourisme durable.
- Associer les citoyens dans la construction de la démarche stratégique (option).

Cette démarche permettra donc de :

- Renforcer l'attractivité de la Lozère à travers un nouveau positionnement autour du tourisme durable ;
- Répondre aux transitions/défis économiques, touristiques, environnementaux, démographiques, sociétaux, ruraux/aménagement de demain ;
- Révéler l'identité forte du territoire et valoriser les produits, services et talents marqueurs de cette singularité ;
- Stimuler l'appartenance au territoire, la fierté et l'envie d'entreprendre et de s'épanouir pour et sur son territoire ;

2- Enjeux et objectifs

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



2- Enjeux et objectifs

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

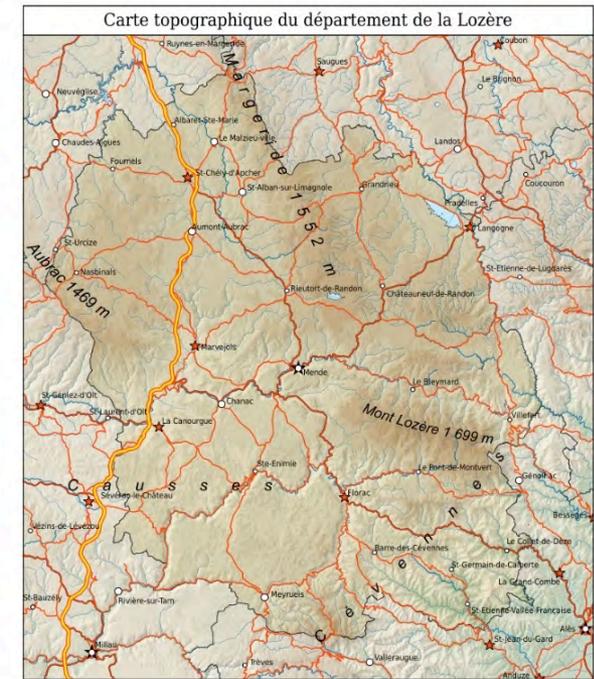
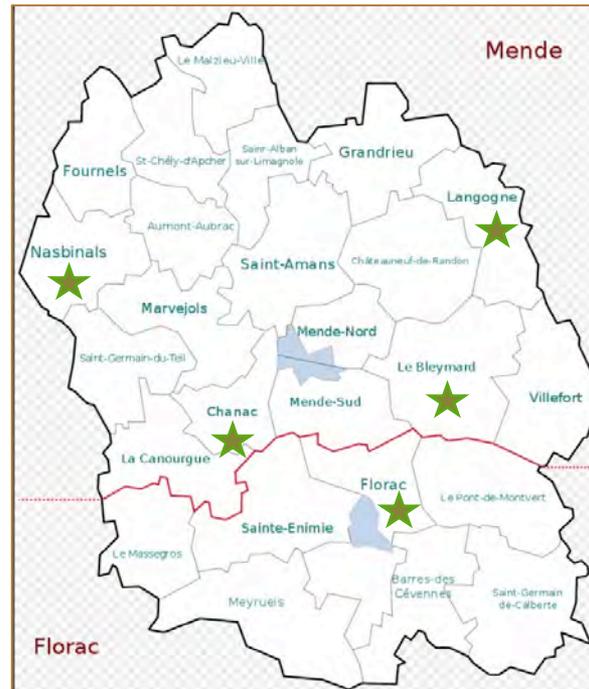
SLO

ID : 048-224800011-20220530-CD__22_1036-DE

Le travail de réflexion est construit sur la base de l'intelligence collective.

**Du 6 au 10 décembre
2021**

- **5 lieux :**
 - > Le Bleymard
 - > Florac
 - > Chanac
 - > Nasbinals
 - > Langogne
- **21 ateliers d'intelligence collective :**
 - > Ateliers en format World Café



Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

3

La méthodologie



3. La méthodologie

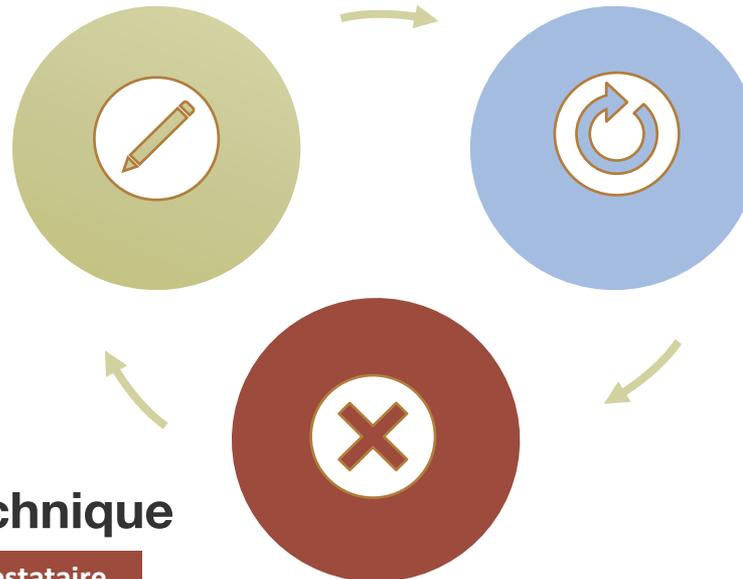
Comité de pilotage

6 personnes

Présidente du Département. Présidente de la commission Tourisme Durable du CD48. Présidente du CDT. DGS du CD48. DGA de la Solidarité Territoriale.
Directeur du CDT.

**Réflexion et validation des étapes
(intermédiaires et finales)**

Par souci d'efficacité, nous privilégions les conclusions, les enjeux ou les options puis en faisant réagir les membres par des systèmes de votes interactifs permettant de valider des thématiques et non plus une globalité et surtout de donner la parole sur des points précis de la démarche.



Comité technique

**Encadrer le prestataire,
alimenter la réflexion,
éléments de cadrage
technique**

15 Ateliers participatifs

Cinq Rencontres territoriales des acteurs du tourisme : Le Bleynard, Florac, Chanac, Nasbinals, Langogne.
Trois ateliers par rencontres

Enrichissement via les padlets

18 partenaires

CDT, OT, CCI, CMA, ChA, Lozère Développement, PNC, PNR, UMIH, FHPA, Entente Unesco, PETR, EPCI, PPN, Cévennes Ecotourisme, G2F, Occitanie, CDESI

Les têtes de réseaux

3. La méthodologie

--- Phase 1 -----

**Rencontres des
acteurs du tourisme**

--- Phase 2 -----

**Têtes de
réseaux/Padlet/
Enrichissement**

--- Phases 3 -----

**Positionnement/Axes
Stratégiques 22/28**

--- Phases 4 -----

**Pyramide
stratégique/
Documents finaux**

3. La méthodologie

Phase 1 Diagnostic et Axes stratégiques

- Etape 1 : Lancement
- Etape 2 : Elaboration des axes stratégiques « Tourisme Durable 2028 »
Comité de pilotage 1



Phase 2 Rencontres Tourisme Durable et Co-construction

- Etape 3 : Les outils participatifs
- Etape 4 : RTD Le Blyemard
- Etape 5 : RTD Florac
- Etape 6: RTD Chanac
- Etape 7 : RTD Nasbinals
- Etape 8 : RTD Langogne

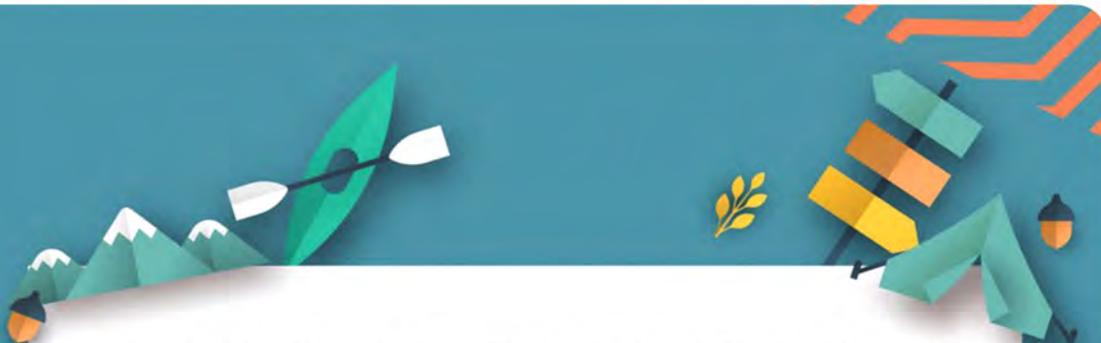


Phase 3 et 4 (Option) Synthèse, VER, Stratégie, Plan d'action

- Etape 9 : Nouvelles idées/Nouveaux enjeux
- Etape 10 : Actualisation du SWOT territorial/Analyse CDT
- Etape 11 : Comité de pilotage 2
- OPTION :
- Etape 1 : Têtes de réseaux synthèse
- Etape 2 : Enrichissement Fiches action
- Etape 3 : Feuille de route stratégique (VER) Version 2
- Etape 4 : Comité de pilotage 3



-  **Comité de pilotage**
-  **Ateliers participatifs**
-  **Groupe interne**



RENCONTRES TERRITORIALES DU **TOURISME** DE LA LOZÈRE



organisées par le
Conseil départemental
de la Lozère

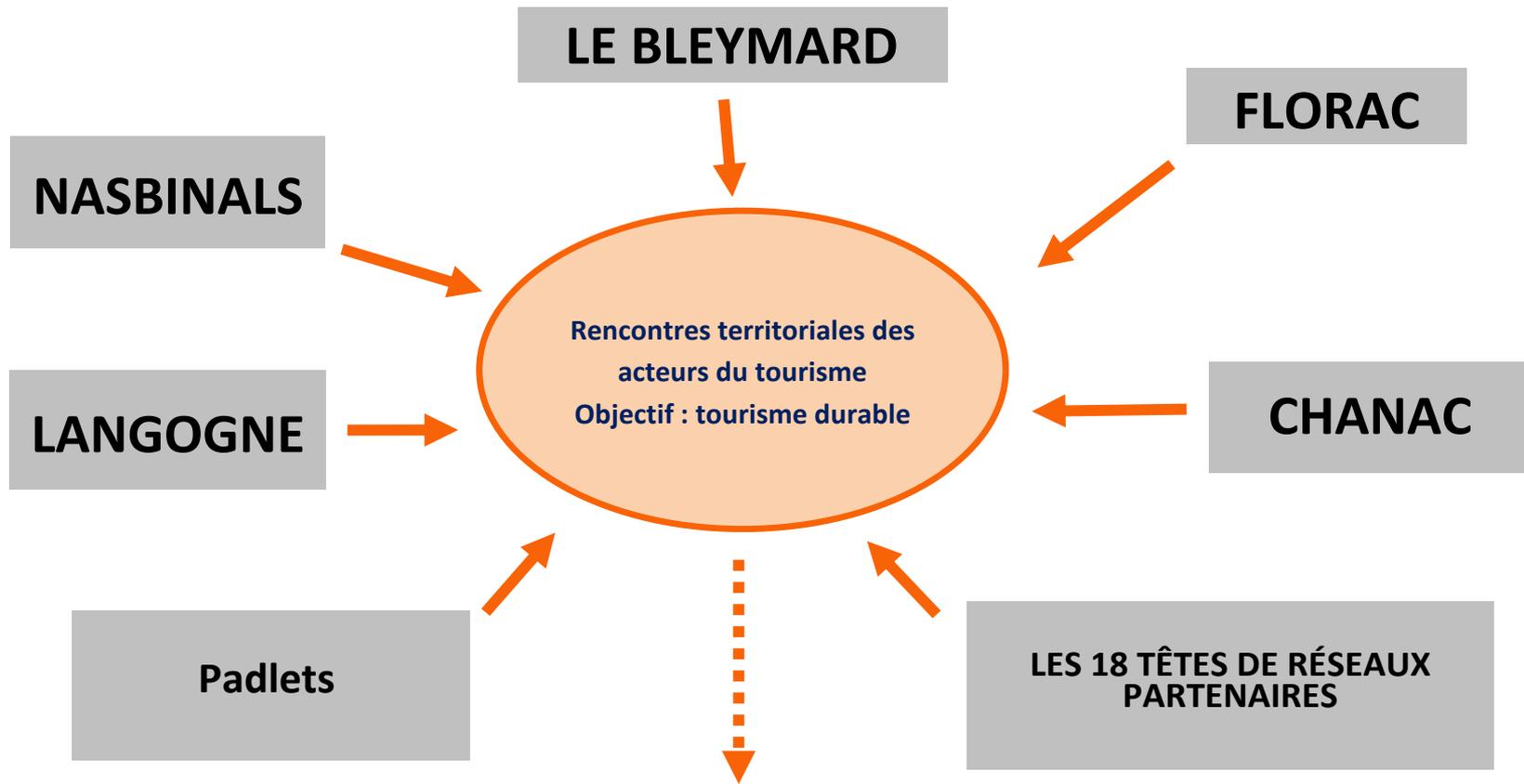
de la Lozère

Conseil départemental

organisées par le

3. La méthodologie

Mise en mouvement des acteurs du tourisme de la Lozère; Intelligence collective au service de la construction de la nouvelle stratégie « Tourisme durable en Lozère ».



Du 6 au 10 décembre 2021

3. La méthodologie

Mise en mouvement des acteurs du tourisme de la Lozère; Intelligence collective au service de la construction de la nouvelle stratégie « Tourisme durable en Lozère ». Six défis ont été relevés :

LANGOGNE



- **Défi 1** : Améliorer la qualité d'accueil; un accueil en phase avec les valeurs de la Lozère.
- **Défi 2** : Désaisonnaliser pour un tourisme plus durable.
- **Défi 3** : Les cibles prioritaires à conquérir dans une ambition tourisme durable ?
- **Défi 4** : Concilier flux touristique (haute saison) et préservation.
- **Défi 5** : Mauvais temps ! Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ?
- **Défi 6** : Les Lozériens consomment la Lozère...



#idée reçue 7

LA PLUIE FAIT FUIR LES TOURISTES

NON, SI LE TERRITOIRE PEUT PROPOSER DES ACTIVITÉS COMPATIBLES AVEC TOUS LES CLIMATS

#idée reçue 8

L'ACCUEIL EST NUL EN LOZÈRE !

L'ACCUEIL EST SANS DOUTE UN PEU PLUS FRUSTE, MAIS IL EST CHALEUREUX, AMICAL ET LES GENS SONT DISPONIBLES

#idée reçue 12

LE TOURISME DURABLE, C'EST POUR LES BOBOS

NON, C'EST D'ABORD POUR LES RÉSIDENTS. LE TOURISME NE SERA DURABLE QUE PAR UN ENTRETIEN DE NOTRE TERRITOIRE POUR TOUS LES TOURISTES

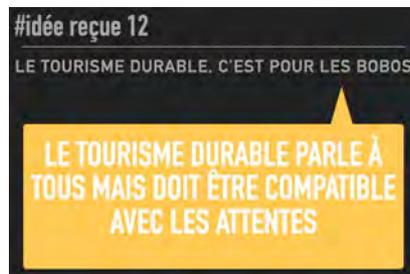
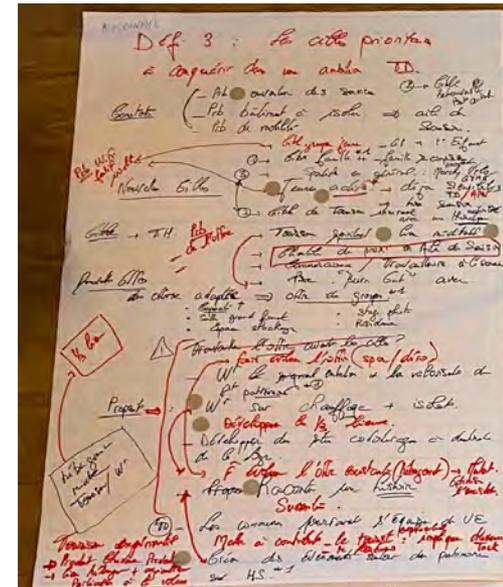
3. La méthodologie

Mise en mouvement des acteurs du tourisme de la Lozère; Intelligence collective au service de la construction de la nouvelle stratégie « Tourisme durable en Lozère ». Six défis ont été relevés :

NASBINALS



- **Défi 1** : Améliorer la qualité d'accueil : un accueil en phase avec les valeurs de la Lozère.
- **Défi 2** : Désaisonnaliser pour un tourisme plus durable.
- **Défi 3** : Les cibles prioritaires à conquérir dans une ambition tourisme durable ?



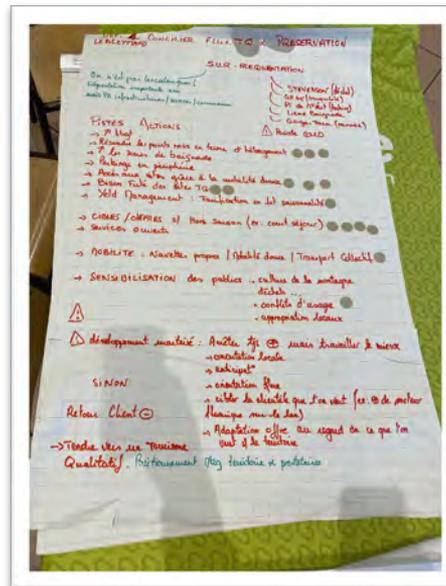
3. La méthodologie

Mise en mouvement des acteurs du tourisme de la Lozère; Intelligence collective au service de la construction de la nouvelle stratégie « Tourisme durable en Lozère ». Six défis ont été relevés :

LE BLEYMARD



- **Défi 4** : Concilier flux touristique (haute saison) et préservation.
- **Défi 5** : Mauvais temps ! Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ?
- **Défi 6** : Les Lozériens consomment la Lozère...



3. La méthodologie

Mise en mouvement des acteurs du tourisme de la Lozère; Intelligence collective au service de la construction de la nouvelle stratégie « Tourisme durable en Lozère ». Six défis ont été relevés :

FLORAC



- **Défi 1** : Améliorer la qualité d'accueil : un accueil en phase avec les valeurs de la Lozère.
- **Défi 2** : Désaisonnaliser pour un tourisme plus durable.
- **Défi 3** : Les cibles prioritaires à conquérir dans une ambition tourisme durable ?
- **Défi 4** : Concilier flux touristique (haute saison) et préservation.
- **Défi 5** : Mauvais temps ! Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ?
- **Défi 6** : Les Lozériens consomment la Lozère...



3. La méthodologie

Mise en mouvement des acteurs du tourisme de la Lozère; Intelligence collective au service de la construction de la nouvelle stratégie « Tourisme durable en Lozère ». Six défis ont été relevés :

CHANAC



#idée reçue 8
L'ACCUEIL EST NUL EN LOZÈRE !

PEUT ÊTRE UN EFFORT À FAIRE SUR L'ACCUEIL PMR, LA MAITRISE DES LANGUES ÉTRANGÈRES, LA SIGNALÉTIQUE ET L'INTERPRÉTATION DE CERTAINS SITES.



3. La méthodologie

A la suite des rencontres des acteurs du tourisme de Lozère, des entretiens plus ciblés ont été entrepris avec les structures intervenant dans le champ du tourisme sur le territoire. Les échanges d'une heure environ se sont déroulés en visio conférence. La discussion ont porté essentiellement autour de la problématique du tourisme durable en Lozère. A la suite de huit slides qui précisent le cadre de la réflexion (voire en annexe), une série de questions communes à tous sont proposées (voir ci-contre). A la suite de quoi des sujets propres à chaque structure ont été évoqués de façon à enrichir la réflexion.



CoManaging

Le tourisme durable en Lozère : les questions...

1. Par rapport à la présentation en amont de ce questionnaire, étiez-vous familier de la définition du tourisme durable ? Oui, non, moyennement, nsp. Qu'est-ce qui vous avait échappé dans votre propre définition ?
2. La problématique du tourisme durable vous apparaît-elle importante, très importante, moyennement importante, non prioritaire ? Pourquoi ?
3. Si c'est le cas, comment votre structure appréhende-t-elle déjà la problématique du tourisme durable dans sa stratégie de développement ?
4. Quels sont les freins que vous identifiés dans l'émergence d'une approche de tourisme durable ?
5. Avez-vous déjà engagé des programmes de sensibilisation/formation dédiés à la problématique du tourisme durable ? Si oui, lesquels et avec quel personnel ? Si non, pourquoi ?
6. Quel est selon vous le bon échelon d'intervention pour piloter une stratégie de tourisme durable ?
7. Selon vous, qui doit le plus se responsabiliser face aux enjeux du tourisme durable : le client ? Les institutionnels ? Les socioprofessionnels ? Les opérateurs de voyage ? Pourquoi ?
8. Questions ouvertes : points que vous souhaitez aborder plus spécifiquement...

Liste des têtes de réseaux interrogées : Région Occitanie; Chambre de Commerce et d'Industrie; Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie; Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air du Languedoc-Roussillon; Chambre d'agriculture; Chambre des Métiers et de l'Artisanat; Parc National des Cévennes; Parc Naturel Régional de l'Aubrac; OT Aubrac Lozérien; OT Margeride en Gevaudan; OT Langogne Haut Allier; OT Aubrac aux Gogres du Tarn; OT Gorges/Causses/Cévennes; OT Mont-Lozère; OT Cévennes Mont-Lozère; PETER Gevaudan; PETER Terres de Vie; PETER Causses et Cévennes.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

LES
TÊTES DE RÉSEAUX
PARTENAIRES

3. La méthodologie

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le
ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

PADLETS

Co-construire la nouvelle stratégie touristique en Lozère

Co-construire la nouvelle stratégie touristique en Lozère

Vers un tourisme durable 2022/2028

Synthèse des Rencontres des acteurs du tourisme de Lozère du 6 au 10 décembre 2021

Les valeurs de la Lozère

PDF

Les valeurs humaines des habitants de la Lozère, du faire et du savoir faire, de l'être, de l'aitéité...

Noter

Ajouter un commentaire

Défi 1 : Sur l'accueil, de nouvelles idées ?

Anonyme 2 mois

Des infrastructures pour le tourisme de pleine nature

Quelques idées inspirées de ce qui se fait dans l'ouest-américain ou dans les pays scandinaves :

- Réseau d'aires de bivouac contrôlées type "Campground" + éventuellement des cabanes "refuges" pour les expé d'hiver
- Zones de "pique-nique" nature avec abris (pas seulement des tables) sur des endroits stratégiques le long de sentiers de grandes randonnées (pédestre, vtt, équestre, ...) ou en bord de rivière (pêcheurs, rando-canoë, ...) + éventuellement mise en place de toilettes sèches et/ou possible point d'eau. Et oui, certaines activités se pratiquent par tous les temps, mais rien n'est prévu pour cela
- Autres aménagements : passages de clôtures. Différents modèles selon les situations et le public : petite échelle, chicane, passage canadien, ... ; zone de mise à l'eau ; ...

Noter

Ajouter un commentaire

Défi 2 : Sur les saisons, de nouvelles idées ?

Anonyme 2 mois

La pêche et les pêcheurs mais pas que ...

Étant moniteur-guide de pêche, je pêche ici un peu pour ma paroisse. Le tourisme pêche se fait essentiellement au printemps et à l'automne ... Mais, il y a d'autres secteurs d'activités à (re)développer aux 4 saisons : trek hivernal, tourisme naturaliste - photos, spéléologie, du "vrai" canoë-kayak d'eau vive (mais il faut fournir des combinaisons) ...

Noter

Ajouter un commentaire

Défi 3 : Sur les cibles, de nouvelles idées ?

CoManagingTraining 3 mois

Les cibles prioritaires à conquérir dans une ambition tourisme durable ?

Pistes de réflexion :

- + Y'aurait-il d'autres profils de clients à conquérir pour de nouvelles opportunités de développement touristique ?
- + Quelles seraient les offres ou expériences qui nous rendraient exiplexaires à leurs yeux à la fois sur les volets environnemental, économique, social et solidaire.
- + Comment enrichir notre offre, notamment sur les volets culture et patrimoine, pour répondre à leurs attentes ?

Noter

Ajouter un commentaire

Défi 4 : Sur les flux, de nouvelles idées ?

Anonyme 2 mois

Les flux et leurs nuisances

Je suis favorable au développement mais attention aussi à encadrer, voir à réglementer les flux qui peuvent occasionner un certain nombre de nuisances : dérangement de la faune, dégradation de milieux naturels, conflits d'usages, ... Les exemples sont nombreux : "La guerre des champignons", les dérivés de l'observation du brame sur certains sites, les baigneurs qui font des micro-barrages, le développement sauvage de l'aquarandonnée ou "ruisseling", le camping sauvage chez des privés sans autorisation, les camping car n'importe où, les barrières de clôtures pour les troupeaux non fermées, les incivilités liés aux dépôts d'ordures, les feux de grillades en zones sensibles, ...

Je vois qu'il y a beaucoup de sites pour le développement de la baignade. Je comprend car elle fait partie des attraits majeurs en période estivale. Mais sur certains sites, notamment dans les cascades du haut-Tarn, cela devient du grand n'importe quoi avec tout le cortège des nuisances qui va avec ...

Contre cela plusieurs choses à explorer :

- Concertation entre les représentants des usagers - acteurs
- Mise en place de réglementations et de mesures préventives ou de zonification
- Limitation du nombre de pratiquants ou publics (par exemple via des parkings contrôlés) + accès à certains sites

Noter

Ajouter un commentaire

Défi 5 : Sur les activités, de nouvelles idées ?

Anonyme 2 mois

Voir remarque dans Défi 1 : ACCUEIL "infrastructures pour un tourisme de pleine nature aux 4 saisons"

Noter

Ajouter un commentaire

Défi 6 : Sur la Lozère, de nouvelles idées ?

CoManagingTraining 3 mois

Les Lozériens consomment la Lozère

Pistes de réflexion :

- + Comment pourrions-nous inventer des offres ou des expériences qui donnent envie aux lozériens de découvrir le territoire sous un nouveau jour ? (Court-sejours, offre culture-patrimoine, ...)
- + Comment faciliter la consommation locale touristique y compris chez les résidents secondaires ? (Produits, activités, événements, ...), comment renforcer la fierté pour une consommation locale ?
- + Quelle réponse le territoire apporte-t-il aux lozériens qui ne peuvent pas partir en vacances à l'extérieur ? (Enfants, publics en situation de handicap, ...) Comment répondre à cet enjeu social ?

Noter

Ajouter un commentaire

Au sujet des résidents secondaires...

Anonyme 3 mois

Synthèse Rencontres Les résidents secondaires

Comment mieux les connaître ? Comment mieux les informer ? Comment mieux les impliquer dans la vie du territoire ?

Noter

Ajouter un commentaire

Face aux idées reçues...

CoManagingTraining 3 mois

Idée reçue 1

LA PLEINE NATURE POUR LES TOURISTES

MON, SI LE TERRITOIRE PEUT PROPOSER DES ACTIVITÉS COMPATIBLES AVEC TOUS LES CLIMATS

Noter

Ajouter un commentaire

Idée reçue 2

L'ACCUEIL, ET NON EN LOZÈRE !

L'ACCUEIL EST SANS DOUTE UN PEU PLUS FRUSTE, MAIS IL EST CHALEUREUX, AMICAL ET LES GENS SONT DISPONIBLES

Noter

Ajouter un commentaire

Idée reçue 3

LE TOURISME, C'EST PARTOUT PARCOURS

LE TOURISME C'EST DÉCOUVRIR UN TERRITOIRE, UNE POPULATION, UNE HISTOIRE. CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE ET À SES PARTICULARITÉS

Noter

Ajouter un commentaire

Idée reçue 4

BIEN D'AUTRES SITES NATURELS SONT À DÉCOUVRIR, IL FAUT QU'ILS SOIENT TRÈS BIEN INDUITS

Noter

Ajouter un commentaire

Cinq étapes, près de 160 participants pour relever 6 grands défis...

CoManagingTraining 3 mois

Synthèse atelier FD V5

Près de 160 contributeurs se sont mobilisés pour construire la nouvelle feuille de route touristique

Noter

Ajouter un commentaire

Réseau d'accueil en chemin...

Anonyme 3 mois

Tout à fait d'accord. Mais aussi avoir une plus grande ouverture de la part du Parc national des Cévennes en terme de bivouacs. Les organisateurs ne sont pas des punks, si leur activité crée des désordres, c'est eux qui en seront les premiers impactés.

Noter

Ajouter un commentaire

Les propositions issues des 5 ateliers

CoManagingTraining 3 mois

Synthèse Rencontres Défi 3 Cibles prioritaires

A vous de compléter les propositions et d'en ajouter...

Noter

Ajouter un commentaire

Les propositions issues des 5 ateliers

CoManagingTraining 3 mois

Synthèse Rencontres Défi 5 Mauvais temps

A vous de compléter les propositions et d'en ajouter...

Noter

Ajouter un commentaire

Les propositions issues des 5 ateliers

CoManagingTraining 3 mois

Synthèse Rencontres Défi 6 Les Lozériens

A vous de compléter les propositions et d'en ajouter...

Noter

Ajouter un commentaire

SWOT LOZÈRE

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Une approche sous l'angle général et global du tourisme durable.

A partir des interviews, des ateliers, des Padlets, des sources documentaires

SWOT LOZÈRE



FAIBLESSES

MENACES

OPPORTUNITÉS

FORCES

TOURISME DURABLE

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



SWOT LOZÈRE

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Les faiblesses analysées

L'emploi et les tensions métiers

Fort d'un taux de chômage parmi les plus faibles de France, la Lozère fait face à des tensions importantes sur l'emploi, l'offre étant largement plus forte que la demande. Dans les métiers du bâtiment, les postes non pourvus se comptent en centaine. De même dans les métiers du service. Les métiers liés à la transtion en sont impactés. Dans le secteur du tourisme le logement des saisonniers est un problème crucial des professionnels.

Le pilier social

Identifié comme le 3^{ème} pilier du TD, la dimension sociale est assez peu évoquée par les acteurs du tourisme. Des gisements sont identifiés pour irriguer les besoins du tourisme : via les Esat et CAT (ménages, conciergerie), les colonies et classes vertes, la consommation locale, l'insertion par le travail (espaces verts, maraichages, etc.)...

Le Jeu collectif

La coopération entre les acteurs du tourisme pour aborder les problématiques du tourisme durable est un indispensable, condition de la mobilisation des moyens et des énergies.

Les moyens financiers et les investisseurs

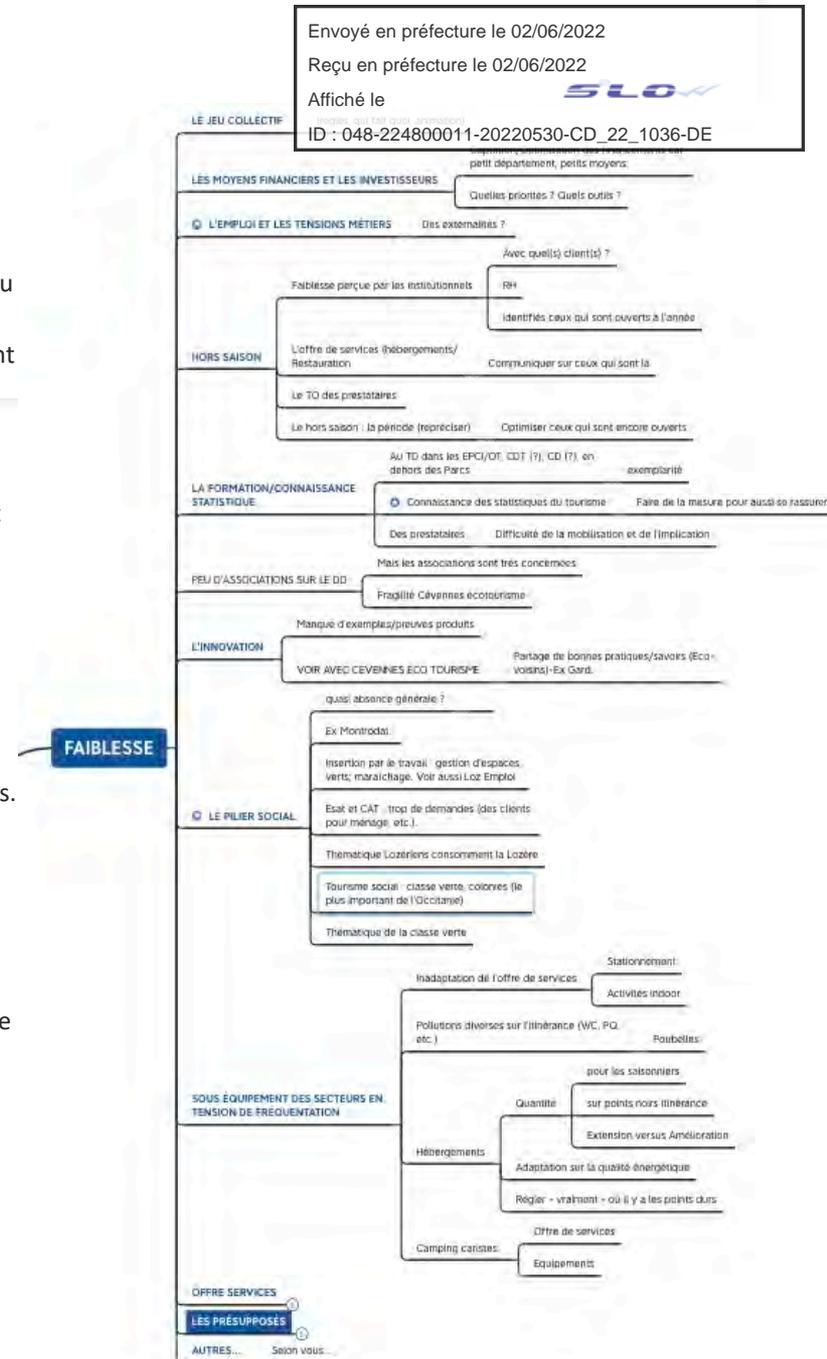
Plus petit département national, la Lozère ne dispose pas de ressources financières importantes. La faible présence d'investisseurs privés ne permet pas d'envisager des investissements de compensation. Enfin, les baisses de dotations de l'Etat sur les collectivités (25MD€) plus celles annoncées par les favoris de l'élection présidentielle assombrissent l'horizon du financement public.

Le Hors Saison

Certes déjà identifiée, la question du « hors saison » reste en suspend, notamment au regard de l'évolution des clientèles (dont les résidents secondaires) dans une situation post-covid et d'inflation des coûts de mobilité.

La Formation/Connaissance statistique

La connaissance des enjeux du tourisme durable et de ses indicateurs est mal évaluée par les acteurs publics et privés. La compréhension se limite pour l'essentiel aux enjeux du pilier 1, à savoir l'environnement.



SWOT LOZÈRE



Les forces analysées

Les grands espaces

La Lozère pourrait-elle être le nouveau farwest du tourisme durable ? Dans la construction des imaginaires du tourisme durable, le territoire en évoque bon nombre : faible densité humaine, fortes aménités naturelles, diversité des paysages (en archipel), qualité de l'air et du ciel, activités agricoles post-industrielles, etc.

Les parcs naturels

Fort de la présence des parcs naturels à la fois régionaux et national, la Lozère dispose de compétences, d'ingénierie et de moyens singuliers pour accélérer la transition du tourisme.

La géographie des clientèles

La Lozère dispose d'un fort réservoir de clientèles de proximité, dont une partie captive. A ce titre, l'importance du nombre de résidences secondaires (40% du parc immobilier) apparaît comme un réservoir de croissance à la fois en termes d'emploi (énergies) et de services (conciergerie).

Le plus petit

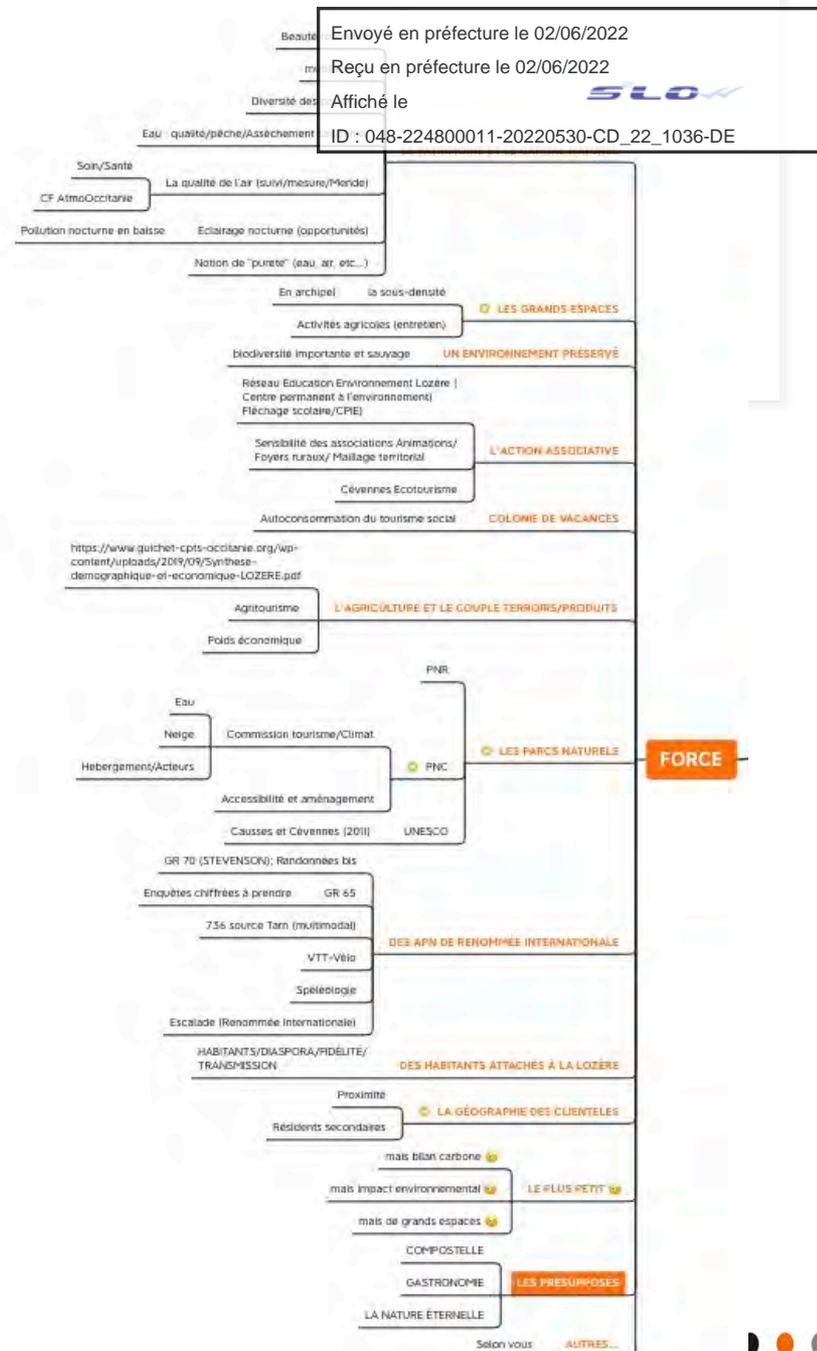
La faible densité de la Lozère est un atout pour mobiliser les acteurs et faciliter les coopérations territoriales. Son bilan carbone est moindre mais l'impact environnemental existe et doit être apprécié.

Le patrimoine et le capital naturel

La beauté/diversité reconnue par une multitude de labels est une singularité forte du territoire. Elle permet de favoriser l'émergence et le développement des activités de pleine nature de renommée internationale.

Les habitants attachés à la Lozère

Les lozériens qui vivent en Lozère sont fiers de leur territoire, de même pour la diaspora. Cela nourrit à la fois la fidélité et la transmission. Elle favorise et encouragera l'arrivée de néo-ruraux.



SWOT LOZÈRE

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Les opportunités analysées

Les résidences secondaires

Néo ruraux et gisement de fréquentation (tourisme à l'année : deux enjeux stratégiques qui font de la question des résidents secondaires une préoccupation clé. Pour autant, l'enjeu de la connaissance des Facteurs Clés de Succès (FCS) est un préalable.

A l'avant-garde du tourisme durable

Disposant d'un imaginaire autour de la naturalité indéniable, la Lozère peut endosser les attributs d'un territoire à l'avant-garde de la transition du tourisme. Pour cela, il s'agit d'établir des indicateurs de mesure et de preuve ; la communication ne pouvant être adossée à l'inaction.

Les aspirations clients

Les multiples crises en cours (climatique, sanitaire, géopolitique...) modifient les aspirations clients qui recherchent des territoires en « moindre tension » et qui peut satisfaire de « nouveaux désirs ».

Les nouvelles offres lacs/ciel étoilé

Ces deux nouveaux segments de marché aspirent à se structurer davantage; ils permettent de diversifier une offre nature par des expériences renouvelées. Entre infrastructures et événementiels, les chantiers à engager sont multiples.

L'agriculture et le couple terroirs/produits

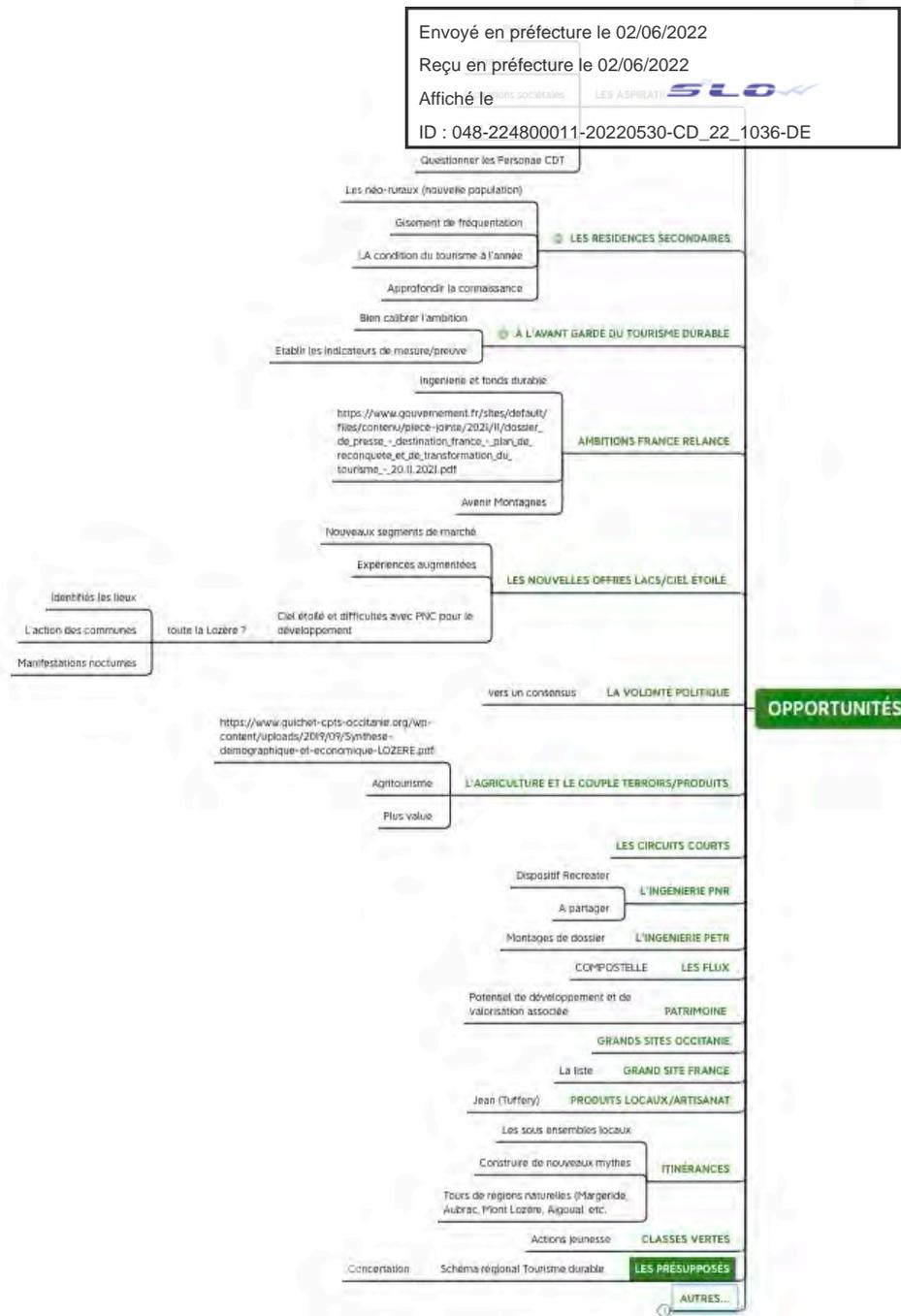
Entre l'agritourisme et la productions locale et la structuration de circuits courts, les perspectives de développement de la filière agricole est forte et sources d'opportunités pour renouveler la pyramide des âges.

Itinérances et classes vertes

Le développement de sous ensemble locaux en marge des grands circuits qui structurent l'offre départementale; la construction de nouveaux mythes à découvrir.

Le nouveau schéma régional du TD

Savoir tirer au maximum profit du nouveau schéma du tourisme durable.



SWOT LOZÈRE

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Les menaces analysées

La gestion de l'eau

La question de l'eau est forte : assainissement, préservation de la ressource, pollution des lacs et rivières, les sujets d'inquiétudes sont multiples et partagés sur tout le territoire. Le dérèglement climatique pose également des perspectives sombres (neige).

Les démographies

Plus petite population départementale, la Lozère risque de l'être encore d'ici à 2050 au regard des perspectives démographiques (Insee). Plus spécifiquement, le territoire souffre d'un déficit présentiel dans les secteurs de la santé (médecins et professionnel du soin et des services), de l'entrepreneuriat dans de nombreux secteurs (tourisme, agriculture, bâtiment, énergie, etc.). Sans actions fortes et durables dans le recrutement de main d'œuvre, les tensions perdureront au détriment du développement et des enjeux de la transition.

L'inaccessibilité structurelle

Principal poste de l'impact carbone du tourisme, la mobilité apparaît comme un dossier très difficile à régler sans intervention extra territoriale. L'impact peut rester limité si l'évolution géographique des clientèles évolue peu.

Les multiples conflits d'usage des espaces

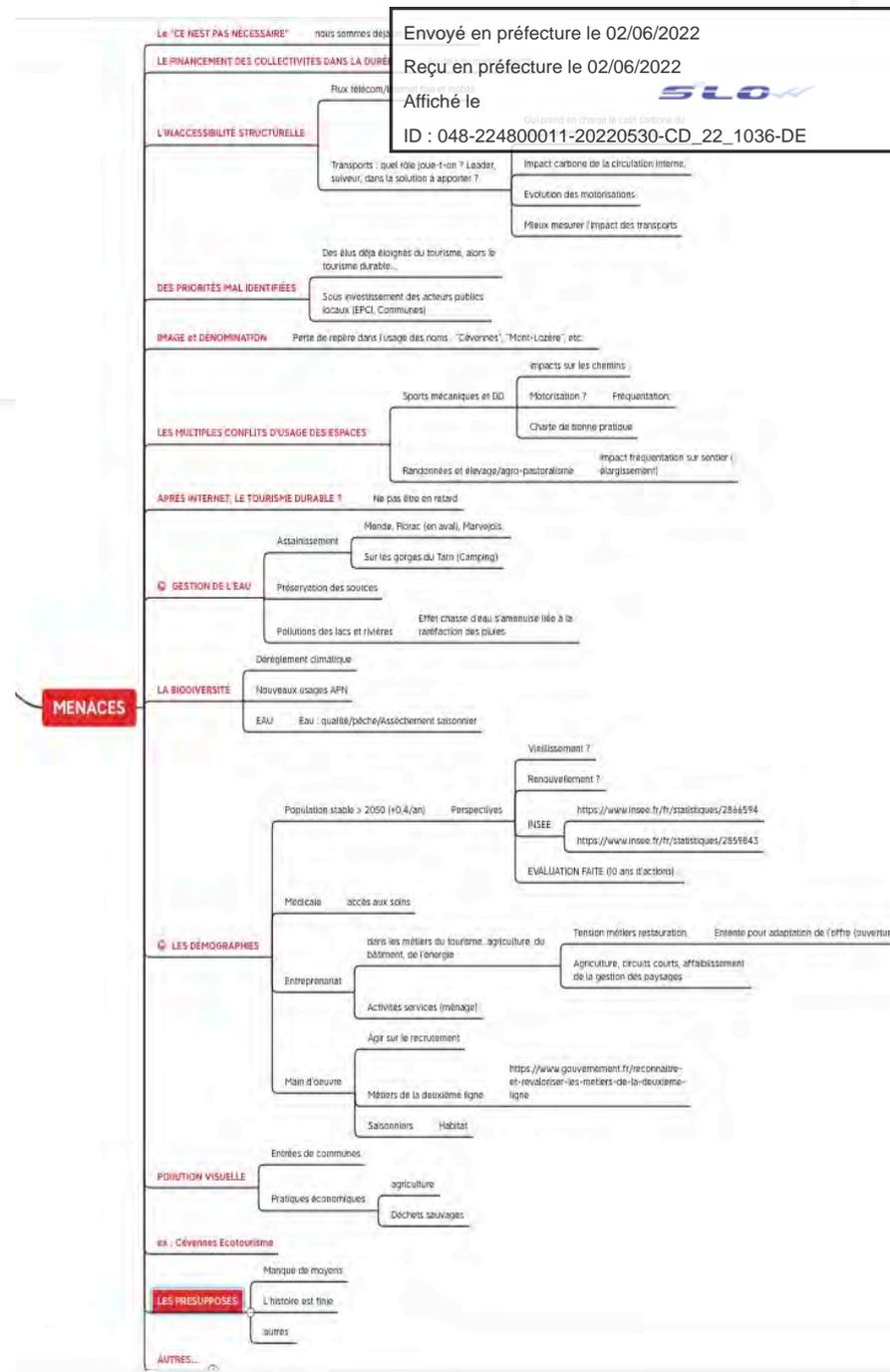
Les sports mécaniques, les randonneurs et les éleveurs et l'agro-pastoralisme, la diversité des usages des espaces multiplie les points de friction. Sans aller jusqu'à une réglementation forte, une charte des bonnes pratiques est-elle la solution ? Pour mémoire, une charte avait été mise en place, il y a une quinzaine d'années. Elle posait la question de la contrainte et de l'accessibilité aux sites.

La biodiversité

Perçue comme l'or vert de la Lozère, la biodiversité est en première ligne face aux impacts du dérèglement climatique produit par l'activité humaine. Quelle image la Lozère partagera-t-elle à mesure que cette biodiversité disparaîtra ?

Pollution visuelle

Pratiques économiques délétères, déchets sauvages, agriculture non raisonnée, entrées de commune, aménagements urbains, les impacts sur la qualité esthétique de l'environnement visuel sont prégnants.



Les enjeux et problèmes clés issus du SWOT

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Les problèmes clés :

1. **L'emploi.** La Lozère connaît des tensions globales sur l'emploi et les métiers comme les saisonniers;
2. **La maîtrise des statistiques touristiques.** Il est nécessaire de fabriquer **un point 0** de politique de tourisme durable... Il convient d'identifier des indicateurs liés aux impacts sociaux, environnementaux et économiques pour les mesurer à un horizon de 5/10 ans. La question de « qui le fait » et avec « quelle ressources » est posée.
3. **Le pilier social du tourisme durable.** Volet peu conscientisé. Comment faire évoluer cette caractéristique ?
4. **Être petit.**
5. **Gestion de l'eau** (conséquences).
6. **La mobilité** des derniers kilomètres.

Les enjeux clés :

1. **Les grands espaces** sont un élément au cœur de la proposition de valeur de la Lozère en matière de tourisme. C'est un sujet porté fortement par les actions marketing de l'ADT.
2. **Les parcs naturels** qui couvrent quasiment le territoire.
3. **La géographie des clientèles** (forte présence de visiteurs des territoires voisins) favorable à une politique de tourisme durable.
4. **Les résidences secondaires** (1/3 des logements du département).
5. Pouvoir être à **l'avant-garde du tourisme durable.**
6. **Les démographies** (métiers, population, etc.).
7. **L'offre touristique** qui doit muter vers une offre touristique durable



Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

4

La plateforme stratégique

Le développement touristique de la Lozère s'inscrit dans une vision plus globale du développement de ce territoire largement agricole, mais qui, néanmoins, totalise une proportion importante de résidences secondaires, plus ou moins occupées, mais signe d'un attachement générationnel et affectif à la Lozère.

Pour continuer à exister, c'est-à-dire maintenir un solde migratoire positif capable de soutenir la croissance démographique sur ses bases actuelles, **la Lozère doit trouver le bon chemin entre séduction/attraction et préservation.**

Le tourisme doit y concourir pleinement, notamment en consolidant le tissu économique présentiel et ainsi le maillage des bourgs et des villages. Ainsi, le développement touristique n'est pas une finalité en soi, mais un moyen au service des lozériens, à la fois pour maintenir la qualité d'un mode de vie rural et pour offrir aussi un environnement préservé et des loisirs pour tous.

Le sujet stratégique est donc moins de susciter le développement de gros volumes d'activité (et de chiffre d'affaires) sur des spots à forte visibilité qui fonctionnent déjà, que **de maintenir et de consolider le tissu des socio-professionnels existant** en cherchant à améliorer leurs revenus et leur valeur ajoutée et en développant un tourisme tout au long de l'année.

Le tourisme doit être aussi l'outil majeur d'une prise de parole de séduction de la Lozère qui visent non seulement le touriste, mais aussi (autant) les nouveaux arrivants et les résidents (sentiment d'attachement). La proposition d'un territoire qui offre une respiration dans tous les sens du terme, et particulièrement par un sentiment d'absence de « sur fréquentation » est au cœur de la proposition de valeur qui doit être faite.

Le sujet de la « fréquentation » est sensible, en témoigne les discours à propos de la tension estivale sur certains lieux qui pourtant reste modérée. Ce faisant, la gestion des flux dans les secteurs et périodes de haute fréquentation revêt une importance stratégique au regard de cette situation.

L'orientation décidée par la collectivité départementale d'inscrire la politique touristique dans **une approche de développement durable nécessite d'être éclairée et qualifiée.**

Plus petit département métropolitain en termes de population, **la Lozère** doit pouvoir tirer parti de cette réalité et **mettre en avant des indicateurs qui lui sont naturellement favorables notamment en termes de bilan carbone.**

Cette **faible densité, associée à la beauté de ses paysages,** donne à ce territoire de moyenne montagne parcouru de rivières, **une séduction forte et singulière et de plus,** des atouts puissants sur le **volet environnemental d'une politique de développement durable.**

En Lozère, **le jeu collectif est impératif** et doit être exemplaire pour optimiser l'affectation de ressources nécessairement limitées en raison de la taille du territoire.

Enfin, le volet économique et le volet social devront être pris en compte pour affirmer une politique de développement durable cohérente et complète. Sur ce point la transversalité, au sein de la collectivité sera nécessaire. Il s'agira particulièrement d'articuler le niveau stratégique supérieur de la politique globale du Conseil départemental. Le recollement des actions des différents secteurs devra se faire lorsqu'il s'agira de présenter les premiers bilans.

La vision

La ruralité a le vent en poupe. La crise de la Covid n'a fait qu'amplifier et révéler une tendance sociétale de fond : l'attrait de la campagne auprès des français ne se dément pas.

92% d'entre eux, expriment un désir de campagne selon une étude réalisée par l'Ifop en 2021*; et estiment qu'il est « **agréable de vivre** » à la campagne. **Pour les ruraux**, 97% estiment qu'il est « **préférable de vivre à la campagne** »

Les métropoles, paragon de la modernité, qui restent attractives par la puissance de leurs économies et de leurs aménités ont, pour les plus grandes, atteint un niveau où les inconvénients à y vivre commencent à dépasser les avantages.

De nombreuses et récentes publications (Viard, Jousseume...) viennent conforter et éclairer cette tendance de fond.

En revisitant la modernité, notamment grâce à la révolution numérique, les territoires ruraux ont une carte majeure à jouer à condition néanmoins de préserver leur environnement et de proposer des modes de vies durables. En d'autres termes, ils disposent des armes pour s'engager dès à présent dans les problématiques de la transition.

* IFOP : "Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie." Pour l'association Familles Rurales

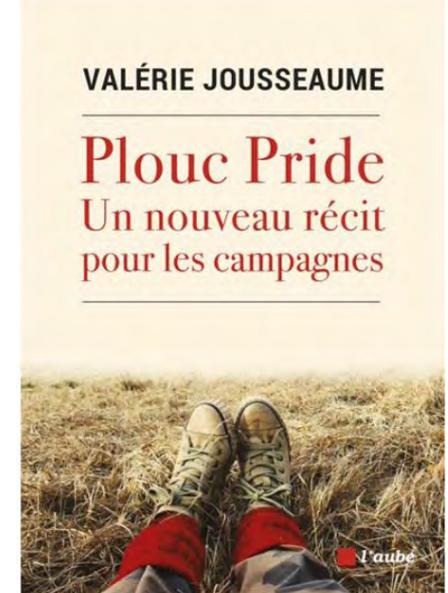
Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



L'ambition du tourisme durable pour la Lozère

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Dans ce contexte, la politique de tourisme durable que le Conseil Départemental appelle de ses vœux s'inscrit naturellement à la fois dans la réalité du territoire et dans les tendances sociétales à l'œuvre.

Il convient dès lors d'en calibrer l'ambition.

Celle-ci doit être à la fois forte et engagée mais sans être perçue comme une politique de la contrainte pour les acteurs du territoire qui ont besoin de consolider et développer leurs activités.

Elle doit refléter l'importance de l'ancrage dans le temps des lozériens et celle d'un territoire qui fait lien par la force de sa nature et de ses paysages.

Dans ce contexte, le « **développement soutenable** » que pourrait revendiquer la Lozère est d'abord celui de maintenir la qualité environnementale de celui-ci pour les générations à venir, et, souhaitablement de l'améliorer.

Il s'agit bien de faire éclore les concepts de développement durable non seulement dans la dimension environnementale, très importante, mais aussi dans celles de l'économie et du social.

En effet, la compétition entre les territoires, sur une proposition de valeur « durable » va largement s'intensifier, particulièrement pour les territoires ruraux. La maîtrise de l'ensemble de la problématique devient nécessité pour être crédible auprès des différents publics du territoire.



Maintenir la qualité environnementale dans le temps, c'est inscrire les générations futures dans la perspective de la démarche. Il s'agit bien de transmettre un patrimoine naturel matériel et immatériel qui non seulement n'aura pas été dégradé mais mieux encore réparé.

Une politique de développement durable ne peut néanmoins se développer uniquement sur le pilier environnemental ; les dimensions économique et sociale, jusqu'à présent moins déployées (comme dans la plus part des territoires) devront faire l'objet d'une attention particulière. Ces deux piliers nécessiteront le développement fort de la transversalité au sein du Conseil Départemental et, au-delà, dans le territoire.

Au final, la formulation de l'ambition pourrait prendre la forme suivante :

**Transmettre à la prochaine génération
(de lozériens et de visiteurs)
une destination bonifiée dans les trois
dimensions du développement durable :
environnementale, économique et sociale.**

La plateforme stratégique pour la Lozère avec l'ambition

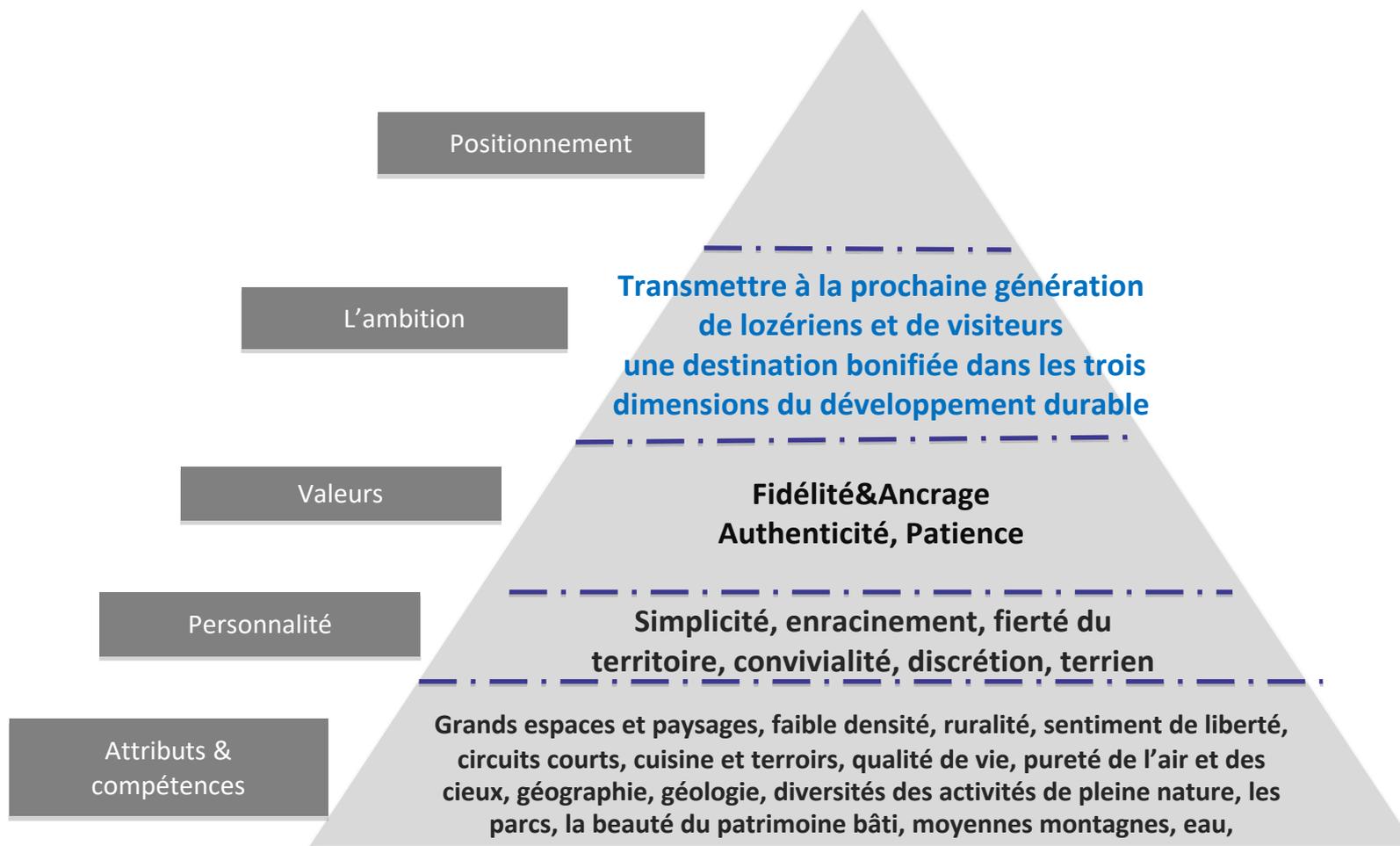
Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Le positionnement

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Le **positionnement** indique la **manière singulière** dont l'on **veut prendre place** (sur le marché par rapport à ses concurrents) ou dans le système interne de la stratégie.

A l'interne, c'est bien **le jeu collectif** et **la transversalité** qui sont les **clés de la réussite**.

A l'externe, la force d'attraction et la singularité de la Lozère est celle de proposer de grands espaces préservés fait de nature et de patrimoine en ajoutant le sentiment positif de ne pas être sur-fréquentée.

En prenant cet angle, la Lozère qualifie son offre et se distingue de ses concurrents proches qui disposent aussi d'une offre outdoor (de moyenne montagne), mais qui souffrent d'une fréquentation très forte durant la saison estivale.

Eviter la foule, sortir des destinations convenues, choisir des destinations qui invitent au voyage, à la découverte, à l'expérience singulière (...) font l'objet de nombreuses offres en France et à l'étranger... La Lozère dispose des talents et des atouts pour s'inscrire dans ce type de propositions.

**Ce que doit faire la Lozère,
c'est bien de sortir d'une offre de tourisme
pour revisiter la notion de voyage.**



Dès lors, le positionnement pourrait s'exprimer de manière synthétique comme :

Cultiver l'imaginaire des grands espaces

Ce n'est pas une signature mais le condensé de l'expression stratégique. Il permet d'exprimer en quoi la Lozère se distingue de ses concurrents.

Ce positionnement consolide l'ambition en matière de développement durable, nécessite de traiter le sujet déjà évoqué des *perceptions* de sur fréquentation estivales et encourage le développement d'un tourisme à l'année.
Il ouvre aussi les perspectives sur de nouveaux marchés comme le ciel étoilé et les lacs.

Pour autant, il ne faut pas considérer qu'il se substitue à la nécessité de **la transversalité et du jeu collectif** qui sont des conditions fondamentales pour la réussite de la stratégie touristique lozérienne.

La plateforme stratégique

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

La transversalité et le jeu collectif restent des conditions fondamentales de la réussite.

Positionnement

Cultiver l'imaginaire des grands espaces

L'ambition

Transmettre à la prochaine génération de lozériens et de visiteurs une destination bonifiée dans les trois dimensions du développement durable

Valeurs

Fidélité&Ancrage
Authenticité, Patience

Personnalité

Simpleté, enracinement, fierté du territoire, convivialité, discrétion, terrien

Attributs & compétences

Grands espaces et paysages, faible densité, ruralité, sentiment de liberté, circuits courts, cuisine et terroirs, qualité de vie, pureté de l'air et des ciels, géographie, géologie, diversités des activités de pleine nature, la beauté du patrimoine bâti, les parcs, moyennes montagnes, eau,

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

5

Les axes stratégiques

Les axes stratégiques : passer du mode récit au mode projet

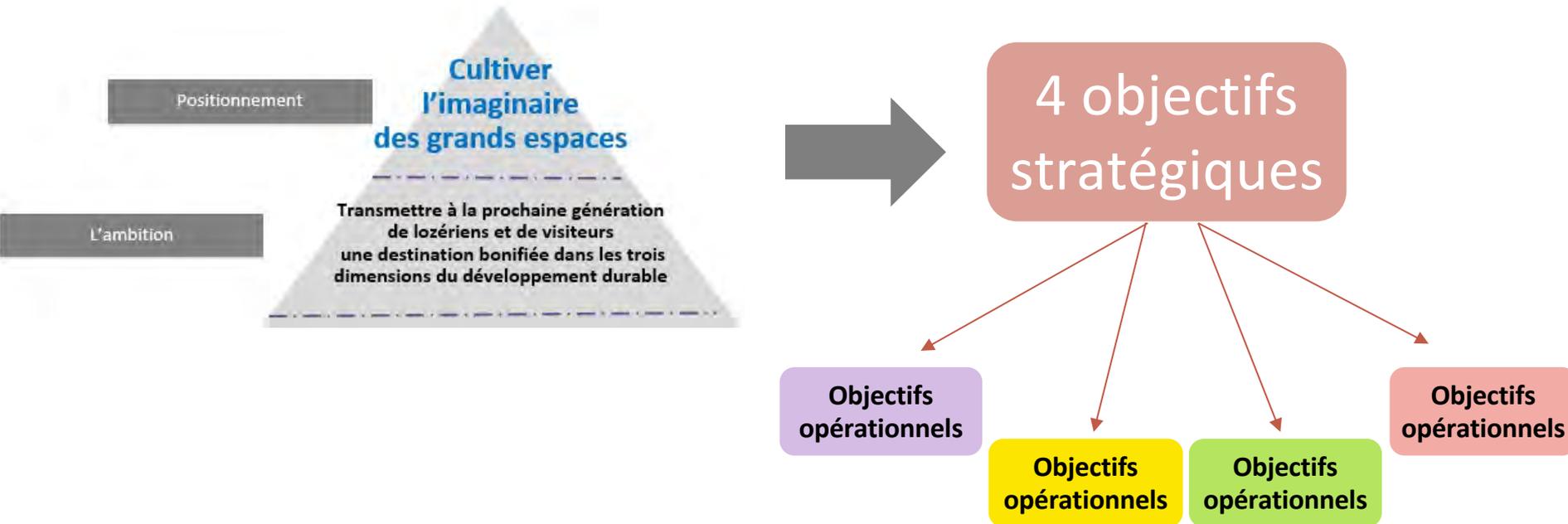
Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 
ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

La plateforme stratégique permet de définir la direction et les finalités de la démarche ; elle forme un récit ou un manifeste qui porte une déclaration de politique générale.

Les axes stratégiques traduisent la plateforme en mode projet. Ils vont permettre de transformer l'ambition en actions. A chaque objectif stratégique se rattache des objectifs opérationnels (mode chantier) qui définissent les actions prioritaires à réaliser.

MODE RECIT

MODE PROJET



MODE CHANTIER

Cultiver l'imaginaire des grands espaces

Transmettre aux prochaines générations de lozériens et de visiteurs
une destination durable bonifiée dans ses trois dimensions

1

Fabriquer
les outils de
pilotage

2

Embarquer
les acteurs
publics/privés

3

Lancer
les chantiers
opérationnels

4

Produire
une nouvelle
prise de parole

Transversalité et jeu collectif sont clés

Fabriquer les outils de pilotage du tourisme durable

Mener une politique de développement touristique durable nécessite :

1

- Une coordination étroite avec la stratégie départementale Transition Ecologique et Energétique;
- La définition des indicateurs pertinents permettant de mesurer l'avancée de la stratégie et de faire savoir (valoir) à l'interne et à l'externe « les preuves » des engagements pris. Corollairement : nécessité de définir un point zéro de la mesure;
- La mise en place d'un observatoire et d'une gouvernance de l'observation;

Sur un certain nombre d'indicateurs environnementaux, la Lozère devrait disposer d'éléments très valorisants en tirant avantage notamment de sa faible densité. Ils permettront de prendre rapidement la parole sur le développement touristique durable.

Embarquer les acteurs publics et privés dans la stratégie de tourisme durable

Cet objectif stratégique concerne :

2

- La mise en place d'une charte du tourisme durable en Lozère comme démarche de progrès;
- Le développement d'une Fabrique du tourisme durable (articuler compétences Parcs, CCI, CD, LT, LD) permettant notamment la tenue de rencontres du tourisme durable régulières;
- L'accompagnement des acteurs du tourisme;
- Le développement de la connaissance des offres du territoire pour les prestataires et les saisonniers (éduc tour);
- Un travail auprès des associations sportives et culturelles pour la mise en tourisme de leurs événements sur les ailes de saison;

Fabriquer les outils de pilotage du tourisme durable

Lancer les chantiers opérationnels du tourisme durable en Lozère

3

Cet objectif stratégique se déclinera en plusieurs grands volets :

- La politique des lieux qui rassemble de nombreux sujets relatifs aux investissements matériels et immatériels sur des éléments du territoire;
- La politique sociale du tourisme;
- La politique de l'innovation;
- La politique de préservation et de valorisation;

Une nouvelle prise de parole

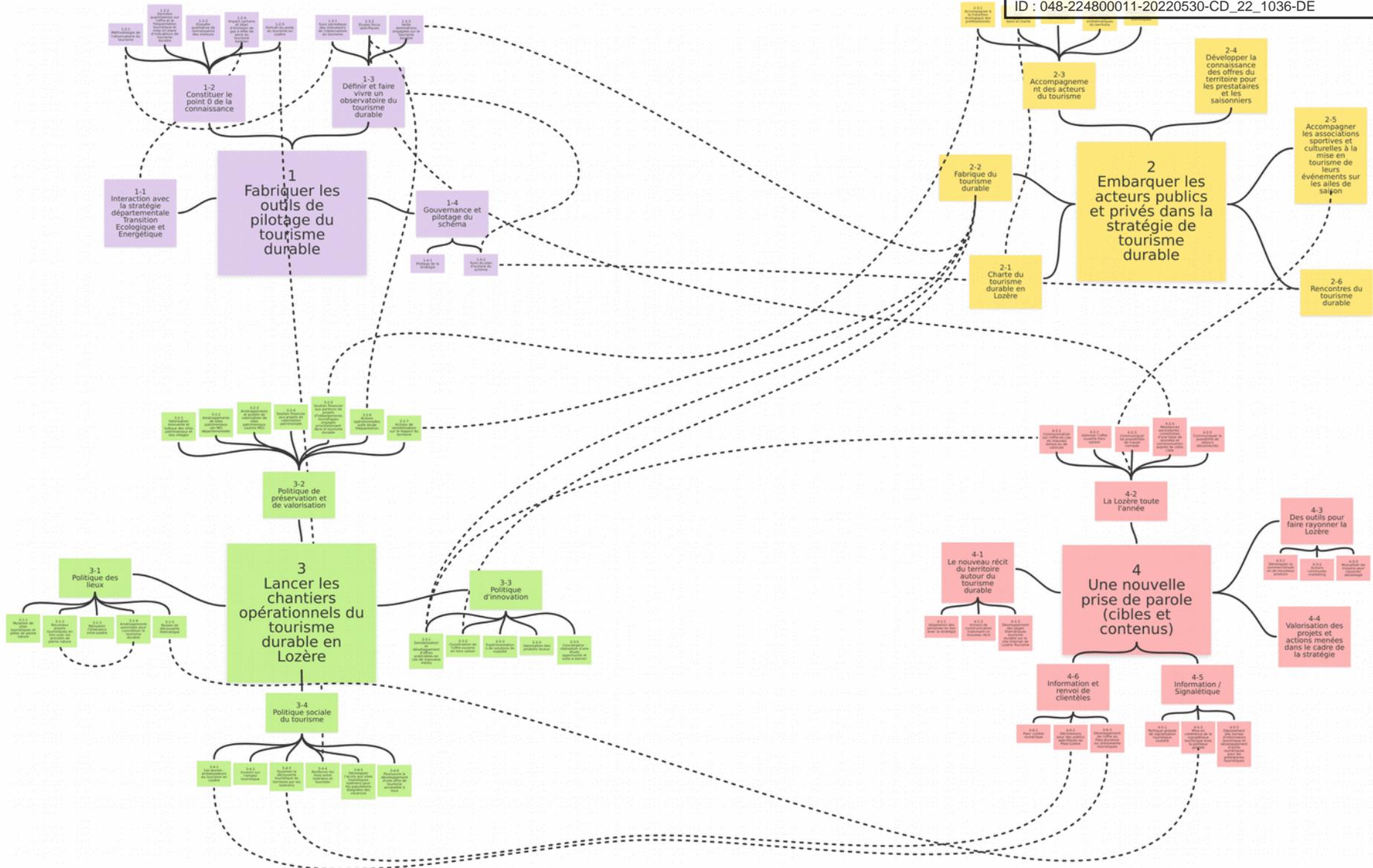
4

Cette nouvelle politique nécessitera de mettre en œuvre une nouvelle prise de parole.

- Fondamentalement, le positionnement sur les Grands espaces n'est pas remis en cause et on continuera à capitaliser sur cette image.
- Cependant, il s'agira de le compléter et de l'enrichir par la dimension développement durable qui doit apparaître clairement dans la communication aux visiteurs et aux résidents.
- Communiquer sur des offres alternatives aux incontournables;
- La destination Lozère toute l'année (la météo comme alliée...);
- Des outils pour mieux faire rayonner la Lozère;
- Valorisation des actions menées liées à la nouvelle stratégie;
- Amélioration de la signalétique et de l'information touristique sur le terrain;
- Information et renvoi de clientèles;

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
 Reçu en préfecture le 02/06/2022
 Affiché le _____ 
 ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Le plan d'actions

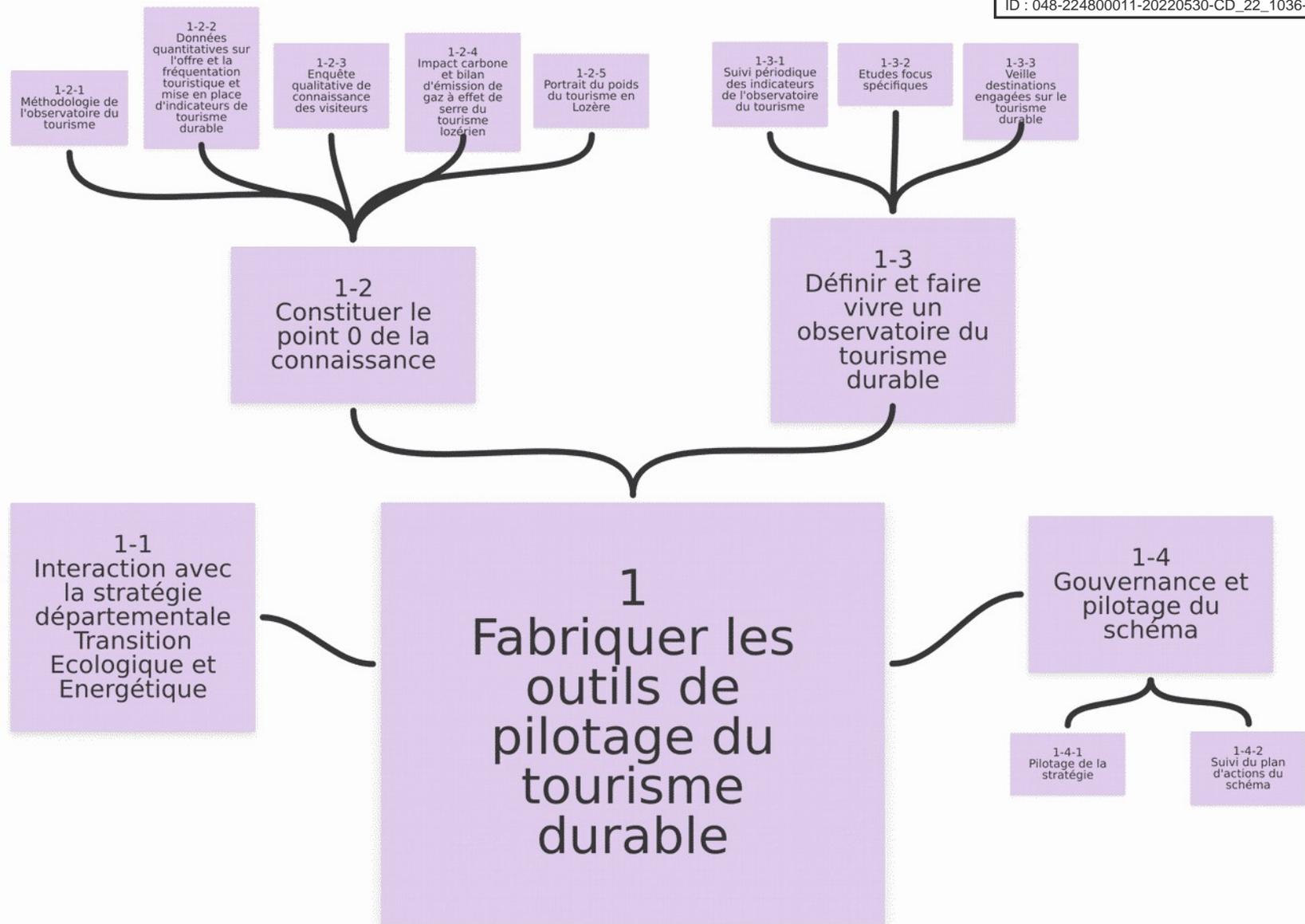
Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Le plan d'actions

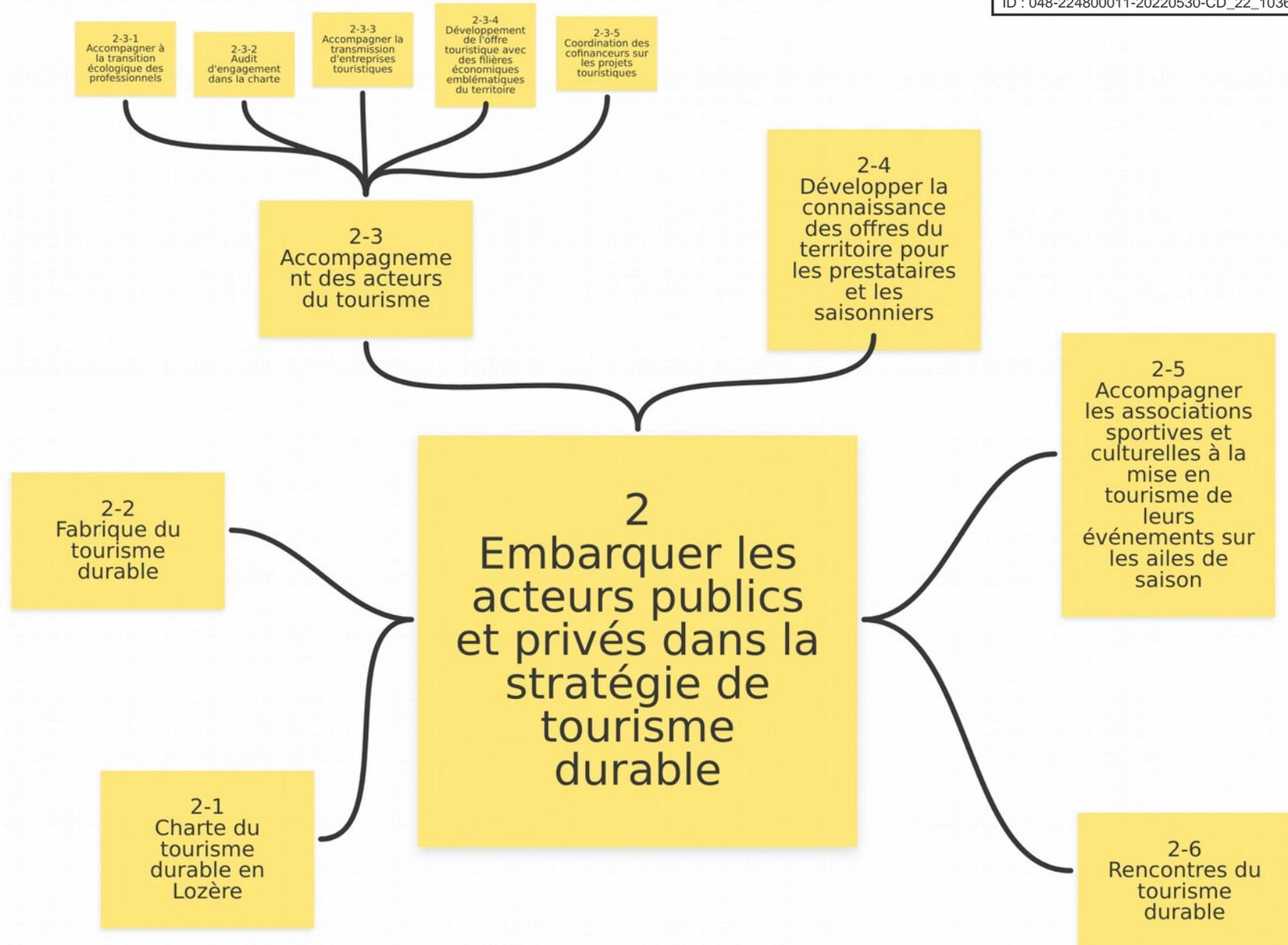
Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Le plan d'actions

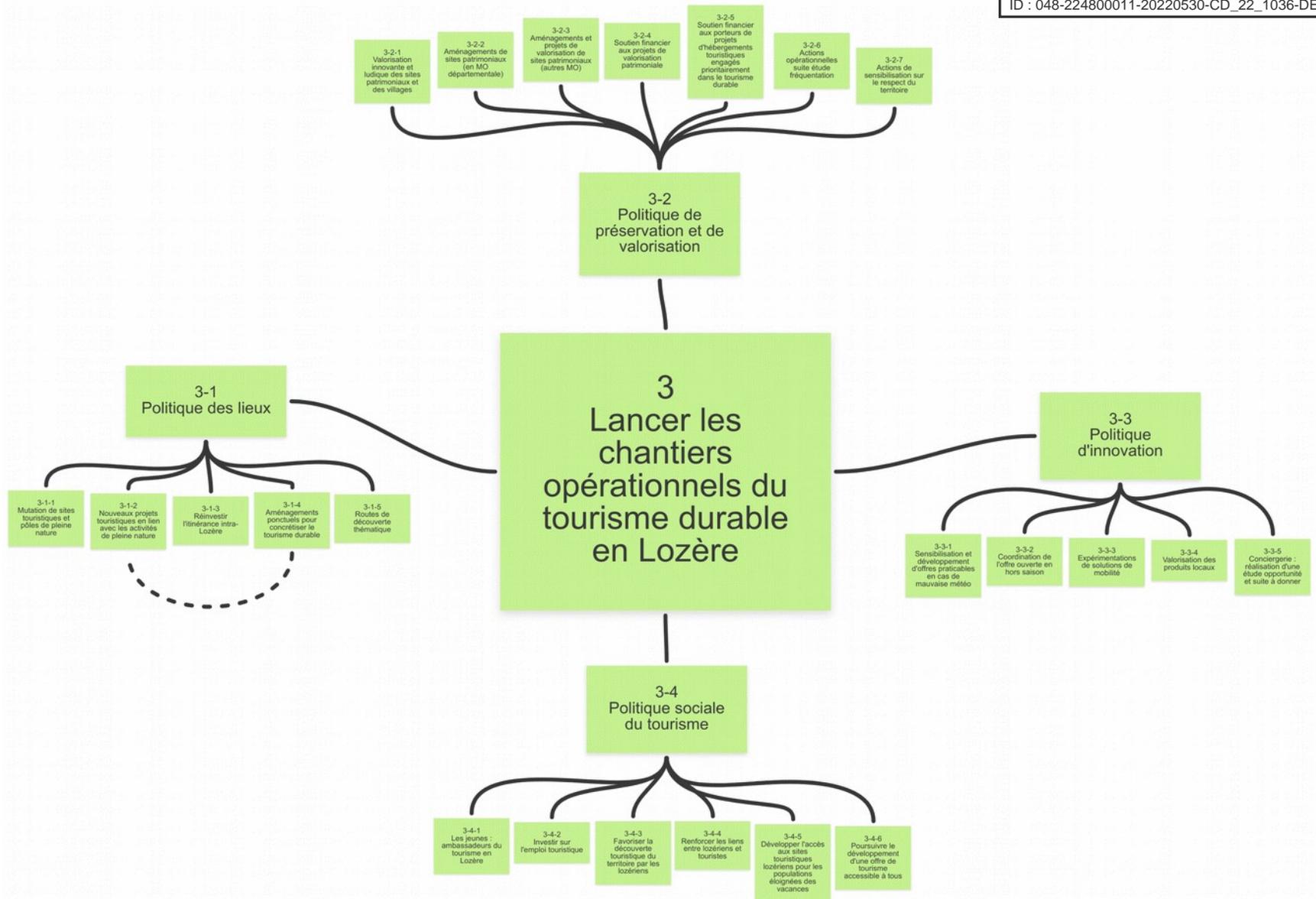
Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Le plan d'actions

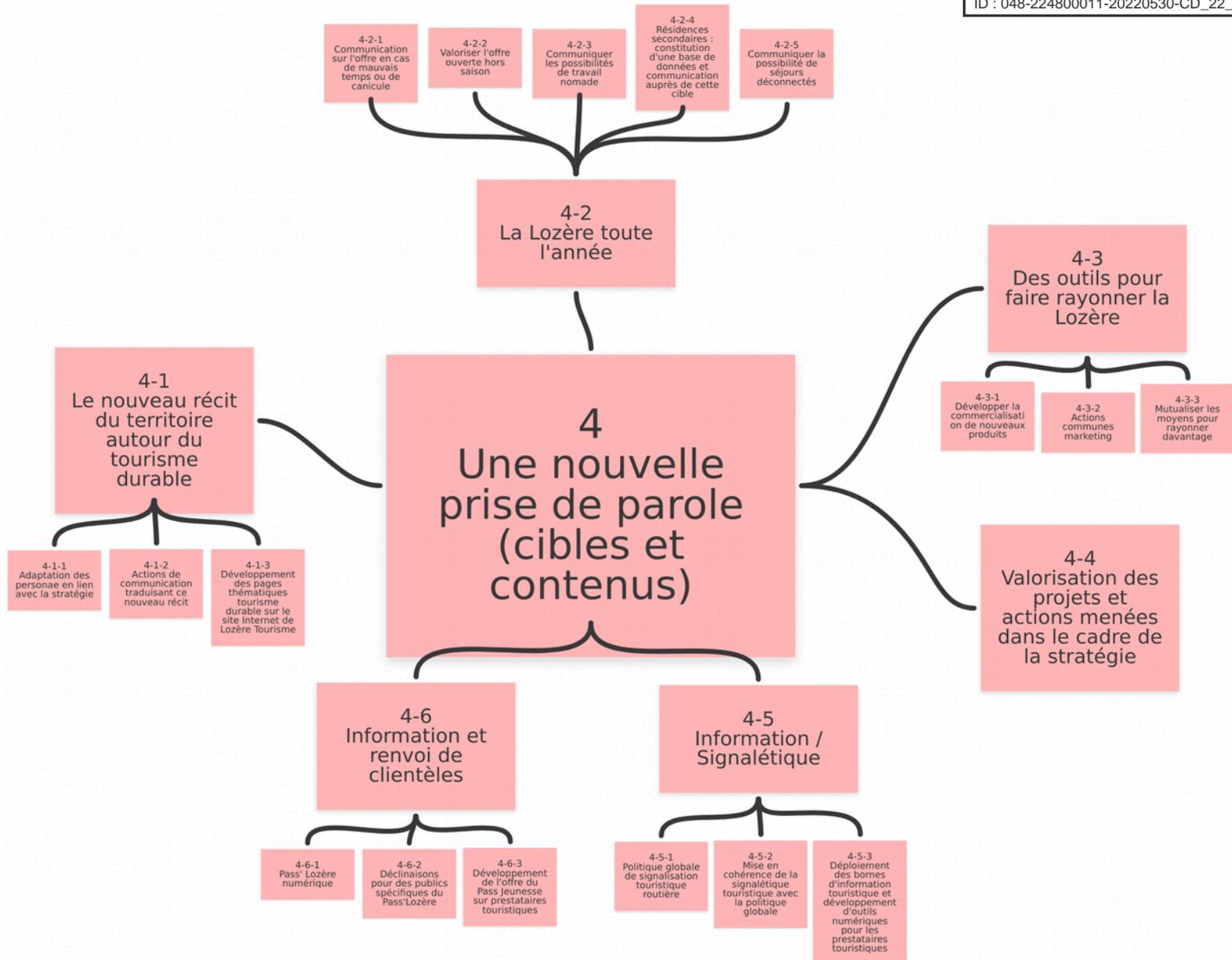
Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|--|--|--|---|-----------------------|
| Objectif 1 - Fabriquer les outils de pilotage du tourisme durable | | | | |
| 1-1 | Interaction avec la stratégie départementale Transition Ecologique et Energétique | - Coordonner la stratégie touristique avec la stratégie départementale de transition écologique et énergétique | Enrichissement de la stratégie départementale de transition écologique et énergétique des actions mises en oeuvre dans la stratégie touristique "vers un tourisme durable" Intégration dans la stratégie touristique au cours de sa mise en oeuvre des orientations transversales de la stratégie départementale de transition écologique et énergétique | Conseil départemental |
| 1-2 | Constituer le point 0 de la connaissance | - Savoir mesurer dans le temps l'impact de la stratégie de tourisme durable | | |
| 1-2-1 | Méthodologie de l'observatoire du tourisme | - Fiabiliser et élargir les données brutes de la fréquentation - Développer des indicateurs de suivi du tourisme durable en Lozère - Définir les méthodes, périodicités, livrables de l'observatoire avec les outils existants ou avec des nouveaux outils | Accompagnement externe pour définition d'une méthodologie partagée pour l'observatoire du tourisme en lien avec les différentes composantes d'analyses présentées dans les actions suivantes. Constitution d'un tableau de bord d'indicateurs qui couvre les trois piliers du tourisme durable : l'environnement, l'économie, le social. | Lozère Tourisme |
| 1-2-2 | Données quantitatives sur l'offre et la fréquentation touristique et mise en place d'indicateurs de tourisme durable | - Développer l'analyse quantitative de l'offre et de la fréquentation touristique de la Lozère - Associer les parties prenantes aux collectes de données. | Production des données et production d'une analyse annuelle des données relatives à l'offre et à la fréquentation touristique ainsi qu'au suivi d'indicateurs de tourisme durable. | Lozère Tourisme |
| 1-2-3 | Enquête qualitative de connaissance des visiteurs | - Améliorer la connaissance des visiteurs et de leurs attentes en termes de tourisme durable pour faire évoluer l'offre et adapter la stratégie de communication sur la destination | Réalisation en propre ou focus au sein d'un travail d'échelle régionale d'une étude qualitative des touristes lozériens. | Lozère Tourisme |
| 1-2-4 | Impact carbone et bilan d'émission de gaz à effet de serre du tourisme lozérien | - Mesurer la part liée au tourisme des émissions de gaz à effet de serre - Approcher l'impact carbone de l'activité touristique en Lozère | Dans le cadre de la stratégie départementale de transition écologique et énergétique, réalisation d'un focus du bilan d'émission de gaz à effet de serre de l'activité touristique. Approche d'un bilan carbone du tourisme en Lozère et définition d'indicateurs de suivi au long du schéma. | Conseil départemental |
| 1-2-5 | Portrait du poids du tourisme en Lozère | - Caractériser finement le rôle et l'impact de l'économie touristique. - Traduire en données objectives le rôle du tourisme dans la structuration du territoire, dans l'offre de services, dans les dynamiques socio-démographiques. - Décloisonner la connaissance. | Caractérisation socio-économique du tourisme en Lozère (emploi / chiffre d'affaires généré / impact territorial / externalités / approche de "l'économie résidentielle") et définition d'indicateurs pour suivre l'impact socio-économique du tourisme sur le territoire tout au long du schéma | Conseil départemental |
| 1-3 | Définir et faire vivre un observatoire du tourisme durable | - Disposer de ressources d'observation à jour pour le suivi des politiques publiques en matière de tourisme et l'accompagnement des porteurs de projets | | |
| 1-3-1 | Suivi périodique des indicateurs de l'observatoire du tourisme | - Décliner dans la durée l'observatoire du tourisme | Sur la base de la méthodologie définie (action 1-2-1), mise en oeuvre du suivi des indicateurs définis, production des données et des analyses aux périodicités prévues. Publication annuelle sur l'observatoire du tourisme lozérien. | Lozère Tourisme |

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|---|--|--|---|--|
| 1-3-2 | Études focus spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> - Relever les spécificités du tourisme en Lozère et les étudier au cours du schéma - Approfondir des problématiques identifiées pour décliner des plans d'actions spécifiques | Réalisation d'études spécifiques, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> - la fréquentation des sites pour adapter l'information des visiteurs - les résidences secondaires | Lozère Tourisme ou Conseil départemental |
| 1-3-3 | Veille sur des destinations engagées sur le tourisme durable | <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier de retours d'expériences sur les thématiques du tourisme durable par d'autres territoires engagés dans cette dynamique - Contribuer à la "Fabrique du tourisme durable en Lozère" (action 2-2) par des exemples inspirants | <ul style="list-style-type: none"> - Veille par les différents partenaires dans les réseaux dont ils sont membres, - Identification et partage d'expériences pouvant répondre aux enjeux du tourisme durable en Lozère - Adhésion à l'association ATD. | Multi-partenarial |
| 1-4 | Gouvernance et pilotage du schéma | - Réussir le jeu collectif et transversal. | | |
| 1-4-1 | Pilotage de la stratégie | <ul style="list-style-type: none"> - Piloter la mise en oeuvre de la stratégie tourisme - Organiser les instances de suivi de cette stratégie - Réorienter la stratégie au cours de sa mise en oeuvre si nécessaire | Mise en place d'une organisation du pilotage de la stratégie : <ul style="list-style-type: none"> - chargée de mission dédiée au Conseil départemental - comité technique entre Conseil départemental et Lozère Tourisme - comité de pilotage associant élus départementaux, Lozère Tourisme, Région, Consulaires, EPCI, Parcs | Conseil départemental |
| 1-4-2 | Suivi du plan d'actions du schéma | - Suivre la mise en oeuvre du plan d'actions | Mise en place d'outils de suivi de la stratégie : tableau de bord de la mise en oeuvre des actions Evolution du plan d'actions, intégration de nouvelles actions si nécessaire dans le respect de l'ambition, du positionnement et des axes de la stratégie et validés par le comité de pilotage. | Conseil départemental et Lozère Tourisme |
| Objectif 2 - Embarquer les acteurs publics et privés dans la stratégie de tourisme durable | | | | |
| 2-1 | Charte du tourisme durable en Lozère | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un document "références" pour engager les parties prenantes - S'accorder sur une vision partagée du tourisme durable | Co-construire avec les acteurs un cadre pour le tourisme durable en Lozère sous la forme d'une démarche de progrès. Mettre en cohérence le discours de communication sur le tourisme durable avec cette définition partagée. | Conseil départemental en co-construction avec les différents acteurs |
| 2-2 | Fabrique du tourisme durable | <p>Instance de concertation visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer l'ensemble des acteurs du tourisme dans une dynamique tourisme durable - Développer la sensibilisation, la formation - Encourager au partage d'expériences entre acteurs du tourisme - Travailler en amont des problématiques afin de réunir les personnes concernées par un sujet pour co-construire des solutions / actions et suivre le sujet | <p>Modalité d'animation de la stratégie touristique visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impliquer l'ensemble des acteurs du tourisme dans une dynamique tourisme durable - sensibiliser et former - partager et transférer des expériences - co-concevoir des projets en lien avec la stratégie. <p>En fonction du sujet traité les personnes associées à la fabrique du tourisme durable pourront être différentes et l'échelle territoriale également. Les compétences des différents partenaires de la stratégie touristique pourront être mobilisées dans ce cadre.</p> | Lozère Tourisme et Conseil départemental |

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|------------------|---|---|--|---|
| 2-3 | Accompagnement des acteurs du tourisme | - Appuyer les acteurs du tourisme dans leur engagement dans la direction d'un tourisme durable | | |
| 2-3-1 | Accompagner à la transition écologique des professionnels du tourisme | - Faire évoluer les professionnels du tourisme en matière de tourisme durable pour un meilleur positionnement de la destination Lozère sur ce sujet. | - Aider les professionnels du tourisme à faire évoluer leur offre dans la direction du tourisme durable - Développer l'accompagnement à des labels ou classements en lien avec le tourisme durable | Structures d'accompagnement des porteurs de projets : (CCI, offices de tourisme, Lozère Tourisme, Lozère Énergie, Chambre d'Agriculture, PNC, PNR Aubrac, CAUE, Cévennes Ecotourisme) |
| 2-3-2 | Audit d'engagement dans la charte | - Favoriser l'adhésion à la charte du tourisme durable en proposant un accompagnement et un audit des acteurs | - Auditer les acteurs souhaitant s'engager dans la charte du tourisme durable Lozère (action 2-1) - Suivre et accompagner les acteurs dans leur démarche de progrès | A définir suite à l'action 2-1 |
| 2-3-3 | Accompagner la transmission d'entreprises touristiques | - Permettre le maintien de l'offre touristique en assurant la transmission des entreprises - Prospecter et accompagner des porteurs de projets | Dans le cadre de Lozère Nouvelle Vie, accompagnement de la transmission-reprise des entreprises touristiques, actions de prospection ciblées et accompagnement des porteurs de projets. | Réseau Lozère Nouvelle Vie en lien avec la démarche Occitalité du CRTLO |
| 2-3-4 | Développement de l'offre touristique avec des filières économiques emblématiques du territoire | - Développer de nouveaux produits touristiques en lien avec les acteurs économiques du territoire - Permettre la rencontre entre visiteurs et acteurs du territoire au quotidien - Développer des produits touristiques pour toutes saisons | Actions envisagées : - Développement de l'offre agritouristique - Développement de l'offre touristique en lien avec les métiers d'arts - Développement de l'offre touristique de tourisme industriel | Chambres consulaires |
| 2-3-5 | Coordination des cofinanceurs sur les projets touristiques | - Développer et coordonner la mobilisation des fonds publics au profit des projets touristiques | Coordination des projets de territoire et des dispositifs avec les différents cofinanceurs pour la meilleure complémentarité sur les projets touristiques (Leader, FEDER, Massif-Central, Vallée du Lot, Région, EPIC...) Accompagnement des porteurs de projets touristiques souhaitant se développer ou créer un projet afin d'optimiser les subventions au regard de leur plan de financement. | Conseil départemental |
| 2-4 | Développer la connaissance des offres du territoire pour les prestataires et les saisonniers | - Responsabiliser les acteurs par un meilleur partage de l'information territoriale et des objectifs la stratégie touristique Vers un tourisme durable - Donner toutes les clés pour permettre aux acteurs en relation directe avec les touristes de partager le territoire, de faire connaître son offre, favoriser les renvois de clientèles entre sites touristiques | - Création d'éduc-tours à l'échelle des destinations touristiques et de la Lozère - Organiser la bourse aux brochures | Offices de tourisme Professionnels du tourisme Lozère Tourisme |

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|--|--|--|--|--|
| 2-5 | Accompagner les associations sportives et culturelles à la mise en tourisme de leurs événements sur les ailes de saison | - Proposer aux associations qui organisent un événement culturel ou sportif de les accompagner à créer, promouvoir et commercialiser un produit touristique autour de leur événement. | - Identification des événements culturels et sportifs d'envergure en aile de saison, - Echange avec les associations porteuses de la manifestation pour évoquer la mise en tourisme (cibles, produits pouvant être associés,....), - Construction de produits touristiques (événement, hébergement, restauration, visites de sites...), - Promotion, valorisation et commercialisation du produit | Offices de tourisme Lozère Tourisme Opérateurs de commercialisation |
| 2-6 | Rencontres du tourisme durable | - Inscrire dans la durée la stratégie de tourisme durable | Tous les 2 ans, partager les réussites, porter à connaissance les bonnes actions, engager ceux qui sont encore restés à la marge. | Conseil départemental et Lozère Tourisme |
| Objectif 3 - Lancer les chantiers opérationnels du tourisme durable en Lozère | | | | |
| 3-1 | Politique des lieux | - Concrétiser le tourisme durable au travers des lieux touristiques (sites touristiques, lieux de pratiques, espace public...) | | |
| 3-1-1 | Mutation de sites touristiques et pôles de pleine nature | - Accompagner la mutation de sites touristiques vers les 4 saisons et dans le cadre d'une stratégie globale - Accompagner la mise en oeuvre des Pôles de pleine nature - Mettre en oeuvre ces projets d'ensemble | Projets identifiés : - Stations du Mont-Lozère - Pôles de Pleine Nature du Mont-Lozère, de l'Aubrac et des Gorges du Tarn (candidature) - Réserve des Bisons d'Europe | Conseil départemental Structures porteuses des PPN SMIMM |
| 3-1-2 | Nouveaux projets touristiques en lien avec les activités de pleine nature | - Concevoir et mettre en oeuvre de nouveaux projets touristiques - Développer les activités de pleine nature et en faire un potentiel de développement pour le tourisme durable | Projets identifiés : - Stations de trail - Voie verte la Cévenole - Stratégie départementale vélo - gravel - VTT - Véloroute "la Vallée du Lot à vélo" (V86) - Lacs de Margeride | Conseil départemental SM Ligne Verte des Cévennes SM Bassin du Lot Association Terres de Vie |
| 3-1-3 | Réinvestir l'itinérance intra-Lozère | - Réinvestir sur les itinérances intra-Lozère pour améliorer l'offre notamment sur le pédestre via les GRP ou sur d'autres APN (vélo, VVT, cheval) - Répondre aux problématiques d'hébergements touristiques sur ces itinéraires - Renforcer la promotion de ces itinéraires et mettre en avant cette offre à destination des visiteurs sur les grandes itinérances pour leur proposer de poursuivre leur découverte de la Lozère par la suite | - Revisiter les itinérances intra-Lozère pour vérifier l'existence des services minimum (hébergement, restauration) - Conforter et développer l'offre d'hébergements touristiques sur les itinérances (gîtes d'étape notamment) - Développement de l'outil My Trip Tailor - Développer des actions de communication | Conseil départemental Comité départemental de la Randonnée Pédestre Communautés de communes Lozère Tourisme |

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|------------------|---|---|--|--|
| 3-1-4 | Aménagements ponctuels pour concrétiser le tourisme durable | - Mettre en place les aménagements nécessaires au développement du tourisme durable | Types d'actions identifiés : - Bivouac - Racks à vélos - Bornes de recharge pour vélos à assistance électrique - Bornes de recharges pour véhicules électriques - Sanitaires - Aménagement pour la gestion des déchets - Aménagements de parkings - points de départ de navettes - Offre accueil à destination des campings cars | Conseil départemental (financeur) Collectivités (Maître d'Ouvrage) SDEE (recharge véhicules électriques) |
| 3-1-5 | Routes de découverte thématique | - Développer la découverte touristique du territoire, de son patrimoine, de ses spécificités | Développement sous forme d'outils numériques de contenus couplés à des activités ludiques pour permettre la découverte du territoire sous forme de circuits praticables en voiture ou en vélo | Conseil départemental |
| 3-2 | Politique de préservation et de valorisation | - Concrétiser le tourisme durable en préservant et valorisant le patrimoine du territoire et son environnement | | |
| 3-2-1 | Valorisation innovante et ludique des sites patrimoniaux et des villages | - Poursuivre la valorisation des Espaces Naturels Sensibles - Valoriser le territoire et transmettre de bonnes pratiques pour sa découverte de manière pédagogique et ludique - Valoriser les villes et villages et leurs actions en faveur de la mise en valeur du cadre paysager patrimonial (Plus beaux villages de France, petites cités de caractère) ou environnemental (stations vertes) | Types d'actions identifiés : - Poursuite des cahiers pédagogiques valorisant les Espaces Naturels Sensibles - Développement d'un outil pédagogique de découverte du territoire, des espaces naturels communs... en alliant l'aspect ludique et pédagogique - Mise en place d'outils de valorisation du patrimoine (QRcode, panneaux...) - Accompagnement à la labellisation de villages (Villes et villages fleuris) | Conseil départemental |
| 3-2-2 | Aménagements de sites patrimoniaux (en MO départementale) | - Valoriser des sites patrimoniaux remarquables | Projets identifiés : - Château de Saint-Alban sur Limagnole - Site mégalithique et géologique des Bondons | Conseil départemental |
| 3-2-3 | Aménagements et projets de valorisation de sites patrimoniaux (autres MO) | - Valoriser des sites patrimoniaux remarquables | Projets identifiés : - Musée du Gévaudan - Site gallo-romain de Javols - Poursuite des Haut-lieux de l'agropastoralisme : Pont de Montvert et Barres des Cévennes - Actions territoriales des parcs (chemins d'interprétation...) - Ciel étoilé | Porteurs des différents projets |
| 3-2-4 | Soutien financier aux projets de valorisation patrimoniale | - Valoriser des sites patrimoniaux remarquables - Valoriser le petit patrimoine | - Mise en place d'un dispositif de soutien au fonctionnement des musées et sites patrimoniaux - Poursuite du dispositif de soutien à la valorisation du petit patrimoine en Lozère | Conseil départemental |

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|------------------|--|--|---|--|
| 3-2-5 | Soutien financier aux porteurs de projets d'hébergements touristiques engagés prioritairement dans le tourisme durable | <ul style="list-style-type: none"> - Elargir la période d'ouverture des hébergements touristiques - Développer des hébergements touristiques prenant à coeur les enjeux de tourisme durable - Faire évoluer l'offre actuelle vers le tourisme durable notamment au travers de la rénovation énergétique | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite d'un dispositif de soutien aux hébergements touristiques dans le cadre de la délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier touristique par les EPCI. - Priorisation de l'aide pour la rénovation énergétique et l'évolution de l'offre vers le tourisme durable. | Conseil départemental et EPCI |
| 3-2-6 | Actions opérationnelles suite à l'étude sur la fréquentation des sites | - A définir en fonction de l'étude focus (action 1-3-2) | En fonction des résultats de l'étude focus (action 1-3-2), mise en place d'actions si nécessaire (gestion des flux, cartographie des points chauds de pollution, adapter les horaires...). | A définir |
| 3-2-7 | Actions de sensibilisation sur le respect du territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les visiteurs au respect du territoire et aux bonnes pratiques - Outiller les structures d'accueil pour que les hôtes soient ambassadeurs de ces bonnes pratiques | Développement d'outils pratiques pour les prestataires à destination des clients (déchets, consommation d'eau, consommation d'énergie, offres de transport...) | Conseil départemental Lozère Tourisme SDEE EPCI |
| 3-3 | Politique d'innovation | - Concrétiser le tourisme durable en développant des solutions innovantes en réponse aux enjeux du tourisme durable | | |
| 3-3-1 | Sensibilisation et développement d'offres praticables en cas de mauvaise météo | - Inciter les prestataires touristiques à prévoir des équipements connexes pour permettre aux visiteurs de consommer le territoire en toutes saisons | <ul style="list-style-type: none"> - Animation au travers de la fabrique du tourisme durable pour inciter à la mobilisation des professionnels du tourisme sur ce champ - Actions concrètes dans les hébergements touristiques : boîtes de jeux, petite bibliothèque, capes de pluie, gants, système pour le séchage... - Développement de la communication sur l'offre accessible en cas de mauvaise météo (action 4-2-1) | Lozère Tourisme et les offices de tourisme |
| 3-3-2 | Coordination de l'offre ouverte en hors saison | - Inciter les prestataires touristiques à s'organiser pour offrir une base de services minimum toute l'année pour les résidents et aux visiteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Animation au travers de la fabrique du tourisme durable pour inciter à la mobilisation des professionnels du tourisme sur ce champ - Animation locale pour la coordination des plannings d'ouverture des établissements en hors saison - Développement de la communication sur l'offre ouverte hors saison (action 4-2-2) | Lozère Tourisme et les offices de tourisme |
| 3-3-3 | Expérimentations de solutions de mobilité | <ul style="list-style-type: none"> - Inciter à une moindre utilisation du véhicule individuel au cours d'un séjour touristique en Lozère - Répondre aux situations d'engorgement des sites principaux (parking, circulation...) en haute saison - Développer et valoriser des lignes directes pour l'arrivée de touristes sur notre destination | Actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - solutions innovantes de mobilité bas carbone - journée de la mobilité douce en saison - parkings délocalisés avec navettes - réseau de vélos à assistance électrique ou d'une flotte de véhicules électriques en location | Région Conseil départemental Collectivités |
| 3-3-4 | Valorisation des produits locaux | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'utilisation des produits locaux dans la restauration touristique - Mettre en avant la gastronomie locale et l'offre de produits à destination des touristes | Actions mises en oeuvre dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) notamment création et développement d'un catalogue des produits locaux à destination de la restauration touristique, valorisation de manifestations valorisant les productions locales. | Conseil départemental |

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|------------------|--|---|---|---|
| 3-3-5 | Conciergerie : réalisation d'une étude d'opportunité et suite à donner | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic afin de connaître les besoins en service de conciergerie - Définir si ce service est indispensable au développement du tourisme du territoire. Si faisabilité acquise mise en oeuvre du projet | Le service de conciergerie au bénéfice des clients, des propriétaires de locations de vacances et de résidences secondaires sont faibles ou inexistantes sur en Lozère. Fort de ce constat, le CDT de la Lozère souhaite réaliser un diagnostic afin de connaître les besoins en service de conciergerie par ces 3 cibles et définir si ce service est indispensable au développement du tourisme du territoire. Types d'actions identifiés : <ul style="list-style-type: none"> - Un benchmark, - Les études adéquates aux 3 cibles - La synthèse | Lozère Tourisme |
| 3-4 | Politique sociale du tourisme | <ul style="list-style-type: none"> - Concrétiser le tourisme durable en développant un tourisme social et solidaire ancré au coeur des populations lozériennes | | |
| 3-4-1 | Les jeunes : ambassadeurs du tourisme en Lozère | <ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir le territoire de la Lozère aux jeunes issus d'autres territoires et les inciter à revenir par la suite - Encourager les organisateurs lozériens de séjours scolaires ou d'accueils de loisirs à construire leur programme sur la base de l'offre de tourisme durable de la Lozère - Inciter les jeunes à être ambassadeurs de la Lozère | Actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'offre de colonies de vacances qui met en avant le tourisme durable en Lozère - Promotion de l'offre lozérienne pour accueil de loisirs, classes vertes, sorties scolaires... pour faire découvrir aux jeunes lozériens la Lozère et qu'ils en soient ambassadeurs | Lozère Tourisme Conseil départemental |
| 3-4-2 | Investir sur l'emploi touristique | <ul style="list-style-type: none"> - Développer au niveau des entreprises des politiques de ressources humaines et de responsabilité sociale des entreprises - Faciliter l'installation de nouveaux arrivants pour pourvoir les postes dans le domaine du tourisme - Faciliter l'accueil des saisonniers | Actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises dans les entreprises touristiques - Promouvoir les offres d'emploi dans le domaine du tourisme et faciliter le recrutement dans les métiers du tourisme par un accompagnement des candidats à l'installation en Lozère - Développer de l'hébergement à destination des salariés saisonniers | Réseau Lozère Nouvelle Vie CCI AD'OCC Collectivités |
| 3-4-3 | Favoriser la découverte touristique du territoire par les lozériens | <ul style="list-style-type: none"> - Développer la découverte touristique du territoire par les lozériens - Permettre en facilitant leur connaissance de l'offre touristique qu'ils soient ambassadeurs pour leurs amis, connaissances, personnes qui viennent les visiter - Permettre aux étudiants qui suivent un cursus en Lozère de découvrir le territoire | Actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - Journée des lozériens dans les sites touristiques - Promotion de l'offre touristique de la Lozère en direction des lozériens (habitants, étudiants...) - Pass Lozère dédié aux habitants ou aux étudiants (action 4-6-2) | Conseil départemental Lozère Tourisme |
| 3-4-4 | Renforcer les liens entre lozériens et touristes | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur le rôle et la place du tourisme auprès des populations - Proposer aux visiteurs une rencontre avec les habitants et tous ceux qui font vivre le territoire toute l'année | Actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'apport du tourisme au territoire auprès de la population (en lien avec l'observatoire (actions 1-3) et particulièrement l'étude sur l'impact territorial du tourisme en Lozère (action 1-2-5) - Développer des moments favorisant le lien entre visiteurs et habitants notamment via des événements culturels, festifs... - Développer les services locaux portés par les offices de tourisme | Conseil départemental Lozère Tourisme EPCI et offices de tourisme |

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|---|---|--|--|-----------------------|
| 3-4-5 | Développer l'accès aux sites touristiques lozériens pour les populations éloignées des vacances | - Favoriser la découverte du territoire auprès des lozériens éloignés des vacances (personnes en difficulté sociale, enfants accompagnés par l'ASE, personnes handicapées en établissement...) | Mise en place d'actions pour permettre la pratique touristique et couplage possible avec des actions collectives animées par des travailleurs sociaux. | Conseil départemental |
| 3-4-6 | Poursuivre le développement d'une offre de tourisme accessible à tous | - Poursuivre le développement d'une offre accessible à tous | Développement et qualification de l'offre accessible à tous au travers du label Tourisme et Handicap notamment. Trouver un mode opératoire pour accompagner les prestataires engagés dans cette démarche (sujet pouvant être traité dans le cadre de la Fabrique du tourisme durable (action 2-2) | Lozère Tourisme |
| Objectif 4 - Une nouvelle prise de parole (cibles et contenus) | | | | |
| 4-1 | Le nouveau récit du territoire autour du tourisme durable | - Formuler un nouveau récit sur le territoire dans le cadre de la stratégie de tourisme durable - Communiquer sur des offres alternatives aux incontournables pour donner toute son ampleur au positionnement stratégique autour des grands espaces | | |
| 4-1-1 | Adaptation des personae en lien avec la stratégie | - adapter les personae afin d'être en cohérence avec le nouveau positionnement "cultiver l'imaginaire des grands espaces" | - Requestionnement des personae définis dans le cadre de la stratégie de tourisme durable - Développement de nouveaux axes de communication en rapport avec ces nouveaux personae | Lozère Tourisme |
| 4-1-2 | Actions de communication traduisant ce nouveau récit | - Recentrer la communication générale de la destination sur l'écotourisme et l'écoresponsabilité | - Promotion du tourisme expérientiel en rapport avec les nouveaux personae - Accueil journalistes et blogueurs - Campagne écotourisme avec le CRTLO - Nouvelles vidéos de promotion Lozère, régions naturelles et activités | Lozère Tourisme |
| 4-1-3 | Développement des pages thématiques tourisme durable sur le site Internet de Lozère Tourisme | - Regrouper l'offre "tourisme durable" dans une page dédiée en cohérence avec la vision partagée du tourisme durable (action 2-1) et en s'appuyant sur les labels spécialisés | - Découvertes ludiques et constructives - Aventures Écoresponsables - Découvertes culturelles - Activités sportives - Déplacements - Hébergements et restauration | Lozère Tourisme |
| 4-2 | La Lozère toute l'année | - Elargir la saison touristique et développer la fréquentation sur les ailes de saison - Communiquer sur la Lozère par tous temps | | |
| 4-2-1 | Communication sur l'offre en cas de mauvais temps ou de canicule | - Adaptation de l'offre pour un internet de séjour | - Par temps de pluie - Se mettre au frais - Pour les plus petits - Rien que pour vous - Lacher prise... | Lozère Tourisme |
| 4-2-2 | Valoriser l'offre ouverte hors saison | - Progression de la fréquentation sur les ailes de la saison | - Création d'une page spécifique regroupant les principales thématiques sur le critère de la période d'ouverture | Lozère Tourisme |

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|------------------|--|--|---|--|
| 4-2-3 | Communiquer les possibilités de travail nomade | - Proposer une offre associant espace de travail et activités en hors saison | - Hébergements adaptés - Espaces de coworking - Activités de pleine nature et culturelles pouvant être pratiquées | Lozère Tourisme |
| 4-2-4 | Résidences secondaires : constitution d'une base de données et communication auprès de cette cible | - Optimiser le taux d'occupation | Actions envisagées : - Adapter les services de conciergerie (cf action 3-3-5) - Accompagner les propriétaires dans un programme de rénovation (énergétique et création d'un espace privatif) - Intégrer l'offre de location dans le programme de place de marché "Direct Lozère" | Lozère Tourisme |
| 4-2-5 | Communiquer la possibilité de séjours déconnectés | - Valoriser l'offre sur les différents supports de communication pour attirer une nouvelle clientèle - Créer un ou plusieurs personae en quête de deconnexion pour une reconnection à la nature | Actions envisagées : - Identifier les prestataires qui se sont positionnés sur ce créneau ou de nouveaux prestataires qui pourraient être intéressés par ce type de séjour - Mise en place d'actions marketing pour toucher une clientèle en quête de retour à l'essentiel | Lozère Tourisme |
| 4-3 | Des outils pour faire rayonner la Lozère | - Déployer des outils et partenariats pour valoriser, commercialiser la destination touristique | | |
| 4-3-1 | Développer la commercialisation de nouveaux produits | - Multiplier les méthodes de consommation de l'offre | - Séjours et activités : Direct Lozère et Relais Gîtes de France - Développement de l'outil "My Trip Tailor" sur l'itinérance - Développement de la clientèle "groupes" | Lozère Tourisme |
| 4-3-2 | Actions communes marketing | - Adapter les supports aux nouvelles attentes | - Nouveau site Lozère Tourisme et portails par destinations - Médiathèque commune - Outil de gestion de la relation client partagé - Présence accrue sur les réseaux sociaux | Lozère Tourisme avec les offices de tourisme |
| 4-3-3 | Mutualiser les moyens pour rayonner davantage | - Mutualisation d'actions marketing entre les différents partenaires pour la promotion d'une destination ou d'une thématique | - PACT (Aubrac, Cévennes, Gorges du Tarn, Aveyron/Lot/Lozère) - TREMP LIN (vélo tourisme, agritourisme, thermalisme) - Entente UNESCO | Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie Lozère Tourisme Offices de tourisme Entente UNESCO |
| 4-4 | Valorisation des projets et actions menées dans le cadre de la stratégie | - Faciliter la diffusion de l'information sur les actions mises en oeuvre dans le cadre de la stratégie touristique | Création et diffusion d'information sur les différentes actions développées (Pass'Lozère, circuits patrimoniaux...). | Lozère Tourisme |
| 4-5 | Information / Signalétique | - Faciliter l'information des visiteurs et la découverte de la Lozère depuis le réseau routier et l'espace public | | |
| 4-5-1 | Politique globale de signalisation touristique | - Proposer une signalétique touristique cohérente et homogène sur le réseau routier | Mise en place d'une politique globale de signalisation touristique routière permettant notamment de mettre en valeur les sites touristiques afin d'offrir aux visiteurs un niveau de services et une information routière de qualité (panneaux autoroutiers A75, signalétique d'animation sur routes nationales, schéma de signalisation touristique sur routes départementales). | Conseil départemental |

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

| n° Sous objectif | Intitulé de l'action | Objectif | Descriptif sommaire | Pilote de l'action |
|------------------|--|--|---|-----------------------|
| 4-5-2 | Mise en cohérence de la signalétique touristique avec la politique globale | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des circuits touristiques thématiques - Limiter la pollution visuelle en démontant les équipements ou panneaux qui ne sont plus utilisés | Enlever les panneaux des anciens circuits touristiques dans la mesure où ils ne sont plus lisibles, plus utilisés et où le jalonnement est incomplet. Proposer de nouveaux circuits thématiques avec des outils numériques. | Conseil départemental |
| 4-5-3 | Déploiement des bornes d'information touristique et développement d'outils numériques pour les prestataires touristiques | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès de nos visiteurs à une information touristique de qualité 24h/24 et 7j/7 - Proposer des solutions wifi public et sécurisées aux prestataires touristiques | Actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - Installation de bornes touristiques, sous maîtrise d'ouvrage départementale, à proximité de chaque bureau d'information touristique et sur les principaux sites touristiques du département. - Information auprès des prestataires touristiques sur les solutions d'installation de wifi pour répondre aux attentes des visiteurs | Conseil départemental |
| 4-6 | Information et renvoi de clientèle | - Favoriser la connaissance de l'offre touristique existante | | |
| 4-6-1 | Pass' Lozère numérique | <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer le Pass'Lozère dans sa version papier actuelle vers une version numérique - Limiter le nombre d'impression, - Mieux connaître l'utilisation de cet outil par les lozériens ou les visiteurs, - Valoriser les offres sur le hors saison et de contribuer à la construction de la GRC départementale, - Faciliter le suivi de l'utilisation du Pass' pour les prestataires. - Inciter de nouveaux prestataires à rejoindre ce dispositif. | - Développer un Pass'Lozère numérique | Conseil départemental |
| 4-6-2 | Déclinaisons pour des publics spécifiques du Pass'Lozère | - Proposer des Pass'Lozère adaptés en fonction des publics visés | - Proposer un pass' numérique en faveur des lozériens, des étudiants, des saisonniers dans leur mission d'ambassadeurs, etc | Conseil départemental |
| 4-6-3 | Développement de l'offre du Pass Jeunesse sur prestataires touristiques | Dans le cadre d'une dimension sociale du tourisme, faciliter l'accès aux sites touristiques des jeunes lozériens en étoffant l'offre de sites touristiques insrit dans ce dispositif | - Communiquer sur le Pass'Jeunesse auprès des prestataires partenaires du Pass'Lozère | Conseil départemental |

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

CoM^{anaging}



Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

6

Les annexes



Les documents à consulter

Les rencontres des acteurs du tourisme

- La présentation du tourisme durable
- Les comptes rendus des rencontres

Les padlets

- Le compte rendu de la participation Padlet

Le plan d'action

- Les axes stratégiques
- Les actions opérationnelles par axe stratégique

Co-construire la nouvelle stratégie touristique en Lozère

Vers un tourisme durable 2022/2028

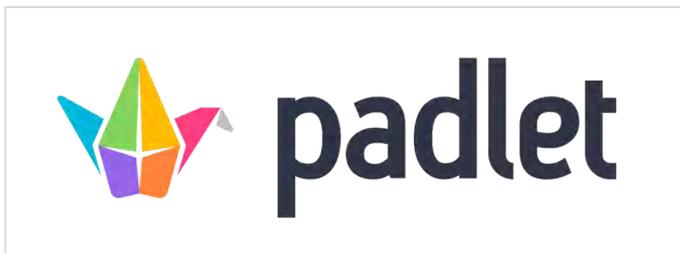
COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H21

Comment bien utiliser la page d'expression ?

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H46

Padlet, qu'est-ce que c'est ?

Padlet est une application en ligne qui propose la création de « murs » virtuels collaboratifs regroupant des images, du texte, des sons, des liens internet et des vidéos sous la forme de vignettes appelées « posts ». Il suffit de cliquer sur le « post » pour voir l'intégralité du contenu.



COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H46

Encourager la participation

Pour partager le Padlet, rien de plus simple : les possibilités d'exportation et de partage sont multiples. On peut ainsi exporter le mur sous forme de fichier PDF, image, fichier tableur (Excel ou CSV) mais aussi le partager sur les principaux réseaux sociaux. Enfin, les options de partage de Padlet génèrent un code QR (Quick Response, un code barre en deux dimensions) envoyant directement sur le mur. L'onglet est situé en haut à droite du mur (cliquer sur "PARTAGER").

Pour ceux qui sont loins et même pour s'inscrire dans la protection de l'environnement (consommations d'essence, pollutions liées aux déplacements) pourquoi ne pas essayer de doubler les rencontres en vidéo conférence tout en gardant en m^me temps le pressentiel pour la convivialité ?

— PASSET MARIE LAURE

Et ça c'est pas du greenwahing :-) — PASSET MARIE LAURE

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H46

Les possibilités d'interaction

Tous les utilisateurs qui disposent du lien permettant d'afficher le mur peuvent ajouter des éléments. Vous pouvez ainsi noter de 1 à 5 chaque idée (en cliquant sur l'étoile de chaque post), ajouter un commentaire...

Pour ajouter du contenu, rien de plus simple : il suffit de cliquer sur le « + » situé sous titre de colonne. Le post prendra la forme que vous voyez déjà sur le mur. Il peut être joint des fichiers divers (photos, pdf, illustrations, etc.).

Synthèse des Rencontres des acteurs du tourisme de Lozère du 6 au 10 décembre 2021

COMANAGINGTRAINING 31 JANVIER 2022 18H02

Les valeurs de la Lozère

Les valeurs humaines des habitants de la Lozère, du faire et du savoir faire, de l'être, de l'altérité...

CoManaging

Au cours des Rencontres des acteurs du tourisme, les participants ont réfléchi aux valeurs qui, à leurs yeux, racontent le mieux les lozériens. En décrivant à grands traits le système de valeurs associatives, ils ont dépeint la relation à l'autre, visiteurs ou habitants. Dans les métiers de services comme le tourisme, la compréhension des engagements relationnels (par l'expression verbale et émotive, par la présence physique) a une importance cruciale. Elle permet de mieux prendre conscience de l'expérience subjective vécue par le visiteur lors de son séjour. Elle invite les professionnels du tourisme à consolider leurs points forts, à réduire le décalage entre valeurs revendiquées et valeurs ressenties.

Valeurs du faire, du savoir faire

Patience
Gastronomie
Qualité de vie

Valeurs de l'être

Fierté
Amour
Simplicité
Authenticité

Valeurs de l'altérité

Humain
Ecoute
Attachement
Convivialité
Proximité

Les valeurs
Document PDF
PADLET DRIVE

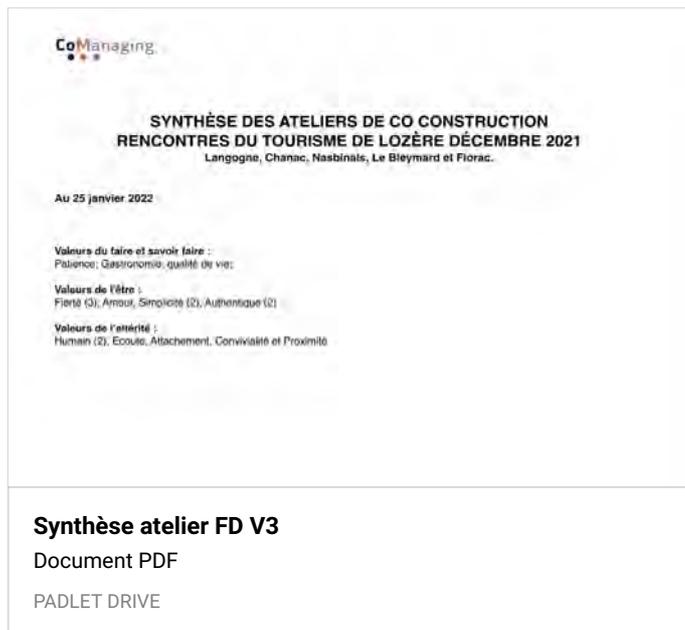
Tout à fait d'accord avec ces valeurs qui définissent notre tourisme et qui sont majoritairement perçues comme telles par nos visiteurs — ANONYME

:-) Je suis l'anonyme du dessus :) — PASSET MARIE LAURE

COMANAGINGTRAINING 27 JANVIER 2022 09H32

Cinq étapes, près de 160 participants pour relever 6 grands défis...

Près de 160 contributeurs se sont mobilisés pour construire la nouvelle feuille de route touristique pilotée par le Conseil départemental de la Lozère.



CoManaging

SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION
RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021
Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleynard et Florac.

Au 25 janvier 2022

Valeurs du faire et savoir faire :
Patience, Gastronomie, qualité de vie;

Valeurs de l'être :
Fierté (3), Amour, Simplicité (3), Authentique (2)

Valeurs de l'attitude :
Humain (2), Ecoute, Attachement, Convivialité et Proximité

Synthèse atelier FD V3
Document PDF
PADLET DRIVE

ANONYME 02 FÉVRIER 2022 09H06

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

L'idée de tourisme durable comprend deux facettes 1) conserver et développer les flux de clientèle, c'est ce à quoi s'emploient tous les acteurs: sans client, on ne va pas loin..2) définir les facteurs/critères environnementaux et sociaux qui garantissent une durabilité conforme a la crise climatique, ce second point est très délicat à gérer. Il faut bien entendre que l'évolution climatologique va amener à « durcir » considérablement les exigences dans les 10 ans à venir. Si on définit des critères/exigences faibles, on aura de très nombreux acteurs répondant à ces critères, donc une dynamique forte, mais on prendra le risque d'être accusés de greenwashing, ce qui affaiblirait vite cette dynamique. Si on définit des critères/exigences fortes, on se mettra à l'abri des accusations de greenwashing, mais les acteurs répondant aux critères seront bien moins nombreux. Fixer le niveau d'exigence va donc être un exercice essentiel mais très délicat à gérer.

Mutualiser les chantiers pour faire baisser les coûts ?

— ANONYME

Je pensais à ça pour les toilettes sèches qui ont un coût exorbitant si on cherche un produit efficace et ..innodore ! Mais si une entreprise se déplaçait pour la construction et la maintenance pour plusieurs structures , les coûts pourraient peut être baisser considérablement. — PASSET MARIE LAURE

Défi 1 : Sur l'accueil, de nouvelles idées ?

ANONYME 18 MARS 2022 08H12

Des infrastructures pour le tourisme de pleine nature

Quelques idées inspirées de ce qui se fait dans l'ouest-américain ou dans les pays scandinaves :

- Réseau d'aires de bivouac contrôlées type "Campground" + éventuellement des cabanes "refuges" pour les expé d'hiver

- Zones de "pique-🍌" nature avec abris (pas seulement des tables) sur des endroits stratégiques le long de sentiers de

grandes randonnées (pédestre, vtt, équestre, ...) ou en bord de rivière (pêcheurs, rando-canoë, ...) + éventuellement mise en place de toilettes sèches et quand possible point d'eau. Et oui, certaines activités se pratiquent par tous les temps, mais rien n'est prévu pour cela

- Autres aménagements : passages de clôtures. Différents modèles selon les situations et le public : petite échelle, chicane, passage canadien, ... ; zone de mise à l'eau ; ...

Tout à fait d'accord. Mais aussi avoir une plus grande ouverture de la part du Parc national des Cévennes en terme de bivouac. Les organisateurs ne sont pas des punks, si leur activité crée des désordres, c'est eux qui en seront les premiers impactés. — DAVIDBAYLEDAVIDBAYLE

ANONYME 16 FÉVRIER 2022 22H32

Réseau d'accueil en chemin...

Plusieurs communes de Lozère sont concernées par le chemin de Compostelle, itinéraire dont les valeurs intrinsèques sont bien l'accueil et l'hospitalité et l'itinérance douce est une pratique durable par excellence. L'agence française des chemins de Compostelle propose de déployer en Lozère la charte d'accueil Compostelle pour les hébergeurs, dans la continuité de ce qui se fait en aval dans l'Aveyron et le Lot. Les objectifs de cette qualification de l'accueil? Sensibiliser les hébergeurs aux attentes des itinérants (pratiques, humaines), donner des repères historiques et culturels via une petite formation, favoriser les bonnes pratiques (accueil, gestion des ressources...) via des ateliers en réseau, renforcer les liens entre sociopro, acteurs du tourisme, de la rando... Démarche complémentaire aux organisations portées par les hébergeurs eux mêmes, menée dans 5 autres départements avec les ADT/CDT et les OT



COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 15H08

Améliorer la qualité d'accueil en phase avec

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

< Pistes de réflexion :

- Comment faire évoluer l'accueil dans une perspective de tourisme durable ?
- Quels seraient les points clés d'une charte d'accueil ou d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information lozérien ?
- Quelles actions emblématiques mettre en œuvre pour développer la culture de l'accueil auprès des prestataires et de l'ensemble des acteurs ?

D'une manière générale, prenons nous exemple sur ce qui se fait à l'étranger sur des territoires ayant les memes caracteristiques que chez nous ? je pense à la Norvège, l'Islande , l'Irlande ...des endroits que je connais , ou l'accueil y est exemplaire que ce soit en OT ou chez les habitants et BnB . Pourquoi pas etablir des contacts avec les ot etrangers et connaitre leurs maniere de collaborer ??. — ANONYME

COMANAGINGTRAINING 27 JANVIER 2022 10H02

Les propositions issues des 5 ateliers

👉 A vous de compléter les propositions et d'en ajouter...

CoManaging

SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION
RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021
Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleyrnard et Florac.

DÉFI 1 : L'ACCUEIL

La qualité de l'accueil n'est pas véritablement identifiée comme une problématique forte à traiter (ni plus ni moins qu'ailleurs). En étant mal identifiée, elle n'apparaît donc pas comme une caractéristique propre au territoire. Elle peut être identifiée à travers des conflits d'usage : entre touristes et habitants (voir notion de tension de fréquentation mais pas de sur-tourisme), entre touristes et pratiques agricoles (ex pratiques rando et élevages). Travailler la notion d'hospitalité.

Objectifs identifiés :

- De fidélisation : en renforçant la culture de l'accueil au niveau de tous les acteurs en contacts avec les touristes ; mais aussi des saisonniers.
- De professionnalisation : des socio-pro tourisme pour suivre l'évolution des FCS des visiteurs. En langue, notamment en anglais. Maintenir la même qualité de l'entrée à la sortie de saison.
- De connaissance de l'offre du territoire.
- Associer les touristes aux actions de territoire durable

Actions concrètes :

- Jeu collectif : établir des partenariats entre les offices de tourisme, former les prestataires, accueil lors des murs des OT ; construire un référentiel sémantique commun sur l'accueil (attitude, vocabulaire, signature...), notamment en ce qui concerne le tourisme durable.
- En direction des saisonniers : logements, journée d'accueil et Educ tour, (gommètes)* (gommètes)*
- Panneautage sur les lieux stratégiques.

Synthèse Rencontres - accueil

Document PDF

PADLET DRIVE

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 15H08

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

L'accueil touristique en Lozère ne pose pour le moment pas de problème majeur de voisinage pour le moment. Les visiteurs sont respectés parcequ'ils respectent la nature et qu'ils nous font vivre directement et indirectement, c'est un des secteurs économique du département les plus important je pense.-Les perspectives d'un tourisme durable... sujet sensible ! Qu'est-ce que le tourisme durable ? Pour moi, le tourisme durable c'est celui qui génère le moins d'impact carbone possible tout en permettant aux visiteurs un niveau d'épanouissement intéressant voire optimal. Le tourisme durable est celui qui permet aux habitants de générer des revenus sans tomber dans l'exagération. C'est un outil qui permet aux habitants de rénover leur patrimoine et de maintenir les populations sur site. En résumé « Vivre au pays ». Certains secteurs de la Lozère sont délaissés, de part leur accessibilité, leur manque d'activité mais cela peut s'arranger je pense.-La création d'une charte d'accueil peut être un bon point de départ, on le voit avec le Service de Tourisme Durable RECREATER. Cela est l'occasion de former une famille de professionnel par secteur mais, qui peuvent interagir entre eux. Comme dans toute famille, même si on n'a pas tout à fait la même vision, le fait d'être une famille unie permet l'entente et la réalisation de projets communs. Donc, continuez à rassembler les professionnels, je trouve que c'est une super idée.-Les actions emblématiques pour permettre la culture d'accueil : -Des formations axées sur la nature pour les professionnels qui peuvent être dispensées par le RECREATER ou par des professionnels qualifiés (A prévoir Hors-saison).-Mise en place d'événements fédérateurs, comme peuvent l'être les événements sportifs, des manifestations culturelles. Dans la synthèse, je vois qu'il serait bien de fidéliser les saisonniers. C'est une idée intéressante, d'autant plus qu'en tant que prestataire cela éviterai une formation qui demande du temps en début de saison. En matière de sport nature, les saisonniers s'en vont ailleurs par désir de découvrir de nouveaux horizons. Pour un moniteur il est intéressant sur le plan technique de travailler sur des sites comme la Corse, la région PACA et là nous ne pouvons rivaliser puisqu'en Lozère nous avons moins de diversité en terme de sites. La mise en place d'Eductour et la facilitation de logements sont des pistes de travail. Mais en essayant d'aller plus loin, je pense toute personne peut s'installer à son compte en Lozère et encore plus si il y a passé 2 ou 3 saisons. Il connaîtra bien les sites, ce sera peut-être un accomplissement pour cette personne. Il faut voir la concurrence comme une richesse. Certes, nous travaillons avec les personnes ayant les mêmes valeurs mais combien de profils client y-a t-il ? Je crois que c'est indéfini, le plus important c'est de partager sa passion. En outre, la Lozère est depuis toujours un vivier des sports de pleine nature (formation APN Florac dans les années 90-95, formation CREPS La Canourgue, classe environnement Collège, Contrat bleu animé par Dominique Serrano, Collège Sport Nature La canourgue, Sporting-club Florac), continuons dans ce sens là et permettons à ces personnes là de s'installer, accompagnons-les si ils en ont besoin. Si la Région Occitanie avait la volonté de créer une antenne du CREPS en Lozère ce serait génial. Nous parlons d'amélioration d'accueil. Le plus important dans le tourisme c'est d'aimer ce que l'on fait, le faire avec passion. Comprendre les problématiques de ses clients (tout en fixant des limites), avoir de l'empathie. Leur proposer un service de qualité. Si ce n'est par la qualité des installations cela doit passer par le facteur humain. Ces quelques conseils sont à la portée de tous. Ils ne coutent absolument rien. Et puis cessons de nous comparer à d'autres régions. Prenons leurs bonnes idées et développons les. La Lozère est le plus beau des départements. — ANONYME

Merci de votre participation. Très dense et argumentée.

— COMANAGINGTRAINING

Il serait bien qu'il soit proposé aux touristes sur toute la Lozère. Certains propriétaires, vu le prix, ne proposent pas ce service. Le Département pourrait le prendre en charge ? ... — ANONYME

Défi 2 : Sur les saisons, de nouvelles idées ?

ANONYME 18 MARS 2022 08H24

La pêche et les pêcheurs mais pas que ...

Étant moniteur-guide de pêche, je pêche ici un peu pour ma paroisse. Le tourisme pêche se fait essentiellement au printemps et à l'automne ... Mais, il y a d'autres secteurs d'activités à (re)développer aux 4 saisons : trek hivernal, tourisme naturaliste - photos, spéléologie, du "vrai" canoë-kayal d'eau vive (mais il faut fournir des combinaisons) ...

PASSET MARIE LAURE 06 FÉVRIER 2022 14H42

Visites l'hiver

Sur le thème de la saisonnalité

Très timidement cette année mais j'espère plus régulièrement les années venir, je vais essayer de proposer quelques visites pendant la période ou généralement la grotte est fermée.

Par contre, pas du tout dans les mêmes conditions que pendant la saison.

Le gel nous contraint à fermer et vidanger nos infrastructures donc uniquement pour une visite " à la bonne franquette "

Surtout pas non plus de jours et horaires définis d'avance et fixes (beaucoup trop contraignant en terme de coûts de d'énergie) mais un outil très efficace pour ça : la vente en ligne.

Cela demandera aux personnes potentiellement intéressées, d'être actives et d'aller se renseigner sur notre site pour voir quand il y a des visites et de d'en garantir en achetant au moins une place en ligne.

A voir si les gens sont prêts à faire cette démarche.



COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 15H08

Désaisonnaliser pour un tourisme plus durable

Pistes de réflexion :

- Y-aurait-il d'autres profils de clients à conquérir pour de nouvelles opportunités de développement touristique ? Comment sensibiliser nos clientèles au tourisme durable ?
- Quelles seraient les offres ou expériences qui nous rendraient exemplaires à leurs yeux à la fois sur les volets environnemental, économique, social et solidaire.
- Comment enrichir notre offre, notamment sur les volets culture et patrimoine, pour répondre à leurs attentes ?

COMANAGINGTRAINING 27 JANVIER 2022 10H03

Les propositions issues des 5 ateliers

👉 A vous de compléter les propositions et d'en ajouter...

CoManaging

**SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION
RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021**
Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleyrard et Florac.

DÉFI 2 : DÉSaisonnaliser pour un tourisme plus durable

La question de la « désaisonnalisation » ne peut être regardée dans l'optique d'agir contre les phénomènes de « sur-tourisme ». Si la question a bel et bien été abordée, elle n'a pas recueilli l'assentiment des participants. Il est préférable de parler de « saisons » ponctuelles et géographiquement localisées que de phénomènes « d'envahissements ». Pour autant, la problématique a révélé sans doute une trop forte concentration de l'offre territoriale (animations, événements, culturelle, etc.) sur un temps saisonnier trop resserré.

Objectifs identifiés :

- Travailler sur une programmation plus longue et mieux approfondir les animations locales ;
- Mieux communiquer sur les ailes de saisons ;
- Encourager l'accueil des scolaires hors saisons ;
- Mieux associer les agriculteurs ;
- Développer l'offre d'hébergements, notamment l'hiver. Favoriser les nouvelles formes (résidences, wotking) ;
- Cibler les télétravailleurs et travailleurs nomades ;
- Cibler les clientèles de sports professionnels ;
- Favoriser les établissements ouverts (hébergement et restauration) ; (gammettes)
- Création d'une offre de conciergerie (gammettes)

Actions concrètes :

- Informer les propriétaires des aides à l'isolation, portail d'informations uniques.

Synthèse Rencontres - désaisonnaliser

Document PDF

PADLET DRIVE

👉 — ANONYME

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 02/06/2022
ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Depuis 2 ans, en tant que professionnel du secteur touristique, on s'est aperçu que les changements de comportement, de consommation et de fréquentation en Juillet et Aout, a tel point énormément de fréquentation en Juillet et Aout, a tel point que les logements sont saturés très tôt. On s'aperçoit que l'ensemble des Villages Vacances qui sont gérés par des gros groupes sont dans un état de délabrement avancé, les clients paye 800€ la semaine, se plaignent mais ça continue. En gros, il ont la gestion mais ils n'investissent pas à leur entretien et au renouvellement (ex : village vacances de Marvejols). Par la suite, il faut que ce soit des entreprises familiales ou privées qui remonte ce type de structure (ex :village vacances de Meyrueis), et il n'y a rien que par ce type de moyen que le département peut avoir une belle offre d'hébergement. Pourtant j'ai vu des personnes, des directeurs de qualité qui essayaient de faire tout ce qu'ils pouvaient pour améliorer ces aspects. Ces personnes là ont besoin de nouvelles perspectives. En terme de profils, oui il y a de nouveaux profils qui sont apparus depuis 2 ans, les familles osent faire des activités en autonomie en été. Mais comme on retrouve cette cible en été je ne sais pas si il est nécessaire de développer cette cible. Avec les équipements mis à disposition je pense que c'est une clientèle qui se développera par elle même. On voit apparaître un autre profil sur les ailes de saison et jusqu'au mois de décembre. Il s'agit des personnes ultra sportifs qui pratiquent souvent des activités par eux mêmes, ils ont le profil du « trailer », « grimpeur » qui a envie de découvrir la région tout seul et peu importe la météo : PackRaft sur le Tarn, Via ferrata, VTT... Soyons franc, il n'y en a que quelques uns mais il y aurait peut-être quelque chose à faire avec les fédérations sportives : la mise en relation des sportifs du département avec ces ultra-sportifs. En ayant le sport comme base d'échange, cela crée des points communs. Sur ce type de public, je pense que le tourisme durable est déjà intégré. Une autre piste de travail peut être de faire venir des marques, deux lozériens font partie du Team Commencal (VTT). Un troisième profil de client que j'ai depuis plusieurs années et qui peuvent être fidèles ce sont les étudiants en fin d'études ou à leur entrée dans le monde du travail. En effet, géographiquement la Lozère est bien placée sur le plan national (5h de Paris, 3h de Toulouse, 2h de Montpellier, 3h de Marseille et Lyon...). Souvent lorsque l'on fait des études, on est dans une promotion qui vient des quatre coins de la France. En étant étudiant, on a pas toujours les ressources pour s'offrir un week-end entre copains. En revanche, lorsque l'on commence à gagner son premier salaire, on qu'une envie : retrouver ses copains et profiter un maximum. Et là, cela peut être une cliente fidèle soit par rapport au logement qu'ils ont choisi, soit par rapport à la diversité des activités proposées. Le profil des travailleurs nomades paraît intéressant mais aujourd'hui beaucoup de départements ou de pays sont sur cette même cible. Je pense que le département a tout intérêt à maintenir ses efforts à l'installation de sociétés travaillant avec Internet...

— ANONYME

Merci de nouveau pour cette prise de parole.

— COMANAGINGTRAINING

Défi 3 : Sur les cibles, de nouvelles idées ?

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 15H08

Les cibles prioritaires à conquérir dans une ambition tourisme durable ?

Pistes de réflexion :

- Y-aurait-il d'autres profils de clients à conquérir pour de nouvelles opportunités de développement touristique ? Comment sensibiliser nos clientèles au tourisme durable ?
- Quelles seraient les offres ou expériences qui nous rendraient exemplaires à leurs yeux à la fois sur les volets environnemental, économique, social et solidaire.
- Comment enrichir notre offre, notamment sur les volets culture et patrimoine, pour répondre à leurs attentes ?

COMANAGINGTRAINING 27 JANVIER 2022 10H04

Les propositions issues des 5 ateliers

👉 A vous de compléter les propositions et d'en ajouter...

Synthèse Rencontres Défi 3 Cibles prioritaires
Document PDF
PADLET DRIVE

niche à exploiter: le tourisme apicole (visite de ruchers avec protection), inconvénient: dépendant de la météo et EPI nécessaires en différentes tailles. En parallèle promouvoir/subventionner la jachère fleurie (fleurs mellifères) pour une meilleure biodiversité pour insectes pollinisateurs & également photogénique — ANONYME

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 02/06/2022
ID : 048-224800011-20220530-CD1221036-DE

Il faut développer les sports de plein air comme école de sites. Grâce à la commune de Chanac, une école de Spéléologie existe par exemple, multiplions-les. En Ardèche, c'est un conseiller technique au niveau du département qui s'investit pour protéger le patrimoine souterrain et pour dynamiser les clubs. C'est le meilleur moyen que l'on donne à nos jeunes de découvrir leur région, de bien s'entendre et de s'épanouir. Cela peut être aussi des jeunes à qui l'on donne envie de partager cette même passion. Aujourd'hui l'activité Trail se développe, le Comité de Tourisme de la Lozère l'a compris, c'est une de ces cibles, en revanche il nous faut des personnes ressources pour développer cette offre. Je pense que c'est une très bonne idée de développer des événements comme des Trails locaux et même des courses à plus grande envergure type Ultra-trail. Mais là où on pourrait être performant, c'est en proposant la création des stations de Trail. Si on observe la carte de France, il n'y en a aucune dans le Massif central. Et là où cela peut être super c'est si on arrive à créer un Gîte sportif avec possibilité de travailler les différentes modalités de trail (ex : « mon premier trail », « retour au trail après blessure », « objectif 70km », « dénivelé »...). En Lozère, il existe des petits villages où on peut sortir, partir en courant pendant une semaine sur des sentiers différents sans avoir à prendre la voiture. Le tourisme Ornithologique a sa place en Lozère. Des familles sont très sensibles à cela, ils comptent les espèces via des applications mobiles, c'est une passion simple qui a un impact minimal sur la nature et en plus permet de randonner. Nous n'avons pas la formation nécessaire pour répondre à leurs attentes, le recrutement d'agent saisonnier du Parc national des Cévennes a été une super idée. La mise en place de projets cinématographique fait découvrir le département à toute une équipe qui mange, qui font des activités, qui rencontrent des gens, qui vivent à l'heure de la région pendant quelque temps, nous en avons eu des retombées lors du dernier tournage. Un élément de la culture Lozérienne qui est souvent oubliée c'est la valeur de la famille. Grâce à nos familles, nous grandissons personnellement et ensuite professionnellement. Plus nos familles seront unies, mieux elles s'entendront et plus elles seront sources d'économie pour la région. Il faut continuer à travailler ensemble. C'est la transmission d'un savoir faire qui est en jeu, de valeurs. Alors pourquoi ne pas écrire un livre sur ces belles familles de Lozère ? — ANONYME

Le photographe Raymond Depardon a fait un superbe ouvrage de photos de la Lozère intitulé « Rural ». On y trouve également des portraits. Très inspirant. — COMANAGINGTRAINING

Pour le trail, c'est rigolo j'y pensais hier ! — PASSET MARIE LAURE

Un travail est actuellement en cours par le Département pour mettre en place des espaces trails sur différents secteurs du territoire. — ANONYME

Défi 4 : Sur les flux, de nouvelles idées ?

ANONYME 18 MARS 2022 08H56

Les flux et leurs nuisances ...

Je suis favorable au développement mais attention aussi à encadrer, voir à réglementer les flux qui peuvent occasionner un certain nombre de nuisances : dérangement de la faune, dégradation de milieux naturels, conflits d'usages, ... Les exemples sont nombreux : "la guerre des champignons", les dérives de l'observation du brame sur certains sites, les baigneurs qui font des micro-barrages, le développement sauvage de l'aquarandonnée ou "ruisseling", le camping sauvage chez des privés sans autorisation, les camping car n'importe où, les barrières de clôtures pour les troupeaux non refermées, les incivilités liés aux dépôts d'ordures, les feux de grillades en zones sensibles, ...

Je vois qu'ici nombreux sont pour le développement de la baignade. Je comprend car elle fait partie des attraits majeurs en période estivale. Mais sur certains sites, notamment dans les cascades du haut-Tarn, cela devient du grand n'importe quoi avec tout le cortège des nuisances qui va avec ...

Contre cela plusieurs choses à explorer :

- Concertation entre les représentants des usagers - acteurs
- Mise en place de réglementations et de mesures préventives ou de zonification
- Limitation du nombre de pratiquants ou publics (par exemple via des parkings contrôlés) + accès à certains sites uniquement non motorisé ou avec des navettes publiques
- Création d'Eco-Gardes assermentés (un peu sous le modèle des anciens garde-champêtre)
- Outils de sensibilisation et d'information (exemple : un canoë pédagogique qui se mêlerait au flux touristique dans les gorges pour aller au contact du public - services civiques ?)

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 15H08

Concilier flux touristique (haute saison) et préservation

Pistes de réflexion :

- Quels sont les sites prioritaires à préserver ?
 - Quelles actions mettre en œuvre pour réguler, diffuser le flux sur les périodes en tension, notamment en termes de mobilité intra-département ?
 - Quelles initiatives innovantes déployer pour inscrire la fréquentation des visiteurs dans la préservation de l'environnement (activités tournées vers la préservation, équipement/ usages visant à limiter l'impact de la fréquentation sur les sites ?)
- Quelles formes de mobilités douces à imaginer ?

COMANAGINGTRAINING 27 JANVIER 2022 10H04

Les propositions issues des 5 ateliers

👉 A vous de compléter les propositions et d'en ajouter...

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 

 **SYNTHÈSE** ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE
RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DECEMBRE 2021
Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleyrnard et Florac.

DÉFI 4 : CONCILIER FLUX ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Déjà énoncé dans le défi 2, le diagnostic d'une « sur fréquentation » n'est pas partagé (gommettes). En l'absence de chiffres précis venant éclairer la réflexion, c'est avant tout par leur expérience sur sites que les participants se sont prononcés. Il est sans doute préférable d'évoquer le mot « tension/concentration » que « sur fréquentation ». Tension et concentration sur certaines zones géographiques et dans un temps limité (paradise et nouveaux Facteurs Clés de Succès (FCS), spots géographiques, hébergements liés à la randonnée en itinérance, lieux de baignades, effets d'aubaine économique comme les canots, gestion des flux/stock de véhicules, Réseaux Sociaux Numériques (RSN) et effets mouliniers).

Objectifs identifiés

- Le tourisme comme levier de protection de l'environnement.
- Etablir la capacité de charges des secteurs à risque (principe d'accès Biscin 100)
- Etablir des statistiques solides de fréquentation
- Travailler sur les mobilités douces (navettes, vélo électrique, etc.) (gommettes)
- Diversifier les lieux de baignade
- Mieux déterminer le rôle des OT
- Consolider l'offre d'hébergements « là où il le faut »

Actions concrètes

- Aménager des lieux de baignades sur le Lot
- Aménagements de parking et navettes « Causse » > « Gorges »
- Création d'un observatoire en temps réel des fréquentations

Synthèse Rencontres Défi 4 Flux
Document PDF
PADLET DRIVE

ANONYME 03 FÉVRIER 2022 09H44

Pour préserver les sites magnifiques de la Margeride qui permettraient de diversifier les flux touristiques (cf. La Margeride 1ère destination touristique du Monde en 2020) nous attendons une position claire et ferme du CDT Lozère contre l'implantation d'éoliennes autour du signal de Fortunio et du lac de Charpal. Une fois que ces machines seront là (outre qu'elles vont dégrader l'environnement fragile) les touristes n'y viendront plus!

Les navettes intra-département sont une magnifique solution, de plus elles permettent de faire des boucles, soit en vélo, rando...L'utilisation d'un vélo électrique pour se déplacer à l'intérieur de la Lozère me paraît compliqué étant donné les tarifs de la location. Une personne qui loue un vélo électrique va profiter de son expérience et ne va pas aller visiter « les loups du Gévaudan » par exemple. En revanche, cela est possible pour un propriétaire de vélo. De plus, il faut réapprendre aux personnes à pédaler, redonner ce goût à l'effort. Il y a tout un réseau de sentier VTT qui n'est pas assez mis en valeur, aussi bien en pistes, sentiers, vélo de descente.

— ANONYME

Défi 5 : Sur les activités, de nouvelles idées ?

ANONYME 18 MARS 2022 08H58

Voir remarque dans Défi 1 : ACCUEIL "infrastructures pour un tourisme de pleine nature aux 4 saisons"

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 15H08

Mauvais temps ! qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ?

Pistes de réflexion :

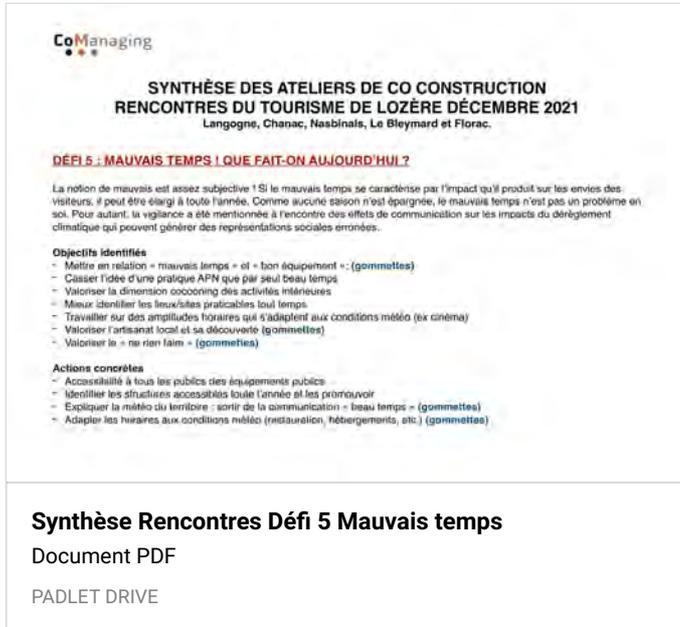
- Quelles offres existantes, quels parcours valoriser et mettre en lumière sur cette thématique ?

- Quelles offres imaginer, notamment dans les domaines de la culture et du patrimoine ?
- Quelle combinaison séduisante proposer sur le thème loisirs pour des cibles plus urbaines ?

COMANAGINGTRAINING 27 JANVIER 2022 10H05

Les propositions issues des 5 ateliers

👉 A vous de compléter les propositions et d'en ajouter...



Synthèse Rencontres Défi 5 Mauvais temps
Document PDF
PADLET DRIVE

ANONYME 03 FÉVRIER 2022 09H53

Malgré l'attractivité de la Margeride, on ne peut pas promouvoir la randonnée itinérante "Tour de La Margeride" parce qu'il manque des hébergements et des services en quantité suffisante pour accueillir les marcheurs aux étapes. En l'absence de volonté du privé, il faudrait que le Conseil départemental prenne en mains la construction d'hébergements bien répartis (au minimum des aires de bivouac).

Cela dépend des activités, tout le monde n'a pas la même vision du mauvais temps. La Lozère est constituée de micro-climats et la même journée on peut avoir de la neige sur la Causse-Méjean avec 50km de vent du Nord et aller grimper dans les Gorges du Tarn en T-shirt sur un versant plein sud. Ces conditions ne se présentent pas tout le temps, mais les gens de la région les connaissent un petit peu... En Lozère, un photographe a décidé de communiquer sur les « brumes », c'est une super idée. — ANONYME

Défi 6 : Sur la Lozère, de nouvelles idées ?

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 15H08

Les Lozériens consomment la Lozère

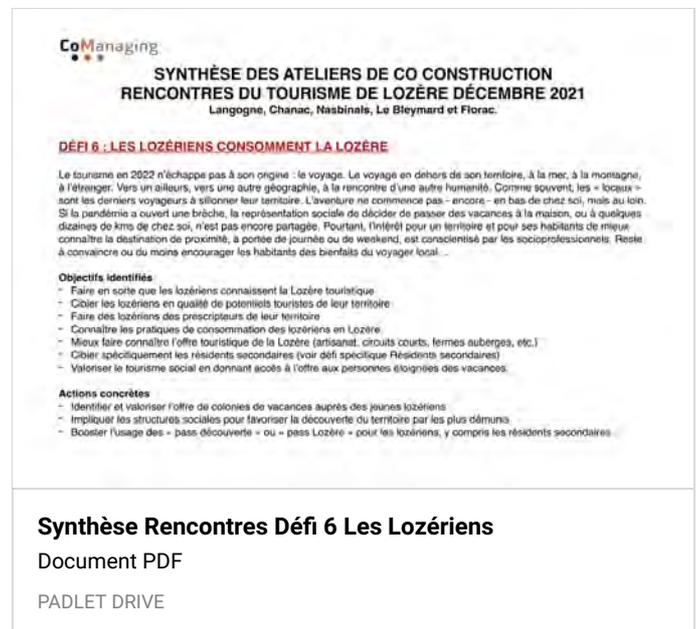
Pistes de réflexion :

- Comment pourrions-nous inventer des offres ou des expériences qui donnent un nouveau jour à ce territoire sous un nouveau jour ? (Court-séjours, offre culture-patrimoine...)?
- Comment faciliter la consommation locale touristique y compris chez les résidents secondaires ? (Produits, activités, évènements...), comment renforcer la fierté pour une consommation locale ?
- Quelle réponse le territoire apporte-t-il aux lozériens qui ne peuvent pas partir en vacances à l'extérieur ? (Enfants, publics en difficultés sociales, personnes en situation de handicap...)? Comment répondre à cet enjeu social ?

COMANAGINGTRAINING 27 JANVIER 2022 10H07

Les propositions issues des 5 ateliers

👉 A vous de compléter les propositions et d'en ajouter...



Synthèse Rencontres Défi 6 Les Lozériens
Document PDF
PADLET DRIVE

La Lozère a une double culture historique. Quand allons-nous commencer à l'afficher ? Venir quelque part en France : oui dans un territoire occitan. Les touristes adorent ça. Quand vous allez au Pays Basque vous avez envie de vous croire dans le Berry ? Non. Vous y allez pour la culture basque. Tous les élus sont basco-philosophes. Quel dommage qu'on ne vende pas notre double culture aussi... https://www.occitan-aveyron.fr/fr/diffusio/source/gramond/cossi-dire-11-helene_SRC27003#wei0%5Breactway0%5D=%7CLiCossiDireV01%7CDefaut%7C21%7C1%7CMoVide — ANONYME

C'est la cible la plus gratifiante pour un professionnel du tourisme. Attentif et curieux de découvrir leur propre région. Pour ma part ce sont les meilleurs ambassadeurs. Mais la fidélisation de ces personnes est compliquée. Je pense que cela peut être intéressant d'impliquer les enfants et les parents sur des activités communes. Le personnel des centres de personnes en situation de Handicap font des formations sur des fauteuils roulant tout-terrain. Leur coût reste très important. — ANONYME

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

Au sujet des résidents secondaires...

COMANAGINGTRAINING 27 JANVIER 2022 10H08

Les propositions issues des 5 ateliers

Comment mieux les connaître ? Comment mieux les informer ? Comment mieux les impliquer dans la vie du territoire ?

CoManaging

**SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION
RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021**
Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleynard et Florac.

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

La problématique des résidents secondaires a traversé l'ensemble des rencontres, aussi bien géographiquement qu'à travers les six thématiques abordées. Pour les participants, cette question mérite un traitement spécifique au regard du nombre de logements, de leur poids démographique et économique dans le Département. La pandémie joue à cet égard à la fois un rôle de révélateur et d'accélérateur dans l'émergence de nouvelles pratiques qui concernent au premier chef cette catégorie d'habitants (Méti-travail, plus forte fréquentation de la résidence secondaire, pluralité d'usagers). Ils sont identifiés comme des prescripteurs avisés.

Objectifs identifiés

- Améliorer la connaissance des résidences secondaires et leur poids économique
- Améliorer la performance énergétique des résidences secondaires (perimètres)
- Comment communiquer et toucher ces résidents « secondaires » ?
- Comment lutter contre les fermetures longues ?
- Comment les faire venir plus souvent ?
- Améliorer la communication du « qui faire et quand »

Actions concrètes

- Avoir une meilleure connaissance de ces résidents (cartographie, utilisation de la résidence, consommation locale, lieu à l'utilisation de la résidence...)

Synthèse Rencontres Les résidents secondaires
Document PDF
PADLET DRIVE

ANONYME 01 FÉVRIER 2022 20H40

Pour ma part, les maisons secondaires sont essentielles. La plupart des résidents de maisons secondaires s'intéresse à ce qui se crée et n'hésite pas à goûter. Ce qui n'est pas vraiment le cas des locaux. Si le produit plaît, ils achètent et font partager à leurs convives.

Les personnes possédant une résidence secondaire reviennent de plus en plus dans leurs maisons. Ils changent des fenêtres, ils s'installent à nouveau. Comment les connaître ? en les aimant tout simplement. Ce sont des gens souvent hyper-intelligents qui ont un tas de connaissance et qui n'hésite pas à se mettre à notre niveau pour comprendre comment on vit. Ce sont aussi des personnes ayant un pouvoir d'achat notable et qui sont vraiment reconnaissant lorsque l'on fait du bon boulot. Ils sont générateurs d'idées et nous aide à nous améliorer. Ils sont souvent très bien informés sur la région, le fait de créer de nouveaux événements qui implique la population est une bonne idée : ex : Ultra-trail de Florac, cela fédère les populations autour du même thème : fixer les populations, que les gens restent vivre au pays. — ANONYME

Face aux idées reçues...

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H47

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

#idée reçue 7
LA PLUÛT FAIT POUR LES TOURISTES

NON, SI LE TERRITOIRE PEUT PROPOSER DES ACTIVITÉS COMPATIBLES AVEC TOUS LES CLIMATS

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H47

#idée reçue 8
L'ACCUEIL EST NUL EN LOZÈRE !

L'ACCUEIL EST SANS DOUTE UN PEU PLUS FRUSTE, MAIS IL EST CHALEUREUX, AMICAL ET LES GENS SONT DISPONIBLES

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H47

#idée reçue 2
LE TOURISME, C'EST PARTOUT PAREIL

LE TOURISME C'EST DÉCOUVRIR UN TERRITOIRE, UNE POPULATION, UNE HISTOIRE, CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE ET À SES PARTICULARITÉS

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H47

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

#idée reçue 1

IL N'Y EN A QUE POUR LES SITES CLASSÉS

**BIEN D'AUTRES SITES NATURELS
SONT À DÉCOUVRIR. IL FAUT
QU'ILS SOIENT
TRÈS BIEN INDIQUÉS**

#idée reçue 14

LES RÉSIDENTS SECONDAIRES
NE CONSOMMENT RIEN SUR PLACE

**NON, NOUS VENDONS DE BONS
PRODUITS ET TOUT LE MONDE
EN PROFITE**

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H48

#idée reçue 12

LE TOURISME DURABLE, C'EST POUR LES BOBOS

**NON, C'EST D'ABORD POUR LES RÉSIDENTS.
LE TOURISME NE SERA DURABLE QUE PAR
UN ENTRETIEN DE NOTRE TERRITOIRE POUR
TOUS LES TOURISTES**

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H48

#idée reçue 11

À PARTIR DE SEPTEMBRE, Y A RIEN À FAIRE !

**ARRIÈRE SAISON SOUVENT BELLE.
MOINS DE POPULATION, OFFRE ++ :
FESTIVALS ET ÉVÈNEMENTS HORS
SAISONS, ITINÉRANCE.**

COMANAGINGTRAINING 12 JANVIER 2022 14H48

Les rendez-vous des professionnels du tourisme

#rencontresterritorialesdesacteursdutourisme

Réfléchir Proposer Agir

Sommaire

1. Environnement et tourisme...

Ce qu'en pensent les français qui partent en vacances

2. Vacances d'été : hier, aujourd'hui et demain

Quels impacts de la crise de la Covid ?

3. Le tourisme durable :

Nouveaux enjeux, nouveaux défis

CoManaging

1

Environnement et tourisme ...

Ce qu'en pensent les français qui partent en vacances

En chacun de nous, le consommateur est-il en phase avec le citoyen, quand il s'agit de tourisme et d'environnement ?

- Les préoccupations environnementales sont de plus en plus fortes et de nombreux indices nourrissent cette perception.
- Objectif : comprendre un peu mieux ce qui, sur ce sujet, se passe dans la tête des français.
- Valider une hypothèse concernant la préoccupation environnementale des français :
n'y aurait-il pas, en chacun de nous, un consommateur et un citoyen ? Le premier est-il bien d'accord avec le second ?

Enquête on-line : 1136 français représentatifs de la population menée conjointement avec G2A et Montagne Leader
Recueil du 17/08/2020 au 25/08/2020

3 enseignements

1. L'éveil des « **consciences environnementales** »
est bel et bien là !

2. Pour les clients, lorsqu'il s'agit de faire des efforts,
« **Nous** » c'est surtout « **Eux** » !

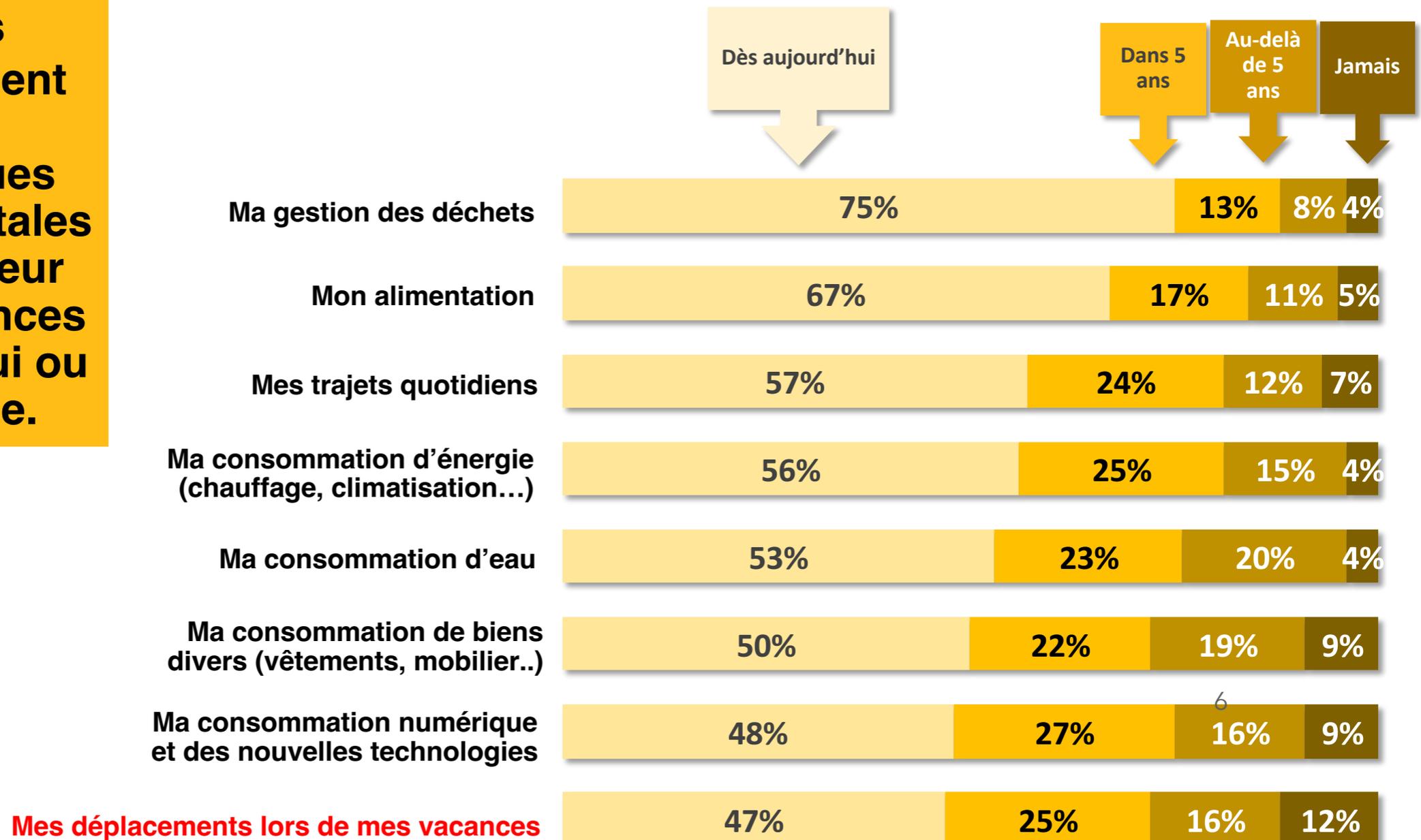
3. Les clients sont prêts à se soumettre à
des **règles contraignantes** !

1. L'éveil des « consciences environnementales » est bel et bien là !



72% des français pensent que les problématiques environnementales impacteront leur choix de vacances dès aujourd'hui ou à court terme.

Sur quels items pensez-vous que votre vie quotidienne soit impactée par les problématiques environnementales et climatiques ?

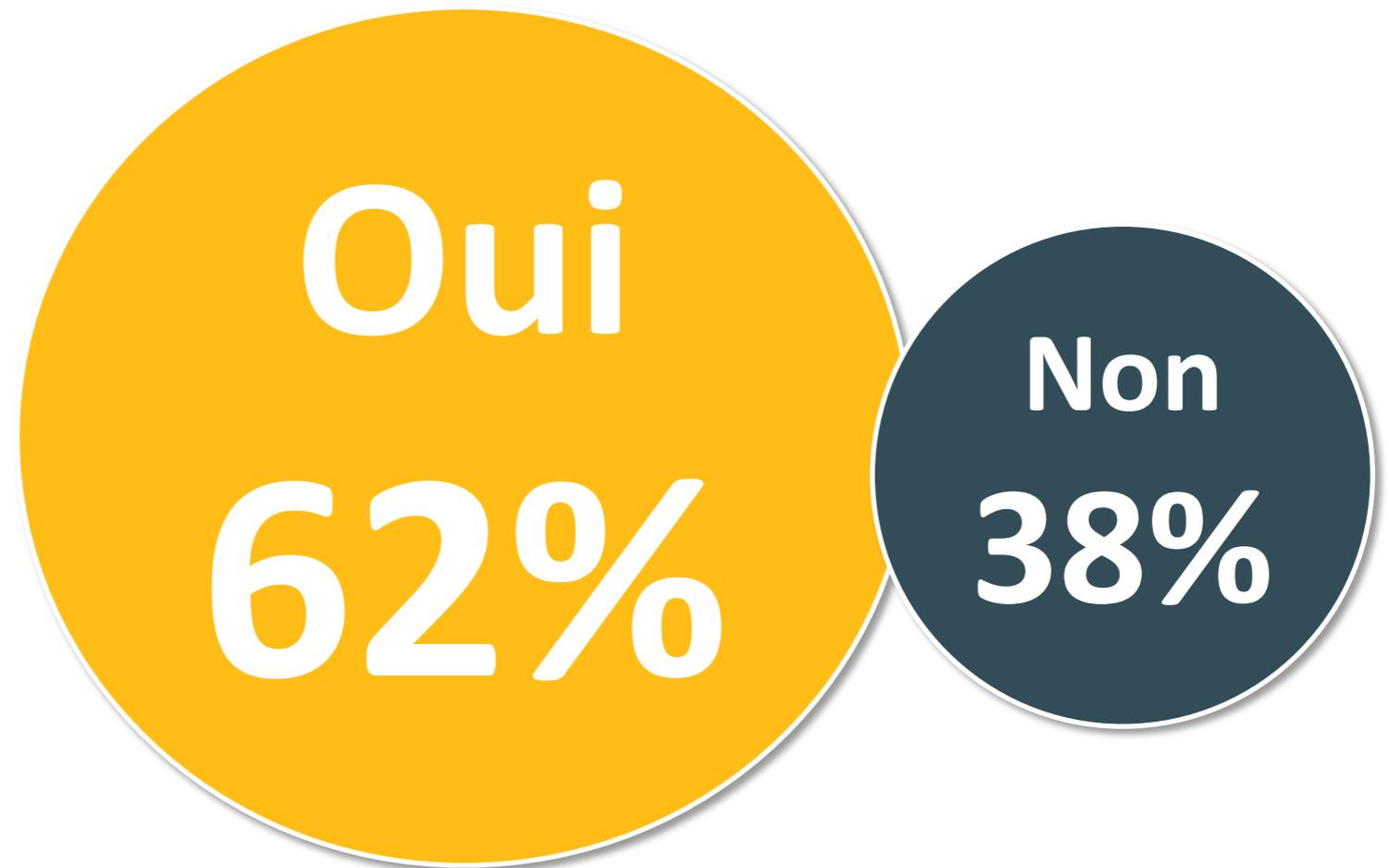


1. L'éveil des « consciences environnementales » est bel et bien là !



Plus de **60%** des français affirment que le respect de l'environnement fait partie des critères de choix d'une destination touristique

A l'heure actuelle, pour vos vacances, le respect de l'environnement fait-il partie de vos critères de choix pour la destination touristique choisie ?

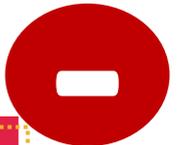


1. L'éveil des « consciences environnementales » est bel et bien là !

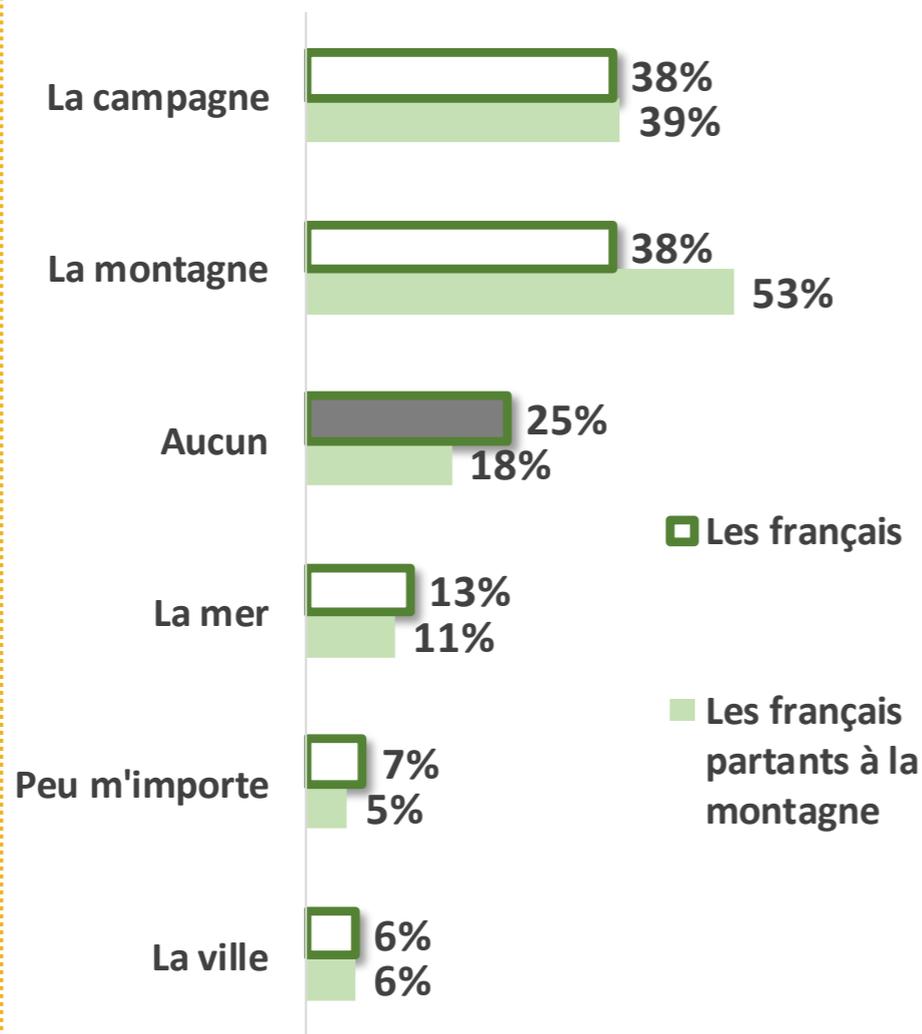


La montagne et la campagne : les espaces touristiques les plus respectueux de l'environnement

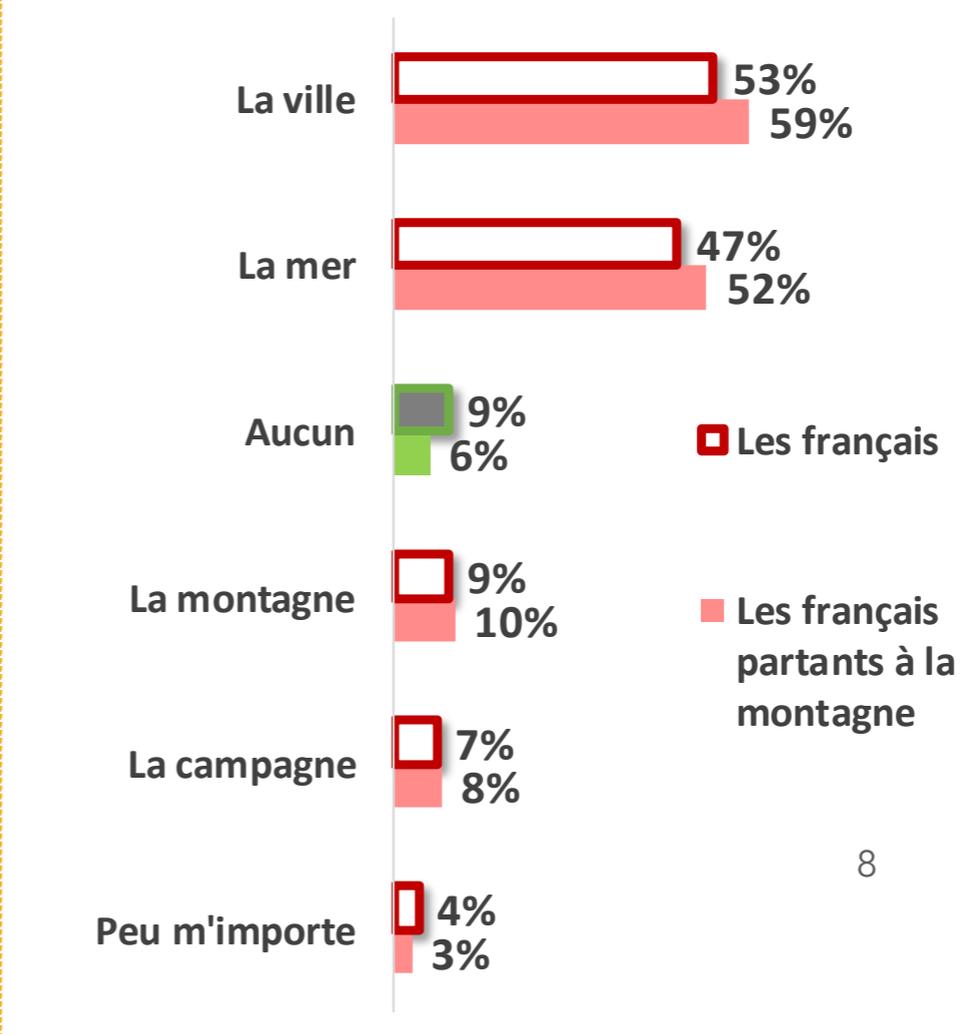
A l'heure actuelle, quels espaces jugez-vous les **plus** ou **moins** respectueux de l'environnement ?



Les plus respectueux de l'environnement ?



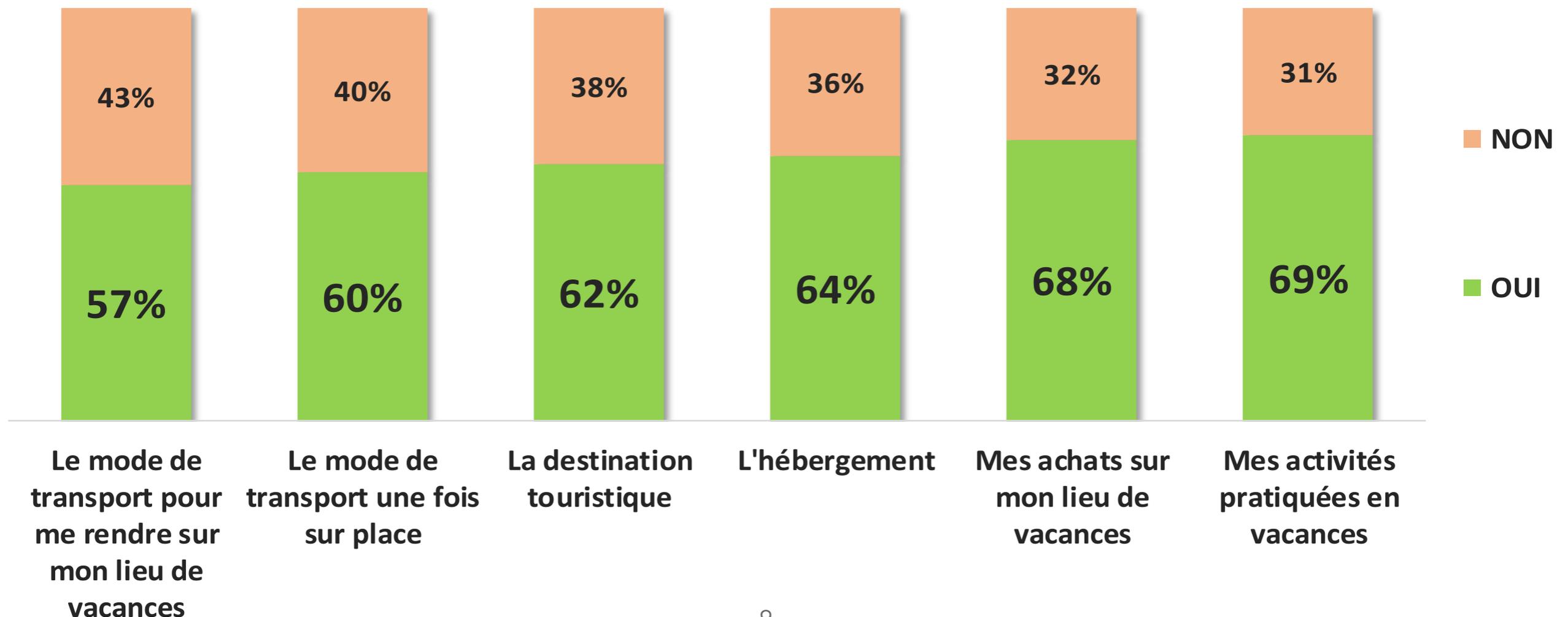
Les moins respectueux de l'environnement ?



1. L'éveil des « consciences environnementales » est bel et bien là !

A court et moyen terme : **2/3** des français vont tenir compte du respect de l'environnement et ce dans tous les domaines pour constituer leur choix de vacances

A l'heure actuelle, pour vos vacances, le respect de l'environnement fait-il partie de vos critères de choix pour ... ?



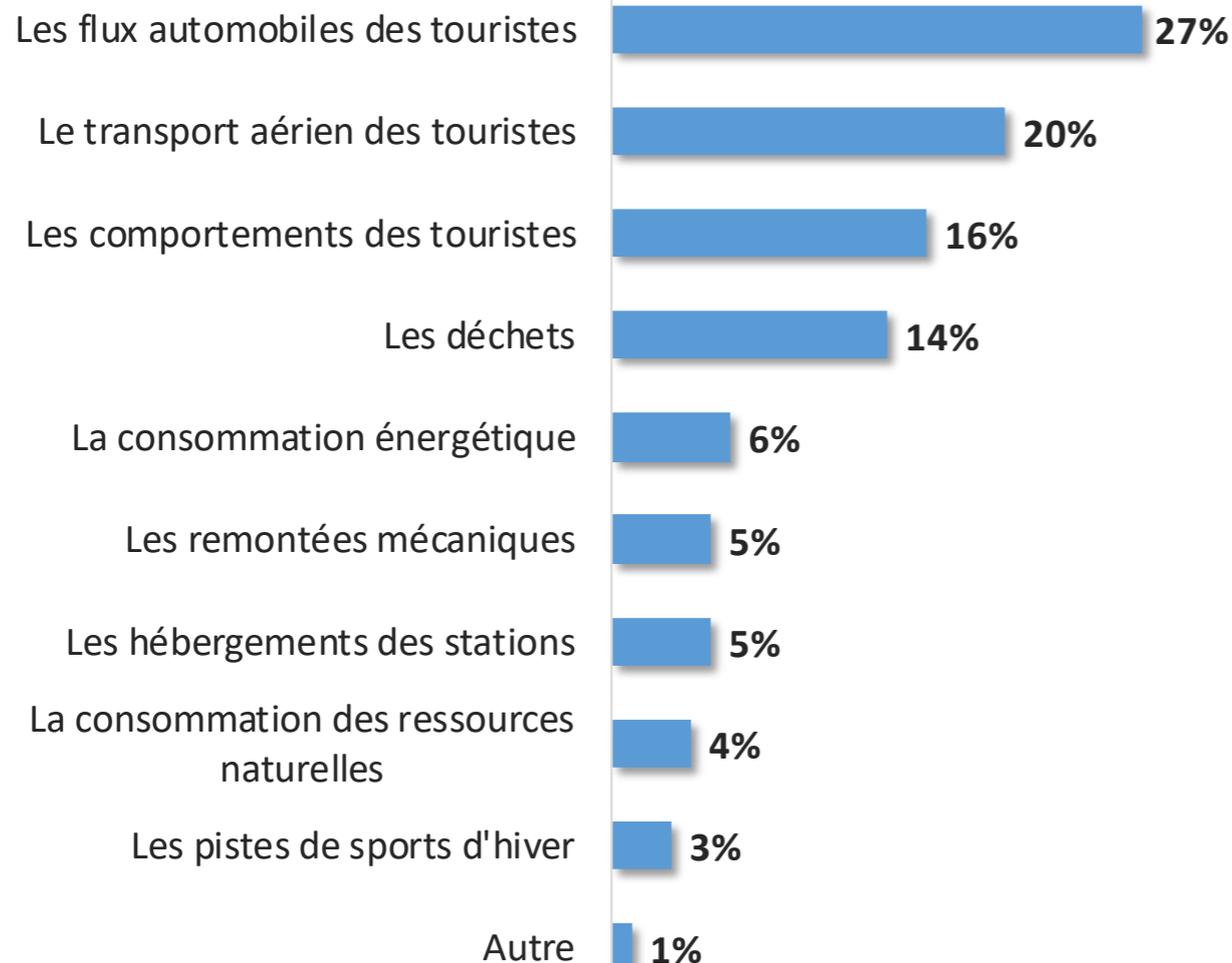
1. L'éveil des « consciences environnementales » est bel et bien là !

Les clients français ont conscience que ce sont leur propre mode de transports et leur comportement qui sont les principaux facteurs de nuisance.

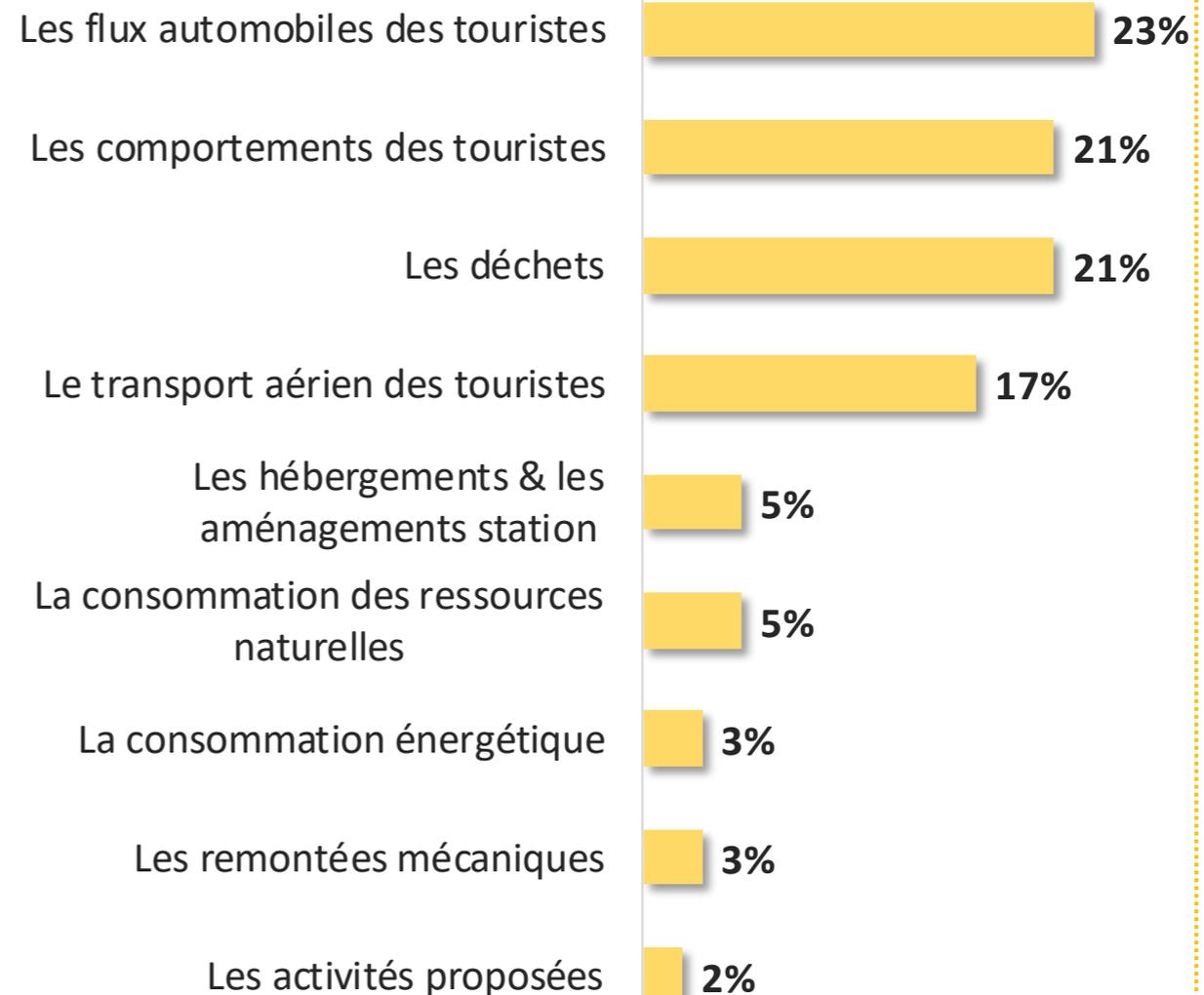
Qu'est ce qui selon vous est le plus impactant pour l'environnement dans les destinations?
(question classement : **choix numéro 1 uniquement**)



L'hiver ?



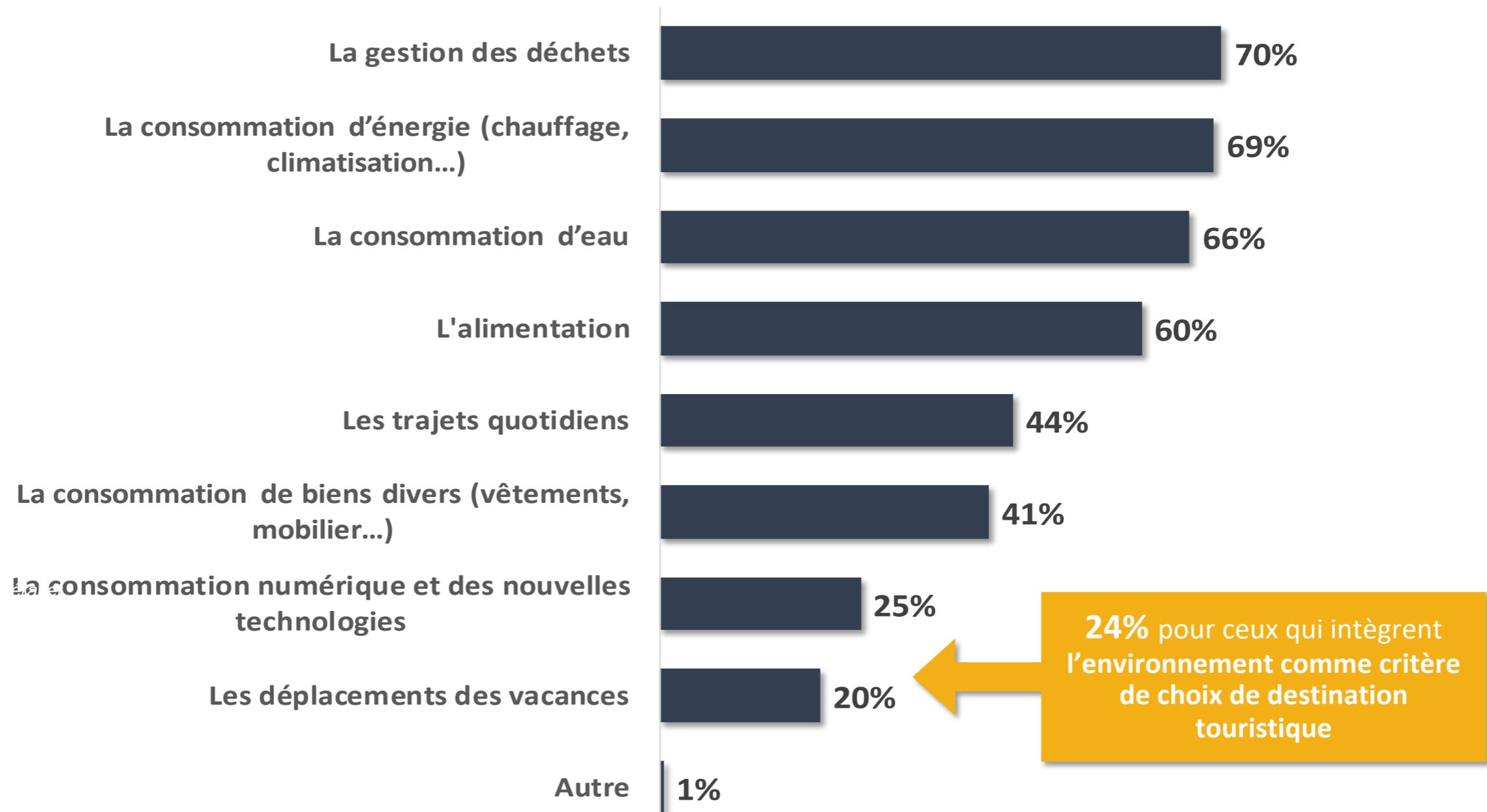
L'été ?



2. Pour les clients, pour faire des efforts, « Nous » c'est surtout « Eux » !

Les citoyens doivent agir, certes, ...mais assez peu pour les vacances

Vous estimez que les actions en faveur de l'environnement soient le rôle des consommateurs...
Sur quels items prioritaires pour les consommateurs ?

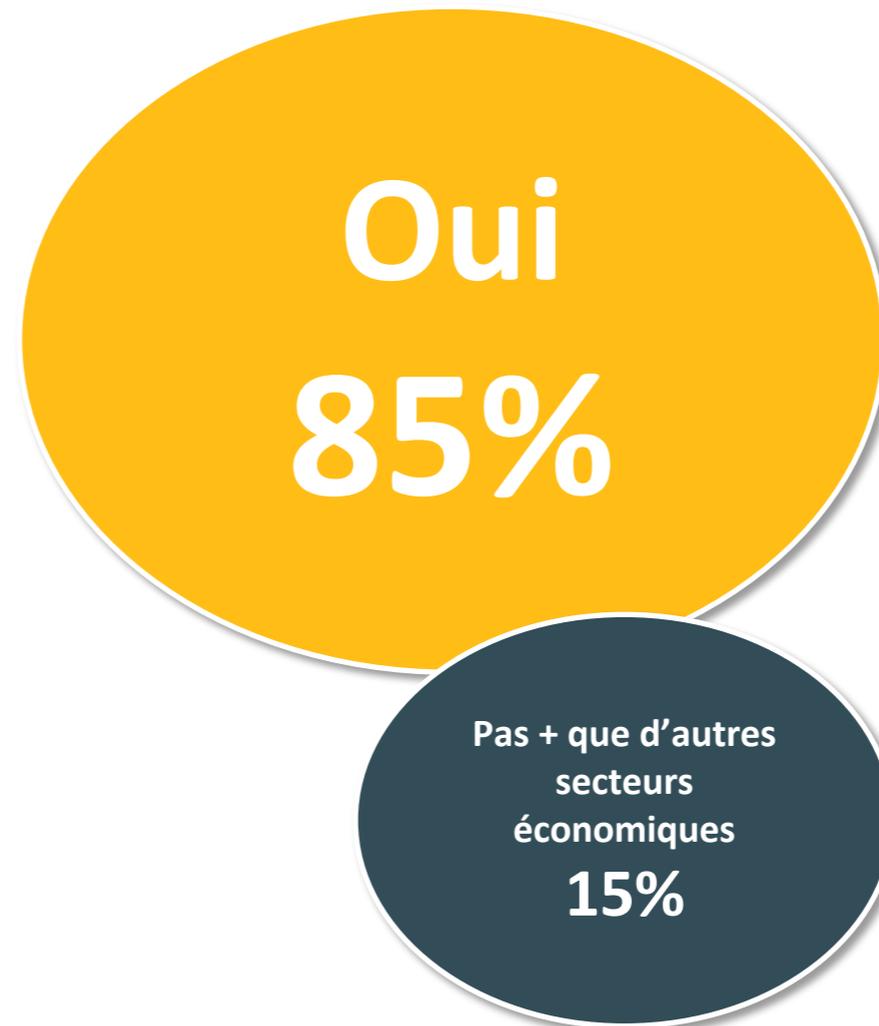


2. Pour les clients, pour faire des efforts, « Nous » c'est surtout « Eux » !

Selon vous, le secteur touristique doit-il devenir un secteur engagé en matière d'environnement ?

Près d'un quart des français estime le tourisme comme secteur majeur et plus impactant par rapport à d'autres !

Le sujet de l'engagement des destinations dans la problématique environnementale n'est plus un sujet.



2. Pour les clients, pour faire des efforts, « Nous » c'est surtout « Eux » !

Avant de réserver vos vacances, est-ce qu'un label environnemental fait partie des critères de choix de votre destination ?

Les labels touristiques environnementaux sont peu connus ...mais les clients leurs font confiance !

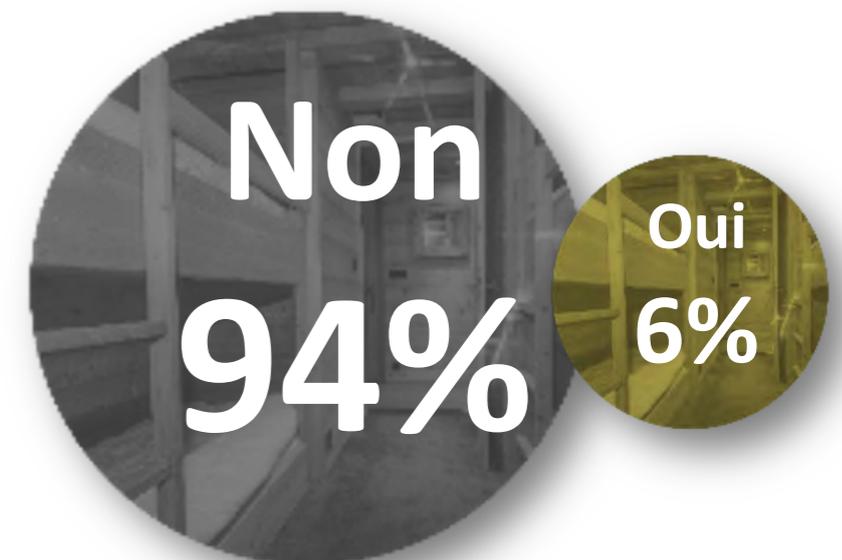


Pensez-vous que les labels touristiques en faveur de l'environnement soient...

1. Nécessaires 29%
2. A développer 22%
3. Rassurants 20%
4. Peu crédibles 17%
5. Inconnus 12%



A l'heure actuelle, connaissez-vous des labels touristiques en faveur du respect de l'environnement ?

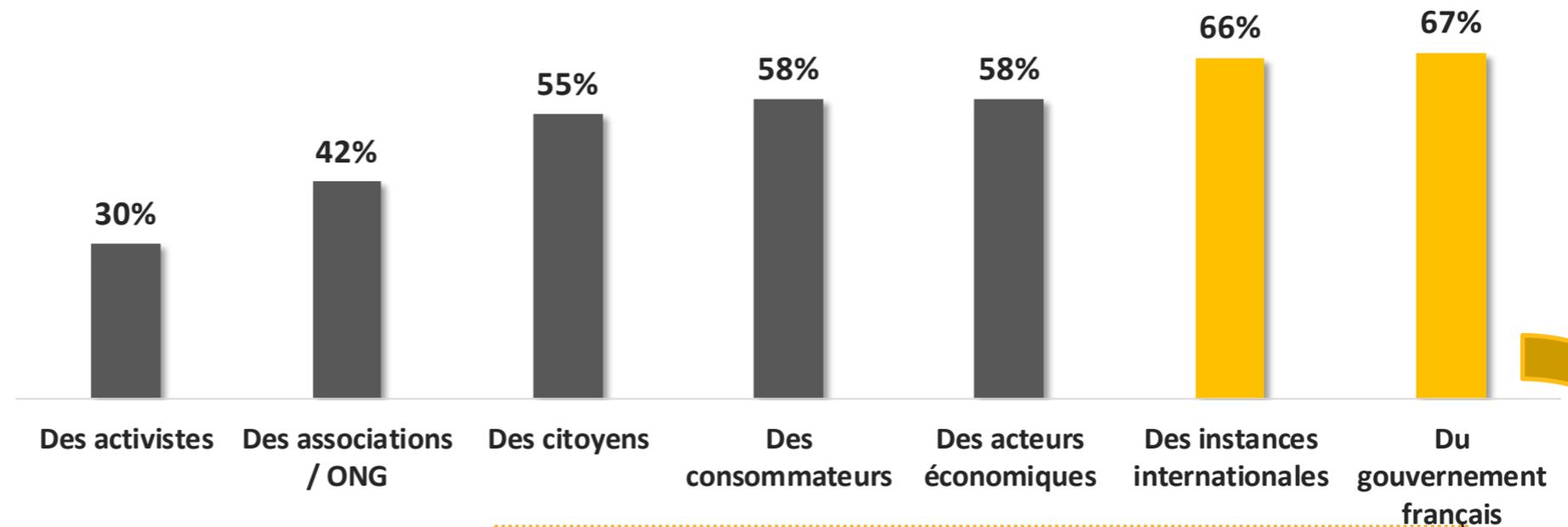




3. Les français sont prêts à se soumettre à des règles contraignantes !

Les français considèrent que ce sont les instances internationales et le gouvernement français qui ont les clés et le rôle de mettre en place les actions en faveur de l'environnement !

Estimez-vous que les actions en faveur de l'environnement soient le rôle de :



Par quels moyens le gouvernement français pourrait-il agir selon vous ?

**Des lois
65%**

**Une pression auprès des instances internationales
63%**



3. Les français sont prêts à se soumettre à des règles contraignantes !

Imaginez-vous possible que les enjeux environnementaux et climatiques imposent aux destinations touristiques des pratiques plus respectueuses de l'environnement ?

Les français ont intégré l'instauration de règles contraignantes et restrictives À moyen et long terme

*« Oui, une loi l'obligera »
&
« Oui, cela serait souhaitable »*

Dans les 5 ans à venir

45%

Dans les 10 ans à venir

55%

Au-delà des 10 prochaines années

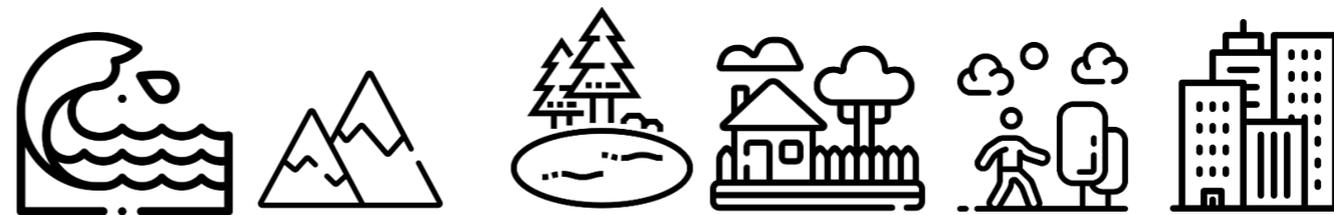
59%



2 Vacances d'été : hier, aujourd'hui et demain

Quels impacts de la crise de la Covid ?

Les vacances d'été des français ...



...ces 4
dernières
années

| | Mer | Montagne | Lac | Rural | Itinérance | Ville | À l'étranger | Pas de vacances |
|----------|-----|----------|-----|-------|------------|-------|--------------|-----------------|
| Été 2021 | 47% | 10% | 3% | 10% | 2% | 5% | 5% | 18% |
| Été 2020 | 41% | 12% | 3% | 8% | 2% | 6% | 4% | 23% |
| Été 2019 | 45% | 12% | 2% | 8% | 3% | 6% | 14% | 10% |
| Été 2018 | 47% | 11% | 3% | 7% | 2% | 5% | 17% | 8% |

Q: pouvez-vous cocher les lieux où vous avez séjourné en vacances pendant la période estivale ces 4 dernières années : si plusieurs séjours, indiquer pour votre séjour principal / le plus long

Question : est-ce que les 47% qui sont allés à la mer en 2018, sont les mêmes que les 47% qui y sont allés en 2021 ?

Vos vacances d'été...

1- Les mono Destination : 40%

1-1 Les irréductibles

< 29 % de l'échantillon

< Ils vont toujours au même endroit durant les 4 ans ou ont eu 1 année sans vacances

< 80% des irréductibles vont à la mer, 5 % pour la montagne et 6% pour le rural

1-2 Les rarement en vacances

< 4,6 % de l'échantillon, ils n'ont pris qu'une fois des vacances en 4 ans, à 65% à la mer

1-3 Les « 1 an sur 2 »

< 7,3 % de l'échantillon, ils n'ont pris 2 fois des vacances en 4 ans. 63% concernent la mer

Vos vacances d'été...

2- Les double destination : 30%

2-1 Mer + un autre espace

75 % des double destination

Mer & montagne : 40%
Mer & étranger : 24 %
Mer & autres : 36%

En termes de citations :

Mer 68% Montagne 21% Pas de vacances 10%

Vos vacances d'été...

2- Les double destination : 30%

2-2 Montagne + un autre espace

40% des double destination

Montagne & mer : 75%

Montagne & autres : 25 %

En termes de citations : Montagne 45% Mer 43% Autres 12%

2-3 Autres double espace

7,8 % des double destination

Vos vacances d'été...

3- Les papillons : 29%

29% des français ayant consommé des vacances estivales ces 4 dernières années ont séjourné dans au moins 3 espaces.

Leurs consommations se répartissent de la manière suivante :

| | |
|------------------------|------------|
| Mer | 29% |
| Montagne | 17% |
| A l'étranger | 13% |
| Rural | 12% |
| Ville | 10% |
| Lac | 7% |
| Pas de vacances | 7% |
| Itinérance | 4% |

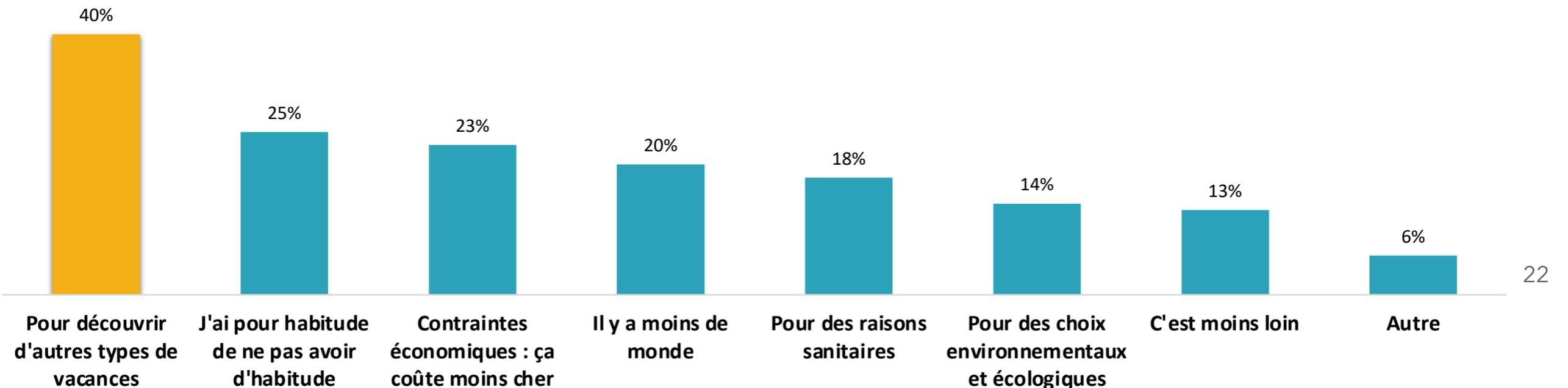
Les vacances d'été...

...ces 2 prochaines années

Ces 2 prochains étés, où comptez-vous partir en vacances (1 choix max) ?

| | Mer | Montagne | Lac | Rural | Itinérance | Ville | À l'étranger | Pas de vacances |
|----------|------------|----------|-----|-----------|------------|-------|--------------|-----------------|
| Été 2022 | 48% | 12% | 2% | 6% | 4% | 4% | 21% | 4% |
| Été 2023 | 41% | 11% | 4% | 5% | 5% | 3% | 27% | 4% |

Pour quelles raisons comptez-vous faire évoluer vos choix ?



Vos vacances d'été...

Quelles sont les marges de progression pour les espaces ruraux ?

Quelques réflexions...

- **Pour les 40% des vacanciers mono destination**, la compétition se passe au sein d'un même espace. Il faut donc travailler sur l'offre (le prix pour certains) et la fidélisation.
- **Pour les 30% qui sont double destination**, 75% ont la mer dans le duo. Un challenge de séduction pour les autres espaces.
- **Enfin 30% de papillons représentent un fort potentiel de croissance** pour ceux qui sauront les attirer 1 an sur 2 dans leur espace.
- Un écart entre la **réalité d'une progression** de la fréquentation **en espace rural (10% en 2021)** et **les intentions (5 à 6%)**.
Progression des intentions d'ititnérançe.



3 Tourisme durable : nouveaux enjeux, nouveaux défis

Schéma du développement durable du tourisme



Source : Atout France

ADN Tourisme 2021

(fusion CRT/ADRT/OT)

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE

- 1. Porter une vision élargie du tourisme : comme levier d'amélioration du cadre de vie**
- 2. Accompagner la transition de l'activité touristique dans les territoires à 10 ans**
- 3. Sensibiliser et former les décideurs et les techniciens de nos structures pour qu'ils intègrent la dimension responsable dans les stratégies touristiques des territoires et l'ensemble de leurs actions**
- 4. Faire de nos organismes des structures exemplaires dans la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux**
- 5. Elargir la notion d'accueil touristique à celle de l'hospitalité des territoires pour inclure, sans faire de distinction, celles et ceux qui fréquentent et vivent sur les territoires**
- 6. Prendre soin de tous les publics notamment en termes d'accessibilité et de confort**
- 7. Créer un réseau d'experts sur les territoires pour accompagner les professionnels dans leur transition responsable**
- 8. Initier et valoriser l'élaboration d'offres touristiques favorisant la régulation des flux, les mobilités douces et l'éco-responsabilité**
- 9. Promouvoir la filière de la gastronomie et les circuits courts comme leviers d'attractivité et d'animation locale**
- 10. Repenser et élargir la mesure de l'activité économique**

Diminuer l'impact environnemental du tourisme de montagne

[MENU](#)

[CONTACT](#) | [f](#) [in](#) [t](#) | [FR](#) [EN](#)

ÉTATS GÉNÉRAUX de la
transition du tourisme en
MONTAGNE

23 | 24
septembre **2021**

[Accueil](#) > [Déclaration Commune](#)

Déclaration Commune

Signez la déclaration commune !

Déjà **432** personnes ont signé

Déclaration commune 2021

« + de 40 territoires de montagne »

Avec, comme engagements particuliers :

- 1. Déplacement.** Mobilité plus douce et décarbonnée pour l'accès aux sites et les déplacements internes; Consolider les efforts en matière d'isolation des bâtiments et d'efficacité énergétique;
- 2. Economie.** Rendre cette transition raisonnable et économiquement viable par une maîtrise du foncier (objectif européen arrêt surface occupée d'ici à 2050);
- 3. Offre.** Faire découvrir la montagne dans toute sa diversité au plus grand nombre, notamment auprès de la jeunesse (+ de com et + d'offres); idée de soutenir (+) les centres de vacances...
- 4. Financement.** Favoriser l'utilisation des fonds européens (2021-2027), Intereg, conventions de massifs, CPER, etc. au profit de l'innovation de la transition;

**la libre circulation est un droit humain;
les congés payés sont une conquête sociale;
le voyage est un outil de transformation
sociale et de dialogue inter-culturel;
le tourisme peut aussi être un outil
pédagogique pour prendre soin de la planète.**

Manifeste européen pour un tourisme durable (2021)

1er pilier du tourisme durable

La dimension environnementale

Haute-Garonne

2021/2025

- On commence par soi :
montrer l'exemple.
Elaboration d'une stratégie
de Responsabilité Sociale des
Organisations (RSO).
- Comment ? Création d'un
comité de pilotage
départemental (2 personnes)
- Impacter les acteurs
touristiques du territoire

#14 Instaurer une démarche
de sobriété et d'efficacité
énergétique

#15 Développer la mobilité douce

#16 Réduire les déchets

#17 Protéger et régénérer
la biodiversité locale

#18 Prendre en compte la capacité
d'accueil des sites fragiles

#19 Accompagner
la décarbonation
des activités

#20 Contribuer
à l'adaptation
au dérèglement
climatique



Porte de DrômArdèche

- Charte d'engagement des institutionnels
- Elle est évolutive et composée de 4 niveaux (logique de progrès)
- Elle est dans une logique d'engagements très concrets

Sur ma consommation d'eau

Je m'engage à préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité.

Mes petits plus à moi :

- Je ne déverse pas de produits chimiques dans le réseau d'évacuation
- J'installe des économiseurs d'eau pour la robinetterie (wc, mousseurs...)
- J'installe des récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage, le lavage des légumes...
- Je fais un suivi de ma consommation mensuel d'eau
- Je propose des éco-défis aux visiteurs
- Autre :
- Autre :

Sur mes achats

Je m'engage à favoriser l'achat de produits locaux pour notre économie locale et/ou des produits éco-responsables moins nocifs pour l'environnement.

Mes petits plus à moi :

- J'achète du papier (fourniture, imprimés, absorbant...) avec un écolabel (NF environnement ou PEFC)
- J'utilise en interne et dans ma boutique des produits d'origine locale : boulangerie, producteurs, artisans, boucher...
- Je n'imprime pas ou très peu de dépliants et dans ce cas, je fais appel à un imprimeur labellisé Imprim'Vert
- Autre :
- Autre :

Sur la gestion de mes déchets

Je m'engage à réduire et limiter ma production de déchets et à les gérer de façon éco-responsable (recyclage).

Mes petits plus à moi :

- Je mets des poubelles de tri sélectif à disposition et en évidence pour les clients et je les informe clairement du mode de tri local.
- Je fais du compost et j'incite mes visiteurs à le faire avec moi
- Je préfère des produits limitant la production de déchets (je ne propose pas de bouteille en plastique) et/ou facilement recyclable (verre, carton...)
- Je fais mes propres produits ménagers
- Je propose des éco-défis à mes visiteurs
- J'ai des poules pour mes déchets organiques
- Autre :
- Autre :

Sur l'alimentation (pour restaurants et tables d'hôtes)

Je m'engage à cuisiner autant que possible avec des produits locaux et de saison et je les mets en avant (produits, producteurs).

Mes petits plus à moi :

- Je propose des menus végétariens et/ou végétaliens et je les mets en avant
- Je cuisine des portions raisonnables pour éviter le gaspillage alimentaire
- Je propose aux clients d'emporter ses restes de repas (doggy bag)
- Je suis sûr l'appli « Too good to go »
- Je cuisine sans gaspillage
- Je fais de la vente à emporter et j'incite mes clients à apporter leurs propres contenants
- Autre :
- Autre :

Sur la communication de ma démarche

Je m'engage à informer mes clients et mon personnel sur ma démarche et j'affiche la charte de manière visible (dans mon établissement, sur mon site internet et mes réseaux sociaux...) avec les supports fournis (logo, diplôme, documents...)

Mes petits plus à moi :

- Je mets à disposition des informations sur le tourisme responsable (magazines, livres, jeux...)
- Je propose des ateliers éco-responsables
- J'informe sur les activités « 0 carbone » (sentiers randonnée, loueurs vélo, parcs et jardins, geocaching...)
- J'informe sur les activités, producteurs, artisans... et manifestations de mon territoire
- Autre :
- Autre :

L'adhésion à la charte entraîne la délivrance d'un niveau de référencement. Un minimum de 10 engagements (obligatoires et optionnels) est requis pour atteindre le niveau , 20 pour le niveau , 30 pour le niveau , 40 pour le niveau . Deux engagements "libres" peuvent être proposés pour chaque catégorie, en plus ou la place de ceux prédéfinis et sont aussi comptabilisés comme tels.

Date :
Cachet & Signature :

ICI JE RÊVE
Autour du Palais Idéal
Porte de DrômArdèche

Le Hainaut, aider les sociopros

- Promouvoir ce qui est fait dans le territoire en actions durables
- Engager un état des lieux tous les 3 mois l'impact de l'offre (eau, électricité, tri...)
- Labélisation clé verte
- Etablir une fiche d'accessibilité de l'hébergement ou d'un site



2d pilier du tourisme durable

La dimension économique

Drome et Vercors

- 2020 : Appel à manifestation d'intérêts (AMI) pour financer des projets « Fonds tourisme durable » de l'Ademe;
- La CCI est mobilisée sur le programme;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE NATIONALE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

FRANCE RELANCE

- LA DROME -
LA PROVENCE
DU VERCORS

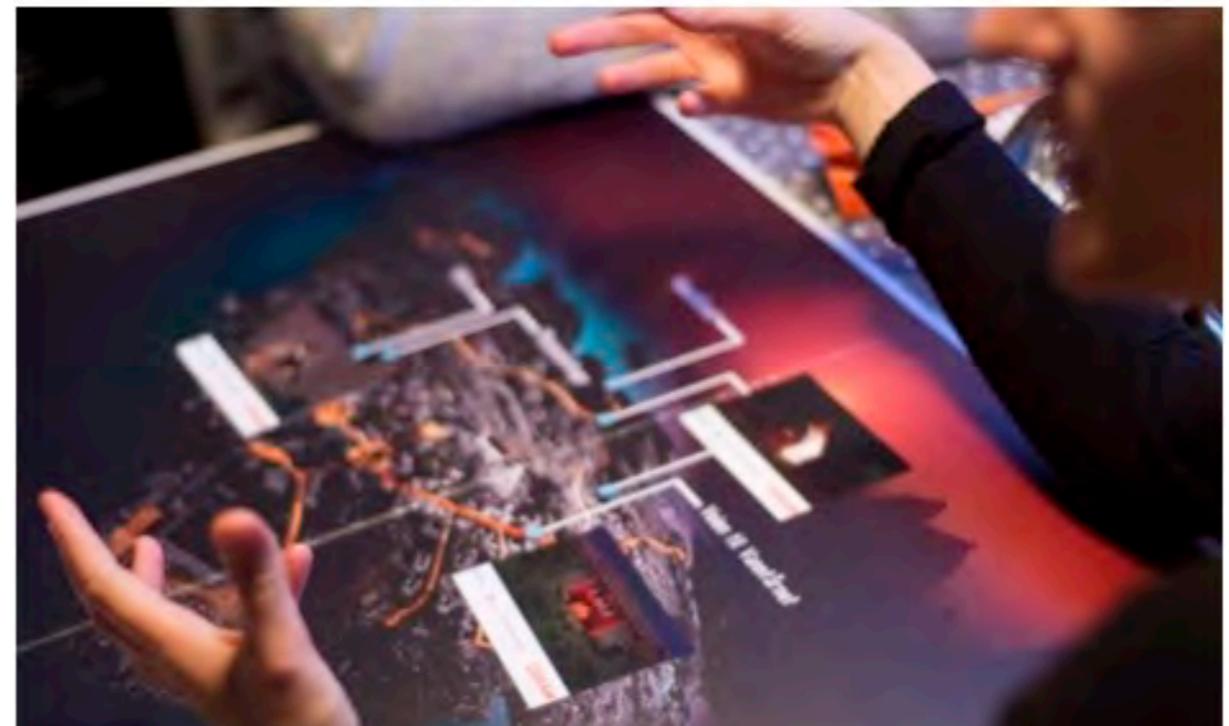
**Incroyable
mais vert !**

Restaurateurs, hébergeurs,
acteurs du slow tourisme,
avec France Relance
et les financements de l'ADEME,
empruntez le chemin du tourisme durable.

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises

Ile de Traena

- Une île norvégienne de 450 habitants... pêcheurs
- En 2015, initiative Think Traena. Idée : se mobiliser pour une économie durable. Comment ? Par la résidence d'artistes (musiciens) et d'artisans (cuisiniers) et d'entreprises (Osram)
- 1er hôtel intégré (30 lits, site culturel, musée, expo, coworking, locaux commerciaux, 365 j/an)
- Leitmotiv : tester des idées « durables » et donner du temps au temps



En Lozère...

- CDT : Travail de valorisation de l'offre éco-responsable; et en direction de Lozère Energie pour les sociopros;
- Cévennes EcoTourisme (accueil, préservation et partage)...
- Le Pass Relance Tourisme, 50% de financement de la Région pour la rénovation énergétique (mini 5K€/maxi 60K€); Différents critères pour les socio-pro : 4 mois/an (hébergements); moins de 100 couverts (restaurant); Secteur grand site Occitanie
- CCI Lozère Fonds Ademe; PNR Aubrac en accompagnement



ÉCOTOURISME EN LOZÈRE

La **préservation de la planète** et de son **environnement** est importante pour vous, et vous avez déjà adopté un mode de vie et des habitudes **écoresponsables** dans votre quotidien. Bravo pour tous ces efforts ! Et si vous décidiez d'aller plus loin et de **voyager écoresponsable** ? En Lozère, c'est facile ! On vous aide : hébergements, activités, restaurants, commerces, producteurs mais aussi déplacements... **suivez le guide pour des vacances plus respectueuses de l'environnement, en Lozère, naturellement !**



Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Lozère.

lozère ÉNERGIE

L'Agence - Particuliers - Professionnels - Collectivités - Contact

PASS RELANCE TOURISME

Lozère Energie et la Région Occitanie aux côtés des entreprises touristiques

lozère ÉNERGIE

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

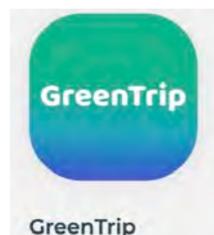
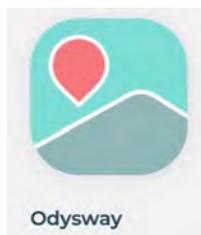
La Région à l'énergie POSITIVE

3ème pilier du tourisme durable

La dimension sociale & solidaire

Les PNR solidaires

- De nouvelles expériences uniques autour de la protection de l'environnement
- Venir à la rencontre des acteurs qui agissent...
- Promotion d'hébergements inscrits dans la démarche



CES SÉJOURS ET HÉBERGEMENTS S'INSCRIVENT DANS UN POSITIONNEMENT « UTOPIE RURALE », C'EST-À-DIRE :

- Un caractère local : Un Parc naturel régional, des partenaires locaux engagés le plus possible 100% made in local.
- Un caractère slow : Des activités accessibles sans voiture personnelle, de l'itinérance, une offre de restauration bio et/ou locale, des partenaires qui s'investissent pour limiter leur empreinte carbone.
- Un caractère social : Vacances accessibles pour les personnes en situation de handicap, pour des publics variés à des prix attractifs et éthiques.
- Un caractère design : Des offres qui donnent envie de près comme de loin. De la profondeur et de la qualité de l'information et du contenu partagé, que ce soit avant, pendant et après le séjour.

Et garantissant des rencontres avec les acteurs du changement dans les Parcs.

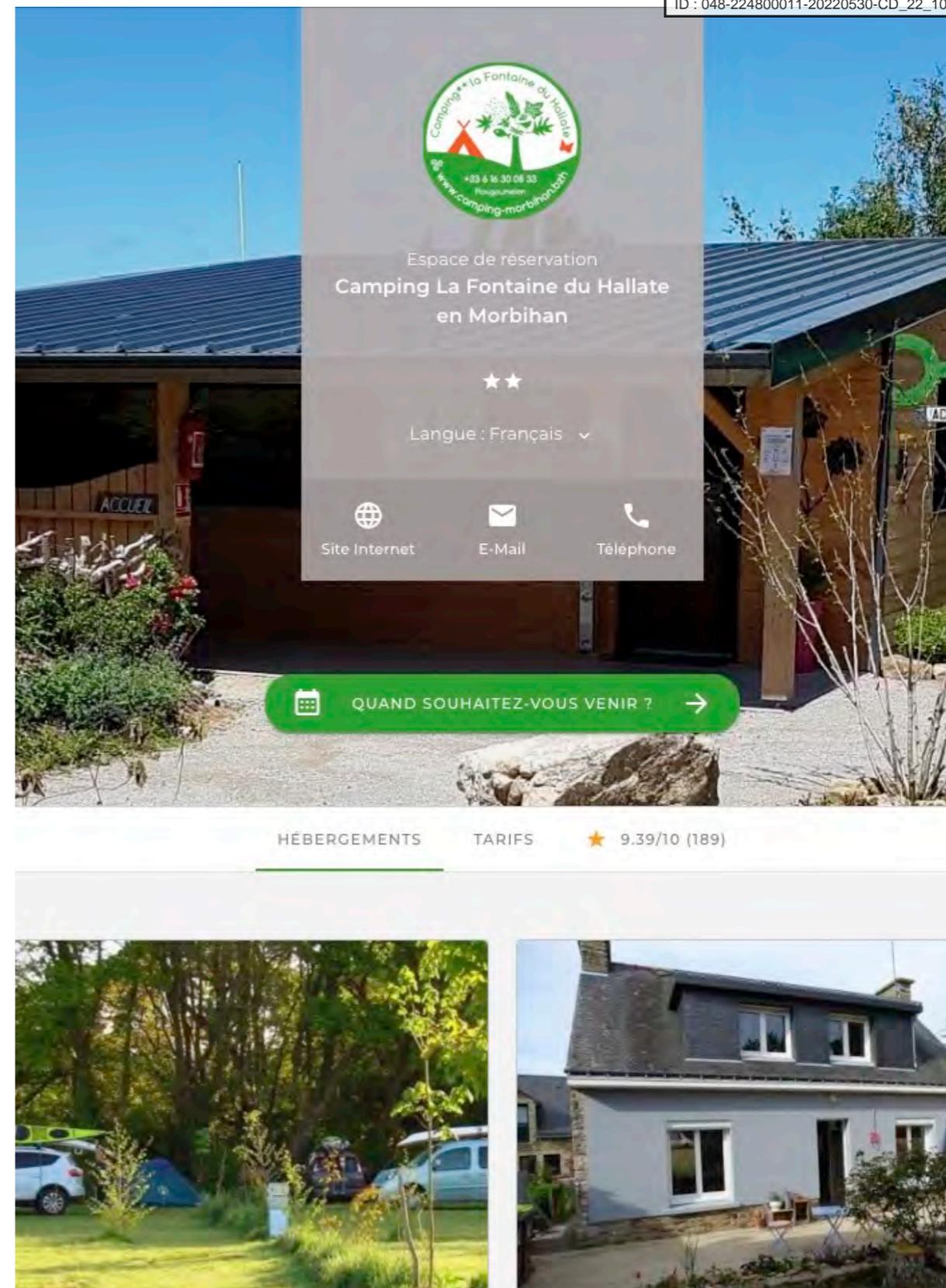
Le label Villes et villages fleuris

- Charte a évolué sur l'aménagement durable
- Fabrique de liens entre toutes et tous
- Les habitants sont au coeur des projets d'embellissement > impacts sur les visiteurs
- Valorisation patrimoniale forte

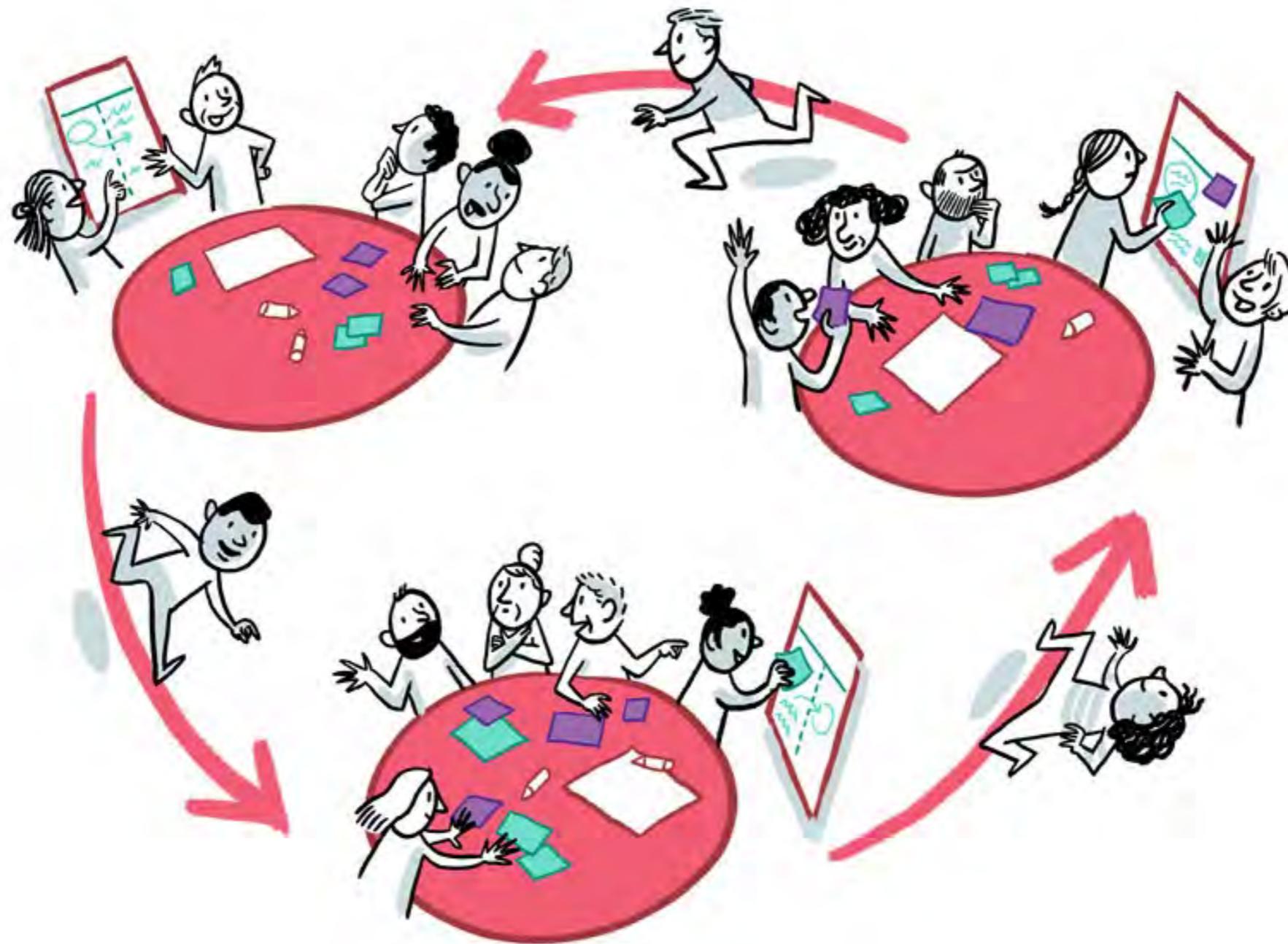


Camping La Fontaine du Hallate

- Au cœur du PNR golfe du Morbihan
- Application de 17 engagements responsables et inclusifs (pauvreté, santé, alimentation, convention collective, lutte contre les inégalités...)
- Tarifs calculés au plus juste;
- Recours occasionnels à des structures d'insertion;



Conclusion



Le temps des ateliers

6 défis

Réfléchir Proposer Agir

- Un world café ? C'est-à-dire... trois rounds de 20mn pour enrichir les propositions;
- Répartition entre six tables pour relever six défis;
- 1. Accueil; 2. Désaisonnaliser; 3. Les cibles prioritaires;
- 4. Flux et préservation; 5. Mauvais temps; 6. Les lozériens... touristes.



Langogne Co-construction

Réfléchir Proposer Agir

- Langogne. Poursuivre la réflexion et enrichir les idées issues des ateliers du WKF;
- Partager dans son entourage les références de la page Padlet : RSN, QR Code, etc.
- Encourager la participation citoyenne locale (associations, autres socio-pro, etc.)



Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 
ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1036-DE



Au cours des Rencontres des acteurs du tourisme, les participants ont réfléchi aux valeurs qui, à leurs yeux, racontent le mieux les lozériens. En décrivant à grands traits le système de valeurs socioculturelles, ils ont dépeint la relation à l'autre, visiteurs ou habitants. Dans les métiers de services comme le tourisme, la compréhension des engagements relationnels (par l'expression verbale et émotive, par la présence physique) a une importance cruciale. Elle permet de mieux prendre conscience de l'expérience subjective vécue par le visiteur lors de son séjour. Elle invite les professionnels du tourisme à consolider leurs points forts, à réduire le décalage entre valeurs revendiquées et valeurs ressenties.



SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021

Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleygard et Florac.

DÉFI 1 : L'ACCUEIL

La qualité de l'accueil n'est pas véritablement identifiée comme une problématique forte à traiter (ni plus ni moins qu'ailleurs); En étant mal identifiée, elle n'apparaît donc pas comme une caractéristique propre au territoire. Elle peut être identifiée à travers des conflits d'usage : entre touristes et habitants (voir notion de tension de fréquentation mais pas de sur-tourisme); entre touristes et pratiques agricoles (ex pratiques rando et élevages). Travailler la notion d'hospitalité.

Objectifs identifiés :

- De fidélisation : en renforçant la culture de l'accueil au niveau de tous les acteurs en contacts avec les touristes; mais aussi des saisonniers.
- De professionnalisation : des socio-pro tourisme pour suivre l'évolution des FCS des visiteurs. En langue, notamment en anglais. Maintenir la même qualité de l'entrée à la sortie de saison.
- De connaissance de l'offre du territoire.
- Associer les touristes aux actions de territoire durable

Actions concrètes :

- Jeu collectif : établir des partenariats entre les offices de tourisme; former les prestataires; accueil hors les murs des OT; construire un référentiel sémantique commun sur l'accueil (attitude, vocabulaire, signature...), notamment en ce qui concerne le tourisme durable.
- En direction des saisonniers : logements, journée d'accueil et Educ tour. **(gommettes)* (gommettes)***
- Panneautage sur les lieux stratégiques.

Contributions padlets.

- Camping-cars : normaliser les conditions d'accueil à l'échelon intercommunal, voire cantonal; veiller à les accueillir à proximité des villages pour booster le commerce local
- Airbnb permet d'attirer une clientèle hors saison; plus un atout qu'un problème.



« Il y a une nouvelle génération de prestataires qui est arrivée avec un nouvel état d'esprit, plus ouvert, et avec un vrai jeu collectif ».

« On veut attirer la clientèle étrangère, mais on n'a pas le niveau d'accueil suffisant en anglais »

***Gommettes.** L'indication « gommettes » signifie que la proposition qui est ainsi distinguée a bénéficié d'un soutien spécifique de la part des participants des tables rondes des rencontres du tourisme de décembre 2021.

SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021

Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleygard et Florac.

DÉFI 2 : DÉSAISONNALISER POUR UN TOURISME PLUS DURABLE

La question de la « désaisonnalisation » ne peut être regardée dans l'optique d'agir contre les phénomènes de « sur-tourisme ». Si la question a bel et bien été abordée, elle n'a pas recueilli l'assentiment des participants. Il est préférable de parler de « tensions » ponctuelles et géographiquement localisées que de phénomènes « d'envahissements ». Pour autant, la thématique a révélé sans doute une trop forte concentration de l'offre territoriale (animations, événementiels, culturelle, etc.) sur un temps saisonnier trop resserré.

Objectifs identifiés :

- Travailler sur une programmation plus longue et mieux promouvoir les animations locales;
- Mieux communiquer sur les ailes de saisons;
- Encourager l'accueil des scolaires hors saisons;
- Mieux associer les agriculteurs;
- Développer l'offre d'hébergements, notamment l'hiver. Favoriser les nouvelles formes (insolites, woofing);
- Cibler les télétravailleurs et travailleurs nomades.
- Cibler les clientèles de sportifs professionnels;
- Favoriser les établissements ouverts (hébergements et restauration); (**gommettes**)
- Création d'une offre de conciergerie (**gommettes**)

Actions concrètes :

- Informer les propriétaires des aides à l'isolation; portail d'informations uniques.

- Organiser des Etats Généraux de l'habitat en Lozère
- Services : organiser des permanences dans les communes les plus touristiques.
- Mobilité : développer le train à 1 euro hors été. Navettes : adapter les horaires en fonction de la saison.
- Fédérer les associations pour proposer une programmation commune d'animations (dispo en avant saison).
- Développer de nouveaux segments de marché : tourisme scientifique, culturel, agro pastoralisme, participatif (**gommettes**)
- Bien accueillir les porteurs de projets (qui fait quoi, quelles aides, quels dispositifs ?).
- Organiser le transport depuis les gares et aéroports qui potentiellement desservent le territoire (**gommettes**)



« Quel positionnement tient-on sur les Air B’N’B, qui ont souvent une offre d’hébergement meilleure que nos hébergeurs. Est-ce que qu’on dit comme ailleurs, on n’en veut pas, ou bien est-ce que l’on dit que cela représente une opportunité pour nos territoires ruraux notamment sur de la basse saison et qu’on l’accompagne ? ».



« Quand on parle Lozère, les gens ne pensent pas montagne. Ils ne savent pas qu’on est le département le plus haut de France, d’où l’importance de communiquer sur le tourisme 4 saisons ».
« Pour désaisonnaliser, il y a un mixte à faire entre animation, hébergement, patrimoine, culture et gastronomie. »

***Gommettes**. L’indication « gommettes » signifie que la proposition qui est ainsi distinguée a bénéficié d’un soutien spécifique de la part des participants des tables rondes des rencontres du tourisme de décembre 2021.

SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021

Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleygard et Florac.

DÉFI 3 : LES CIBLES PRIORITAIRES À CONQUÉRIR DANS UNE AMBITION DE TOURISME DURABLE

Il n'a pas été identifié de nouveaux segments de clientèle directement liés à la problématique du tourisme durable mais plutôt de mieux identifier l'offre qui correspond aux nouvelles attentes des clientèles qui fréquentent déjà la destination. D'une certaine manière, la Lozère étant déjà qualifiée de territoire « nature », la représentation sociale du tourisme durable se fait simplement, sans a priori ni appréciation d'éléments de preuve. Travailler à une meilleure compréhension du rapport à la nature quand on est en position de « touriste ».

Objectifs identifiés

- Les résidents secondaires (**gommettes**) cf défi annexe
- La famille avec enfants de moins de 12 ans.
- Les amis avec jeunes urbains de 18/25 ans. (**gommettes**)
- Les amis et les familles des jeunes adultes 25/35 ans sans enfant. (**gommettes**)
- Les jeunes pratiquants des APN. Les clubs spécialisés d'APN
- Les familles (sens large) qui font de la Lozère le territoire de retrouvailles.
- Les aventuriers de l'extrême.
- Le tourisme en situation de « handicap »
- S'afficher comme un territoire où le visiteur apprend à ralentir.
- Les retraités sur le hors saison

Actions concrètes

- Engager des actions pour lutter contre la précarité énergétique
- Travailler à l'entretien et à la valorisation du petit patrimoine
- Mise à disposition de vélos électriques par les communes pour favoriser itinérance douce
- Développer les tiers lieux; les hébergements mixtes (travail et tourisme)
- Valoriser les savoir faire locaux;
- Créer de nouveaux circuits de découverte (faune, flore, patrimoine,);
- Elargir les offres de services sur le hors saison; Veiller à la couverture 3G/4G partout.
- Améliorer l'offre de visites de ferme; développer la dégustation de produits locaux en fermes auberges.

Contributions padlets.

- Quid de la clientèle étrangère ? Pourquoi est-elle absente de la réflexion ?
- Problématique de l'usage de la langue anglaise dans l'intermédiation avec les étrangers;



« La Lozère c'est la liberté, c'est ça que les gens viennent chercher. Si on commence à leur mettre des horaires de navettes, de transport, ce n'est pas compatible ».

« Avant de parler de nouvelles cibles, il y a le déjà le sujet de l'offre disponible pour satisfaire nos clients actuels ».



« Dans une démarche de tourisme durable, il faut rendre le touriste acteur. Sur notre structure, nous avons mis en place une action qui s'appelle « participer au suivi scientifique » pour faire le suivi des chevaux du site. On met les touristes à contribution et on construit aussi des thématiques avec les acteurs du territoire, et c'est aussi ce que les gens attendent de vivre des expériences particulières ».

« Les Camping-car c'est 30% de vente supplémentaires chaque année. Soit on se dit qu'on organise leur accueil, soit on les perd. Aujourd'hui il y a des applications pour les usagers de camping-car qui recensent les endroits où on est bien accueillis. Et si vous regardez pour les gorges du Tarn, vous trouvez « si vous avez un camping-car, fuyez ! »

*Gommettes. L'indication « gommettes » signifie que la proposition qui est ainsi distinguée a bénéficié d'un soutien spécifique de la part des participants des tables rondes des rencontres du tourisme de décembre 2021.

SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021

Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleygard et Florac.

DÉFI 4 : CONCILIER FLUX ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Déjà énoncé dans le défi 2, le diagnostic d'une « sur fréquentation » n'est pas partagé (**gommettes**). En l'absence de chiffres précis venant éclairer la réflexion, c'est avant tout par leur expérience sur sites que les participants se sont prononcés. Il est sans doute préférable d'évoquer le mot « tension/concentration » que « sur fréquentation ». Tension et concentration sur certaines zones géographiques et dans un temps limité (pandémie et nouveaux Facteurs Clés de Succès (FCS), spots géographiques, hébergements liés à la randonnée en itinérance, lieux de baignades, effets d'aubaine économique comme les canoës, gestion des flux/stock de véhicules, Réseaux Sociaux Numériques (RSN) et effets moutonniers).

Objectifs identifiés

- Le tourisme comme levier de protection de l'environnement
- Établir la capacité de charges des secteurs à risque (principe d'accès Bison fûté)
- Etablir des statistiques solides de fréquentation
- Travailler sur les mobilités douces (navettes, vélo électrique, etc.) (**gommettes**)
- Diversifier les lieux de baignade
- Mieux déterminer le rôle des OT
- Consolider l'offre d'hébergements « là où il le faut »

Actions concrètes

- Aménager des lieux de baignades sur le Lot
- Aménagements de parking et navettes « Causses » > « Gorges »
- Création d'un observatoire en temps réel des fréquentations

- Travailler sur le yield management
- Etendre les périodes d'ouverture en haute saison (ex : déjeuner jusqu'à 15h/22h)
- Approche en petits archipels (assainis) pour les espaces fléchés camping car/nouveaux nomades (**gommettes**)
- Développement d'espaces bivouacs (sous couverts permis nature et cartographie) (**gommettes**)
- Déploiement de toilettes sèches mobiles sur les itinéraires (**gommettes**)
- Création d'un permis nature Lozère (sous forme de quizz en ligne) ouverts aux locaux et aux touristes; (**gommettes**)
- Simplifier la compréhension de la réglementation des zones natures (PNC, PNR, Natura 2000, etc.)
- Cesser de communiquer sur les incontournables qui flèchent la fréquentation.
- Valoriser une approche « à portée de pieds », « à portée de pédales » (**gommettes**) (**gommettes**)
- Proposer pendant la saison la « journée de la mobilité douce » lors du séjour des touristes (**gommettes**)

Contributions padlets.

- Installer des racks à vélo sur les points d'arrêts des cyclistes
- Améliorer le ramassage des ordures ménagères sur les aires de pique-nique
- Installation de toilettes sèches sur les secteurs de randonnées (pratique courante en zones de montagnes)



« Il faut arrêter de communiquer sous un angle haute saison. Tous les efforts de communication devraient être fait sur le hors-saison, car l'été est suffisamment en tension ».

« On n'est pas sur une rente à vie. Avec les problématiques à venir liées à l'eau, certaines activités sont amenées à disparaître et c'est à nous de l'anticiper ».



« Quand on crée des aménagements on crée plus de flux encore ». « Il reste encore des secteurs magnifiques sur l'Aubrac et La Margeride, des pépites qu'on ne valorise pas et qui pourraient contribuer à diffuser le flux ».

« Il y a un gros travail à faire sur le Lot pour rendre la rivière propre. Ça offrirait un 2ème accès rivière/baignade. C'est une demande des clients. C'est une alternative pour la répartition des flux ».

SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021

Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleygard et Florac.

DÉFI 5 : MAUVAIS TEMPS ! QUE FAIT-ON AUJOURD'HUI ?

La notion de mauvais est assez subjective ! Si le mauvais temps se caractérise par l'impact qu'il produit sur les envies des visiteurs, il peut être élargi à toute l'année. Comme aucune saison n'est épargnée, le mauvais temps n'est pas un problème en soi. Pour autant, la vigilance a été mentionnée à l'encontre des effets de communication sur les impacts du dérèglement climatique qui peuvent générer des représentations sociales erronées.

Objectifs identifiés

- Mettre en relation « mauvais temps » et « bon équipement »; (**gommettes**)
- Casser l'idée d'une pratique APN que par seul beau temps
- Valoriser la dimension cocooning des activités intérieures
- Mieux identifier les lieux/sites praticables tout temps
- Travailler sur des amplitudes horaires qui s'adaptent aux conditions météo (ex cinéma)
- Valoriser l'artisanat local et sa découverte (**gommettes**)
- Valoriser le « ne rien faire » (**gommettes**)

Actions concrètes

- Accessibilité à tous les publics des équipements publics
- Identifier les structures accessibles toute l'année et les promouvoir
- Expliquer la météo du territoire : sortir de la communication « beau temps » (**gommettes**)
- Adapter les horaires aux conditions météo (restauration, hébergements, etc.) (**gommettes**)

- En itinérance, équiper les salles hors sac de solutions mauvais temps (séchage, point de chaleur, etc.) (**gommettes**)
- Documentation pédagogique mettant en relation « équipements » et « météo ».
- Création d'éductours fléchés « météo » et « pratiques adaptées » pour les OT et sociopro
- Nouveau produit « découverte de la Lozère » en train ou bus par mauvais temps
- Former les animateurs de pleine nature à des activités « indoor » pour satisfaire solution de repli (si pas report)
- Adapter l'accès de certains sites aux conditions météo difficiles

Contributions padlets.

- (Secteur Langogne) Besoin d'un espace couvert; pourquoi ne pas proposer un chantier de rénovation de bâtiment (type « les Pascals »); son et lumière thématique du Gévaudan ou de Gargantua. Pourquoi ne pas étendre les horaires/séances d'ouverture : cinéma, piscine, salle de musculation, etc. Concernant les « Pascals », il faut une adhésion/validation de la population pour que chacun puisse s'approprier le projet. S'inspirer des actions des autres mais ne pas les copier (sons et lumière comme au Puy, Escape Game du plateau ardéchois).
- Activités de thermalisme et de bien être à valoriser



« Il faut aussi communiquer sur l'offre qui est disponible en cas de mauvais temps. Afficher le plan B, ça rassure aussi la clientèle ».

« Les gens ont vraiment besoin de savoir ce qu'ils vont pouvoir faire pendant leur séjour, sur la période où ils sont là. C'est déclencheur pour prendre la décision de venir ».

***Gommettes**. L'indication « gommettes » signifie que la proposition qui est ainsi distinguée a bénéficié d'un soutien spécifique de la part des participants des tables rondes des rencontres du tourisme de décembre 2021.

SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021

Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleygard et Florac.

DÉFI 6 : LES LOZÉRIENS CONSOMMENT LA LOZÈRE

Le tourisme en 2022 n'échappe pas à son origine : le voyage. Le voyage en dehors de son territoire, à la mer, à la montagne, à l'étranger. Vers un ailleurs, vers une autre géographie, à la rencontre d'une autre humanité. Comme souvent, les « locaux » sont les derniers voyageurs à sillonner leur territoire. L'aventure ne commence pas - encore - en bas de chez soi, mais au loin. Si la pandémie a ouvert une brèche, la représentation sociale de décider de passer des vacances à la maison, ou à quelques dizaines de kms de chez soi, n'est pas encore partagée. Pourtant, l'intérêt pour un territoire et pour ses habitants de mieux connaître la destination de proximité, à portée de journée ou de weekend, est conscientisé par les socioprofessionnels. Reste à convaincre ou du moins encourager les habitants des bienfaits du voyager local...

Objectifs identifiés

- Faire en sorte que les lozériens connaissent la Lozère touristique
- Cibler les lozériens en qualité de potentiels touristes de leur territoire
- Faire des lozériens des prescripteurs de leur territoire
- Connaître les pratiques de consommation des lozériens en Lozère
- Mieux faire connaître l'offre touristique de la Lozère (artisanat, circuits courts, fermes auberges, etc.)
- Cibler spécifiquement les résidents secondaires (voir défi spécifique Résidents secondaires)
- Valoriser le tourisme social en donnant accès à l'offre aux personnes éloignées des vacances.

Actions concrètes

- Identifier et valoriser l'offre de colonies de vacances auprès des jeunes lozériens
- Impliquer les structures sociales pour favoriser la découverte du territoire par les plus démunis
- Booster l'usage des « pass découverte » ou « pass Lozère » pour les lozériens, y compris les résidents secondaires

- Créer des événements dédiés aux lozériens « à la découverte de... » ou « visitez chez vous... »;
- Associer lozériens volontaires et guides qualifiés pour renforcer la connaissance (ambassadeurs) **(gommettes)**
- Créer des circuits découvertes (produits locaux, artisanats, etc.) réservés aux lozériens
- S'appuyer sur les APN pour développer l'offre événementielle;
- Cibler les jeunes et leurs pratiques pour qu'ils soient les prescripteurs dans leur famille **(gommettes)**
- Créer des échanges/jumelages entre les écoles favoriser l'émulation (carte d'ambassadeur jeunesse) **(gommettes)**
- Mieux valoriser la Lozère dans les établissements scolaires du département **(gommettes)**
- Créer la journée de la Lozère comme la Saint-Vincent en Bourgogne pour le vignoble.
- Elargir la diffusion de l'offre touristique (CE, foyers ruraux, bulletins municipaux, centres de loisirs, etc.)

Contributions padlets.

- Agrotourisme : pour faciliter la médiation agriculteur/touriste, former des animateurs spécialisés qui en collaboration avec les paysans pourraient faire la visite à leur place lorsqu'ils sont au travail. **(gommettes)**
- Les visites de fermes ne compensent pas le temps perdu. Ce que veulent les visiteurs : voir, toucher, photographier. Nous, on voudrait parler : agronomie, zootechnie et environnement. Il faudrait avoir une médiation autre.
- Le « Défi des habitants » : 5 visites attractives/insolites avec transport par an, badge « super lozériens » pour ceux qui relèvent le défi. Permettrait de répondre aux différents défis identifiés dans les Rencontres.
- Inclure des « services locaux » dans les OT
- Créer des formats spécifiques pour les habitants



« Je ne vois pas pourquoi on devrait s'occuper des publics fragilisés car soyons clair, économiquement ce n'est pas rentable »; « Depuis le COVID, les activités de pleine nature sont devenues davantage encore des supports pour la découverte de notre territoire ». « On est fermé hors saison, comment fait-on pour favoriser la consommation locale, car les locaux ne viendront pas en haute saison ? »; « Il y a des régions où ils organisent des événements signatures qui tournent de village en village. Cela permet aux résidents de découvrir d'autres coins de leur territoire tout en attirant des gens de l'extérieur ».

***Gommettes**. L'indication « gommettes » signifie que la proposition qui est ainsi distinguée a bénéficié d'un soutien spécifique de la part des participants des tables rondes des rencontres du tourisme de décembre 2021.

SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CO CONSTRUCTION RENCONTRES DU TOURISME DE LOZÈRE DÉCEMBRE 2021

Langogne, Chanac, Nasbinals, Le Bleygard et Florac.

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

La problématique des résidents secondaires a traversé l'ensemble des rencontres, aussi bien géographiquement qu'à travers les six thématiques abordées. Pour les participants, cette question mérite un traitement spécifique au regard du nombre de logements, de leur poids démographique et économique dans le Département. La pandémie joue à cet égard à la fois un rôle de révélateur et d'accélérateur dans l'émergence de nouvelles pratiques qui concernent au premier chef cette catégorie d'habitants (télétravail, plus forte fréquentation de la résidence secondaire, pluralité d'utilisateurs). Ils sont identifiés comme des prescripteurs avertis.

Objectifs identifiés

- Améliorer la connaissance des résidences secondaires et leur poids économique
- Améliorer la performance énergétique des résidences secondaires (**gommettes**)
- Comment communiquer et toucher ces résidents « secondaires » ?
- Comment lutter contre les fermetures longues ?
- Comment les faire venir plus souvent ?
- Améliorer la communication du « quoi faire et quand »

Actions concrètes

- Avoir une meilleure connaissance de ces résidents (cartographie, utilisation de la résidence, consommation locale, frein à l'utilisation de la résidence...);
-

- Création de conciergeries locales : prestations de services pour l'habitat (aménagement, entretien, travaux), pour l'arrivée des touristes (remise des clés, ménage) ou des propriétaires (mise en chauffe, premières courses, etc.); **(gommettes) (gommettes) (gommettes)**
- S'appuyer sur une plateforme de commercialisation spécifique
- Communiquer auprès d'eux toutes les manifestations organisées hors saison; **(gommettes)**
- Envoyer la documentation (bulletin municipal, brochures touristiques) à leur domicile principal; **(gommettes)**

***Gommettes**. L'indication « gommettes » signifie que la proposition qui est ainsi distinguée a bénéficié d'un soutien spécifique de la part des participants des tables rondes des rencontres du tourisme de décembre 2021.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 30 mai 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Ressources Humaines

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER, Valérie VIGNAL-CHEMIN.

Pouvoirs : Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Gilbert FONTUGNE, Séverine CORNUT ayant donné pouvoir à Patrice SAINT-LEGER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Laurent SUAU ayant donné pouvoir à Régine BOURGADE.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°CD_21_1047 du 17 décembre 2021 votant le tableau des effectifs 2022 ;

VU la délibération n°CD_22_1027 du 14 février 2022 approuvant la politique départementale et le budget 2022 « Gestion des Ressources Humaines» et actualisant le tableau des effectifs ;

VU la délibération n°CD_22_1032 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°900 intitulé "Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 24 mai 2022 ;

ARTICLE 1

Décide pour faire face aux besoins de la collectivité à la création des postes suivants :

- 1 poste de technicien
- 1 poste de psychologue de classe normale
- 1 poste de rédacteur (contrat de projet de 18 mois) 100 % financé par les fonds européens sur le REACT-EU
- 1 poste d'attaché

ARTICLE 2

Valide les trois changements de filières suivants :

- intégration de deux postes de techniciens paramédicaux de classe supérieure, dans le cadre d'emploi de technicien supérieur de 1ère classe, au titre de l'année 2022, conformément au dispositif retenu en commission administrative du personnel du 18 juin 2019,
- intégration d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

ARTICLE 3

Approuve la modification des postes ci-après au regard des mobilités internes et externes :

Postes supprimés

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe des EE
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (80%)
- 1 poste d'adjoint technique des EE
- 1 poste d'ingénieur général

Postes créés

- 1 poste de technicien
- 1 poste de rédacteur
- 2 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (80%)
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e)

ARTICLE 4

Entérine le tableau des effectifs ci-joint tenant compte de ces ajustements au 1er juin 2022 sachant que l'ensemble de ces postes a vocation à être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique amis que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions définies par la réglementation.

La Présidente de Conseil départemental
Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

**Annexe à la délibération n°CD_22_1037 du Conseil Départemental du 30 mai 2022.
 Rapport n°900 "Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation"**

Afin de tenir compte des besoins de la collectivité en terme de volume d'activité, des mobilités internes et externes, des modifications en matière de personnel sont nécessaires.

I/ Créations de poste :

| Directions | Observations | Commentaires |
|--|---|---|
| Direction du Laboratoire Départemental d'Analyses | Création d'un poste de technicien | Suite à une réorganisation |
| Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale | Création d'un poste de psychologue de classe normale | Renfort de la Direction enfance/famille pour exercice des missions obligatoires |
| Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale | Création d'un poste de rédacteur (contrat de projet de 18 mois) | 100 % financé par les fonds européens dans le cadre du REACT-EU |
| Direction Générale Adjointe des Ressources Internes | Création d'un poste d'attaché | Grade d'intégration du poste de Directeu(trice) Général(e) Adjoint(e) des Ressources Internes |

II/ Adaptations de postes :

Comme suite aux demandes de changement de filières des techniciens paramédicaux de classe supérieure du Laboratoire Départemental d'Analyses, il a été proposé lors de la commission administrative du personnel du 18 juin 2019, de procéder à l'intégration dans le cadre d'emploi de technicien supérieur de 1^{ère} classe, de deux agents par année en fonction de l'ancienneté dans leurs le grade d'origine.

En conséquence, il est proposé d'intégrer dans le grade de technicien supérieur de 1^{ère} classe deux techniciens paramédicaux de classe supérieure au titre de l'année 2022.

| Direction concernée | Poste supprimé | Poste créé | Commentaires |
|--|--|--|--|
| Direction du Laboratoire Départemental d'Analyses | 2 postes de techniciens paramédicaux classe supérieure | 2 postes de techniciens principaux de 1 ^{ère} classe | Changement de filière |
| Direction adjointe en charge des Ressources Humaines | 1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe des EE | 1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | Changement de filière suite à reclassement |

| Direction concernée | Poste supprimé | Poste créé | Commentaires |
|--|--|---|---|
| Direction du Laboratoire Départemental d'Analyses | 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe | 1 poste de technicien | Suite à la réussite d'un concours |
| Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale | 1 poste d'adjoint administratif | 1 poste de rédacteur | Suite à la réussite d'un concours |
| Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale / Collège de Villefort | 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe des EE | 1 poste d'adjoint technique | Suite à un changement de poste en interne |
| Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale / Collège du Bleygard | 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (80%) | 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (80%) | Suite à une démission |
| Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale / Collège de Langogne | 1 poste d'adjoint technique des EE | 1 poste d'adjoint technique | Suite à un départ en retraite à compter du 1 ^{er} septembre 2022 |
| Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale | 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe | 1 poste d'adjoint administratif | Suite à un départ en retraite |
| Direction Générale Adjointe des Ressources Internes | 1 poste d'ingénieur général | 1 poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) | Suite à une réorganisation |

Je vous propose d'approuver :

- les créations et modifications de postes telles que proposées.
- Les trois changements de filière.

La date d'effet de ces propositions sera le 1^{er} juin 2022 sauf mention contraire.

- d'entériner le tableau des effectifs joint au présent rapport tenant compte de ces ajustements au 1^{er} juin 2022.

L'ensemble de ces évolutions a été pris en compte au niveau budgétaire.

Tous ces postes ont vocation à être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique. Néanmoins, et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ainsi qu'au décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions définies par la réglementation.

La Présidente de Conseil départemental
 Sophie PANTEL

TABLEAU DES EFFECTIFS CD48 AU 1^{er} JUIN 2022
(titulaires + contractuels)

| Filière | Catégorie | Cadre d'Emploi | Grade | Nbre postes 1 ^{er} Mars 2022 | Nbre créations / suppressions sur l'année (cf. délib) | | Nbre postes 1 ^{er} Juin 2022 | Postes pourvus | | Postes vacants | Commentaires |
|--|---|---|--|---------------------------------------|---|-----------|---------------------------------------|----------------|-------------|----------------|----------------------------------|
| | | | | | Suppressions | Créations | | Statutaire | Contractuel | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| Administrative | A | Emplois fonctionnels | DGSD | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | DGA | 3 | | 1 | 4 | 2 | 0 | 2 | |
| | | Collaborateur de cabinet | Collaborateur de cabinet | 3 | | | 3 | 0 | 2 | 1 | |
| | | Administrateurs | Administrateur | 2 | | | 2 | 0 | 0 | 2 | |
| | | Attachés | Attaché hors classe | 3 | | | 3 | 3 | 0 | 0 | |
| | | | Directeur | 1 | | | 1 | 0 | 0 | 1 | |
| | | | Attaché principal | 10 | | | 10 | 8 | 1 | 1 | |
| | | | Attaché | 17 | | 1 | 18 | 14 | 2 | 2 | |
| | B | Rédacteurs | Rédacteur principal 1ère classe | 25 | | | 25 | 25 | 0 | 0 | |
| | | | Rédacteur principal 2ème classe | 16 | | | 16 | 16 | 0 | 0 | |
| | | | Rédacteur | 21 | | 2 | 23 | 13 | 4 | 6 | |
| C | Adjoints administratifs | Adjoint administratif principal 1ère classe | 39 | | | 39 | 39 | 0 | 0 | | |
| | | Adjoint administratif principal 2ème classe | 24 | | | 24 | 24 | 0 | 0 | 1 poste à 60% | |
| | | Adjoint administratif | 23 | | | 23 | 22 | 0 | 1 | | |
| Technique | A | Ingénieurs en chef | Ingénieur général | 1 | -1 | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | Ingénieur chef hors classe | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | Ingénieur chef | 2 | | | 2 | 1 | 0 | 1 | |
| | | Ingénieurs | Ingénieur principal | 12 | | 1 | 13 | 13 | 0 | 0 | |
| | | | Ingénieur | 21 | -1 | | 20 | 17 | 2 | 1 | |
| | B | Techniciens supérieurs | Technicien principal 1ère classe | 28 | | 1 | 29 | 29 | 0 | 0 | |
| | | | Technicien principal 2ème classe | 11 | | | 11 | 9 | 2 | 0 | |
| | | | Technicien | 14 | | | 14 | 8 | 6 | 0 | |
| | C | Agents de maîtrise | Agent de maîtrise principal | 16 | | | 16 | 16 | 0 | 0 | |
| | | | Agent de maîtrise | 16 | | | 16 | 16 | 0 | 0 | |
| | | Adjoints techniques | Adjoint technique principal 1ère classe | 79 | | 4 | 83 | 83 | 0 | 0 | 1 poste à 80% |
| | | | Adjoint technique principal 2ème classe | 38 | -4 | | 34 | 34 | 0 | 0 | 1 poste à 80% 1 poste à 50 % |
| | | | Adjoint technique | 88 | | 1 | 89 | 82 | 4 | 3 | 3 postes à 50% 2 postes à 80% |
| Adjoints techniques EE | | | Adjoint technique principal 1ere cl EE | 33 | | 1 | 34 | 34 | 0 | 0 | 1 Poste à 50% |
| Adjoint technique principal 2ème cl EE | | | 12 | -3 | | 9 | 9 | 0 | 0 | 1 Poste à 50% | |
| | | Adjoint technique EE | 1 | | | 1 | 0 | 0 | 1 | | |
| Culturelle | A | Conservateurs du patrimoine | Conservateur du patrimoine en chef | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | Conservateur du patrimoine | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | Attachés de conservation | Attaché principal de conservation | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | Attaché de conservation | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | Bibliothécaire | Bibliothécaire | 3 | | | 3 | 2 | 1 | 0 | |
| | B | Assistants conservation patrimoine | Assistant conservation principal de 1ère classe | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | Assistant de conservation principal de 2ème classe | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | Assistant conservation | 3 | | | 3 | 1 | 2 | 0 | |
| | C | Adjoints du patrimoine | Adjoint patrimoine principal 1ère classe | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| Adjoint patrimoine principal 2ème classe | | | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Adjoint patrimoine | | | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | | |
| Sociale | A | Conseillers socio-éducatifs | Conseiller supérieur socio-éducatif | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | A | Conseillers socio-éducatifs | Conseiller socio-éducatif | 5 | | | 5 | 3 | 2 | 0 | |
| | | Assistants socio-éducatifs | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 9 | | | 9 | 9 | 0 | 0 | |
| | Assistant socio-éducatif | | 47 | | | 47 | 33 | 13 | 1 | | |
| | | Educateurs jeunes enfants | Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | Educateur jeunes enfants de 1ère classe | | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Médico-sociale | A | Médecins territoriaux | Médecin hors classe | 3 | | | 3 | 1 | 2 | 0 | 1 poste à 50 % |
| | | | Médecin 1ère classe | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | Médecin 2ème classe | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | | Psychologue | Psychologue classe normale | 1 | | 1 | 2 | 0 | 1 | 1 | |
| | | Cadre de santé | Cadre supérieur de santé | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | Cadre de santé de 1ère classe | | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | | |
| | | | Cadre de santé de 2ème classe | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Puéricultrices | Puéricultrice Hors Classe | 3 | | | 3 | 3 | 0 | 0 | | |
| Puéricultrice de classe supérieure | | 3 | | | 3 | 3 | 0 | 0 | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|------------------|------------|---|--------------------------------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|-----------|--|---|
| | | Puéricultrice de classe normale | 2 | | | 2 | 1 | | | | Envoyé en préfecture le 02/06/2022 Reçu en préfecture le 02/06/2022 Affiché le 0  ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1037-DE |
| | Sage-femme | Sage-femme Hors classe | 1 | | | 1 | 1 | | | | |
| | | Sage-femme classe normale | 1 | | | 1 | 1 | | | | |
| | Infirmiers | Infirmier soins généraux classe normale | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Médico-technique | A | Vétérinaires | Vétérinaire hors classe | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| | B | Techniciens paramédicaux | Technicien paramédical cl supérieure | 1 | -1 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| | | | Technicien paramédical cl normale | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| TOTAL | | | 653 | -10 | 13 | 656 | 587 | 45 | 24 | | |

TABLEAU DES EFFECTIFS LDA48 AU 1^{er} JUIN 2022
 (titulaires + contractuels)

| Filière | Catégorie | Cadre d'Emploi | Grade | Nbre postes 1 ^{er} Mars 2022 | Nbre créations / suppressions sur l'année (cf. délib) | | Nbre postes 1 ^{er} juin 2022 | Postes pourvus | | Postes vacants | Commentaires |
|-------------------|-----------|--------------------------|---|---|---|-----------|---|----------------|-------------|---------------------------------|--------------|
| | | | | | Suppressions | Créations | | Statutaire | Contractuel | | |
| Administrative | C | Adjoints administratifs | Adjoint administratif principal 1ère classe | 2 | | | 2 | 2 | 0 | 0 | |
| Technique | A | Ingénieurs | Ingénieur principal | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | Ingénieur | 1 | | | 1 | 0 | 1 | 0 | |
| | B | Techniciens supérieurs | Technicien principal 1ère classe | 7 | | 1 | 8 | 8 | 0 | 0 | |
| | | | Technicien | 7 | | 2 | 9 | 5 | 3 | 1 | |
| | C | Adjoints techniques | Adjoint technique principal 1ère classe | 1 | -1 | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Adjoint technique | | | 3 | | | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 poste à 60 % 1 poste à 80% | |
| Médico-technique | A | Vétérinaires | Vétérinaire classe exceptionnelle | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | | | Vétérinaire hors classe | 1 | | | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| | B | Techniciens paramédicaux | Technicien paramédical cl supérieure | 4 | -1 | | 3 | 3 | 0 | 0 | |
| | | | Technicien paramédical cl normale | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| TOTAL | | | | 28 | -2 | 3 | 29 | 23 | 5 | 1 | |

| | |
|---------------|-----|
| Postes CD48 | 656 |
| Postes LDA48 | 29 |
| TOTAL GENERAL | 685 |

| | |
|----------------------|----|
| Assistants familiaux | 50 |
|----------------------|----|



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 30 mai 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Budget : Modification des autorisations de programmes.

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER, Valérie VIGNAL-CHEMIN.

Pouvoirs : Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Gilbert FONTUGNE, Séverine CORNUT ayant donné pouvoir à Patrice SAINT-LEGER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Laurent SUAOU ayant donné pouvoir à Régine BOURGADE.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_18_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_22_1031 du 14 février 2022 modifiant les autorisations de programmes antérieures et approuvant les autorisations de programmes 2022 ;

VU la délibération n°CD_22_1032 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°901 intitulé "Budget : Modification des autorisations de programmes." en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 24 mai 2022 ;

ARTICLE 1

Décide de procéder aux mouvements budgétaires sur le budget principal, tels que détaillés en annexe, modifiant les autorisations de programmes comme suit :

| Millésimes | Total crédits sur AP au BP 2022 | DM1/2022 | | | | Total | Total crédits sur AP après DM1 |
|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------------|
| | | Reports au 31.12.2021 | Mouvements sur reports | Mouvements rephasages/annulations | | | |
| 2016 | 1 999 545,44 € | 304 744,70 € | 0,00 € | 0,00 € | 304 744,70 € | 2 304 290,14 € | |
| 2017 | 4 070 780,00 € | 268 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 268 500,00 € | 4 339 280,00 € | |
| 2018 | 20 468 652,59 € | 691 476,00 € | -49 035,34 € | -23 599,16 € | 618 841,50 € | 21 087 494,09 € | |
| 2019 | 5 718 688,70 € | 132 350,95 € | -2 281,01 € | -120,00 € | 129 949,94 € | 5 848 638,64 € | |
| 2020 | 10 926 154,96 € | 1 011 606,30 € | -92 042,03 € | -672 863,30 € | 246 700,97 € | 11 172 855,93 € | |
| 2021 | 26 790 523,43 € | 977 006,56 € | -107 521,40 € | -934 880,97 € | -65 395,81 € | 26 725 127,62 € | |
| 2022 | 88 729 300,00 € | 0,00 € | 97 774,29 € | 900 000,00 € | 997 774,29 € | 89 727 074,29 € | |
| TOTAL | 158 703 645,12 € | 3 385 684,51 € | -153 105,49 € | -731 463,43 € | 2 501 115,59 € | 161 204 760,71 € | |
| Total BP 2022 + reports | 162 089 329,63 € | | -884 568,92 € | | | | |

ARTICLE 2

Prend acte que le montant du solde des autorisations de programmes, à la suite de ces modifications, porte les besoins en crédits de paiement du budget principal comme suit :

| Millésimes | Reste à payer sur autorisations de programmes | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 et plus |
|------------|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 2016 | 2 304 290,14 € | 1 400 000,00 € | 904 290,14 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 2017 | 4 339 280,00 € | 994 849,00 € | 692 507,00 € | 559 691,00 € | 2 092 233,00 € |
| 2018 | 21 087 494,09 € | 6 643 450,49 € | 14 313 381,60 € | 130 662,00 € | 0,00 € |
| 2019 | 5 848 638,64 € | 721 815,73 € | 5 126 822,91 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 2020 | 11 172 855,93 € | 5 758 048,58 € | 2 131 950,58 € | 3 282 856,77 € | 0,00 € |
| 2021 | 26 725 127,62 € | 11 574 610,97 € | 11 388 370,91 € | 3 193 261,20 € | 568 884,54 € |
| 2022 | 89 727 074,29 € | 12 241 064,29 € | 23 828 210,00 € | 19 922 800,00 € | 33 735 000,00 € |
| TOTAL | 161 204 760,71 € | 39 333 839,06 € | 58 385 533,14 € | 27 089 270,97 € | 36 396 117,54 € |

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

**Annexe à la délibération n°CD_22_1038 du Conseil Départemental du 30 mai 2022.
Rapport n°901 "Budget : Modification des autorisations de programmes."**

Préalablement au vote de la décision modificative n° 1 de 2022, il convient de procéder aux modifications/rephasages des crédits des AP 2022 et antérieures.

En effet, l'article 2 du chapitre II du titre II du règlement financier adopté par le Département le 22 octobre 2018 prévoit que la modification des autorisations de programmes ne peut intervenir que lors d'une assemblée du Conseil départemental.

Lors du vote du BP 2022, le volume de crédits sur AP était de 158 703 645,12 €.

La DM1 intègre les crédits reportés 2021 pour 3 385 684,51 € (dont 821 663,18 € sur 2022), soit un total de 162 089 329,63 €.

Après mouvements proposés de la DM1, le volume de crédits disponible sur AP est de 161 204 760,71 €. (Cf. tableau I)

Concernant **spécifiquement l'exercice 2022 (Cf. tableau II)** le volume de crédits sur AP était de 38 798 474,26 € au budget primitif.

La DM1 intègre + 821 663,18 € de crédits reportés 2021, objets de mouvements + 185 489,42 € et de rephages ou annulations - 471 787,80 € ramenant leur montant à **+ 535 364,80 €** et portant le volume de crédits 2022 disponibles sur AP à 39 333 839,06 €.

Les mouvements affectant les autorisations de programmes sont présentés en annexes par :

- I - Millésime d'autorisations de programmes,
- II - Autorisation de programmes,
- III - Direction / Service.

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Je vous propose d'apporter les modifications suivantes :

I - Mouvements sur les millésimes d'AP

| Millésimes | Total crédits sur AP au BP 2022 | DM1/2022 | | | | Total | Total crédits sur AP après DM1 |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------------|
| | | Reports au 31.12.2021 | Mouvements sur reports | Mouvements rephasages/annulations | | | |
| 2016 | 1 999 545,44 € | 304 744,70 € | 0,00 € | 0,00 € | 304 744,70 € | 2 304 290,14 € | |
| 2017 | 4 070 780,00 € | 268 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 268 500,00 € | 4 339 280,00 € | |
| 2018 | 20 468 652,59 € | 691 476,00 € | -49 035,34 € | -23 599,16 € | 618 841,50 € | 21 087 494,09 € | |
| 2019 | 5 718 688,70 € | 132 350,95 € | -2 281,01 € | -120,00 € | 129 949,94 € | 5 848 638,64 € | |
| 2020 | 10 926 154,96 € | 1 011 606,30 € | -92 042,03 € | -672 863,30 € | 246 700,97 € | 11 172 855,93 € | |
| 2021 | 26 790 523,43 € | 977 006,56 € | -107 521,40 € | -934 880,97 € | -65 395,81 € | 26 725 127,62 € | |
| 2022 | 88 729 300,00 € | 0,00 € | 97 774,29 € | 900 000,00 € | 997 774,29 € | 89 727 074,29 € | |
| TOTAL | 158 703 645,12 € | 3 385 684,51 € | -153 105,49 € | -731 463,43 € | 2 501 115,59 € | 161 204 760,71 € | |
| Total BP 2022 + reports | 162 089 329,63 € | | -884 568,92 € | | | | |

II - Volume des crédits sur AP et ventilation par année

| Bilan | Reste à payer sur autorisations de programmes | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 et plus |
|-----------------------------------|---|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| BP 2022 | 158 703 645,12 € | 38 798 474,26 € | 56 864 360,56 € | 27 182 077,30 € | 35 858 733,00 € |
| Intégration reports au 31.12.2021 | 3 385 684,51 € | 821 663,18 € | 1 113 996,35 € | 496 749,15 € | 953 275,83 € |
| Mouvements sur reports | -153 105,49 € | 185 489,42 € | -10 011,44 € | 87 307,82 € | -415 891,29 € |
| Rephasages/annulations | -731 463,43 € | -471 787,80 € | 417 187,67 € | -676 863,30 € | 0,00 € |
| Mouvements DM 1 | 2 501 115,59 € | 535 364,80 € | 1 521 172,58 € | -92 806,33 € | 537 384,54 € |
| AP après DM1 | 161 204 760,71 € | 39 333 839,06 € | 58 385 533,14 € | 27 089 270,97 € | 36 396 117,54 € |

III - Ventilation des crédits de paiement millésimes/années

| Millésimes | Reste à payer sur autorisations de programmes | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 et plus |
|--------------|---|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 2016 | 2 304 290,14 € | 1 400 000,00 € | 904 290,14 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 2017 | 4 339 280,00 € | 994 849,00 € | 692 507,00 € | 559 691,00 € | 2 092 233,00 € |
| 2018 | 21 087 494,09 € | 6 643 450,49 € | 14 313 381,60 € | 130 662,00 € | 0,00 € |
| 2019 | 5 848 638,64 € | 721 815,73 € | 5 126 822,91 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 2020 | 11 172 855,93 € | 5 758 048,58 € | 2 131 950,58 € | 3 282 856,77 € | 0,00 € |
| 2021 | 26 725 127,62 € | 11 574 610,97 € | 11 388 370,91 € | 3 193 261,20 € | 568 884,54 € |
| 2022 | 89 727 074,29 € | 12 241 064,29 € | 23 828 210,00 € | 19 922 800,00 € | 33 735 000,00 € |
| TOTAL | 161 204 760,71 € | 39 333 839,06 € | 58 385 533,14 € | 27 089 270,97 € | 36 396 117,54 € |

Vous trouverez ci-joint le détail des crédits par autorisations de programmes, avant et après la décision modificative n°1 de 2022, ainsi que leurs phasages respectifs.

PHASAGE AP DM1 2022

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1038-DE

| AP 2016 | | | | | | |
|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------|---------------|---------------|
| LIBELLE AP | AP VOTEE y compris ajustements | TOTAL SOLDE AP AU BP 2022 | PHASAGE | | | |
| | | | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + |
| CONSTRUCTION COLLEGE DE MEYRUEIS | 6 000 000,00 € | 1 999 545,44 € | 1 400 000,00 € | 599 545,44 € | | |
| TOTAL AP 2016 | 6 000 000,00 € | 1 999 545,44 € | 1 400 000,00 € | 599 545,44 € | 0,00 € | 0,00 € |

| MOUVEMENTS DE LA DM 1 | | | |
|-----------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| Reports 31.12.21 | Mouvements sur reports | Rephasages/annulations | TOTAL |
| 304 744,70 € | 0,00 € | 0,00 € | 304 744,70 € |
| 304 744,70 € | 0,00 € | 0,00 € | 304 744,70 € |

| TOTAL SOLDE AP APRES DM | PHASAGE | | | | AP APRES DM |
|-------------------------|-----------------------|---------------------|---------------|---------------|-----------------------|
| | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + | |
| 2 304 290,14 € | 1 400 000,00 € | 904 290,14 € | | | 6 000 000,00 € |
| 2 304 290,14 € | 1 400 000,00 € | 904 290,14 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 000 000,00 € |
| | 0,00 € | 304 744,70 € | 0,00 € | 0,00 € | |

| AP 2017 | | | | | | |
|---|--------------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| LIBELLE AP | AP VOTEE y compris ajustements | TOTAL SOLDE AP AU BP 2022 | PHASAGE | | | |
| | | | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + |
| HABITER MIEUX URBANISME ET RESERVES FONCIERES | 60 500,00 € | 2 500,00 € | 2 500,00 € | | | |
| AEP ET ASSAINISSEMENT EXCEPTIONNEL | 4 990 941,00 € | 4 028 331,00 € | 952 400,00 € | 692 507,00 € | 559 691,00 € | 1 823 733,00 € |
| AMENAGEMENTS AGRICOLES ET FORESTIERS | 177 499,05 € | 39 949,00 € | 39 949,00 € | | | |
| TOTAL AP 2017 | 5 228 940,05 € | 4 070 780,00 € | 994 849,00 € | 692 507,00 € | 559 691,00 € | 1 823 733,00 € |

| MOUVEMENTS DE LA DM 1 | | | |
|-----------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| Reports 31.12.21 | Mouvements sur reports | Rephasages/annulations | TOTAL |
| 268 500,00 € | | | 268 500,00 € |
| 268 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 268 500,00 € |

| TOTAL SOLDE AP APRES DM | PHASAGE | | | | AP APRES DM |
|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + | |
| 2 500,00 € | 2 500,00 € | | | | 60 500,00 € |
| 4 296 831,00 € | 952 400,00 € | 692 507,00 € | 559 691,00 € | 2 092 233,00 € | 4 990 941,00 € |
| 39 949,00 € | 39 949,00 € | | | | 177 499,05 € |
| 4 339 280,00 € | 994 849,00 € | 692 507,00 € | 559 691,00 € | 2 092 233,00 € | 5 228 940,05 € |
| | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 268 500,00 € | |

| AP 2018 | | | | | | |
|---|--------------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------|---------------|---------------|
| LIBELLE AP | AP VOTEE y compris ajustements | TOTAL SOLDE AP AU BP 2022 | PHASAGE | | | |
| | | | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + |
| PROLONGATION AP ANTERIEURES DID | 804 947,21 € | 181 155,00 € | 181 155,00 € | | | |
| CONTRATS V2 | 33 579 259,34 € | 19 712 665,08 € | 6 339 092,11 € | 13 373 572,97 € | | |
| GESTION DES DECHETS | 14 075,30 € | 0,00 € | | | | |
| URBANISME ET LOGEMENT | 12 500,00 € | 0,00 € | | | | |
| AMENAGEMENTS AGRICOLES ET FORESTIERS | 161 574,02 € | 35 542,11 € | 35 542,11 € | | | |
| DEVELOPPEMENT AGRICULTURE ET TOURISME | 1 546 253,05 € | 20 000,00 € | 20 000,00 € | | | |
| SCHEMA ENS ET ACTIVITES PLEINE NATURE | 115 874,09 € | 0,00 € | | 0,00 € | | |
| TEL MOBILE ET TRES HAUT DEBIT HORS DSP TIC3 | 215 000,00 € | 198 494,40 € | 50 000,00 € | 148 494,40 € | | |
| DSP TRES HAUT DEBIT | 2 500 000,00 € | 320 796,00 € | 250 000,00 € | 70 796,00 € | | |
| BATIMENTS ROUTES | 1 825 682,99 € | 0,00 € | | | | |
| TOTAL AP 2018 | 40 775 166,00 € | 20 468 652,59 € | 6 875 789,22 € | 13 592 863,37 € | 0,00 € | 0,00 € |

| MOUVEMENTS DE LA DM 1 | | | |
|-----------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| Reports 31.12.21 | Mouvements sur reports | Rephasages/annulations | TOTAL |
| 500,00 € | | | 500,00 € |
| 426 226,52 € | -39 429,00 € | -23 599,16 € | 363 198,36 € |
| 1 070,59 € | -1 070,59 € | | 0,00 € |
| 1 750,00 € | | | 1 750,00 € |
| | | | 0,00 € |
| 102 927,14 € | | | 102 927,14 € |
| 23 367,14 € | -3 563,14 € | | 19 804,00 € |
| 198 494,40 € | | | 198 494,40 € |
| 130 662,00 € | | | 130 662,00 € |
| 4 972,61 € | -4 972,61 € | | 0,00 € |
| 691 476,00 € | -49 035,34 € | -23 599,16 € | 618 841,50 € |

| TOTAL SOLDE AP APRES DM | PHASAGE | | | | AP APRES DM |
|-------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------|---------------|------------------------|
| | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + | |
| 181 655,00 € | 181 655,00 € | | | | 804 947,21 € |
| 20 075 863,44 € | 5 981 772,24 € | 14 094 091,20 € | | | 33 516 231,18 € |
| 0,00 € | 0,00 € | | | | 13 004,71 € |
| 1 750,00 € | 1 750,00 € | | | | 12 500,00 € |
| 35 542,11 € | 35 542,11 € | | | | 161 574,02 € |
| 122 927,14 € | 122 927,14 € | | | | 1 546 253,05 € |
| 19 804,00 € | 19 804,00 € | 0,00 € | | | 112 310,95 € |
| 198 494,40 € | 50 000,00 € | 148 494,40 € | | | 215 000,00 € |
| 451 458,00 € | 250 000,00 € | 70 796,00 € | 130 662,00 € | | 2 500 000,00 € |
| 0,00 € | 0,00 € | | | | 1 820 710,38 € |
| 21 087 494,09 € | 6 643 450,49 € | 14 313 381,60 € | 130 662,00 € | 0,00 € | 40 702 531,50 € |
| | -232 338,73 € | 720 518,23 € | 130 662,00 € | 0,00 € | |

| AP 2019 | | | | | | |
|--|--------------------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|---------------|---------------|
| LIBELLE AP | AP VOTEE y compris ajustements | TOTAL SOLDE AP AU BP 2022 | PHASAGE | | | |
| | | | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + |
| AIDE AU TITRE DE L'HABITAT | 50 250,00 € | 3 500,00 € | 3 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | |
| GESTION ET MAITRISE DES DECHETS | 38 846,20 € | 3 367,21 € | 3 367,21 € | 0,00 € | 0,00 € | |
| DEVELOPPEMENT AGRICULTURE ET TOURISME | 360 151,22 € | 11 594,36 € | 11 594,36 € | 0,00 € | 0,00 € | |
| SCHEMA ENS ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE | 60 027,48 € | 8 000,00 € | 8 000,00 € | | | |
| AMENAGEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS | 158 461,86 € | 52 607,90 € | 27 607,90 € | 25 000,00 € | 0,00 € | |
| PROGRAMME REHABILITATION EHPAD | 1 270 280,00 € | 1 160 280,00 € | 627 112,00 € | 533 168,00 € | | |
| INVESTISSEMENTS ROUTIERS | 18 000 000,00 € | 4 479 339,23 € | 8 000,00 € | 4 471 339,23 € | | |
| TOTAL AP 2019 | 19 938 016,76 € | 5 718 688,70 € | 689 181,47 € | 5 029 507,23 € | 0,00 € | 0,00 € |

| MOUVEMENTS DE LA DM 1 | | | |
|-----------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| Reports 31.12.21 | Mouvements sur reports | Rephasages/annulations | TOTAL |
| 2 750,00 € | | | 2 750,00 € |
| 6 000,00 € | | | 6 000,00 € |
| 15 909,51 € | -932,79 € | | 14 976,72 € |
| 627,27 € | -627,27 € | -120,00 € | -120,00 € |
| 12 498,49 € | -720,95 € | | 11 777,54 € |
| 89 760,80 € | | | 89 760,80 € |
| 4 804,88 € | | | 4 804,88 € |
| 132 350,95 € | -2 281,01 € | -120,00 € | 129 949,94 € |

| TOTAL SOLDE AP APRES DM | PHASAGE | | | | AP APRES DM |
|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------|---------------|------------------------|
| | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + | |
| 6 250,00 € | 3 500,00 € | 2 750,00 € | 0,00 € | | 50 250,00 € |
| 9 367,21 € | 9 367,21 € | 0,00 € | 0,00 € | | 38 846,20 € |
| 26 571,08 € | 26 571,08 € | 0,00 € | 0,00 € | | 359 218,43 € |
| 7 880,00 € | 7 880,00 € | 0,00 € | | | 59 280,21 € |
| 64 385,44 € | 39 385,44 € | 25 000,00 € | 0,00 € | | 157 740,91 € |
| 1 250 040,80 € | 627 112,00 € | 622 928,80 € | | | 1 270 280,00 € |
| 4 484 144,11 € | 8 000,00 € | 4 476 144,11 € | | | 18 000 000,00 € |
| 5 848 638,64 € | 721 815,73 € | 5 126 822,91 € | 0,00 € | 0,00 € | 19 935 615,75 € |
| | 32 634,26 € | 97 315,68 € | 0,00 € | 0,00 € | |

AVANT DM

| LIBELLE AP | AP VOTEE y compris ajustements | TOTAL SOLDE AP AU BP 2022 | PHASAGE | | | |
|--|--------------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| | | | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + |
| HABITAT ET MAITRISE DES DECHETS | 65 750,00 € | 4 500,00 € | 4 500,00 € | | | |
| DEVELOPPEMENT AGRICULTURE ET TOURISME | 665 793,02 € | 152 432,88 € | 113 069,88 € | 20 000,00 € | 19 363,00 € | |
| AMENAGEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS | 150 732,62 € | 35 780,31 € | 25 780,31 € | 10 000,00 € | | |
| SCHEMA ENS ET ACTIVITES PLEINE NATURE | 75 318,19 € | 38 218,80 € | 38 218,80 € | | | |
| ACQUISITIONS IMMOBILIERES | 600 759,94 € | 0,00 € | | | | |
| REPRISE CONTRATS V1 | 1 940 813,00 € | 727 893,00 € | 599 308,00 € | 128 585,00 € | | |
| 2020 EHPAD | 881 502,00 € | 57 513,86 € | 57 513,86 € | | | |
| INVESTISSEMENTS ROUTIERS | 18 500 000,00 € | 4 720 215,72 € | 1 512 000,00 € | | 3 208 215,72 € | |
| VEHICULES ET MOYENS MATERIELS | 2 500 000,00 € | 672 863,30 € | 0,00 € | | 672 863,30 € | |
| ROUTES DEPARTEMENTALES – INONDATIONS JUIN 202 | 2 000 000,00 € | 948 088,83 € | 38 088,83 € | 910 000,00 € | | |
| BATIMENTS INSTITUTIONNELS | 3 472 000,00 € | 299 591,97 € | 299 591,97 € | | | |
| BATIMENTS ROUTES | 965 582,69 € | 722 312,02 € | 522 312,02 € | 200 000,00 € | | |
| BATIMENTS ENSEIGNEMENT | 3 353 126,18 € | 1 350 000,00 € | 750 000,00 € | 600 000,00 € | | |
| SYSTEMES INFORMATIONS ET TELECOMMUNICATIONS | 2 441 500,00 € | 948 074,52 € | 948 074,52 € | | | |
| PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIER | 128 360,00 € | 28 173,60 € | 28 173,60 € | | | |
| MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE | 310 823,53 € | 113 496,15 € | 113 496,15 € | | | |
| FRAIS D'INSERTION | 190 000,00 € | 60 000,00 € | 60 000,00 € | | | |
| RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES | 94 871,30 € | 47 000,00 € | 47 000,00 € | | | |
| NUMERISATION DES DOCUMENTS | 3 379,00 € | 0,00 € | | | | |
| AIDES AMENAGEMENTS BIBLIOTHEQUES | 5 415,00 € | | | | | |
| TOTAL AP 2020 | 38 345 726,47 € | 10 926 154,96 € | 5 157 127,94 € | 1 868 585,00 € | 3 900 442,02 € | 0,00 € |

MOUVEMENTS DE LA DM 1

| Reports 31.12.21 | Mouvements sur reports | Rephasages/annulations | TOTAL |
|-----------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| 16 500,00 € | | | 16 500,00 € |
| 95 404,69 € | -13 600,25 € | | 81 804,44 € |
| 22 723,70 € | -577,67 € | | 22 146,03 € |
| 20 731,25 € | -731,25 € | | 20 000,00 € |
| 97 774,29 € | -97 774,29 € | | 0,00 € |
| 166 486,00 € | -6 276,00 € | | 160 210,00 € |
| 116 688,35 € | | | 116 688,35 € |
| 24 488,05 € | | | 24 488,05 € |
| | | -672 863,30 € | -672 863,30 € |
| 5 333,87 € | | | 5 333,87 € |
| 80 176,61 € | | | 80 176,61 € |
| 20 815,47 € | 26 917,64 € | | 47 733,11 € |
| 61 058,89 € | | | 61 058,89 € |
| 233 397,78 € | | | 233 397,78 € |
| | | | 0,00 € |
| 19 580,14 € | | | 19 580,14 € |
| 29 567,10 € | | | 29 567,10 € |
| 879,90 € | | | 879,90 € |
| 0,21 € | -0,21 € | | 0,00 € |
| 1 011 606,30 € | -92 042,03 € | -672 863,30 € | 246 700,97 € |

TOTAL SOLDE AP APRES DM

| TOTAL SOLDE AP APRES DM | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + | AP APRES DM |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|------------------------|
| 21 000,00 € | 14 500,00 € | | | | |
| 234 237,32 € | 170 584,32 € | 20 000,00 € | 43 653,00 € | | 652 192,77 € |
| 57 926,34 € | 47 926,34 € | 10 000,00 € | 0,00 € | | 150 154,95 € |
| 58 218,80 € | 58 218,80 € | | 0,00 € | | 74 586,94 € |
| 0,00 € | 0,00 € | | | | 502 985,65 € |
| 888 103,00 € | 574 781,50 € | 313 321,50 € | | | 1 934 537,00 € |
| 174 202,21 € | 174 202,21 € | | | | 881 502,00 € |
| 4 744 703,77 € | 1 512 000,00 € | | 3 232 703,77 € | | 18 500 000,00 € |
| 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € | | 1 827 136,70 € |
| 953 422,70 € | 38 088,83 € | 915 333,87 € | | | 2 000 000,00 € |
| 379 768,58 € | 379 768,58 € | | | | 3 472 000,00 € |
| 770 045,13 € | 522 312,02 € | 247 733,11 € | | | 992 500,33 € |
| 1 411 058,89 € | 785 496,79 € | 625 562,10 € | | | 3 353 126,18 € |
| 1 181 472,30 € | 1 181 472,30 € | | | | 2 441 500,00 € |
| 28 173,60 € | 28 173,60 € | | | | 128 360,00 € |
| 133 076,29 € | 133 076,29 € | | | | 310 823,53 € |
| 89 567,10 € | 89 567,10 € | | | | 190 000,00 € |
| 47 879,90 € | 47 879,90 € | | | | 94 871,30 € |
| 0,00 € | 0,00 € | | | | 3 379,79 € |
| 0,00 € | | | | | 5 415,00 € |
| 11 172 855,93 € | 5 758 048,58 € | 2 131 950,58 € | 3 282 856,77 € | 0,00 € | 37 580 821,14 € |
| | 600 920,64 € | 263 365,58 € | -617 585,25 € | 0,00 € | |

AVANT DM

| LIBELLE AP | AP VOTEE y compris ajustements | TOTAL SOLDE AP AU BP 2022 | PHASAGE | | | |
|--|--------------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|
| | | | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + |
| AIDE AU TITRE DE L'HABITAT | 91 250,00 € | 62 250,00 € | 30 000,00 € | 21 250,00 € | 11 000,00 € | |
| DEVELOPPEMENT AGRICULTURE ET TOURISME | 1 198 481,13 € | 953 481,13 € | 283 482,75 € | 509 998,38 € | 160 000,00 € | |
| AMENAGEMENTS AGRICOLES ET FORESTIERS | 141 501,37 € | 81 660,57 € | 48 660,57 € | 33 000,00 € | | |
| AIDES AUX COLLECTIVITES ET TOURISME INONDATION | 948 315,00 € | 763 077,00 € | 271 565,00 € | 491 512,00 € | 0,00 € | |
| SCHEMA ENS ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE | 111 516,00 € | 82 044,00 € | 37 044,00 € | 45 000,00 € | | |
| ACQUISITIONS IMMOBILIERES | 700 000,00 € | 700 000,00 € | 377 000,00 € | 323 000,00 € | | |
| MONTLO – STATIONS DU MONT LOZERE | 200 000,00 € | 200 000,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € | | |
| INVESTISSEMENTS ROUTIERS | 18 000 000,00 € | 6 464 314,31 € | 4 711 911,17 € | 1 752 403,14 € | | |
| VEHICULES ET MOYENS MATERIELS | 2 000 000,00 € | 1 840 000,00 € | 1 370 000,00 € | 470 000,00 € | | |
| BATIMENTS INSTITUTIONNELS | 6 500 000,00 € | 6 011 480,00 € | 820 000,00 € | 3 930 000,00 € | 961 480,00 € | 300 000,00 € |
| BATIMENTS ROUTES | 1 930 000,00 € | 1 870 000,00 € | 500 000,00 € | 1 170 000,00 € | 200 000,00 € | |
| AGENDA D'ACCESSIBILITE | 2 930 000,00 € | 2 690 000,00 € | 1 440 000,00 € | 1 250 000,00 € | | |
| PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIER | 52 000,00 € | 34 787,00 € | 34 787,00 € | | | |
| ENSEIGNEMENT | 222 808,33 € | 49 252,00 € | 49 252,00 € | | | |
| AIDE EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS | 40 000,00 € | 0,00 € | | | | |
| PROGRAMME REHABILITATION EHPAD | 4 025 000,00 € | 3 881 227,42 € | 1 105 374,14 € | 1 438 189,00 € | 1 337 664,28 € | |
| CLASSEMENT DES ARCHIVES | 64 194,00 € | 64 194,00 € | 64 194,00 € | | | |
| NUMERISATION DES DOCUMENTS | 45 000,00 € | 45 000,00 € | 35 000,00 € | 10 000,00 € | | |
| AIDES AMENAGEMENTS BIBLIOTHEQUES | 25 000,00 € | 12 756,00 € | 12 756,00 € | | | |
| COLLECTIONS NOUVELLES | 375 000,00 € | 375 000,00 € | 125 000,00 € | 125 000,00 € | 125 000,00 € | |
| SUBVENTION VEHICULES | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 10 000,00 € | | | |
| SDIS | 1 000 000,00 € | 600 000,00 € | 600 000,00 € | | | |
| TOTAL AP 2021 | 40 610 065,83 € | 26 790 523,43 € | 12 026 026,63 € | 11 669 352,52 € | 2 795 144,28 € | 300 000,00 € |

MOUVEMENTS DE LA DM 1

| Reports 31.12.21 | Mouvements sur reports | Rephasages/annulations | TOTAL |
|---------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| 10 750,00 € | -10 750,00 € | -500,00 € | -500,00 € |
| 150 954,29 € | -55 200,70 € | | 95 753,59 € |
| 7 941,64 € | -3 597,64 € | -3 360,54 € | 983,46 € |
| 112 828,00 € | | | 112 828,00 € |
| 8 335,40 € | -6 131,53 € | -27 196,00 € | -24 992,13 € |
| | | -700 000,00 € | -700 000,00 € |
| | | -200 000,00 € | -200 000,00 € |
| 57 264,83 € | | | 57 264,83 € |
| 10 179,52 € | | | 10 179,52 € |
| 326 522,15 € | | | 326 522,15 € |
| 56 917,64 € | -26 917,64 € | | 30 000,00 € |
| 93 845,38 € | | | 93 845,38 € |
| 3 439,00 € | -3 439,00 € | -2 536,00 € | -2 536,00 € |
| 7 140,32 € | -701,32 € | | 6 439,00 € |
| 803,00 € | -20,00 € | | 783,00 € |
| 129 321,82 € | | | 129 321,82 € |
| | | | 0,00 € |
| | | | 0,00 € |
| 763,57 € | -763,57 € | -1 288,43 € | -1 288,43 € |
| | | | 0,00 € |
| | | | 0,00 € |
| | | | 0,00 € |
| 977 006,56 € | -107 521,40 € | -934 880,97 € | -65 395,81 € |

APRES DM

| TOTAL SOLDE AP APRES DM | PHASAGE | | | | AP APRES DM |
|-------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 et + | |
| 61 750,00 € | 30 000,00 € | 20 750,00 € | 11 000,00 € | 0,00 € | 80 000,00 € |
| 1 049 234,72 € | 290 941,09 € | 509 998,38 € | 160 000,00 € | 88 295,25 € | 1 143 280,43 € |
| 82 644,03 € | 53 004,57 € | 29 639,46 € | | 0,00 € | 134 543,19 € |
| 875 905,00 € | 271 565,00 € | 491 512,00 € | 0,00 € | 112 828,00 € | 948 315,00 € |
| 57 051,87 € | 39 247,87 € | 17 804,00 € | | 0,00 € | 78 188,47 € |
| 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | 0,00 € |
| 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | | | 0,00 € |
| 6 521 579,14 € | 4 711 911,17 € | 1 752 403,14 € | | 57 264,83 € | 18 000 000,00 € |
| 1 850 179,52 € | 1 370 000,00 € | 470 000,00 € | | 10 179,52 € | 2 000 000,00 € |
| 6 338 002,15 € | 828 180,56 € | 4 009 229,55 € | 1 200 275,10 € | 300 316,94 € | 6 500 000,00 € |
| 1 900 000,00 € | 500 000,00 € | 1 170 000,00 € | 230 000,00 € | | 1 903 082,36 € |
| 2 783 845,38 € | 1 440 000,00 € | 1 343 845,38 € | | | 2 930 000,00 € |
| 32 251,00 € | 32 251,00 € | 0,00 € | | | 46 025,00 € |
| 55 691,00 € | 55 691,00 € | | | | 222 107,01 € |
| 783,00 € | 783,00 € | | | | 39 980,00 € |
| 4 010 549,24 € | 1 105 374,14 € | 1 438 189,00 € | 1 466 986,10 € | | 4 025 000,00 € |
| 64 194,00 € | 64 194,00 € | | | | 64 194,00 € |
| 45 000,00 € | 35 000,00 € | 10 000,00 € | | | 45 000,00 € |
| 11 467,57 € | 11 467,57 € | 0,00 € | | | 22 948,00 € |
| 375 000,00 € | 125 000,00 € | 125 000,00 € | 125 000,00 € | | 375 000,00 € |
| 10 000,00 € | 10 000,00 € | | | | 10 000,00 € |
| 600 000,00 € | 600 000,00 € | | | | 1 000 000,00 € |
| 26 725 127,62 € | 11 574 610,97 € | 11 388 370,91 € | 3 193 261,20 € | 568 884,54 € | 39 567 663,46 € |
| | -451 415,66 € | -280 981,61 € | 398 116,92 € | 268 884,54 € | |



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Conseil Départemental

Séance du 30 mai 2022

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet : Budget : Vote de la décision modificative n° 1 du budget primitif 2022

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Présents pour l'examen du rapport : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER, Valérie VIGNAL-CHEMIN.

Pouvoirs : Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Gilbert FONTUGNE, Séverine CORNUT ayant donné pouvoir à Patrice SAINT-LEGER, Jean-Paul POURQUIER ayant donné pouvoir à Valérie FABRE, Laurent SUAOU ayant donné pouvoir à Régine BOURGADE.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_18_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_22_1031 du 14 février 2022 modifiant les autorisations de programmes antérieures et approuvant les autorisations de programmes 2022 ;

VU la délibération n°CD_22_1032 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°902 intitulé "Budget : Vote de la décision modificative n° 1 du budget primitif 2022" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 24 mai 2022 ;

ARTICLE 1

Vote, chapitre par chapitre, sachant que le budget principal est voté par fonction, la décision modificative n°1 au budget primitif de 2022 telle que présentée en annexe, qui se traduit comme suit :

| Dépenses réelles | BP | DM1 | Total Budgétaire | Evolution DM1 |
|------------------|---------------|--------------|------------------|---------------|
| Investissement | 45 000 000 € | 753 245,68 € | 45 753 245,68 € | + 1,67 % |
| Fonctionnement | 110 410 927 € | 0,00 € | 110 410 927 € | |

| Recettes réelles | BP | DM1 | Total Budgétaire | Evolution DM1 |
|------------------|---------------|--------------|------------------|---------------|
| Investissement | 26 300 000 € | 753 245,68 € | 27 053 245,68 € | + 2,86 % |
| Fonctionnement | 129 110 927 € | 0,00 € | 129 110 927 € | |

ARTICLE 2

Décide, en application de l'article L3312-6 du CGCT, après validation du Chef du Service de Gestion Comptable de Mende, d'intégrer les crédits reportés 2021 et de procéder à la la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 des 3 budgets annexes, telle qu'annexée, de la manière suivante :

Laboratoire Départemental d'Analyses

| RESULTATS 2021 | | Recettes | Dépenses |
|----------------|---------------------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | Exécution | 2 324 017.08 € | 2 324 017.08 € |
| Investissement | Exécution | 213 468.00 € | 91 904.50 € |
| Résultats | Exercice | 121 563.50 € | |
| | Antérieurs | 537 271.36 € | |
| | Clôture (résultat cumulé) | 658 834.86 € | |

| RESULTATS 2021 | Recettes | Dépenses |
|----------------------------------|----------|-------------|
| Restes à réaliser (reports 2021) | | 70 953,40 € |

| | Dépenses réelles+ordres | | | Recettes réelles+ordres | | |
|----------------|-------------------------|-------------|----------------|-------------------------|--------------|----------------|
| | BP | DM 1 | TOTAL | BP | DM 1 | TOTAL |
| Fonctionnement | 2 497 465,00 € | | 2 497 465,00 € | 2 497 465,00 € | | 2 497 465,00 € |
| Investissement | 194 616,00 € | 70 953,40 € | 265 569,40 € | 240 563,00 € | 658 834,86 € | 899 397,86 € |

Aire de la Lozère

| RESULTATS 2021 | | Recettes | Dépenses |
|-------------------|---------------------------|----------------|--------------|
| Fonctionnement | Exécution | 673 359.06 € | 673 359.06 € |
| Investissement | Exécution | 360 047.00 € | 117 751.34 € |
| Résultats | Exercice | 242 295.66 € | |
| | Antérieurs | 2 325 483.00 € | |
| | Clôture (résultat cumulé) | 2 567 778.66 € | |
| Restes à réaliser | | | 0 € |

| | Dépenses réelles+ordres | | | Recettes réelles+ordres | | |
|----------------|-------------------------|------|--------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | BP | DM 1 | TOTAL | BP | DM 1 | TOTAL |
| Fonctionnement | 857 943,00 € | | 857 943,00 € | 857 943,00 € | | 857 943,00 € |
| Investissement | 143 958, 29 € | | 143 958,29 € | | 2 567 778,66 € | 2 567 778,66 € |

Domaine des Boissets

| RESULTATS 2021 | | Recettes | Dépenses |
|----------------------------------|---------------------------|---------------|--------------|
| Fonctionnement | Exécution | 87 574.64 € | 87 574.64 € |
| Investissement | Exécution | 48 980.00 € | 305 565.24 € |
| Résultats | Exercice | -256 585.24 € | |
| | Antérieurs | 579 734.90 € | |
| | Clôture (résultat cumulé) | 323 149.66 € | |
| Restes à réaliser (reports 2021) | | | 144 571.38 € |

| | Dépenses réelles+ordres | | | Recettes réelles+ordres | | |
|----------------|-------------------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------|--------------|
| | BP | DM 1 | TOTAL | BP | DM 1 | TOTAL |
| Fonctionnement | 114 983,00 € | | 114 983,00 € | 114 983,00 € | | 114 983,00 € |
| Investissement | 106 910,00 € | 144 571,38 € | 251 481,38 € | | 323 149,66 € | 323 149,66 € |

La Présidente du Conseil départemental
 Sophie PANTEL

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

**Annexe à la délibération n°CD_22_1039 du Conseil Départemental du 30 mai 2022.
Rapport n°902 "Budget : Vote de la décision modificative n° 1 du budget primitif 2022"**

La décision modificative n°1 concerne **les sections d'investissement** :

- ▶ **du budget principal : intégration des crédits reportés 2021 et mouvements sur les crédits de paiement 2022 ;**
- ▶ **des budgets annexes : intégration des crédits reportés et reprise anticipée des résultats de la gestion 2021.**

Aucune modification n'intervient sur les sections de fonctionnement.

Les éléments de cette première décision modificative sont présentés ci-après dans le détail.

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Les mouvements de cette décision modificative s'équilibrent à **753 245,68 €**.

A – Dépenses

Les dépenses se répartissent comme suit :

1) CREDITS sur AP - REPORTS 2021 ET MOUVEMENTS CP 2022 : + 535 364,80 €

Les reports 2021 (crédits de paiement affectés/engagés mais non réalisés) s'élèvent à **821 663,18 €** et sont intégrés aux crédits de paiement 2022.

Au regard de l'avancement des opérations, des mouvements sont opérés sur les crédits 2022 à hauteur de **- 286 298,38 €**.

Solidarité Territoriale : - 803 231,45 €

- transfert des crédits des AP Acquisitions Foncières du Service Patrimoine au Service des Bâtiments : - 474 774,29 €
- annulation de reliquats de crédits sur différentes autorisations de programme : -143 208,78 €
- rephasage et ajustement des crédits 2021 des AP Contrats et autres AP sur les années suivantes : - 185 248,38 €.

Bâtiments : + 513 479,03 €

- création de l'AP Acquisitions Foncières : + 474 774,29 € (transfert du Service Patrimoine)
 - solde de l'AP 2018 Bâtiments Routes : - 4 972,61 €

- rephasage en 2022 des crédits reportés en dernière année de l'AP pour les opérations :
 raccordement réseau de la MDA : + 8 180,56 €, accessibilité collège Sainte Enimie, rénovation
 énergétique collège du Bleymard : + 35 496,79 €

Enseignement et culture : - 3 257,32 €

Médiathèque et Archives départementales : - 1 288,64 €

Solidarité Sociale : + 8 000,00 € rephasage sur l'AP Crèches

Le tableau ci-dessous résume par direction les mouvements détaillés dans l'annexe au présent rapport.

| Directions | Reports 2021 | Mouvements | Impact sur DM1 2022 |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| DIAD | 328 457,16 € | -803 231,45 € | -474 774,29 € |
| DDEC | 7 943,32 € | -3 257,32 € | 4 686,00 € |
| Archives | 880,11 € | -0,21 € | 879,90 € |
| Médiathèque | 0,00 € | -1 288,43 € | -1 288,43 € |
| Informatique | 233 397,78 € | 0,00 € | 233 397,78 € |
| Bâtiments | 85 149,22 € | 513 479,03 € | 598 628,25 € |
| Marchés | 29 567,10 € | 0,00 € | 29 567,10 € |
| Moyens généraux | 19 580,14 € | 0,00 € | 19 580,14 € |
| Social | 116 688,35 € | 8 000,00 € | 124 688,35 € |
| TOTAL sur AP | 821 663,18 € | -286 298,38 € | 535 364,80 € |

Ces mouvements vous ont été proposés au vote dans le rapport précédent (Modification des AP).

2) CREDITS hors AP : CP 2022 : + 217 880,88 €

- DRHAF : + 217 880,88 € en provision de dépenses imprévues

La décision modificative n°1 augmente les crédits d'investissement de + 753 245,68 € portant la section d'investissement de 45 M€ (BP 2022) à 45,75 M€.

| | | |
|-------------------|--------------------------------|----------------|
| Crédits sur AP : | - Intégration des reports 2021 | + 821 663,18 € |
| | - Mouvements sur CP 2022 | - 286 298,38 € |
| | Sous total : | + 535 364,80 € |
| Crédits hors AP : | | + 217 880,88 € |

Total : + 753 245,68 €

B – Recettes

Les recettes se répartissent comme suit :

- Recettes reportées 2021 : + 7 753 245,68 €

- Emprunts 2021 contractés : 5 000 000 € (Crédit Agricole : 3M€ Crédit Coopératif : 2M€)
- Subventions DSID/DSIL notifiées : 2 753 245,68 €

Inondations 100 000 €, solde CT Ste Croix Vallée Française 137 845,52 €, tunnel du Tournel 721 000 €, UT Chanac 264 000 €, collège Meyrueis 800 000 €, Hôtel du Département 185 250 €, solde maison des sports 494 913,16 €

- Solde subvention Etat travaux salle des fêtes : 50 237 €

- Recours à l'emprunt 2022 - 7 000 000,00 €

Total : + 753 245,68 €

RECAPITULATIF DE LA DM 1

DEPENSES REELLES

| | BP | DM1 | Total Budgétaire | Evolution DM1 |
|----------------|---------------|---------------------|------------------|---------------|
| Investissement | 45 000 000 € | 753 245,68 € | 45 753 245,68 € | + 1,67 % |
| Fonctionnement | 110 410 927 € | 0,00 € | 110 410 927,00 € | |

RECETTES REELLES

| | BP | DM1 | Total Budgétaire | Evolution DM1 |
|----------------|---------------|---------------------|------------------|---------------|
| Investissement | 26 300 000 € | 753 245,68 € | 27 053 245,68 € | + 2,86 % |
| Fonctionnement | 129 110 927 € | 0,00 € | 129 110 927 € | |

La liste des mouvements de crédits Recettes/Dépenses est jointe en annexe au présent document.

BUDGETS ANNEXES

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021 :

La reprise et l'affectation des résultats de l'exercice clos a lieu habituellement dès la plus proche décision budgétaire suivant l'approbation du compte administratif.

Toutefois, en application de l'article L3312-6 du CGCT, la reprise des résultats peut intervenir de manière anticipée, avant le vote du compte administratif. Le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation doivent obligatoirement être repris dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

Cette reprise anticipée doit être justifiée par :

- ☞ - une fiche attestée par le Chef du Service de Gestion Comptable de Mende reprenant, pour l'exercice clos, les résultats de l'exécution et le calcul du résultat prévisionnel,
- ☞ - l'état des restes à réaliser au 31 décembre de l'exercice clos.

Au vu de l'exécution 2021 des trois budgets annexes présentant :

- une section de fonctionnement équilibrée par la subvention du budget principal,
- une section d'investissement excédentaire,

il vous est proposé, après validation du Service de Gestion Comptable de Mende la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 des 3 budgets annexes.

La décision modificative n° 1 intègre donc, pour les budgets annexes, en section d'investissement, le résultat de gestion et les restes à réaliser 2021.

Laboratoire Départemental d'Analyses

| RESULTATS 2021 | | Recettes | Dépenses |
|--------------------------|----------------|---------------------|--------------------|
| Fonctionnement | Exécution | 2 324 017.08 € | 2 324 017.08 € |
| Investissement | Exécution | 213 468.00 € | 91 904.50 € |
| Résultats | Exercice | 121 563.50 € | |
| | Antérieurs | 537 271.36 € | |
| | Clôture | 658 834.86 € | |
| Restes à réaliser | | | 70 953.40 € |

Section d'investissement

| Dépenses | | Recettes |
|------------------------|--------------------|----------------------------|
| Restes à réaliser 2021 | | Excédent reporté antérieur |
| Achat véhicule | 26 553.13 € | |
| Achats matériels | 35 773.07 € | |
| Licences informatique | 8 627.20 € | |
| Total | 70 953.40 € | 658 834.86 € |

RECAPITULATIF DE LA DM 1

| | Dépenses réelles+ordres | | | Recettes réelles+ordres | | |
|----------------|-------------------------|-------------|----------------|-------------------------|--------------|----------------|
| | BP | DM 1 | TOTAL | BP | DM 1 | TOTAL |
| Fonctionnement | 2 497 465,00 € | | 2 497 465,00 € | 2 497 465,00 € | | 2 497 465,00 € |
| Investissement | 194 616,00 € | 70 953,40 € | 265 569,40 € | 240 563,00 € | 658 834,86 € | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--------------|
| | | | | | | 899 397,86 € |
|--|--|--|--|--|--|--------------|

Aire de la Lozère

| RESULTATS 2021 | | Recettes | Dépenses |
|-------------------|------------|-----------------------|--------------|
| Fonctionnement | Exécution | 673 359.06 € | 673 359.06 € |
| Investissement | Exécution | 360 047.00 € | 117 751.34 € |
| Résultats | Exercice | 242 295.66 € | |
| | Antérieurs | 2 325 483.00 € | |
| | Clôture | 2 567 778.66 € | |
| Restes à réaliser | | | 0 € |

Section d'investissement

| Dépenses | Recettes |
|------------------------|----------------------------|
| Restes à réaliser 2021 | Excédent reporté antérieur |
| 0,00 € | 2 567 778,66 € |

RECAPITULATIF DE LA DM 1

| | Dépenses réelles+ordres | | | Recettes réelles+ordres | | |
|----------------|-------------------------|------|--------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | BP | DM 1 | TOTAL | BP | DM 1 | TOTAL |
| Fonctionnement | 857 943,00 € | | 857 943,00 € | 857 943,00 € | | 857 943,00 € |
| Investissement | 143 958,29 € | | 143 958,29 € | | 2 567 778,66 € | 2 567 778,66 € |

Domaine des Boissets

| RESULTATS 2021 | | Recettes | Dépenses |
|-------------------|------------|----------------------|---------------------|
| Fonctionnement | Exécution | 87 574.64 € | 87 574.64 € |
| Investissement | Exécution | 48 980.00 € | 305 565.24 € |
| Résultats | Exercice | -256 585.24 € | |
| | Antérieurs | 579 734.90 € | |
| | Clôture | 323 149.66 € | |
| Restes à réaliser | | | 144 571.38 € |

Section d'investissement

| Dépenses | | Recettes |
|---|---------------------|-----------------------------------|
| Restes à réaliser 2021 | | Excédent reporté antérieur |
| Fin opération d'aménagement du Domaine en haut lieu de l'agropastoralisme | 144 571,38 € | |
| Total | 144 571,38 € | 323 149,66 € |

RECAPITULATIF DE LA DM 1

| | Dépenses réelles+ordres | | | Recettes réelles+ordres | | |
|----------------|-------------------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------|--------------|
| | BP | DM 1 | TOTAL | BP | DM 1 | TOTAL |
| Fonctionnement | 114 983,00 € | | 114 983,00 € | 114 983,00 € | | 114 983,00 € |
| Investissement | 106 910,00 € | 144 571,38 € | 251 481,38 € | | 323 149,66 € | 323 149,66 € |

Telles sont les données de ce projet de décision modificative n°1 au budget primitif 2022 du budget principal et des trois budgets annexes sur lesquels je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

La Présidente du Conseil départemental
 Sophie PANTEL

ANNEXE AU RAPPORT DE LA DM1 / 2022

Récapitulatifs des mouvements détaillés par budget :

| DEPENSES | BP VOTE | Reports + DM1 | TOTAL 2022 |
|--|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| Budget principal | 51 231 011,00 € | 753 245,68 € | 51 984 256,68 € |
| Budget annexe L.D.A. | 194 616,00 € | 70 953,40 € | 265 569,40 € |
| Budget annexe Aire de la Lozère | 143 958,29 € | | 143 958,29 € |
| Budget annexe Dom. des Boissets | 106 910,00 € | 144 571,38 € | 251 481,38 € |
| Total INVESTISSEMENT | 51 676 495,29 € | 968 770,46 € | 52 645 265,75 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| Budget principal | 134 541 938,00 € | 0,00 € | 134 541 938,00 € |
| Budget annexe L.D.A. | 2 497 465,00 € | 0,00 € | 2 497 465,00 € |
| Budget annexe Aire de la Lozère | 857 943,00 € | 0,00 € | 857 943,00 € |
| Budget annexe Dom. des Boissets | 114 983,00 € | 0,00 € | 114 983,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 138 012 329,00 € | 0,00 € | 138 012 329,00 € |
| TOTAL GENERAL | 189 688 824,29 € | 968 770,46 € | 190 657 594,75 € |
| Total mouvements budget principal | 185 772 949,00 € | 753 245,68 € | 186 526 194,68 € |

| RECETTES | BP VOTE | Reports + DM1 | TOTAL 2022 |
|--|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| Budget principal | 51 231 011,00 € | 753 245,68 € | 51 984 256,68 € |
| Budget annexe L.D.A. | 194 616,00 € | 658 834,86 € | 853 450,86 € |
| Budget annexe Aire de la Lozère | 380 343,00 € | 2 567 778,66 € | 2 948 121,66 € |
| Budget annexe Dom. des Boissets | 106 910,00 € | 323 149,66 € | 430 059,66 € |
| Total INVESTISSEMENT | 51 912 880,00 € | 4 303 008,86 € | 56 215 888,86 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| Budget principal | 134 541 938,00 € | 0,00 € | 134 541 938,00 € |
| Budget annexe L.D.A. | 2 497 465,00 € | 0,00 € | 2 497 465,00 € |
| Budget annexe Aire de la Lozère | 857 943,00 € | 0,00 € | 857 943,00 € |
| Budget annexe Dom. des Boissets | 114 983,00 € | 0,00 € | 114 983,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 138 012 329,00 € | 0,00 € | 138 012 329,00 € |
| TOTAL GENERAL | 189 925 209,00 € | 4 303 008,86 € | 194 228 217,86 € |
| Total mouvements budget principal | 185 772 949,00 € | 753 245,68 € | 186 526 194,68 € |

INVESTISSEMENT**Dépenses****1) Reports répartis par directions au 31/12/2021**

| Directions | Total reports | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 et + |
|-------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| DGAST – DIAD | 1 572 555,92 € | 328 457,16 € | 529 429,79 € | 155 359,64 € | 559 309,33 € |
| DGAST – DDEC | 13 026,00 € | 8 823,43 € | 4 202,57 € | 0,00 € | 0,00 € |
| DGASOS | 335 770,97 € | 116 688,35 € | 89 760,80 € | 129 321,82 € | 0,00 € |
| DAJCL – Moyens généraux | 19 580,14 € | 19 580,14 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| DAJCL – Bâtiments | 949 053,45 € | 85 149,22 € | 480 464,44 € | 56 917,64 € | 326 522,15 € |
| DAJCL – Informatique | 233 397,78 € | 233 397,78 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| DAJCL – Marchés Publics | 29 567,10 € | 29 567,10 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| DGAI – Routes | 102 071,15 € | 0,00 € | 10 138,75 € | 24 488,05 € | 67 444,35 € |
| DGAI – DMNT/TIC | 130 662,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 130 662,00 € | 0,00 € |
| TOTAL sur AP | 3 385 684,51 € | 821 663,18 € | 1 113 996,35 € | 496 749,15 € | 953 275,83 € |

2) Mouvements sur reports :

| Directions | Total | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 et + |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
| DGAST – DIAD | -143 208,78 € | 147 506,21 € | -76 459,27 € | -124 569,64 € | -89 686,08 € |
| DGAST – DDEC | -4 924,10 € | -721,53 € | -4 202,57 € | | |
| DGASOS | 0,00 € | | | | |
| DAJCL – Moyens généraux | 0,00 € | | | | |
| DAJCL – Bâtiments | -4 972,61 € | 38 704,74 € | 70 650,40 € | 211 877,46 € | -326 205,21 € |
| DAJCL – Informatique | 0,00 € | | | | |
| DAJCL – Marchés Publics | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| DGAI – Routes | 0,00 € | | | | |
| DGAI – DMNT/TIC | 0,00 € | | | | |
| TOTAL Mouvements sur reports | -153 105,49 € | 185 489,42 € | -10 011,44 € | 87 307,82 € | -415 891,29 € |

3) Ajustements de crédits (hors écritures d'ordre)**Montant des rephasages/annulations en DM1/2022**

| Directions | Total annulations + rephasage | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 et + |
|-------------------------|-------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------|
| DGAST – DIAD | -7 152 549,99 € | -950 737,66 € | -201 812,33 € | | -6 000 000,00 € |
| DGAST – DDEC | -3 824,43 € | -3 824,43 € | | | |
| DGASOS | 0,00 € | 8 000,00 € | -4 000,00 € | -4 000,00 € | |
| DAJCL – Moyens généraux | 0,00 € | | | | |
| DAJCL – Bâtiments | 7 097 774,29 € | 474 774,29 € | 623 000,00 € | | 6 000 000,00 € |
| DAJCL – Informatique | 0,00 € | | | | |
| DAJCL – Marchés Publics | 0,00 € | | | | |
| DGAI – Routes | -672 863,30 € | | | -672 863,30 € | |
| DGAI – DMNT/TIC | 0,00 € | | | | |
| TOTAL Mouvements sur AP | -731 463,43 € | -471 787,80 € | 417 187,67 € | -676 863,30 € | 0,00 € |

Récapitulatif du total des mouvements de la DM1 sur les Autorisations de Programme :

| Directions | Total reports + annulations | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 et + |
|---------------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| DGAST – DIAD | -7 295 758,77 € | -803 231,45 € | -278 271,60 € | -124 569,64 € | -6 089 686,08 € |
| DGAST – DDEC | -8 748,53 € | -4 545,96 € | -4 202,57 € | | |
| DGASOS | 0,00 € | 8 000,00 € | -4 000,00 € | -4 000,00 € | |
| DAJCL – Moyens généraux | 0,00 € | | | | |
| DAJCL – Bâtiments | 7 092 801,68 € | 513 479,03 € | 693 650,40 € | 211 877,46 € | 5 673 794,79 € |
| DAJCL – Informatique | 0,00 € | | | | |
| DAJCL – Marchés Publics | 0,00 € | | | | |
| DGAI – Routes | -672 863,30 € | | | -672 863,30 € | |
| DGAI – DMNT/TIC | 0,00 € | | | | |
| TOTAL | -884 568,92 € | -286 298,38 € | 407 176,23 € | -589 555,48 € | -415 891,29 € |
| Crédits reportés | 3 385 684,51 € | | | | |
| Mouvements sur reports | -153 105,49 € | | | | |
| Crédits rephasés/annulés sur AP | -731 463,43 € | | | | |
| Total mouvements Crédits | -884 568,92 € | | | | |
| Total mouvements sur AP | 2 501 115,59 € | | | | |

BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM 1 PAR FONCTION

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

Investissement

| Chapitre | Budget primitif | Reports | Propositions DM 1 | Total mouvements | Total budgétaire après DM |
|---|-----------------|------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| 900 SERVICES GENERAUX | 1 490 990,02 € | 335 763,52 | 0,00 | 335 763,52 | 1 826 753,54 |
| 902 ENSEIGNEMENT | 3 682 659,35 € | 10 030,43 | 35 496,79 | 45 527,22 | 3 728 186,57 |
| 903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS | 1 228 867,60 € | 81 654,40 | -0,21 | 81 654,19 | 1 310 521,79 |
| 904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE | 710 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 710 000,00 |
| 905 ACTION SOCIALE | 10 000,00 € | 0,00 | 8 180,56 | 8 180,56 | 18 180,56 |
| 906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES | 18 089 825,29 € | 38 900,29 | -4 972,61 | 33 927,68 | 18 123 752,97 |
| 907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT | 10 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 10 000,00 |
| 909 DEVELOPPEMENT | 527 000,00 € | 0,00 | 2 790,00 | 2 790,00 | 529 790,00 |
| 910 SERVICES GENERAUX | 1 186 185,74 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 186 185,74 |
| 911 SECURITE | 746 426,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 746 426,00 |
| 912 ENSEIGNEMENT | 415 105,00 € | 7 140,32 | -701,32 | 6 439,00 | 421 544,00 |
| 913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS | 870 208,00 € | 32 030,00 | 4 155,57 | 36 185,57 | 906 393,57 |
| 915 ACTION SOCIALE (HORS 9154 RMI) | 1 790 000,00 € | 116 688,35 | 0,00 | 116 688,35 | 1 906 688,35 |
| 916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES | 2 453 207,75 € | 0,00 | -82 863,50 | -82 863,50 | 2 370 344,25 |
| 917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT | 4 857 683,81 € | 71 398,73 | -279 015,29 | -207 616,56 | 4 650 067,25 |
| 919 DEVELOPPEMENT | 1 261 282,24 € | 128 057,14 | 26 287,63 | 154 344,77 | 1 415 627,01 |
| 923 DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES | 25 500 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 25 500 000,00 |
| 924 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 170 559,20 € | 0,00 | 4 344,00 | 4 344,00 | 174 903,20 |
| 925 OPERATIONS PATRIMONIALES | 800 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 800 000,00 |
| 926 TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS | 5 431 011,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 431 011,00 |
| 950 DEPENSES IMPREVUES | 0,00 € | 0,00 | 217 880,88 | 217 880,88 | 217 880,88 |
| Somme : | 71 231 011,00 | 821 663,18 | -68 417,50 | 753 245,68 | 71 984 256,68 |

Fonctionnement

| Chapitre | Budget primitif | Reports | Propositions DM 1 | Total mouvements | Total budgétaire après DM |
|---|-----------------|---------|-------------------|------------------|---------------------------|
| 930 SERVICES GENERAUX | 10 887 093,29 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 10 887 093,29 |
| 931 SECURITE | 3 881 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3 881 000,00 |
| 932 ENSEIGNEMENT | 6 716 800,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 6 716 800,00 |
| 933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS | 3 741 981,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3 741 981,00 |
| 934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE | 397 400,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 397 400,00 |
| 935 ACTION SOCIALE | 57 445 200,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 57 445 200,00 |
| 936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES | 15 930 550,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 15 930 550,00 |
| 937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT | 762 253,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 762 253,00 |
| 938 TRANSPORTS | 3 565 658,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3 565 658,00 |
| 939 DEVELOPPEMENT | 5 625 991,71 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 625 991,71 |
| 941 AUTRES IMPOTS ET TAXES | 500 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500 000,00 |
| 943 OPERATIONS FINANCIERES | 645 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 645 000,00 |
| 944 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS | 102 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 102 000,00 |
| 945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES | 210 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 210 000,00 |
| 946 TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS | 18 631 011,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 18 631 011,00 |
| 953 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 5 500 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 500 000,00 |
| Somme : | 134 541 938,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 134 541 938,00 |

**BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT ET
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM 1 PAR F**

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 
ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

Investissement

| Chapitre | | Budget primitif | Reports | Propositions DM 1 | Total mouvements | Total budgétaire après DM |
|----------|---|-----------------|---------------------|----------------------|-------------------|---------------------------|
| 900 | SERVICES GENERAUX | 300 000,00 € | 235 487,00 | 0,00 | 235 487,00 | 535 487,00 |
| 902 | ENSEIGNEMENT | 950 924,00 € | 800 000,00 | 0,00 | 800 000,00 | 1 750 924,00 |
| 903 | CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS | 0,00 € | 494 913,16 | 0,00 | 494 913,16 | 494 913,16 |
| 906 | RESEAUX ET INFRASTRUCTURES | 534 472,00 € | 1 222 845,52 | 0,00 | 1 222 845,52 | 1 757 317,52 |
| 909 | DEVELOPPEMENT | 77 104,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 77 104,00 |
| 919 | DEVELOPPEMENT | 132 500,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 132 500,00 |
| 922 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 7 500 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 7 500 000,00 |
| 923 | DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES | 36 700 000,00 € | 5 000 000,00 | -7 000 000,00 | -2 000 000,00 | 34 700 000,00 |
| 924 | OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 105 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 105 000,00 |
| 925 | OPERATIONS PATRIMONIALES | 800 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 800 000,00 |
| 926 | TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS | 18 631 011,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 18 631 011,00 |
| 951 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 5 500 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 500 000,00 |
| | | 71 231 011,00 | 7 753 245,68 | -7 000 000,00 | 753 245,68 | 71 984 256,68 |

Fonctionnement

| Chapitre | | Budget primitif | Reports | Propositions DM 1 | Total mouvements | Total budgétaire après DM |
|----------|---|-----------------|-------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| 930 | SERVICES GENERAUX | 422 533,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 422 533,00 |
| 931 | SECURITE | 20 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 20 000,00 |
| 932 | ENSEIGNEMENT | 735 500,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 735 500,00 |
| 933 | CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS | 158 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 158 000,00 |
| 934 | PREVENTION MEDICO-SOCIALE | 30 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 30 000,00 |
| 935 | ACTION SOCIALE | 8 055 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 8 055 000,00 |
| 936 | RESEAUX ET INFRASTRUCTURES | 921 790,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 921 790,00 |
| 937 | AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT | 50 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 50 000,00 |
| 939 | DEVELOPPEMENT | 607 220,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 607 220,00 |
| 940 | IMPOSITIONS DIRECTES | 12 103 061,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 12 103 061,00 |
| 941 | AUTRES IMPOTS ET TAXES | 60 572 095,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 60 572 095,00 |
| 942 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 45 356 728,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 45 356 728,00 |
| 943 | OPERATIONS FINANCIERES | 4 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 000,00 |
| 945 | PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES | 75 000,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 75 000,00 |
| 946 | TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS | 5 431 011,00 € | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 431 011,00 |
| | | 134 541 938,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 134 541 938 |

**BUDGETS ANNEXES - DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FO
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM 1 PAR NATU**

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 
ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

Investissement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|--|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| 13 | 13913 | SUBVENTION D'EQUIPEMENT TRANSFEREES AU CPTÉ RESULTAT | 10 616,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 10 616,00 € |
| 20 | 2033 | FRAIS D'INSERTION | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € |
| 20 | 2051 | CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES | 20 000,00 € | 8 627,20 € | 0,00 € | 8 627,20 € | 28 627,20 € |
| 21 | 2182 | MATERIEL DE TRANSPORT | 0,00 € | 26 553,13 € | 0,00 € | 26 553,13 € | 26 553,13 € |
| 21 | 21848 | AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € |
| 21 | 2188 | AUTRES | 80 000,00 € | 35 773,07 € | 0,00 € | 35 773,07 € | 115 773,07 € |
| 23 | 231318 | AUTRES BATIMENTS PUBLICS | 80 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 80 000,00 € |
| | | Somme : | 194 616,00 € | 70 953,40 € | 0,00 € | 70 953,40 € | 265 569,40 € |

2 AIRE DE LA LOZERE

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|-------------|--|---------------------|---------------|--------------------|------------------|------------------------|
| 13 | 13912 | SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R.- REGION | 302,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 302,00 € |
| 13 | 13913 | SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU C.R. - DEPARTEMENTS | 85 656,29 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 85 656,29 € |
| 20 | 2033 | FRAIS D'INSERTION | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € |
| 21 | 21848 | AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| 23 | 2314 | CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI | 6 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 000,00 € |
| 23 | 2314.3 1 | TRAVAUX AMENAGEMENT AIRE | 45 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 45 000,00 € |
| | | Somme : | 143 958,29 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 143 958,29 € |

3 DOMAINE DES BOISSETS

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|--------------|--|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|------------------------|
| 23 | 231314 | BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS | 50 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 50 000,00 € |
| 23 | 231314 .1 | BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS | 0,00 € | 144 571,38 € | 0,00 € | 144 571,38 € | 144 571,38 € |
| 27 | 2762 | CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA | 56 910,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 56 910,00 € |
| | | Somme : | 106 910,00 € | 144 571,38 € | 0,00 € | 144 571,38 € | 251 481,38 € |

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|---|-----------------|---------|--------------------|------------------|------------------------|
| 011 | 60611 | EAU ET ASSAINISSEMENT | 3 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 100,00 € |
| 011 | 60612 | ENERGIE - ELECTRICITE | 30 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 30 200,00 € |
| 011 | 60621 | COMBUSTIBLES | 58 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 58 000,00 € |
| 011 | 60622 | CARBURANTS | 15 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € |
| 011 | 60623 | ALIMENTATION | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| 011 | 60632 | FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT | 92 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 92 000,00 € |
| 011 | 60636 | HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL | 2 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 500,00 € |
| 011 | 6064.1 | FOURNITURES ADMINISTRATIVES HT | 2 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 500,00 € |
| 011 | 60668 | AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES | 300 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 300 000,00 € |
| 011 | 611 | CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES | 11 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 11 000,00 € |
| 011 | 615221 | BATIMENTS PUBLICS | 3 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 500,00 € |
| 011 | 61551 | MATERIEL ROULANT | 17 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 17 000,00 € |
| 011 | 61558 | AUTRES BIENS MOBILIERES | 10 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 10 700,00 € |
| 011 | 6156 | MAINTENANCE | 102 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 102 000,00 € |
| 011 | 6161 | MULTIRISQUES | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| 011 | 6168 | AUTRES | 1 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 100,00 € |
| 011 | 6182.1 | DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE | 1 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 200,00 € |
| 011 | 6184.1 | VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION | 18 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 18 000,00 € |
| 011 | 6188 | AUTRES FRAIS DIVERS | 65 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 65 000,00 € |
| 011 | 62268 | AUTRES HONORAIRES, CONSEILS... | 100 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 100 000,00 € |
| 011 | 6231 | ANNONCES ET INSERTIONS | 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 100,00 € |
| 011 | 6236 | CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € |
| 011 | 6241 | TRANSPORTS DE BIENS | 4 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 500,00 € |
| 011 | 6251 | VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| 011 | 6261 | FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| 011 | 6281 | CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...) | 5 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 500,00 € |
| 011 | 6283 | FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX | 44 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 44 000,00 € |
| 012 | 6218 | AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 10 000,00 € |
| 012 | 6331 | VERSEMENT DE TRANSPORT | 3 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 300,00 € |
| 012 | 6332 | COTISATIONS VERSEES AU FNAL | 3 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 700,00 € |
| 012 | 6336 | COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION | 6 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 700,00 € |
| 012 | 64111 | REMUNERATION PRINCIPALE | 585 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 580 897,00 € |
| 012 | 64112 | SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 20 000,00 € |
| 012 | 64113 | NBI | 13 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 13 000,00 € |
| 012 | 64114 | PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 001,00 € |
| 012 | 64118 | AUTRES INDEMNITES | 135 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 135 000,00 € |
| 012 | 64118.1 | AUTRES INDEMNITES-HS | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 800,00 € |
| 012 | 64118.2 | AUTRES INDEMNITES-ASTREINTES | 28 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 28 000,00 € |
| 012 | 64131 | REMUNERATIONS | 164 090,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 148 790,00 € |
| 012 | 64131.2 | AUTRES INDEMNITES-ASTREINTES | 600,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 200,00 € |

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|--|-----------------------|---------------|--------------------|------------------|------------------------|
| 012 | 64134 | PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 801,00 € |
| 012 | 64171 | APPRENTIS - REMUNERATIONS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 300,00 € |
| 012 | 64172 | APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 101,00 € |
| 012 | 6451 | COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F | 137 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 137 000,00 € |
| 012 | 6453 | COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE | 195 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 195 000,00 € |
| 012 | 6454 | COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C | 6 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 500,00 € |
| 012 | 6455 | COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL | 37 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 38 500,00 € |
| 012 | 6472 | PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES | 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 100,00 € |
| 012 | 6474 | VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES | 6 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 800,00 € |
| 012 | 6475 | MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| 012 | 6488 | AUTRES CHARGES | 24 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 24 000,00 € |
| 65 | 6542 | CREANCES ETEINTES | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 981,50 € |
| 65 | 65738 | ORGANISMES PUBLICS DIVERS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 18,50 € |
| 65 | 65888 | AUTRES | 12,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 12,00 € |
| 67 | 673 | TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 000,00 € |
| 68 | 6811 | DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES | 210 563,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 210 563,00 € |
| 68 | 6817 | DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS | 1 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 500,00 € |
| | | Somme : | 2 497 465,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 497 465,00 € |

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 02/06/2022
ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

2 AIRE DE LA LOZERE

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|---|-----------------|---------|--------------------|------------------|------------------------|
| 011 | 60611 | EAU ET ASSAINISSEMENT | 52 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 52 000,00 € |
| 011 | 60612 | ENERGIE - ELECTRICITE | 15 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € |
| 011 | 60621 | COMBUSTIBLES | 15 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € |
| 011 | 60631 | FOURNITURES D'ENTRETIEN | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| 011 | 611 | CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES | 125 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 125 000,00 € |
| 011 | 615221 | BATIMENTS PUBLICS | 20 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 20 500,00 € |
| 011 | 615231 | VOIRIES | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 10 000,00 € |
| 011 | 61558 | ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| 011 | 6156 | MAINTENANCE | 7 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 7 000,00 € |
| 011 | 6161 | MULTIRISQUES | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| 011 | 6188.1 | AUTRES FRAIS DIVERS - FONCT STATION EPURATION ALBARET | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 10 000,00 € |
| 011 | 6283 | FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX | 100 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 100 000,00 € |
| 011 | 63512 | TAXES FONCIERES | 8 600,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 8 600,00 € |
| 011 | 63513 | AUTRES IMPOTS LOCAUX | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 10 000,00 € |
| 65 | 6574.3 | SUBVENTION CDT - AIRE DE LA LOZERE | 78 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 78 000,00 € |
| 65 | 65888 | AUTRES | 25 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 25 000,00 € |
| 67 | 673 | TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) | 6 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 000,00 € |

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|--|---------------------|---------------|--------------------|------------------|------------------------|
| 68 | 6811 | DOTATIONS AMORTIS.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELL | 374 343,00 € | 0,00 € | | | |
| | | Somme : | 857 943,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 857 943,00 € |

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 
ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

3 DOMAINE DES BOISSETS

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|--|---------------------|---------------|--------------------|------------------|------------------------|
| 011 | 60611 | EAU ET ASSAINISSEMENT | 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 800,00 € |
| 011 | 60612 | ENERGIE - ELECTRICITE | 6 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 000,00 € |
| 011 | 60631 | FOUNITURES D'ENTRETIEN | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| 011 | 611 | CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES | 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 700,00 € |
| 011 | 615221 | BATIMENTS PUBLICS | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| 011 | 61558 | AUTRES BIENS MOBILIERS | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| 011 | 6156 | MAINTENANCE | 3 840,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 840,00 € |
| 011 | 6161 | MULTIRISQUES | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| 011 | 6282 | FRAIS DE GARDIENNAGE | 1 173,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 173,00 € |
| 011 | 6283 | FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| 011 | 63512 | TAXES FONCIERES | 9 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 9 000,00 € |
| 65 | 65888 | AUTRES | 502,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 502,00 € |
| 657 | 6574 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATION | 23 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 23 000,00 € |
| 68 | 6811 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMO.INCORPOREL.ET CORPORELLES | 58 468,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 58 468,00 € |
| | | Somme : | 114 983,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 114 983,00 € |

**BUDGETS ANNEXES - RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM 1 PAR NA**

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
 Reçu en préfecture le 02/06/2022
 Affiché le 
 ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

Investissement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|---|---------------------|---------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| 00 | 001 | SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE | 0,00 € | 0,00 € | 658 834,86 € | 658 834,86 € | 658 834,86 € |
| 20 | 2031 | FRAIS D'ETUDES | 30 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 30 000,00 € |
| 28 | 28033 | FRAIS INSERTION | 224,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 224,00 € |
| 28 | 28051 | CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES | 12 714,56 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 12 714,56 € |
| 28 | 281318 | AUTRES BATIMENTS PUBLICS | 65 123,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 65 123,00 € |
| 28 | 28182 | MATERIEL DE TRANSPORT | 14 927,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 14 927,00 € |
| 28 | 281848 | AMORTIS. AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES | 1 183,34 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 183,34 € |
| 28 | 28188 | AMORTIS. AUTRES IMMO CORPORELLES | 116 391,10 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 116 391,10 € |
| | | Somme : | 240 563,00 € | 0,00 € | 658 834,86 € | 658 834,86 € | 899 397,86 € |

2 AIRE DE LA LOZERE

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|---|---------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| 00 | 001 | SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE | 0,00 € | 0,00 € | 2 567 778,66 € | 2 567 778,66 € | 2 567 778,66 € |
| 20 | 2031 | FRAIS D'ETUDES | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 000,00 € |
| 20 | 2033 | FRAIS D'INSERTION | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 000,00 € |
| 28 | 2804142 | BATIMENTS ET INSTALLATIONS | 3 333,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 333,00 € |
| 28 | 28121 | PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES | 3 808,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 808,00 € |
| 28 | 2814 | AMORTISSEMENT CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI | 232 279,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 232 279,00 € |
| 28 | 2817318 | AMORTISSEMENT AUTRES BATIMENTS PUBLICS | 134 158,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 134 158,00 € |
| 28 | 281848 | AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES | 765,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 765,00 € |
| | | Somme : | 380 343,00 € | 0,00 € | 2 567 778,66 € | 2 567 778,66 € | 2 948 121,66 € |

3 DOMAINE DES BOISSETS

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|--|---------------------|---------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| 00 | 001 | SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE | 0,00 € | 0,00 € | 323 149,66 € | 323 149,66 € | 323 149,66 € |
| 13 | 1312 | REGIONS | 48 442,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 48 442,00 € |
| 28 | 281314 | AMORTISSEMENTS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS | 58 468,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 58 468,00 € |
| | | Somme : | 106 910,00 € | 0,00 € | 323 149,66 € | 323 149,66 € | 430 059,66 € |

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

mouvements

Total crédits

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

Fonctionnement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|--|-----------------------|---------------|--------------------|------------------|------------------------|
| 70 | 7061 | TAXES D'ANALYSES | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| 70 | 7061.4 | TAXES D'ANALYSES - TVA 10 | 350 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 350 000,00 € |
| 70 | 7061.7 | TAXES D'ANALYSES - TVA 20 | 1 180 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 180 000,00 € |
| 74 | 74718.4 | PARTICIPATION DE L'ETAT (TVA 20 %) | 30 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 30 000,00 € |
| 74 | 74718.7 | PARTICIPATION DE L'ETAT - E.S.B. EQUARISSAGE (TVA 20 %) | 235 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 235 000,00 € |
| 75 | 75822 | PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADM. | 685 347,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 685 347,00 € |
| 75 | 7588 | AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE | 2,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2,00 € |
| 77 | 777 | QUOTE-PART SUBV INVESTIS TRANSFEREES AU CPTE DE RESULTAT | 10 616,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 10 616,00 € |
| 78 | 7817 | REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS | 1 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 500,00 € |
| | | Somme : | 2 497 465,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 497 465,00 € |

2 AIRE DE LA LOZERE

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|--|-----------------|---------|--------------------|------------------|------------------------|
| 70 | 70878 | PAR DES TIERS | 140 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 140 000,00 € |
| 75 | 757 | REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES | 240 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 240 000,00 € |
| 75 | 75822 | PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADM. | 391 982,71 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 391 982,71 € |
| 75 | 7588 | AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE | 2,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2,00 € |

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|---|---------------------|---------------|--------------------|------------------------|
| 77 | 777 | QUOTE-PART SUBVENTIONS INVESTISS. TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT | 85 958,29 € | 0,00 € | | |
| | | Somme : | 857 943,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 857 943,00 € |

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
 Reçu en préfecture le 02/06/2022
 Affiché le
 ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

3 DOMAINE DES BOISSETS

| Code Regroupement | Article | Libellé | Budget primitif | Reports | Montant Proposé DM | Total mouvements | Total crédits après DM |
|-------------------|---------|--|---------------------|---------------|--------------------|------------------|------------------------|
| 75 | 752 | REVENUS DES IMMEUBLES | 3 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 500,00 € |
| 75 | 75822 | PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADM. | 111 481,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 111 481,00 € |
| 75 | 7588 | AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE | 2,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2,00 € |
| | | Somme : | 114 983,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 114 983,00 € |

Budget annexe : Laboratoire Départemental d'Analyses

Reprise anticipée des résultats de clôture 2021

Section Fonctionnement

| | Recettes | Dépenses |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Exécution de l'exercice | 2 324 017,08 € | 2 324 017,08 € |
| Résultat exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat antérieur reporté | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat de clôture 2021 | 0,00 € | 0,00 € |

Section Investissement

| | Recettes | Dépenses |
|---------------------------------|---------------------|-------------|
| Exécution de l'exercice | 213 468,00 € | 91 904,50 € |
| Résultat exercice | 121 563,50 € | |
| Résultat antérieur reporté | 537 271,36 € | |
| Résultat de clôture 2021 | 658 834,86 € | |

Restes à réaliser au 31/12/2021

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|----------|-----------|
| Investissement | 0,00 | 70 953,40 |

Reprise anticipée résultats de clôture 2021

| | | |
|---|---------------------|--|
| Report à la section Investissement | 658 834,86 € | |
|---|---------------------|--|

Pour la Présidente du Conseil départemental
 Le Directeur des Ressources Humaines,
 Assemblées et Finances


 Denis LANDRIVON

Le Chef du Service Gestion
 Comptable de Mende


 Marc SCHWANDER

Budget annexe : Aire de la Lozère

Reprise anticipée des résultats de clôture 2021

| Section Fonctionnement | | |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| | Recettes | Dépenses |
| Exécution de l'exercice | 673 359,06 € | 673 359,06 € |
| Résultat exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat antérieur reporté | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat de clôture 2021 | 0,00 € | 0,00 € |

| Section Investissement | | |
|---------------------------------|-----------------------|--------------|
| | Recettes | Dépenses |
| Exécution de l'exercice | 360 047,00 € | 117 751,34 € |
| Résultat exercice | 242 295,66 € | |
| Résultat antérieur reporté | 2 325 483,00 € | |
| Résultat de clôture 2021 | 2 567 778,66 € | |

| Restes à réaliser au 31/12/2021 | | |
|---------------------------------|----------|----------|
| | Recettes | Dépenses |
| Investissement | 0,00 | 0,00 |

| Reprise anticipée résultats de clôture 2021 | | |
|---|-----------------------|--|
| Report à la section Investissement | 2 567 778,66 € | |

Pour la Présidente du Conseil départemental
 Le Directeur des Ressources Humaines,
 Assemblées et Finances


 Denis LANDRIVON

Le Chef du Service Gestion
 Comptable de Mende


 Marc SCHWANDER

Budget annexe : Domaine des Boissets

Reprise anticipée des résultats de clôture 2021

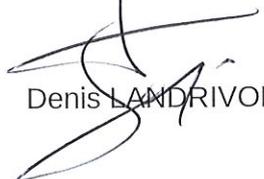
| Section Fonctionnement | | |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| | Recettes | Dépenses |
| Exécution de l'exercice | 87 574,64 € | 87 574,64 € |
| Résultat exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat antérieur reporté | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat de clôture 2021 | 0,00 € | 0,00 € |

| Section Investissement | | |
|---------------------------------|----------------------|--------------|
| | Recettes | Dépenses |
| Exécution de l'exercice | 48 980,00 € | 305 565,24 € |
| Résultat exercice | -256 585,24 € | |
| Résultat antérieur reporté | 579 734,90 € | |
| Résultat de clôture 2021 | 323 149,66 € | |

| Restes à réaliser au 31/12/2021 | | |
|---------------------------------|----------|------------|
| | Recettes | Dépenses |
| Investissement | 0,00 | 144 571,38 |

| Reprise anticipée résultats de clôture 2021 | | |
|---|---------------------|--|
| Report à la section Investissement | 323 149,66 € | |

Pour la Présidente du Conseil départemental
 Le Directeur des Ressources Humaines,
 Assemblées et Finances


 Denis LANDRIVON

Le Chef du Service Gestion
 Comptable de Mende


 Marc SCHWANDER

Direction des Ressources Humaines
des Assemblées et des Finances

Réf. : 22 - 008

Dossier suivi par : Jean Louis BRUN
Service : Affaires Financières

La Présidente du Conseil départemental
de la Lozère

à

Monsieur le Chef du Service de Gestion
Comptable

1 ter, Bd Lucien Arnault
48005 MENDE Cedex

Mende, le 20 JAN. 2022

Objet : Restes à réaliser 2021

PJ : 8 listes en investissement

Vous trouverez ci-joint, les listes, dépenses et recettes, des restes à réaliser
Investissement 2021, pour le budget principal et les trois budgets annexes.

Pour la Présidente du Conseil départemental
Le Directeur des Ressources Humaines,
des Assemblées et des Finances
Denis LANDRIVON



**ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2021:
 INVESTISSEMENT Dépenses**

Exercice budgétaire : 2022

Budget : 0

CONSEIL DEPARTEMENTAL LOZERE

| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
|------------|----------|----------------|---------------------|
| 900 | 0202 | 2033 | 6 097,28 € |
| | 0202 | 2051 | 161 705,18 € |
| | 0202 | 2157 | 5 722,10 € |
| | 0202 | 2181 | 2,74 € |
| | 0202 | 21838 | 69 015,46 € |
| | 0202 | 21848 | 6 544,16 € |
| | 0202 | 2188 | 6 502,73 € |
| | 0202 | 231351 | 80 173,87 € |
| 900 | | Somme : | 335 763,52 € |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
| 902 | 221 | 2033 | 7 191,76 € |
| | 221 | 2157 | 161,53 € |
| | 221 | 21831 | 2 677,14 € |
| 902 | | Somme : | 10 030,43 € |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
| 903 | 315 | 2111 | 12 000,00 € |
| | 315 | 21314 | 68 774,29 € |
| | 315 | 216 | 337,80 € |
| | 315 | 216.2 | 542,10 € |
| | 315 | 2188 | 0,21 € |
| 903 | | Somme : | 81 654,40 € |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
| 906 | 621 | 2033 | 16 278,06 € |
| | 621 | 21318 | 17 000,00 € |
| | 621 | 2157 | 3,56 € |
| | 621 | 21848 | 646,06 € |
| | 621 | 231318 | 4 972,61 € |
| 906 | | Somme : | 38 900,29 € |

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Crédits reportés
Affiché le

SLOW

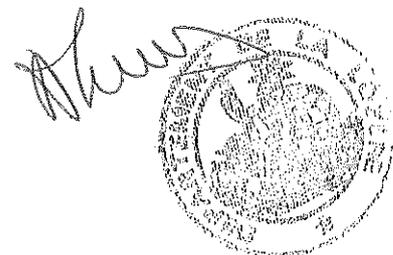
ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
|----------|----------|------------|------------------|
| 912 | 221 | 20421.218 | 23,00 € |
| | 221 | 20422.63 | 7 096,88 € |
| | 221 | 20431.206 | 14,44 € |
| 912 | | Somme : | 7 140,32 € |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
| 913 | 312 | 204142 | 31 227,00 € |
| | 32 | 20421.167 | 803,00 € |
| 913 | | Somme : | 32 030,00 € |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
| 915 | 538 | 204182 | 116 688,35 € |
| 915 | | Somme : | 116 688,35 € |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
| 917 | 72 | 20422 | 2 250,00 € |
| | 731 | 204141 | 1 070,59 € |
| | 738 | 204142.300 | 20 958,00 € |
| | 738 | 20422.300 | 2 409,14 € |
| | 74 | 204142 | 44 711,00 € |
| 917 | | Somme : | 71 398,73 € |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
| 919 | 93 | 204142 | 8 385,00 € |
| | 94 | 204142 | 16 745,00 € |
| | 94 | 204182 | 102 927,14 € |
| 919 | | Somme : | 128 057,14 € |
| | | TOTAL : | 821 663,18 € |

20 JAN. 2022

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL



**ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2021:
 INVESTISSEMENT Recettes**

Exercice budgétaire : 2022

Budget : 0

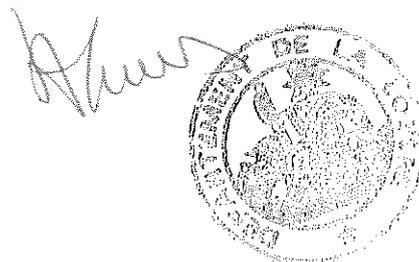
CONSEIL DEPARTEMENTAL LOZERE

| Chapitre | Ss-chap. | Article | Report imp. bud. recette |
|------------|----------|----------------|--------------------------|
| 900 | 0202 | 1311 | 50 237,00 |
| | 0202 | 1336 | 185 250,00 |
| 900 | | Somme : | |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Report imp. bud. recette |
| 902 | 221 | 1336 | 800 000,00 |
| 902 | | Somme : | |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Report imp. bud. recette |
| 903 | 32 | 1336 | 494 913,16 |
| 903 | | Somme : | |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Report imp. bud. recette |
| 906 | 621 | 1336 | 1 222 845,52 |
| 906 | | Somme : | |
| Chapitre | Ss-chap. | Article | Report imp. bud. recette |
| 923 | | 1641.21 | 5 000 000,00 |
| 923 | | Somme : | |
| | | TOTAL : | 7 753 245,68 |

20 JAN. 2022

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL



**ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2021 :
INVESTISSEMENT Dépenses**

Exercice budgétaire : 2022

Budget : 1

LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
|----------|----------|----------------|--------------------|
| | | 2051 | 8 627,20 € |
| | | 2182 | 26 553,13 € |
| | | 2188 | 35 773,07 € |
| | | Somme : | 70 953,40 € |
| | | TOTAL : | 70 953,40 € |

Mende, le **20 JAN. 2022**

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL



Liste des engagements 2021 reportés sur la gestion 2022

| N° Engagement CP | Libellé | Catégorie | Tiers | Raison Sociale 1 | Dom. | N° Marché | Article | Service | Date de modif. | Montant Eng. CP TTC | Montant Eng. CP HT | Total Eng. CP TTC | Disp. Eng. CP TTC | Total Eng. CP HT | Disp. Eng. CP HT | Total conso. TTC | Total conso. HT |
|------------------|---------------------------------------|-----------|-------|------------------------|------|----------------|---------|---------|----------------|---------------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| 2021-1-8274-1 | JOURNEES PRESTATIONS SUPPORT 2021 | PONCTUEL | 4263 | DIPOLE SARL | 1 | 2021-10696-0-0 | 2051 | BF1 | 18/03/2021 | 6 927,36 | 5 772,80 | 6 927,36 | 1 731,84 | 5 772,80 | 1 443,28 | 5 195,52 | 4 329,60 |
| 2021-1-8525-1 | ESB PRECELLES 24 | PONCTUEL | 1949 | VWR INTERNATIONAL SAS | 0 | 0-0-0-0 | 2188 | BM | 29/06/2021 | 8 600,00 | 7 166,67 | 8 600,00 | 8 600,00 | 7 166,67 | 7 166,67 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-1-8796-1 | DEPLOIEMENT MISE EN CONFORMITE COFRAC | PONCTUEL | 47127 | GIP SIB | 0 | 0-0-0-0 | 2051 | BF1 | 26/10/2021 | 6 460,80 | 5 384,00 | 6 460,80 | 6 460,80 | 5 384,00 | 5 384,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-1-8810-1 | CH MANODENTENTEUR Cde 21-830 | PONCTUEL | 14164 | AIR PRODUCTS | 2 | 0-0-0-0 | 2188 | BM | 08/11/2021 | 566,40 | 472,00 | 566,40 | 566,40 | 472,00 | 472,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-1-8837-1 | SERO LAVEUR A BARRETTES Cde 21-875 | PONCTUEL | 14600 | MC2 SAS | 4 | 0-0-0-0 | 2188 | BM | 22/11/2021 | 6 843,84 | 5 703,20 | 6 843,84 | 6 843,84 | 5 703,20 | 5 703,20 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-1-8839-1 | ACHAT DUSTER 2022 | PONCTUEL | 815 | GRAND GARAGE DE LOZERE | 0 | 0-0-0-0 | 2182 | BM | 22/11/2021 | 31 863,76 | 26 553,13 | 31 863,76 | 31 863,76 | 26 553,13 | 26 553,13 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-1-8848-1 | CH ETUVE 2022 | PONCTUEL | 1949 | VWR INTERNATIONAL SAS | 4 | 0-0-0-0 | 2188 | BM | 14/12/2021 | 24 265,26 | 20 221,05 | 24 265,26 | 24 265,26 | 20 221,05 | 20 221,05 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-1-8855-1 | SERO PIPETTES TACTA MECH | PONCTUEL | 37502 | SARTORIUS | 0 | 0-0-0-0 | 2188 | BM | 30/11/2021 | 1 137,78 | 948,15 | 1 137,78 | 1 137,78 | 948,15 | 948,15 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-1-8885-1 | MEO EXTRANET LDA | PONCTUEL | 4263 | DIPOLE SARL | 1 | 2021-10696-0-0 | 2051 | BF1 | 09/12/2021 | 2 160,00 | 1 800,00 | 2 160,00 | 2 160,00 | 1 800,00 | 1 800,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-1-8893-1 | SERO PORTOIRS | PONCTUEL | 45759 | SARL 17 AMIP | 0 | 0-0-0-0 | 2188 | BM | 14/12/2021 | 1 514,40 | 1 262,00 | 1 514,40 | 1 514,40 | 1 262,00 | 1 262,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL : | | | | | | | | | | 90 339,60 | 75 283,00 | 90 339,60 | 85 144,08 | 75 283,00 | 70 953,40 | 5 195,52 | 4 329,60 |

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
 Reçu en préfecture le 02/06/2022
 Affiché le 

ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

**ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2021 :
INVESTISSEMENT - Recettes**

Exercice budgétaire : 2022

Budget : 1

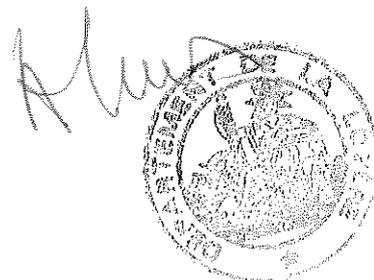
LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
|----------|----------|---------|------------------|
| NEANT | | | |

Mende, le **20 JAN. 2022**

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL



**ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2021 :
INVESTISSEMENT Dépenses**

Exercice budgétaire : 2022

Budget : 2

AIRE DE LA LOZERE

| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
|----------|----------|---------|------------------|
| NEANT | | | |

Mende, le **20 JAN. 2022**
La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL



**ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2021 :
INVESTISSEMENT Recettes**

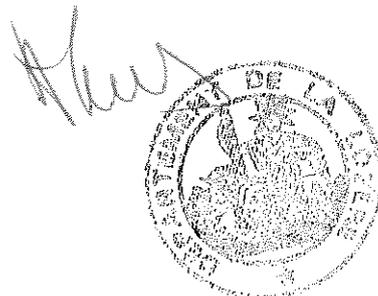
Exercice budgétaire : 2022

Budget : 2

AIRE DE LA LOZERE

| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
|----------|----------|---------|------------------|
| NEANT | | | |

Mende, le **20 JAN. 2022**
La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL



**ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2021:
INVESTISSEMENT Dépenses**

Exercice budgétaire : 2022

Budget : 3

DOMAINE DES BOISSETS

| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
|----------|----------|----------------|---------------------|
| | | 231314.1 | 144 571,38 € |
| | | Somme : | 144 571,38 € |
| | | TOTAL : | 144 571,38 € |

Mende, le **20 JAN. 2022**

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL



Département de la Lozère
Budget annexe 03 – Domaine des Boissets

Liste des engagements 2021 reportés sur la gestion 2022

| N° Engagement CP | Libellé | Catégorie | Tiers | Raison Sociale 1 | Domi | N° Marché | Article | Service | Date de modif. | Montant Eng. CP TTC | Montant Eng. CP HT | Total Eng. CP TTC | Total Eng. CP HT | Disp. Eng. CP TTC | Disp. Eng. CP HT | Total conso. TTC | Total conso. HT |
|------------------|--|-----------|-------|---------------------------------|------|----------------|----------|---------|----------------|---------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 2021-3-166-1 | MO-AMENAGEMENT PATRIMOINE DES BOISSETS | REPRISE | 2449 | NAVECTH ARCHITECTE | 3 | 2020-174-0-0 | 231314.1 | DIAD | 12/01/2021 | 11 921,86 | 9 934,88 | 24 249,40 | 20 207,83 | 6 140,08 | 5 116,73 | 18 109,32 | 15 091,10 |
| 2021-3-172-1 | MO-AMENAGEMENT PATRIMOINE DES BOISSETS | REPRISE | 16370 | INSE BET SCP | 3 | 2020-174-0-0 | 231314.1 | DIAD | 12/01/2021 | 1 500,00 | 1 250,00 | 1 500,00 | 1 250,00 | 420,00 | 350,00 | 1 080,00 | 900,00 |
| 2021-3-202-1 | AMENAGEMENT PATRIMOINE DES BOISSETS | PONCTUEL | 33257 | SARL PRIVAT | 1 | 2021-58-0-0 | 231314.1 | DIAD | 24/06/2021 | 58 875,12 | 49 062,60 | 67 419,24 | 56 182,70 | 11 961,90 | 9 866,25 | 55 457,94 | 46 214,45 |
| 2021-3-207-1 | AMENAGEMENT PATRIMOINE DES BOISSETS | PONCTUEL | 10944 | LOZERE PEINTURE | 4 | 2021-59-0-0 | 231314.1 | DIAD | 18/08/2021 | 10 948,38 | 9 123,65 | 10 579,10 | 8 815,92 | 2 525,36 | 2 104,47 | 8 053,74 | 6 711,45 |
| 2021-3-208-1 | AMENAGEMENT PATRIMOINE DES BOISSETS | PONCTUEL | 28884 | ROUJON LAURENT SARL | 0 | 2021-60-0-0 | 231314.1 | DIAD | 18/08/2021 | 40 996,64 | 34 163,87 | 42 041,79 | 35 034,63 | 18 646,53 | 15 538,78 | 23 395,26 | 19 496,05 |
| 2021-3-212-1 | AMENAGEMENT PATRIMOINE DES BOISSETS | PONCTUEL | 42746 | BUREAU ALPES CONTROLES | 1 | 2020-20067-0-0 | 231314.1 | DIAD | 13/10/2021 | 1 708,80 | 1 424,00 | 1 708,80 | 1 424,00 | 1 708,80 | 1 424,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-3-216-1 | AMENAGEMENT PATRIMOINE DES BOISSETS | PONCTUEL | 7179 | GERBAL | 2 | 2021-57-0-0 | 231314.1 | DIAD | 02/12/2021 | 20 000,06 | 16 666,72 | 24 000,07 | 20 000,06 | 4 716,00 | 3 930,00 | 19 284,07 | 16 070,06 |
| 2021-3-218-1 | AMENAGEMENT PATRIMOINE DES BOISSETS | PONCTUEL | 46340 | ORPHEO | 1 | 2021-62-0-0 | 231314.1 | DIAD | 20/12/2021 | 37 473,10 | 31 227,58 | 37 473,10 | 31 227,58 | 37 473,10 | 31 227,58 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-3-221-1 | MO-AMENAGEMENT PATRIMOINE BOISSETS | PONCTUEL | 45327 | STEPHANE REBILLON | 0 | 2020-174-0-0 | 231314.1 | DIAD | 11/01/2022 | 2 850,00 | 2 375,00 | 2 850,00 | 2 375,00 | 2 850,00 | 2 375,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-3-222-1 | MO-AMENAGEMENT PATRIMOINE BOISSETS | PONCTUEL | 31705 | EIFFAGE ENERGIE QUERCY ROUERQUE | 0 | 2021-60-0-0 | 231314.1 | DIAD | 11/01/2022 | 25 780,68 | 21 483,90 | 25 780,68 | 21 483,90 | 25 780,68 | 21 483,90 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-3-223-1 | MO-AMENAGEMENT PATRIMOINE BOISSETS | PONCTUEL | 46328 | LA SIGNALÉTIQUE DE A Z | 1 | 2021-64-0-0 | 231314.1 | DIAD | 11/01/2022 | 26 263,20 | 21 866,00 | 26 263,20 | 21 866,00 | 26 263,20 | 21 866,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-3-224-1 | MO-AMENAGEMENT PATRIMOINE BOISSETS | PROVISION | 0 | | 0 | 0-0-0-0 | 231314.1 | DIAD | 11/01/2022 | 3 000,00 | 2 500,00 | 3 000,00 | 2 500,00 | 3 000,00 | 2 500,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2021-3-225-1 | MO-AMENAGEMENT PATRIMOINE BOISSETS | PROVISION | 0 | | 0 | 0-0-0-0 | 231314.1 | DIAD | 11/01/2022 | 32 000,00 | 26 666,67 | 32 000,00 | 26 666,67 | 32 000,00 | 26 666,67 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL : | | | | | | | | | | 273 317,84 | 227 764,87 | 298 865,38 | 249 054,49 | 173 485,65 | 144 571,38 | 125 379,73 | 104 483,11 |

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
 Reçu en préfecture le 02/06/2022
 Affiché le 
 ID : 048-224800011-20220530-CD_22_1039-DE

**ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2021 :
INVESTISSEMENT Recettes**

Exercice budgétaire : 2022

Budget : 3

DOMAINE DES BOISSETS

| Chapitre | Ss-chap. | Article | Crédits reportés |
|----------|----------|---------|------------------|
| NEANT | | | |

Mende, le **20 JAN. 2022**
La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

